



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 135 • NUMÉRO 234 • 1^{re} SESSION • 36^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 31 mai 1999

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 31 mai 1999

La séance est ouverte à 11 heures.

—————
Prière
 —————

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1100)

[Traduction]

M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez, je crois, que la motion suivante recueille le consentement unanime:

Que, nonobstant le Règlement et l'usage habituel de la Chambre, le projet de loi S-18, Loi concernant l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada, soit maintenant lu pour la deuxième fois et que la Chambre dispose sans débat de toutes les étapes, y compris l'étude en comité plénier.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI CONCERNANT L'ALLIANCE DES MANUFACTURIERS ET DES EXPORTATEURS DU CANADA

M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.) propose: Que le projet de loi S-18, Loi concernant l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

• (1105)

[Français]

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté, agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 avril, de la motion.

M. Robert Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de profiter de l'occasion que m'offre la présentation de la motion pour parler du rôle du Parlement dans l'acquisition des biens et services pour les Forces canadiennes.

Je tiens d'abord à affirmer clairement que le gouvernement s'oppose à la motion voulant qu'un comité permanent de cette Chambre tienne des audiences publiques sur chacune des propositions d'acquisition de biens et services par les Forces canadiennes, évaluées à plus de 100 millions de dollars. Afin de bien comprendre pourquoi il en est ainsi, j'aimerais vous exposer l'actuel processus d'acquisition.

• (1110)

Ce processus, en place depuis de nombreuses années, est un outil important d'examen public en vigueur au ministère de la Défense nationale et, en fait, dans tous les ministères. J'aimerais également parler de l'impact que pourrait avoir le changement proposé sur la livraison accélérée de l'équipement nécessaire aux Forces canadiennes.

L'acquisition d'équipement, de biens et de services est d'une importance capitale pour le succès des Forces canadiennes. La quantité et le type d'équipement acheté influent directement sur la capacité des Forces de remplir leur rôle, ce qui, par la suite, influence comment et où le gouvernement pourrait les déployer.

Le Livre blanc sur la Défense de 1994 définit ces rôles comme étant la protection du Canada, la coopération avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord et la contribution à la paix et à la sécurité internationales.

Il s'agit là de tâches importantes, et je suis convaincu de parler au nom de nous tous ici présents aujourd'hui en affirmant que les Forces canadiennes ont fourni un rendement hors pair depuis leur déploiement durant la tempête de verglas survenue l'an dernier, jusqu'aux opérations actuelles en Yougoslavie.

Toutefois, pour continuer de mener des opérations au même niveau d'excellence, les Forces canadiennes doivent disposer de l'équipement approprié au bon moment et à un juste prix. Le processus d'acquisition de la Défense nationale respecte les mécanismes fixés par le Conseil du Trésor. Toutes les acquisitions d'envergure font l'objet de marchés par l'entremise d'appels d'offres ouverts et transparents lorsque la chose est possible et faisable.

Tous les projets d'immobilisations sont consignés dans le budget annuel présenté à cette Chambre et tous les grands projets de l'État, c'est-à-dire ceux de plus de 100 millions de dollars comportant un

Initiatives parlementaires

élément de risque, sont examinés par le Conseil du Trésor et par le Cabinet. Les grands projets de l'État touchent, en outre, plusieurs ministères et ils doivent répondre à des exigences strictes et à des objectifs nationaux.

Comme on peut l'imaginer, dans le cas des grands projets de l'État, le processus d'acquisition forme un tout, depuis l'identification des besoins jusqu'à la livraison du produit. Il est également transparent et juste. Permettez-moi d'en donner un bref aperçu.

Les Forces canadiennes peuvent avoir besoin d'un bien ou d'un service particulier à plusieurs titres. Il peut s'agir d'équipement devant subir des réparations non rentables, des changements survenus dans le cadre des opérations peuvent nécessiter de l'équipement différent, les progrès technologiques peuvent exiger la modernisation de matériel ou, encore, une analyse stratégique peut permettre d'identifier de nouvelles exigences.

Lorsqu'un besoin est identifié, on élabore une liste préliminaire de solutions possibles et une évaluation approximative des coûts. Viennent ensuite l'analyse des options, les études de faisabilité, les essais de scénarios et, finalement, l'appréciation du risque. Les évaluations des coûts sont ensuite peaufinées et divers aspects de l'étude sont révisés par le Secrétariat du Conseil du Trésor et par un comité consultatif supérieur de projets composé de dirigeants de divers ministères.

Ce comité doit s'assurer que le projet reçoit l'attention des cadres supérieurs, fait l'objet d'une orientation globale du gouvernement, et qu'il est en harmonie avec les objectifs du gouvernement.

Le projet, de même que sa stratégie d'acquisition, est ensuite étudié par le Cabinet et, s'il est jugé acceptable, il reçoit une approbation de principe. À cette étape, le Conseil du Trésor étudie le projet aux fins de l'approbation préliminaire, après quoi s'enclenche le processus d'acquisition comme tel. Suivant la stratégie adoptée, un appel d'offres peut alors être lancé.

• (1115)

Le ministre de la Défense nationale s'adressera à nouveau au Cabinet, tenant compte cette fois de divers facteurs, entre autres, reconfrmer le caractère essentiel du besoin, de la justification sous-jacente, du plan de mise en oeuvre, du coût global et d'autres considérations.

Si la stratégie d'acquisition avait déjà permis de recourir à un appel d'offres, le Cabinet approuverait également le choix du soumissionnaire gagnant à cette étape. Une fois la décision rendue, le projet passe à l'étape de l'approbation définitive par le Conseil du Trésor.

La passation du marché est faite par un autre ministère, c'est-à-dire Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui fait en sorte qu'on respecte un processus qui est indépendant, juste et transparent. Je me dois d'ajouter ici que cette pratique est inhabituelle chez les alliés du Canada.

Il vaut la peine de noter que les grands projets d'acquisition de l'État contribuent souvent à d'autres objectifs du gouvernement, notamment la création de retombées industrielles et économiques régionales, des possibilités d'affaires pour les petites entreprises et le développement économique pour les autochtones.

L'engagement de bon nombre d'autres ministères et d'organismes fédéraux garantit que les grands projets de l'État sont exécutés de manière à répondre aux politiques et aux buts du gouvernement et de la population canadienne.

Ce processus a un impact considérable sur les Forces canadiennes à partir de la gestion financière jusqu'à la planification de la défense. Nous ne devons envisager aucun changement qui pourrait inhiber la capacité du ministère de la Défense nationale de fournir aux Forces canadiennes les outils dont elles ont besoin pour accomplir leurs missions.

Il existe au moins trois raisons pour lesquelles la Chambre ne devrait pas appuyer cette proposition. Premièrement, plusieurs ministères, dont celui de la Défense nationale, ont déjà pris des mesures visant l'amélioration du processus d'acquisition pour veiller à ce que le Canada ait le meilleur équipement au meilleur prix.

Le ministère de la Défense nationale a fait preuve d'un esprit innovateur pour que le Canada dispose de forces polyvalentes, aptes au combat, et au juste prix. Par exemple, les décideurs se sont penchés sur les achats de produits vendus dans le commerce, puisque l'équipement militaire fabriqué sur commande est très dispendieux et exige de très longs délais.

De plus, deux achats récents, 100 hélicoptères utilitaires de transport tactique et 15 hélicoptères Cormorant de recherche et sauvetage, ont fait la preuve que les Forces canadiennes peuvent être dotées d'excellentes capacités à un très bon prix et prendre livraison de la marchandise beaucoup plus rapidement.

On observe encore d'autres processus d'acquisition innovateurs comportant de nouvelles dispositions financières. L'an dernier, l'achat à la Grande-Bretagne de sous-marins de classe Upholder constitue un excellent exemple de mode d'acquisition innovateur. Ce qui en maximise la valeur pour les contribuables canadiens, c'est que le projet comporte un prêt-achat de huit ans sans intérêt. Non seulement les Forces canadiennes ont-elles obtenu les sous-marins pour le quart du prix de bâtiments neufs, mais le projet créera environ 350 millions de dollars de retombées pour les entreprises canadiennes.

Je pourrais continuer, j'ai d'autres choses très intéressantes à dire, mais je vois que mon temps est écoulé, et je vais céder ma place à quelqu'un d'autre.

[Traduction]

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Réf.): Madame la Présidente, je prends la parole au sujet de la motion à l'étude, au nom des électeurs de Surrey-Centre.

La motion n° 73 propose que le gouvernement soumette tous les projets d'acquisition de biens et services de plus de 100 millions de dollars destinés aux Forces armées canadiennes à des audiences publiques tenues par un comité permanent de la Chambre des communes.

J'hésite à appuyer cette motion, car cela ne me semble pas une bonne idée. La motion propose d'ajouter un autre niveau d'intervention politique au processus d'acquisition de biens et services destinés aux forces armées. Elle aurait également pour effet d'ajouter un autre palier bureaucratique, contribuant ainsi à étirer le

processus encore davantage. J'estime, comme de nombreux Canadiens, que le processus d'acquisition de biens et services pourrait faire l'objet de beaucoup moins d'intervention politique.

• (1120)

Le vérificateur général a également indiqué que le processus d'acquisition de biens et services comporte trop d'intervention bureaucratique. Dans un exposé sur l'acquisition de biens et services devant le comité de la défense, on a fait valoir que les problèmes liés au processus d'acquisition du ministère de la Défense étaient dus à l'interface entre les militaires, les bureaucrates et les politiciens.

L'acquisition des hélicoptères EH-101 est un excellent exemple d'ingérence politique. Les libéraux et les conservateurs ont, par leur ingérence, gâché le processus d'acquisition et ont laissé la garde côtière dans une situation de grande vulnérabilité.

C'est parce qu'ils ont fait l'objet d'une ingérence politique directe que ces marchés ont été attribués, annulés ou modifiés. Autrement dit, c'est l'ingérence politique qui est responsable de tout ce gâchis. L'opposition officielle s'oppose à la création d'un autre niveau d'intervention politique.

Le Parti réformiste du Canada a toujours prôné une politique de réduction de l'appareil bureaucratique et administratif. Nous voulons débarrasser les Canadiens d'un appareil gouvernemental encombrant et réduire le rôle du gouvernement dans la vie quotidienne des gens. Si nous accordions notre appui à ce que propose le Bloc, il y aurait tout à coup une foule de politiciens qui voudraient se jeter dans la mêlée pour s'assurer que leur circonscription bénéficie d'une partie du contrat.

Le ministère de la Défense doit être en mesure d'acheter le matériel dont il a besoin pour s'acquitter de sa mission. Toute acquisition comporte un aspect politique, mais les politiciens devraient s'en remettre à des experts à cet égard. Les politiciens doivent se garder d'intervenir dans le processus d'acquisition et dire aux forces armées ce qu'elles doivent acheter et de qui elles doivent l'acquérir.

Le problème de l'attribution d'un marché à un fournisseur exclusif se pose toujours en l'absence de processus d'adjudication. Il serait bien d'avoir l'assurance qu'il y aura davantage d'appels d'offres ouverts au lieu des contrats adjugés à un fournisseur exclusif comme c'est souvent la pratique au Canada.

La question de l'ingérence politique demeure avec les contrats adjugés à un fournisseur exclusif. C'est ce qui se produirait si on tenait ces audiences publiques où les politiciens demanderaient à participer et à obtenir un rôle pour des industries établies dans leur circonscription.

Je ne suis pas favorable à ce que la conclusion de marchés passe par un comité. Je ne peux pas dire que j'ai entièrement confiance en la structure et le fonctionnement actuels des comités de la Chambre des Communes. Il est nécessaire d'apporter des améliorations aux modalités de fonctionnement des comités de la Chambre. Les comités ne gèrent pas leurs travaux avec efficacité. Il est souvent difficile d'avoir un quorum. Je peux le dire, car étant toujours à l'heure, je vois la plupart des autres membres arriver en retard ou parfois seulement après avoir été convoqués.

Initiatives parlementaires

Nous avons un problème continu de fuites avec les rapports des comités. Or, le gouvernement ne fait preuve d'aucune volonté pour résoudre ce problème. Même le «rapport du comité sur les fuites» a fait l'objet de fuites.

Tous les partis ont unanimement décidé, il y a quelque temps, de télédiffuser de façon intégrale et objective les séances de comité, mais cela n'a pas encore été appliqué. Le gouvernement se dégonflerait-il? Je me le demande.

Le Sous-comité des affaires émanant des députés présente des problèmes importants. Je soutiens, d'après ce que j'ai constaté, que les députés d'arrière-ban n'obtiennent ni justice, ni respect, ni responsabilisation de sa part. Il s'agit d'exercices futiles. Le chahut dans les comités et à la Chambre sont excessifs et absolument inutiles. Le partenariat prévaut dans tous les comités dominés par le Parti libéral.

On a constaté un problème de partialité chez les présidents. Les présidents libéraux de divers comités défendent souvent indûment les députés libéraux et les témoins qui leur sont favorables, particulièrement les ministres. Il arrive souvent que les présidents se montrent injustes envers les députés de l'opposition pour ce qui est du temps qui leur est accordé, des questions qu'ils peuvent poser et même des motions qu'ils aimeraient proposer. La majorité des députés voient les choses sous l'angle de l'appartenance politique et rares sont ceux qui en font abstraction quand ils étudient une question.

Par exemple, récemment, les députés libéraux qui dominent le Comité de l'immigration ont refusé que ce dernier inscrive à son programme l'étude de l'exploitation du système d'immigration et de réfugiés par les trafiquants de drogues, les criminels et les terroristes. Comment peut-on faire une telle chose si on s'intéresse véritablement à la question? Le fonctionnement des comités est souvent inefficace.

• (1125)

Le Comité d'examen de la réglementation, dont je suis coprésident, essaye depuis plus de 25 ans de faire corriger certains règlements. Nous n'avons même pas de procédure claire pour ce faire. Les ministres et les organismes ne répondent pas dans les délais voulus. Vus ces exemples d'inefficacité et de mauvaise gestion, comment peut-on s'attendre à ce qu'un comité soit en mesure d'administrer des contrats de défense d'une valeur supérieure à 100 millions de dollars?

Les politiciens ne devraient pas prendre de décisions à la place des experts, des spécialistes ou des administrateurs. Nous sommes tous au courant du rôle joué, dans le scandale du Shawinigate, par un collaborateur du premier ministre dans l'octroi d'une subvention à un associé de ce dernier, à moins que ce ne soit un ami, un électeur, ou autres. Comment se fait-il que la GRC ait accordé le contrat, sans appel d'offres, en vue de la construction d'une route jusqu'à la résidence du premier ministre? Comment se fait-il que le personnel de Revenu Canada mêlé au Shawinigate se soit retrouvé muté?

Qui a oublié le contrat accordé par les libéraux à Bombardier pour entraîner les pilotes de l'OTAN dans l'ouest du Canada? Il s'élevait à 2,85 milliards et n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres. Qui parmi les ministériels peut justifier que, pendant des années, de 90 à 92 p. 100 des contrats de l'ACDI sont allés à deux provinces du

Initiatives parlementaires

centre? Avec de tels politiciens comment peut-on penser qu'un comité fera preuve d'équité dans l'octroi des contrats de défense?

Je n'appuierai pas la motion. Ce serait saboter le processus d'acquisition de la Défense. Ce serait ajouter un niveau administratif de plus, rendant encore plus inaccessible le matériel dont nos troupes ont besoin pour faire leur travail. En fait, la motion augmenterait les occasions d'ingérence politique dans le processus d'acquisition.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Madame la Présidente, les propos du député m'ont vivement intéressé, en particulier quand il a dit que les débats aux comités et à la Chambre étaient marqués par l'esprit de parti. Par ailleurs, j'ai été très déçu qu'il utilise sept des dix minutes dont il disposait pour livrer un discours tendancieux. À tort et à travers, il a fait des observations absolument sans fondement. Il n'y avait pas la moindre trace de vérité dans ce qu'il disait.

Il a ensuite lancé des attaques personnelles contre des députés, dont certains sont les meilleurs dirigeants que le Canada a pu avoir tout au long de son histoire. Je ne passerai pas les dix minutes dont je dispose à lui répondre, parce qu'il en faudrait nettement davantage pour remettre les pendules à l'heure.

Je reviens donc à la motion dont la Chambre est saisie et qui est la suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait soumettre tous les projets d'acquisition de biens et services de plus de 100 millions de dollars destinés aux Forces armées canadiennes à des audiences publiques tenues par un comité permanent de la Chambre des communes afin d'assurer que le processus d'acquisition soit transparent et équitable envers tous.

J'aimerais me reporter au témoignage fait devant le Comité permanent de la défense par Joseph Haddock, directeur, Affaires internationales, Sikorsky Canada Inc., en ce qui concerne les marchés publics. Il a dit qu'il comptait plus de 29 années de service dans les Forces navales des États-Unis et que, dans le cours de sa longue expérience, il avait directement eu à s'occuper de l'acquisition de matériel de l'industrie de la défense des États-Unis. Justement sur la question du processus public ou de la tenue d'audiences, il a fait l'observation suivante:

Pour commencer par une observation positive, il me semble que le processus mis en place au Canada est plus simple que le système américain, en ce qui a trait au budget. Aux États-Unis, la multitude d'examen réalisés par le Congrès et la manipulation politique des budgets prévus ont un effet dévastateur sur la planification et l'exécution, tant du point de vue du gouvernement que de celui de l'industrie.

• (1130)

Les observations que ce monsieur a présentées devant le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants sont fort éloquentes. Il s'agit d'une déclaration magnifique qui résume bien ce que je répondrais probablement à la motion proposée par mes collègues du Parti réformiste.

Je siège au comité des comptes publics. Je puis assurer à la Chambre que lorsque le vérificateur général non seulement sent ou pressent, mais devine le moindre bout d'un problème réel ou perçu, et pas nécessairement un méfait, son équipe et lui passent au

peigne fin des milliers de documents, vérifiant tout contrat dans lequel un ministère, une société d'État ou un organisme sont parties. Le vérificateur général n'abandonne jamais avant d'éclaircir complètement une affaire. Nous avons déjà un ombudsman qui est sans cesse à l'affût, protégeant les intérêts de la population chaque fois qu'il pressent un problème potentiel ou possible.

Certains des meilleurs fonctionnaires de la planète travaillent pour le gouvernement du Canada, au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, au ministère de la Défense nationale et au Conseil du Trésor. Ils examinent attentivement les contrats de 100 millions de dollars ou plus, mais aussi ceux de moindre valeur, afin de s'assurer qu'ils atteignent les objectifs fédéraux en matière de transparence et que les Canadiens en ont pour leur argent et obtiennent un bon rendement sur le capital investi.

Charger un autre comité parlementaire de parcourir le Canada chaque fois qu'on aura un projet de 100 millions de dollars ne fera qu'encourager l'esprit partisan. Cela invitera à faire preuve d'esprit de clocher, suscitera des conflits et ouvrira probablement la porte à des pressions politiques et à des démarches politiques de toutes sortes. Cela ne servira pas l'intérêt de la population.

Pourquoi vouloir créer une autre bureaucratie alors que nous avons déjà une multitude d'organismes variés qui font déjà ce que mon collègue propose que l'on fasse? Absolument rien n'empêche un député ou un membre de tout comité de la Chambre de faire comparaître le directeur de tout organisme, un sous-ministre ou un ministre devant un comité pour l'interroger à fond sur tout type de contrat dont il est saisi.

Je dirais que notre gouvernement, notre société et notre pays ont ce qu'il y a de mieux en matière de soumissions publiques et d'utilisation des deniers publics. En tant que parlementaire, je suis très fier de ce que le ministère de la Défense nationale, de même que le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, font à cet égard conjointement avec le Conseil du Trésor. Je suis parfaitement convaincu qu'ils accomplissent un excellent travail, à l'abri de toute ingérence politique, de toute pression publique et de tous intérêts régionaux qui pourraient entrer en jeu de temps à autre quand il est question de contrats importants.

Je ne cacherai certainement pas le fait que si j'ai dans ma circonscription une entreprise qui soumissionne pour obtenir un contrat de 100 millions de dollars et s'il y a un comité parlementaire qui tient des audiences à ce sujet un peu partout au Canada, vous pouvez être assurés que je ferai des instances auprès du comité pour lui fait valoir que cette entreprise fait de l'excellent travail et sera parfaitement à la hauteur si elle décroche le contrat. C'est dans la nature des choses.

En tant que politiciens, nous avons le devoir de défendre les intérêts des entreprises qui créent des emplois dans notre circonscription. Je suis parfaitement justifié de le faire. Toutefois, si chacun de mes collègues se met à faire la même chose que moi, cela créera de la confusion, sinon le chaos, dans le processus politique. Cela aura également pour effet de placer ce comité dans une situa-

tion extrêmement difficile. En fin de compte, lorsqu'on a à prendre une décision une fois qu'on a pesé le pour et le contre, la décision fera des heureux et des mécontents, comme cela arrive partout dans la vie.

Cela étant, s'il n'y a rien de cassé, il n'y a rien à réparer. Le système fonctionne, il fonctionne bien et il fonctionne de façon efficiente. Il est transparent. C'est un des meilleurs systèmes au monde. Protégeons l'intégrité du système et mettons-le à l'abri de toute ingérence politique.

• (1135)

Voilà donc pourquoi je voterai contre la motion lorsque la Chambre sera invitée à se prononcer à ce sujet.

M. Leon E. Benoit (Lakeland, Réf.): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est ainsi offerte. Je n'avais pas l'intention de participer au débat sur cette motion, mais après avoir écouté le dernier orateur, j'ai cru bon d'intervenir.

J'ai été vraiment surpris par la façon dont le député d'Ottawa-Centre a exprimé son opposition à la motion. Il y a bien sûr des députés de mon parti qui y sont opposés parce qu'ils sont contre toute ingérence politique dans le processus décisionnel relatif aux contrats. La motion se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait soumettre tous les projets d'acquisition de biens et services de plus de 100 millions de dollars destinés aux Forces canadiennes à des audiences publiques tenues par un comité permanent de la Chambre des communes afin d'assurer que le processus d'acquisition soit transparent et équitable envers tous.

La motion ne dit pas que le comité permanent devrait prendre des décisions quant à l'exécution du contrat, elle cherche simplement à rendre le processus plus transparent. À cet égard, je suis tout à fait favorable à la motion. Je vais me prononcer en sa faveur pour deux raisons.

Premièrement, un simple coup d'oeil à la structure et au rôle des comités de la Chambre des communes suffit à faire ressortir la nécessité d'une réforme en profondeur. L'année dernière, le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, dont je fais partie, a mené une étude sur la qualité de vie au sein des Forces canadiennes. Nous avons entendu les témoignages de membres des Forces canadiennes, de représentants de la communauté ainsi que d'autres personnes qui s'intéressent à ce dossier. Je n'ai pas l'impression que le rapport qui a été présenté à l'issue de cet exercice reflète vraiment les doléances exprimées.

Deuxièmement, même si le rapport a été présenté, même s'il loin d'être complet et même si, dans bien des domaines, il ne reflète pas les propos entendus, on n'a pas daigné en tenir compte. Je ne pense pas qu'en fin de compte on fera grand-chose à ce sujet.

Confier à ce comité la responsabilité d'examiner la procédure d'achat en vigueur au sein des Forces en ce qui concerne les marchés d'une valeur supérieure à 100 millions de dollars serait le charger d'un rôle très important. Son importance serait accrue. Les

Initiatives parlementaires

comités ne servent pas vraiment à grand-chose pour l'instant. Ils font souvent un travail considérable, mais qui ne donne aucun résultat. Le comité pourrait jouer un rôle important dans ce cas-ci.

Je suis sûr que de députés de l'opposition et même certains ministériels auraient d'importantes questions à poser au sujet de la procédure suivie dans le cas de certains marchés. Ces questions pourraient bien inciter le vérificateur général à effectuer une étude plus approfondie. Si les informations recueillies sont assez négatives, cela pourrait inciter le ministère de la Défense à faire marche arrière dans le cas de certains marchés ou en renouveler d'autres.

L'une des principales responsabilités du comité serait de vérifier soigneusement où passe l'argent des contribuables. Ce que l'on ne fait pas assez actuellement. Certes, on le fait par exemple au moment de l'examen du budget des dépenses lorsque l'on demande aux ministres de comparaître devant le comité, mais l'examen n'est pas alors assez approfondi et on n'y prête guère d'attention. Et donc, à quoi cela sert-il?

Dans ce cas-ci, le comité remplirait un rôle important. Ce serait utile, car alors les questions entourant les marchés seraient portées à l'attention du gouvernement, du ministère, du vérificateur général et, ce qui est plus important, du public.

Je félicite le député qui a présenté la motion M-73. Elle ne va pas assez loin, mais je l'appuie quand même. Elle a beaucoup de sens.

• (1140)

Je trouve très inquiétant d'entendre le député d'Ottawa-Centre dire qu'il est contre cet examen plus approfondi. Celui-ci ne saurait être mené efficacement par un autre organisme ou, à tout le moins, il ne l'a pas été jusqu'à maintenant. Il en a minimisé la valeur. Le député ne voit pas à quel point les comités de la Chambre des communes sont devenus inefficaces, notamment au cours de la présente législature. Au cours de la dernière législature, les comités fonctionnaient un peu mieux. Ils jouaient un rôle plus important qu'auparavant, mais ce n'est plus le cas.

À titre de porte-parole du Parti réformiste en matière d'immigration et de membre du Comité de l'immigration, il va sans dire que je sais que ce dernier a vu son rôle diminuer de façon spectaculaire. Le comité est devenu inefficace au point où je me demande s'il vaut la peine de participer à ses travaux.

Des membres d'autres partis, dont le parti ministériel, ont dit que c'est le lot de bien des comités actuellement. Ils ont vraiment perdu de leur importance, ce qui est regrettable. Les comités de la Chambre des communes pourraient vraiment être l'endroit où s'effectue le travail préparatoire utile et plus détaillé. Cela pourrait contribuer à améliorer les mesures législatives. Celles-ci seraient ensuite débattues à la Chambre des communes. Leur qualité serait accrue.

De toute évidence, le gouvernement veut empêcher les comités de fonctionner comme cela. La valeur de ces derniers a énormément baissé, et ce serait là une façon d'améliorer la qualité du travail

Initiatives parlementaires

effectué par le comité qui se chargerait de cette fonction. Il s'agirait probablement du Comité de la défense.

Personnellement, j'aimerais que la motion soit adoptée. J'encourage tous les députés à l'examiner. Il n'y est pas question d'ingérence dans le processus décisionnel. Le rôle du comité consisterait à faire ressortir des considérations importantes qui, autrement, pourraient passer inaperçues et à les porter à l'attention du public.

Je suis heureux d'avoir eu du temps pour faire ce discours. J'encourage tous les autres députés à faire en sorte que ce changement se produise. Cela améliorerait la valeur du travail effectué par le comité. Cela permettrait à celui-ci d'accomplir quelque chose d'important que le gouvernement et le ministère de la Défense auraient énormément de difficulté à ne pas prendre en considération. Il faut applaudir ce genre de motion.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Madame la Présidente, j'appuie également cette motion et je remercie le député de l'avoir présentée.

Si quiconque en doute, il suffit de regarder la cote qu'ont les politiciens et les avocats dans l'échelle des personnes auxquelles la population fait confiance pour voir qu'au fil des ans, la population a perdu confiance dans les politiciens. Elle a perdu confiance dans le processus en raison de marchés secrets et de ce qu'elle perçoit comme une mauvaise utilisation de l'argent des contribuables. Le gouvernement n'a pas fait preuve de leadership pour veiller à ce que le processus soit bon et que la population puisse avoir confiance qu'il sera appliqué équitablement.

Cette motion tente d'examiner l'absence de respectabilité chez le gouvernement et les politiciens. Elle vise à faire en sorte que l'argent des contribuables soit dépensé équitablement et que la population puisse constater qu'il est dépensé équitablement.

Un enjeu clé dans tout ce débat, c'est qu'il ne s'agit pas d'un faible montant. Il s'agit de marchés de 100 millions de dollars. On a peine à croire que le gouvernement puisse s'opposer à une sorte d'examen public de marchés évalués à 100 millions de dollars. Il est déraisonnable ne serait-ce que d'imaginer que les ministériels puissent soutenir que cet examen n'est pas acceptable.

J'ai écouté le député libéral qui a pris la parole. Il a semblé penser que nous allons étaler cette question sur la place publique et qu'elle deviendra vraiment teintée de sectarisme. À mon avis, le problème est qu'il y a eu trop de sectarisme. C'est pour cette raison qu'il faut l'étaler sur la place publique. Si ce sectarisme n'existe pas, qu'on étale la question sur la place publique pour montrer à la population qu'il n'existe pas. Qu'on ne craigne pas d'exposer publiquement la question. L'ennui, c'est que ce sectarisme existe, d'où la nécessité de présenter des motions de la sorte.

• (1145)

Il est très important que cette motion reçoive l'appui de tous les partis à la Chambre, pour montrer aux Canadiens que nous sommes

prêts à défendre un système qui marche bien. S'il ne marche pas, que la population le sache. S'il marche bien, qu'elle le sache aussi. Il faut qu'elle retrouve une certaine confiance dans le système.

Nous avons vraiment de bons fonctionnaires. Le problème n'est pas limité aux fonctionnaires qui s'occupent d'accorder des marchés de 100 millions de dollars. Nous savons tous qu'il y a d'autres problèmes, comme l'esprit de parti et le favoritisme. Il est extrêmement important que, si nous sommes convaincus que ces problèmes ne se posent pas, nous le fassions savoir aux Canadiens.

Mon collègue de Halifax-Ouest a déjà abordé cette question et commenté le rapport cinglant du vérificateur général. Le vérificateur est là et il publie des rapports, mais il s'attend à ce que la Chambre adopte des politiques et des mesures législatives pour régler les problèmes. À voir la façon dont les choses se passent maintenant, c'est impossible.

Je ne vais pas m'appesantir sur la question, mais je voudrais demander leur soutien à tous les partis. Si nous voulons acquérir une certaine respectabilité à l'intérieur de notre système gouvernemental, il est temps que nous adoptions des motions comme celle-ci, pour que la population puisse constater qu'elle a des motifs de faire confiance à notre système démocratique.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Madame la Présidente, je suis très heureux d'intervenir au nom de mon collègue, le député de Compton—Stanstead, pour parler de la motion n° 73 présentée par un député du Bloc québécois. Je dirai avant tout que les progressistes conservateurs appuieront cette mesure d'initiative parlementaire lorsqu'elle sera bientôt mise aux voix, du moins le député de Compton—Stanstead et moi-même l'appuierons.

J'ai entendu des députés libéraux dire pourquoi il n'est pas nécessaire de créer un comité spécial pour traiter les acquisitions à la Défense nationale. Ils ont usé de prétextes comme le fait que la transparence et l'ouverture existent déjà. Les députés libéraux disent aussi qu'il existe déjà des procédures donnant aux Canadiens toute raison de croire qu'ils sont entendus et protégés par le processus en place. Je soumets que ce n'est pas le cas.

Cette motion a été présentée parce que le député croit que le présent système des comités ne fonctionne pas dans ce secteur en particulier. Le Comité de l'agriculture où je siège fait raisonnablement bien son travail, dans la transparence et l'ouverture. Je suis très heureux d'affirmer que la majorité des députés ministériels qui siègent à ce comité sont ouverts à une franche discussion et à un débat honnête. Certains de ces députés sont ici aujourd'hui, mais je ne le dis pas pour les flatter.

Certains comités sont efficaces, mais il semble que ce ne soit pas le cas du Comité de la défense. Malheureusement, il ne semble pas traiter les budgets des dépenses en toute transparence. Lorsque le ministre témoigne devant le comité, on semble manquer de transparence. Lorsque les membres de ce comité ne peuvent pas obtenir les faits exacts, il est clair que d'autres options s'imposent. À notre avis, la présente option est raisonnable dans les circonstances.

Permettez-moi de donner à la Chambre un exemple de l'efficacité dont parlaient les ministériels, de l'efficacité par rapport au coût des décisions du gouvernement en matière d'acquisition de matériel militaire. Mon exemple est tout simple; c'est celui de l'acquisition des hélicoptères EH-101.

Le gouvernement aimerait bien oublier tout le dossier des appareils EH-101, mais ce projet d'acquisition a été réalisé de façon rationnelle et logique. Une entente sur l'acquisition des hélicoptères dont avaient besoin les militaires canadiens avait été conclue. Fidèle à son habitude, le gouvernement libéral, qui aime bien gaspiller l'argent des contribuables, a décidé que ce programme d'acquisition ne servirait pas ses fins politiques. Il a annulé le contrat qui avait été élaboré, négocié et entériné et a dû verser un dédommagement de plus de 1 milliard de dollars, puisés à même les fonds publics. C'est donc par opportunisme politique que le gouvernement a payé inutilement plus de 1 milliard de dollars. Cela prouve la nécessité de mettre sur pied un comité de surveillance qui mettrait l'accent sur la transparence.

• (1150)

Un député ministériel a dit tout récemment: «Nous avons déjà un chien de garde, un contrôleur. Il y a le vérificateur général qui examine tous les documents s'il semble y avoir eu irrégularité. Il analyse tout le processus, puis fait rapport des erreurs qu'il a observées.» C'est vrai, c'est son rôle.

Le vérificateur général rend un service très précieux. Le problème, c'est que personne dans les rangs ministériels ne l'écoute. Ils n'écoutent pas le vérificateur général. Ils font la sourde oreille et continuent tout simplement de recourir aux mêmes expédients politiques.

Il est proposé dans la motion l'établissement d'un comité qui serait chargé d'examiner les dépenses militaires dépassant 100 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent. C'est d'ailleurs ce que reconnaît la motion en fixant un seuil de 100 millions de dollars. Le ministère de la Défense et le Conseil du Trésor peuvent certainement s'occuper des montants inférieurs.

Le gouvernement prétend que cela est impossible parce qu'il y a une exigence opérationnelle pour le ministère de la Défense nationale et que l'établissement d'un comité nuirait aux nécessités opérationnelles du ministère. Ce n'est pas vrai. La somme de 100 millions de dollars assure le maintien des opérations normales du ministère de la Défense nationale. Toutefois, il devrait être possible de soumettre tout montant en sus à l'examen des Canadiens.

Le gouvernement dit que les Canadiens ont droit à un bon rendement sur leurs investissements. Ils y ont droit maintenant. Le ministère de la Défense est un bon point de départ. Si le système des comités était efficace, ce ne serait pas nécessaire. Si l'examen du vérificateur général était efficace, ce ne serait pas nécessaire. Malheureusement, on pourrait signaler un nombre trop élevé de problèmes non seulement au ministère, mais encore dans l'ensemble du gouvernement.

Initiatives parlementaires

Nous voterons en faveur de cette motion. Nous allons continuer de nous battre pour l'ouverture et la transparence quand cela concerne le processus d'acquisition du ministère de la Défense nationale.

En terminant, je voudrais citer deux autres exemples. L'un d'eux est un contrat de 2,85 milliards de dollars qui a été accordé sans appel d'offres à Bombardier pour de la formation. C'est ce qu'a fait le gouvernement libéral. Je ne pense pas que les Canadiens ont été particulièrement bien servis par ce contrat accordé sans appel d'offres.

L'autre exemple, dont je parlerai brièvement, concerne la prestation de rechange des services. Cette formule présente certes des avantages, mais malheureusement il n'y a aucune transparence, de sorte que ni les Canadiens ni les parlementaires ne peuvent donner leur avis sur ce programme. C'est pourquoi la création d'un comité semblable pourrait être une nécessité opérationnelle pour le Parlement.

Au nom du Parti progressiste conservateur et du député de Compton—Stanstead, je dis que nous allons appuyer la motion. Si seulement le gouvernement pouvait écouter. Il ne comprend pas que ce qu'il fait n'a aucun écho dans la population canadienne. Il ne comprend pas qu'il fait fausse route.

Tout ce que nous avons à dire, c'est EH-101, et je ne doute pas que les Canadiens comprendront.

M. Hec Clouthier (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Madame la Présidente, je n'en reviens tout simplement pas. Le député de Brandon—Souris n'a rien fait d'autre que de tenir des propos calomnieux. Il parlait de choses simples. Ce n'est tout simplement pas vrai. Le député ne sait tout simplement pas de quoi il parle. Je lui pardonne et je sais que les députés du gouvernement lui pardonnent son attitude. Il ne fait que prononcer des paroles vides de sens. Il se débat comme un gros buffle, et je le dis de façon amicale. Il n'en finit pas de brasser du vent en pensant qu'il va réussir à convaincre les députés à la Chambre et les électeurs qui sont à l'écoute, mais ce n'est tout simplement pas le cas.

• (1155)

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue d'Ottawa-Centre et le secrétaire parlementaire, qui ont expliqué de façon cohérente et précise pourquoi nous nous prononcerons contre cette motion.

Je suis heureux de m'exprimer au sujet de la motion du député de Joliette. Je l'aborderai en premier lieu sous l'angle des relations publiques. À ce propos, certains députés d'en face auraient intérêt à consulter des entreprises de relations publiques et à se renseigner avant de faire des observations insensées au sujet de la motion.

Passons maintenant à ce que l'on appelle l'éclairage. En d'autres mots, comment la chose est-elle perçue? Comment est-elle perçue non seulement par le gouvernement, mais aussi par les Canadiens? Dans certaines circonstances, cette motion aurait effectivement du

Initiatives parlementaires

bon sens. Elles ne sont pas nombreuses, mais elles existent. À titre d'exemple, ce serait le cas si la Chambre ne pouvait pas exercer de droit de regard sur les acquisitions des forces armées, l'objet de la présente motion, ou tout autre genre d'acquisition et si les acquisitions se déroulaient dans le secret. Ce n'est cependant pas ce qui se produit.

La motion aurait du bon sens si les ministres ne rendaient pas de comptes au Parlement. Ce n'est toutefois pas le cas. Nous savons qu'ils rendent des comptes et qu'ils continueront de le faire. Il y a toujours les élections pour obliger le gouvernement à rendre des comptes, de même que la période des questions et le témoignage des ministres devant un comité permanent.

Le député n'est pas membre du Comité permanent de la défense nationale, il ne sait pas de quoi il parle. Son collègue de Compton—Stanstead est membre de ce comité. Bien sûr, il n'est pas à la Chambre, car il sait que nous avons raison à cet égard. Ce dernier s'est fait remplacer, mais, après avoir écouté son remplaçant, je suis sûr qu'il ne lui demandera plus jamais de prendre sa place.

Nous pouvons nous présenter devant les comités permanents compétents pour discuter de la question et de toute autre question.

Le processus d'acquisition du gouvernement du Canada repose sur cinq piliers: la prééminence des besoins opérationnels, la concurrence, l'équité, la transparence et l'accessibilité.

Voyons comment le système fonctionne dans la pratique, sans les exagérations qui viennent de nos vis-à-vis.

Tout d'abord, les ministres et les ministères doivent respecter des règlements très rigoureux sur les marchés et ils sont aussi soumis aux politiques du Conseil du Trésor sur les contrats. Le plupart des contrats de 25 000 \$ et plus sont attribués de préférence par appels d'offres.

Dans la grande circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke, la personne qui reçoit les offres, le colonel Ken Dillabough, dit, comme on ne l'entend que dans la Haute-Outaouais: «Okay, m'sieurs dames, au travail, desserrons les cordons de la bourse et passons aux appels d'offres.» C'est ce que nous préférierions faire tout le temps, même s'il y a quelques exceptions de temps à autre.

Il y a des exceptions à toutes les règles, peu importe où, lorsqu'il faut faire affaire avec un fournisseur unique. Prenons par exemple le cas de droit de propriété. Si un fournisseur est le seul à avoir le droit de fabriquer et de vendre des pièces pour l'équipement qu'il a lui-même conçu et mis en marché, le gouvernement est obligé de faire affaire avec ce fournisseur. C'est très sensé, et le gouvernement tient à faire les choses de façon sensée, contrairement à certains de mes collègues d'en face qui présentent des motions insensées comme des gens qui ne savent pas de quoi ils parlent.

Parfois, il est nécessaire d'attribuer un marché à un fournisseur exclusif lorsque le temps presse, lorsque quelque chose doit être fait rapidement et qu'on n'a pas le temps de faire un appel d'offres. Lorsque la sécurité nationale ou l'intérêt national sont en jeu, l'attribution d'un marché à un fournisseur exclusif peut être néces-

saire. Lorsque cela se produit, les ministres de la Couronne et les fonctionnaires doivent suivre des règles strictes et ils sont responsables de leurs actes devant le gouvernement et devant la Chambre.

● (1200)

La réalité est que la plupart des acquisitions se font selon le régime de la concurrence et que le système d'approvisionnement concurrentiel est à la hausse. Par exemple, en 1996, 83 \$ sur chaque tranche de 100 \$ dépensés au titre des acquisitions de plus de 25 000 \$ ont été dépensés selon le régime de la concurrence. En 1997, la dernière année pour laquelle le Conseil du Trésor a des chiffres complets, la proportion était de 89 \$ pour chaque tranche de 100 \$.

Prenons les marchés de services comme autre exemple, ce qui comprend à peu près tout, de l'entretien des immeubles aux services médicaux. En 1995, 55 p. 100 de ces marchés ont été attribués selon le régime de la concurrence, et le député d'en face le sait très bien. En 1997, soit à peine deux ans plus tard—je lève deux doigts pour que le député comprenne bien—, ce chiffre était passé à plus de 80 p. 100. Je m'occuperai du député de Lakeland si je peux en finir avec cela.

Le système est transparent. Dans la presque totalité des projets d'acquisition il y a appel d'offres et le nombre d'appels d'offres est à la hausse. La tendance est à une concurrence accrue, et non pas moindre, à une plus grande transparence et à une utilisation plus responsable des deniers publics.

Comparant notre système d'acquisition à ceux qui sont en vigueur dans d'autres pays, le Secrétariat du Conseil du Trésor a constaté que sa performance est de loin supérieure à celles des systèmes que l'on trouve aux États-Unis ou au sein de l'Union européenne.

Il ne reste plus qu'une question. La surveillance, compte tenu de la diminution constante de la fraction des projets d'acquisition qui échappent au processus compétitif, est-elle suffisante? Tout comme le gouvernement, je crois que si. Les mécanismes destinés à assurer un système d'acquisition transparent et accessible sont en place.

C'est ainsi que des comités d'examen interministériels chargés d'élaborer les stratégies d'acquisition en matière de défense passent en revue tous les projets d'acquisition de 2 millions de dollars et plus. Ces comités sont à même de dénicher d'importants avantages socio-économiques en matière d'acquisition. Le cas échéant, ils peuvent préciser les conditions à respecter. C'est ainsi que la totalité ou à tout le moins une partie du processus peut être accessible à des intérêts minoritaires ou nouveaux, ce qui ne leur serait pas possible autrement. Une fois l'examen terminé, la plupart des projets d'acquisition sont affichés sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement, accessible par Internet, en vue du lancement d'un appel d'offres public. Pour assurer une plus grande équité, on les publie également dans les bulletins de possibilités d'affaires du gouvernement.

Initiatives ministérielles

Je ne suis pas toujours d'accord avec le vérificateur général, mais je dois dire qu'il examine ces questions et en fait rapport à la Chambre. Si une question d'acquisition se présente, tous les comités permanents peuvent, s'ils le veulent, poser des questions, l'examiner, en débattre.

Que suggère l'auteur de cette motion? Que nous constituons un autre comité permanent dans le seul but d'examiner les acquisitions d'ordre militaire. N'y a-t-il pas un comité permanent de la défense nationale?

Je sais que le député de Lakeland l'a dit, mais il a déjà fait partie du Comité permanent de la défense nationale. Je crois que son parti l'en a retiré essentiellement parce qu'il ne savait pas de quoi il parlait. Il a fait des remarques assez péjoratives au sujet du Comité permanent de la défense et des anciens combattants, disant que ce comité n'avait rien fait. Les Canadiens ne sont pas certainement pas d'accord, pas plus que les militaires.

Nous avons accordé des augmentations salariales et nous avons aussi accordé des fonds supplémentaires pour améliorer la qualité des logements. Je suppose que c'est la raison pour laquelle le député n'est plus membre du comité de la défense nationale. Je suppose que son propre parti l'en a retiré parce qu'il ne servait à rien au sein de ce comité, qu'il ne nous était d'aucun avantage étant donné que nous faisons ce que nous demandaient les militaires et le public canadiens. N'y a-t-il pas un Comité permanent des comptes publics?

Mon temps de parole est épuisé. En conclusion, le gouvernement est contre cette motion. Nous ne nous laisserons pas aller, comme les députés d'en face, à des propos injurieux. Nous nous opposons à cette motion parce qu'il est juste que nous le fassions.

Le vice-président: Le député a raison; son temps est épuisé. En fait, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Que, relativement au projet de loi C-32, Loi visant la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape du rapport et un jour de séance soit accordé aux délibérations à l'étape de la troisième lecture; et que 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Des voix: Honte!

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

• (1250)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

(Vote n° 455)

• (1205)

[Français]

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

PROJET DE LOI C-32—MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je propose:

POUR

Députés

Adams
Anderson
Augustine
Beaumier
Bélanger
Bennett
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau

Alcock
Assad
Baker
Bélair
Bellemare
Bertrand
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Clouthier

Initiatives ministérielles

Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Gray (Windsor West)
Grose	Guarnieri
Harb	Harvard
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Provenzano	Redman
Reed	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Serré	Shepherd
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Julien
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Whelan	Wilfert
Wood—135	

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Cadman
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	Doyle
Earle	Epp
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Goldring	Gouk
Grewal	Guimond
Hardy	Harris
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Konrad	Laliberte
Lalonde	Lebel
Loubier	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Marchand
Mark	Meredith

Mills (Red Deer)
Picard (Drummond)
Sauvageau
Solberg
St-Jacques
Strahl
White (North Vancouver)—61

Morrison
Reynolds
Scott (Skeena)
Stinson
Stoffer
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Debien
Dion
Dumas
Laurin
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Desrochers
Duceppe
Graham
McCormick
Mercier
O'Brien (Labrador)
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Wappel

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 mai, du projet de loi C-32, Loi visant la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement; ainsi que du groupe de motions n° 4.

M. Bill Gilmour (Nanaimo—Alberni, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole, à l'étape du rapport, au sujet du projet de loi intitulé Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le groupe n° 4 comporte dix amendements qui traitent de plusieurs questions, et notamment de l'efficience.

La motion n° 9 propose d'amender le projet de loi afin de rétablir la règle d'efficience dans la définition du principe de la prudence. La définition du principe de la prudence a été endossée à Rio par plus de 150 pays, dont le Canada. La définition du développement durable stipule notamment:

Lorsqu'il y a risque d'atteinte grave ou irréversible à l'environnement, l'absence de certitude scientifique ne peut servir de motif de retarder des mesures propres à prévenir la dégradation de l'environnement.

Cette définition est maintenant reconnue explicitement comme un principe fondamental du droit international de l'environnement. Le gouvernement s'était engagé à incorporer la définition du principe de la prudence à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Lorsque le projet de loi C-32 a été déposé à la Chambre, la définition de Rio concernant le développement durable et l'efficience a été intégrée au projet de loi. Toutefois, lorsque le projet de loi a été renvoyé au comité permanent, certains membres du comité ont appuyé un amendement qui visait à modifier la définition internationalement acceptée en supprimant toute référence à l'efficience.

Le retrait de la notion d'efficience dans le principe de la prudence causera des problèmes graves tant au gouvernement qu'à l'industrie. L'industrie doit être en mesure de mettre en oeuvre des mesures

de développement durable tout en demeurant concurrentielle et rentable.

Nous devons avoir une politique environnementale équilibrée et nous devons pouvoir compter sur une économie forte et saine pour pouvoir prendre des mesures concrètes de protection de l'environnement. Ces deux exigences sont indissociables l'une de l'autre. Autrement dit, si nous manquons d'argent, nous ne prendrons pas de mesures concrètes.

En l'absence de certitude scientifique, ce qui se produit dans de nombreux cas et est à la base même de nombreux accords volontaires et de protocoles d'ententes que le gouvernement a signés avec l'industrie, cette dernière prendra des mesures efficaces pour protéger l'environnement. Cependant, lorsque la science donne des réponses plus nettes et montre qu'il peut y avoir préjudice, des mesures plus lourdes seront envisagées et prises.

• (1255)

Le principe de prudence permet aux Canadiens de prendre des précautions dans l'intervalle. Cependant, si, dans l'équation, nous faisons abstraction de l'efficacité, il est probable que l'industrie ne sera plus disposée à se conformer de son plein gré, ce dont nous avons pourtant un besoin crucial pour continuer à protéger l'environnement.

L'une des raisons pour lesquelles le Parti réformiste s'est opposé au projet de loi C-74, au cours de la dernière législature, c'est que l'ancien projet de loi sur la protection de l'environnement rendait la mise en oeuvre trop difficile et trop coûteuse pour l'industrie. Il s'agit de savoir ce qui est dans l'intérêt bien compris de tous les Canadiens. Dans le domaine de l'environnement, les questions ne sont pas nettement tranchées. Il y a des zones indécises. La protection de l'environnement touche tous les Canadiens.

Je constate avec plaisir que le gouvernement appuie notre position sur le développement durable et qu'il a proposé un amendement identique à la motion n° 9 des réformistes, la motion n° 8. Cependant, je m'inquiète du fait que le gouvernement n'ait pas rétabli les mentions d'efficacité qui se trouvaient dans tout le projet de loi initial. Ces dispositions sont cruciales pour le délicat équilibre qui a été trouvé au cours des consultations que le gouvernement a menées sur le projet de loi C-32 auprès de l'industrie et des environnementalistes.

Dans le texte initial du projet de loi C-32, un certain nombre de dispositions tenaient compte de la notion d'efficacité, notamment celles portant sur l'application administrative, la collecte d'information et la prévention de la pollution. Certains membres du comité permanent ont voté pour que ces articles du projet de loi relatives à l'efficacité soient éliminés. Ces amendements n'encourageront pas à prendre des mesures environnementales plus importantes ou à faire plus attention à l'environnement. Ils ne créeront pas plus de ressources financières afin que le gouvernement et l'industrie puissent prendre des mesures, car les Canadiens n'ont tout simplement pas les moyens de prendre des mesures au-delà de ce qui est raisonnable et efficace.

En fait, ces amendements peuvent constituer se retourner contre nous en créant une répugnance des partenaires à signer des accords

Initiatives ministérielles

qui ne sont ni efficaces ni réalistes. Sans ces amendements, il y a de fortes chances pour que moins de mesures soient prises et non pas plus.

Les motions n°s 10, 16 et 47 dans ce groupe de motions proposent de résoudre cette préoccupation en réintégrant la notion d'efficacité dans le projet de loi. Le projet de loi C-32 doit intégrer les principes du développement durable qui comprennent des considérations d'ordre environnemental, économique et social.

Toujours dans ce groupe d'amendements, notre motion 18 propose l'élimination d'un nouvel article qui a été ajouté à l'étape du comité. Cet article n'a pas de sens et laisse la porte ouverte à de mauvaises interprétations flagrantes. Voici ce qu'il dit:

Le présent article n'a pas pour effet d'empêcher l'accomplissement d'un acte pour protéger l'environnement ou la santé humaine pour l'application de la présente loi.

Cela est beaucoup trop ouvert. Notre amendement propose de réintégrer l'article proposé par le gouvernement dans le projet de loi C-32 original, il y a plus d'un an. Cet article-là précisait quelle loi aurait la priorité en cas de double emploi dans des lois prévoyant la protection de l'environnement et de la santé humaine. Lorsque cet article a été retiré, le mécanisme de prise de décision a été éliminé de la mesure législative.

De plus, la motion n° 22 de ce groupe, présentée par le NPD, propose d'intégrer une nouvelle définition des substances perturbatrices d'hormones dans les définitions de la mesure législative. Nous n'appuierons pas cet amendement, car la définition que l'on propose de donner de «substance à effet de perturbation du système hormonal» est incompatible avec la définition ad hoc internationalement acceptée qui avait été proposée initialement dans le projet de loi. La définition internationalement acceptée est:

Une substance à effet de perturbation du système hormonal est une substance exogène pouvant entraîner des effets nocifs sur la santé d'un organisme par ailleurs normal ou de sa descendance, par suite d'un changement des fonctions endocrines.

Comme nous avons proposé cette définition de «substance à effet de perturbation du système hormonal» dans nos amendements au projet de loi, nous n'appuierons pas la motion n° 22.

La motion n° 23, émanant elle aussi du NPD, propose une définition de «matière recyclable» dans la section des définitions et de l'interprétation du projet de loi. Voici la définition proposée:

toute matière ou tout agrégat de matière qui, à un moment et en un lieu donnés, a une valeur ou une utilité.

• (1300)

N'importe quoi peut être considéré comme ayant une valeur ou une utilité. Cette définition de «matière recyclable» est clairement inacceptable. Elle est trop générale et trop indéterminée car elle peut signifier n'importe quoi ou n'importe quelle substance.

La motion n° 24 propose elle aussi une nouvelle définition à inclure dans le projet de loi, soit celle de «déchets» ainsi définis: «matières à l'état solide, liquide ou gazeux, ou toute combinaison de celles-ci, jetées ou destinées à être jetées pour le motif qu'elles

Initiatives ministérielles

sont sans aucune valeur et ne peuvent être destinées à un usage quelconque, à l'exception des matières recyclables». Comme dans le cas de la motion n° 23, cette proposition de définition est beaucoup trop vague et beaucoup trop indéterminée. De telles définitions sont redondantes, car elles ne servent absolument à rien quand elles se prêtent à ce point à toutes sortes d'interprétations. Ces amendements ne servent à grand-chose quand il s'agit de mettre en oeuvre l'objet du projet de loi.

Nous n'approuvons pas qu'on apporte au projet de loi des amendements qui en élargissent le champ d'application à tous les déchets, surtout quand il est question d'exportation. Nos amendements proposent que l'article du projet de loi concernant l'exportation de déchets dangereux se limite exclusivement à ce type de déchets.

Je signale qu'un seul amendement de ce groupe d'amendements vaut la peine d'être approuvé, et il s'agit de la proposition d'inclure le concept de «mesures efficaces» partout dans le projet de loi. Cela me paraît essentiel, et j'espère que les députés de tous les partis représentés à la Chambre réfléchiront sérieusement à cette proposition avant de voter.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 mai 1999, les motions du groupe n° 4 sont réputées avoir été mises aux voix et les votes par appel nominal sont réputés avoir été demandés et différés.

[Traduction]

La Chambre passe maintenant au débat sur les motions du groupe n° 5. Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 mai, les motions du groupe n° 5 sont réputées avoir été proposées et appuyées.

Ce groupe comprend les motions nos 17, 20, 21, 27 à 29, 34, 35, 40, 44, 45, 54, 55, 72, 75 à 79, 82, 92, 98 à 100, 102 à 104, 114, 124, 126, 127, 131, 134, 136, 140 à 145, 152, 157, 158, 162 à 166, 168, 170, 175, 177 à 180, 182, 184, 188, 190, 196, 199, 217 à 224, 226 à 229, 232, 234 à 236.

L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.) propose:

Motion n° 17

Que le projet de loi C-32, à l'article 2, soit modifié par substitution, à la ligne 7, page 5, de ce qui suit:

«tions en matière de technologie, de santé et»

Motion n° 20

Que le projet de loi C-32, à l'article 3, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 16, page 8, de ce qui suit:

«la production de polluants»

Motion n° 21

Que le projet de loi C-32, à l'article 3, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, à la ligne 18, page 8, de ce qui suit:

«(a) a work or undertaking»

Motion n° 27

Que le projet de loi C-32, à l'article 6, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 7, page 12, de ce qui suit:

«tones, choisis de la façon»

Motion n° 28

Que le projet de loi C-32, à l'article 6, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 10 et 11, page 12, de ce qui suit:

«tochtones—sauf inuit—de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.»

Motion n° 29

Que le projet de loi C-32, à l'article 6, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 39 et 40, page 12, de ce qui suit:

«(2)(c)(i) to (v), the representative of the Inuit or of aboriginal people for the region, as the»

Motion n° 34

Que le projet de loi C-32, à l'article 17, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 22, page 18, de ce qui suit:

«d) un bref exposé des éléments de preuve à l'appui de la»

Motion n° 35

Que le projet de loi C-32, à l'article 43, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 16, page 26, de ce qui suit:

«à la présente partie»

b) par substitution, dans la version française, aux lignes 19 et 20, page 26, de ce qui suit:

««substance hormonoperturbante» Substance ayant le pouvoir de»

Motion n° 40

Que le projet de loi C-32, à l'article 44, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 16 à 19, page 28, de ce qui suit:

«ci et de détermination de leurs effets—actuels ou potentiels, à court ou à long terme—sur l'environnement et la santé humaine, ainsi que les mesures de prévention et de lutte contre ces effets.»

Motion n° 44

Que le projet de loi C-32, à l'article 46, soit modifié par substitution, à la ligne 20, page 29, de ce qui suit:

«termes de l'article 64 ou susceptibles de le»

Motion n° 45

Que le projet de loi C-32, à l'article 46, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 37, page 29, de ce qui suit:

«ces en péril ou d'autres espèces fauniques ou»

Motion n° 54

Que le projet de loi C-32, à l'article 57, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 4, page 36, de ce qui suit:

«partie, utiliser, s'il satisfait à tout ou partie»

Motion n° 55

Que le projet de loi C-32, à l'article 57, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 12, page 36, de ce qui suit:

«2) Si le plan utilisé au titre du paragraphe»

Motion n° 72

Que le projet de loi C-32, à l'article 68, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 14, page 41, de ce qui suit:

«effectivement ou potentiellement toxique ou»

Initiatives ministérielles

Motion n° 75

Que le projet de loi C-32, à l'article 71, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 28, page 43, de ce qui suit:

«effectivement ou potentiellement toxique ou»

Motion n° 76

Que le projet de loi C-32, à l'article 71, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 14, page 44, de ce qui suit:

«toxicologiques disponibles, des données disponibles sur les activi-»

Motion n° 77

Que le projet de loi C-32, à l'article 73, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 6 et 7, page 45, de ce qui suit:

«en se fondant sur les renseignements disponibles, celles qui, à leur avis:»

Motion n° 78

Que le projet de loi C-32, à l'article 73, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 16, page 45, de ce qui suit:

«(2) Si les renseignements disponibles»

Motion n° 79

Que le projet de loi C-32, à l'article 73, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 22 à 26, page 45, de ce qui suit:

«(3) Lorsqu'ils classent par catégories des substances inscrites sur la liste intérieure, les ministres les examinent afin de déterminer s'il y a lieu de modifier la liste en vue d'y indiquer qu'elles sont assujetties au paragraphe»

Motion n° 82

Que le projet de loi C-32, à l'article 76.1, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 27, page 47, de ce qui suit:

«prudence lorsqu'ils procèdent à l'évaluation et aux examens»

Motion n° 92

Que le projet de loi C-32, à l'article 78, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 33, page 50, de ce qui suit:

«sauf si une autre disposition de la présente partie»

Motion n° 98

Que le projet de loi C-32, à l'article 81, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 11, page 53, de ce qui suit:

«mentaires—ac-»

Motion n° 99

Que le projet de loi C-32, à l'article 81, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 23 et 24, page 53, de ce qui suit:

«précise, les renseignements réglementaires—accompagnés des»

Motion n° 100

Que le projet de loi C-32, à l'article 81, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 11 et 12, page 54, de ce qui suit:

«chimique subie par une substance dans le cadre de son utilisation ou en raison de son entreposage»

Motion n° 102

Que le projet de loi C-32, à l'article 82, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 31 et 32, page 56, de ce qui suit:

«s'applique. Le cas échéant, les paragraphes 81(9) à (13) s'appliquent.»

Motion n° 103

Que le projet de loi C-32, à l'article 83, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 35, page 56, de ce qui suit:

«re, les renseignements disponibles sur»

Motion n° 104

Que le projet de loi C-32, à l'article 83, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 2 et 3, page 57, de ce qui suit:

«les ministres évaluent les renseignements disponibles sur une substance, notamment en»

Motion n° 114

Que le projet de loi C-32, à l'article 91, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, à la ligne 16, page 64, de ce qui suit:

«tion (4), the Ministers shall take into consider-»

Motion n° 124

Que le projet de loi C-32, à l'article 96, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 6 à 8, page 71, de ce qui suit:

«de l'autorité ou à une personne à qui un rapport peut être présenté au titre de l'article 95.»

Motion n° 126

Que le projet de loi C-32, à l'article 98, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 12 et 13, page 72, de ce qui suit:

«95(2)(b) to the extent that that person knowingly or negligently caused or contributed to the»

Motion n° 127

Que le projet de loi C-32, à l'article 98, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 27 à 29, page 72, de ce qui suit:

«tion (3) to an extent greater than the extent to which the person knowingly or negligently caused or contributed to the release.»

Motion n° 131

Que le projet de loi C-32, à l'article 101, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 26, page 74, de ce qui suit:

«mité avec les règlements pris en vertu du»

Motion n° 134

Que le projet de loi C-32, à l'article 102, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 19, page 75, de ce qui suit:

«peut exporter les substances»

Motion n° 136

Que le projet de loi C-32, à l'article 106, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 33, page 77, de ce qui suit:

«mentaires—ac-»

b) par substitution, aux lignes 9 et 10, page 78, de ce qui suit:

«précise, les renseignements réglementaires—accompagnés des»

Motion n° 140

Que le projet de loi C-32, à l'article 108, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 9, page 81, de ce qui suit:

«re, les renseignements disponibles sur»

Initiatives ministérielles

Motion n° 141

Que le projet de loi C-32, à l'article 108, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 15 et 16, page 81, de ce qui suit:

«les ministres évaluent les renseignements disponibles sur un organisme vivant, notam-»

Motion n° 142

Que le projet de loi C-32, à l'article 109, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 2, page 82, de ce qui suit:

«ments disponibles, les ministres soup-»

Motion n° 143

Que le projet de loi C-32, à l'article 110, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 4, page 83, de ce qui suit:

«ments disponibles sur un organisme»

Motion n° 144

Que le projet de loi C-32, à l'article 110, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 24, page 83, de ce qui suit:

«g) à l'égard de ces activités, les renseigne-»

Motion n° 145

Que le projet de loi C-32, à l'article 112, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 30, page 84, de ce qui suit:

«activités, les renseignements qui doivent»

Motion n° 152

Que le projet de loi C-32, à l'article 117, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 37, page 87, de ce qui suit:

«désignée par règlement en une concentration supérieur-»

Motion n° 157

Que le projet de loi C-32, à l'article 119, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 47, page 88, de ce qui suit:

«conditionneur d'eau présente pour»

Motion n° 158

Que le projet de loi C-32, à l'article 119, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 20 à 22, page 89, de ce qui suit:

«g) faire rapport au ministre sur les mesures prises en vue de se conformer à l'ordre.»

Motion n° 162

Que le projet de loi C-32, à l'article 122, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 14, page 91, de ce qui suit:

«a) Rejet délibéré de substances en»

Motion n° 163

Que le projet de loi C-32, à l'article 122, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 3, page 92, de ce qui suit:

«objets placés sur le fond des mers.»

Motion n° 164

Que le projet de loi C-32, à l'article 129, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, à la ligne 17, page 98, de ce qui suit:

«necessary for the protection of marine life, any»

Motion n° 165

Que le projet de loi C-32, à l'article 129, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 26, page 98, de ce qui suit:

«substances à immerger ou à incinérer;»

Motion n° 166

Que le projet de loi C-32, à l'article 133, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 4 et 5, page 100, de ce qui suit:

«133. (1) Le texte des permis canadiens et de ses conditions—originales ou modifiées—sont publiés par le ministre dans la Gazette du»

Motion n° 168

Que le projet de loi C-32, à l'article 135, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, à la ligne 18, page 101, de ce qui suit:

«lowed for sampling, analysing, testing, measuring or»

Motion n° 170

Que le projet de loi C-32, à l'article 139, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 16 et 17, page 103, de ce qui suit:

«sell a fuel that does not meet the prescribed requirements.»

Motion n° 175

Que le projet de loi C-32, à l'article 145, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 28, page 106, de ce qui suit:

«utilisée;»

Motion n° 177

Que le projet de loi C-32, à l'article 148, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 7 à 9, page 108, de ce qui suit:

«g) faire rapport au ministre sur les mesures prises en vue de se conformer à l'ordre.»

Motion n° 178

Que le projet de loi C-32, à l'article 149, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 23 à 25, page 108, de ce qui suit:

«a) constructeur ou fabricant, au Canada, de véhicules, moteurs ou équipements;»

Motion n° 179

Que le projet de loi C-32, à l'article 149, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 30, page 108, de ce qui suit:

«c) importateur au Canada de véhicules, moteurs ou»

Motion n° 180

Que le projet de loi C-32, à l'article 155, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 30, page 111, de ce qui suit:

«a) destinés à une utilisation au Canada, sur justifica-»

Motion n° 182

Que le projet de loi C-32, à l'article 157, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 21 et 22, page 114, de ce qui suit:

«faire donner avis conformément au règlement, au ministre, à»

Motion n° 184

Que le projet de loi C-32, à l'article 161, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 7, page 118, de ce qui suit:

«titre du présent article, un texte législatif édicté par un»

Motion n° 188

Que le projet de loi C-32, à l'article 170, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 23, page 124, de ce qui suit:

Initiatives ministérielles

«170. (1) Sa Majesté du chef du Canada peut recouvrer les frais directs et indirects»

Motion n° 190

Que le projet de loi C-32, à l'article 175, soit modifié par substitution, aux lignes 11 et 12, page 127, de ce qui suit:

«175. Dans la présente section, «pollution des eaux» vise la»

Motion n° 196

Que le projet de loi C-32, à l'article 180, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 29, page 131, de ce qui suit:

«(3) Sous réserve du paragraphe (4), les personnes mentionnées au paragra-»

Motion n° 199

Que le projet de loi C-32, à l'article 187, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 34 et 35, page 135, de ce qui suit:

«of a waste or material referred to in paragraph 185(1)(a), the Minister shall publish in the»

Motion n° 217

Que le projet de loi C-32, à l'article 220, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, à la ligne 8, page 163, de ce qui suit:

«(c) seize any printout or other output for»

Motion n° 218

Que le projet de loi C-32, à l'article 260, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 11 et 12, page 182, de ce qui suit:

«(2) La personne citée à comparaître a droit aux indemnités appli-»

Motion n° 219

Que le projet de loi C-32, à l'article 284, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 7, page 189, de ce qui suit:

«284. Malgré toute autre disposition de la présente»

Motion n° 220

Que le projet de loi C-32, à l'article 287, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 25 et 26, page 190, de ce qui suit:

«contrevenant a fait preuve d'incompétence, de négligence ou d'insouciance:»

Motion n° 221

Que le projet de loi C-32, à l'article 287, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 34 et 35, page 190, de ce qui suit:

«i) l'examen de toutes les sanctions applicables qui sont justifiées dans les»

Motion n° 222

Que le projet de loi C-32, à l'article 289, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 19 à 21, page 191, de ce qui suit:

«peut surseoir au prononcé de la peine et, compte tenu de la nature de»

Motion n° 223

Que le projet de loi C-32, à l'article 296, soit modifié par substitution, à la ligne 19, page 196, de ce qui suit:

«(ii) aux alinéas 272(1)c), d) ou e),»

Motion n° 224

Que le projet de loi C-32, à l'article 306, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 37, page 201, de ce qui suit:

«présente loi ou une enquête sur une»

Motion n° 226

Que le projet de loi C-32, à l'article 325, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 31, page 209, de ce qui suit:

«325. Le»

Motion n° 227

Que le projet de loi C-32, à l'article 326, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 27, page 210, de ce qui suit:

«tés ou concentrations des rejets—, produits en contenant»

Motion n° 228

Que le projet de loi C-32, à l'article 330, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 33, page 212, de ce qui suit:

«par renvoi une norme, caractéristique technique, directive, méthode.»

Motion n° 229

Que le projet de loi C-32, à l'article 332, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 36, page 213, de ce qui suit:

«publication les projets de décret, d'arrêté, de règlement ou de texte—autre qu'un règlement—déjà»

Motion n° 232

Que le projet de loi C-32, à l'article 346, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 2, page 218, de ce qui suit:

«ment et mort ou blessures»

Motion n° 234

Que le projet de loi C-32, à l'annexe 997, soit modifié par substitution, dans la version française, à la première ligne de l'article 4, page 220, de ce qui suit:

«4. Les chlorofluorocarbures complètement halogénés dont la»

Motion n° 235

Que le projet de loi C-32, à l'annexe 998, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, à la deuxième ligne de l'article 20 de la partie 2, page 224, de ce qui suit:

«19.5%, 40%, 50%, 60% active ingredient and dusts containing»

Motion n° 236

Que le projet de loi C-32, à l'annexe 999, soit modifié par substitution, dans la version française, à la première ligne de l'article 1 de la partie 3, page 224, de ce qui suit:

«1. Les chlorofluorocarbures complètement halogénés dont la for-»

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Madame la Présidente, toutes les motions dont vous avez fait lecture portent sur la correspondance du français et de l'anglais. Lorsque le projet de loi était amendé en comité, nous avons constaté que, dans bien des cas, il n'y avait plus d'équivalence entre le français et l'anglais. Il est important pour tous les Canadiens que les lois puissent être lues et interprétées dans les deux langues officielles et avoir la même signification dans ces deux langues.

Initiatives ministérielles

Ces motions corrigent des erreurs qui ont été décelées lors d'un examen plus poussé qu'a effectué le ministère de la Justice.

[Français]

J'espère que tous les députés de cette Chambre seront d'accord avec un processus qui vise à maintenir dans la loi l'équivalence entre l'anglais et le français. C'est très important pour nous et j'espère qu'il y aura un accord unanime de cette Chambre.

• (1305)

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur les motions du groupe numéro 5.

Il y a beaucoup de motions avec lesquelles nous sommes d'accord au sein de ce groupe. Il y en a également avec lesquelles nous sommes en désaccord. Nous voterons donc contre l'ensemble des motions, mais nous tenons à préciser que nous sommes pour la concordance entre le français et l'anglais aux motions nos 20, 21, 27, 28, 34, 40, 45, 76 à 79, 82, 92, 140 à 145, 217 à 224.

Pour ce qui est des motions nos 54 et 55 qui touchent la partie 4 de la prévention de la pollution, l'approche relative aux plans de prévention centralise au gouvernement fédéral le contrôle en matière d'environnement. On ne peut être d'accord avec cette approche.

Pour ce qui est de la motion 124, qui traite de l'article 96 qui se trouve dans la partie du projet de loi portant sur le rejet des substances toxiques, l'élimination de certains termes qui enlèvent le rôle des provinces et qui ne se préoccupe pas des dispositions provinciales fait que nous serons contre cette motion.

Pour ce qui est de la motion n° 199 qui touche l'exportation des substances, nous avons présenté en comité des propositions qui ont été rejetées. Par conséquent, nous sommes contre toute modification, même en ce qui a trait à la concordance entre le français et l'anglais sur ce sujet.

En ce qui a trait à la motion n° 180, qui se trouve à la section 5 et qui porte sur les émissions des véhicules, moteurs et équipements, il s'agit d'ajustements entre le français et l'anglais. Mais, étant donné que nous sommes contre cette section, nous ne pouvons être favorables au bloc d'amendements.

Pour ce qui est des articles 72 et 75, les modifications de concordance suggérées montrent de sérieux problèmes de compréhension. Elles ne clarifient pas très bien les lacunes entre les versions française et anglaise et nous ne pourrions donc pas les appuyer.

Nous sommes rendus à l'étape des motions du groupe n° 5 où le gouvernement a proposé énormément d'amendements de concordance et de nouveaux amendements au projet de loi C-32. Il est important de préciser que cette loi vise la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable.

Il est étonnant de voir un gouvernement qui, après avoir permis à un comité d'étudier des amendements pendant des semaines, arrive

à l'étape du rapport et, tout d'un coup, se met à déposer des motions qui touchent des secteurs très importants comme la prévention de la pollution, les rejets toxiques, l'exportation des substances, les émissions des véhicules, moteurs et d'équipements, et j'en passe.

On voit à quel point ce gouvernement n'a pas bien structuré ce projet de loi au départ pour qu'enfin on ait, au Canada, au Québec et dans toutes les provinces, des éléments susceptibles d'assurer que les provinces puissent être les maîtres d'oeuvre de la politique environnementale à l'intérieur de leurs champs de juridiction.

Tout au long du processus, il m'a été donné de constater que ce gouvernement ne voulait pas vraiment agir. Il passait son temps à dire: «Nous allons faire en sorte.» Dans la vie, on agit ou on n'agit pas. Je constate que ce gouvernement ne respecte pas les champs de compétence au sein de sa propre Constitution.

C'est curieux aujourd'hui qu'une députée du Bloc québécois dise à ce gouvernement libéral de respecter sa propre Constitution. Comme parti souverainiste, nous pensons que la souveraineté au sein d'une loi qui doit être bien appliquée commence par des ententes avec les instances qui sont les plus habilitées à faire en sorte de prendre les bonnes décisions, d'être collées aux vrais problèmes des personnes et de la société en général.

• (1310)

Force m'est de constater que ce gouvernement n'a même pas daigné vouloir agir. Dans la première version du projet de loi C-32 étudiée en comité, le gouvernement disait vouloir agir, vouloir faire des choses. Je trouvais cela bien, et je participais afin de leur tendre la main, afin que l'on ait une bonne Loi sur la protection de l'environnement. Au fil des jours, des semaines et des mois, ils ont changé le mot «agir» en «peut-être». Ils disaient: «Nous pourrions peut-être agir» pour justifier leur inertie.

Je constate que depuis que ce gouvernement est arrivé au pouvoir au Canada, il a coupé 40 p. 100 du budget du ministère de l'Environnement. Ce sont ces mêmes députés libéraux, aujourd'hui, en cette Chambre, qui ont laissé agir leur gouvernement.

Aujourd'hui, pour appliquer l'actuelle Loi sur l'environnement, on manque d'inspecteurs, on manque d'argent. Il y a un manque de concordance. Ils se chicanent entre eux. Voyons, c'est quoi, l'histoire? Ils veulent reprendre le contrôle de tout ce qui se rapporte aux provinces et dire: «C'est nous qui allons le faire.»

S'ils avaient été conscients de ce qu'ils voulaient faire, ils auraient remis de l'argent au ministère de l'Environnement. Mais force est de constater qu'ils ne le font pas. En plus, ils font en sorte que ce soient les provinces qui en assument l'odieux.

La semaine dernière, le député de Lac-Saint-Louis, qui est présentement à la Chambre, a eu le malheur de parler des ententes que le gouvernement du Québec avait conclues avec le gouvernement fédéral au sujet des pâtes et papier.

Permettez-moi de citer des chiffres qui sont à l'opposé de ceux du député de Lac-Saint-Louis. Au Québec, en 1996, 65 usines ont fait

un bilan annuel de conformité environnementale dans le secteur des pâtes et papier, les limites quotidiennes et moyennes de rejet de MES ont été respectées à 99 p. 100 et 95 p. 100 par 25 usines; les limites quotidiennes et moyennes de rejet de DBO5 ont été respectées à 97 p. 100 et 94 p. 100; les limites quotidiennes et moyennes de rejet de COHA ont été respectées à 96 p. 100 et 93 p. 100.

Je pourrais citer d'autres chiffres. C'est vrai que c'est important qu'il y ait des ententes, que le gouvernement fédéral permette aux provinces d'exercer dans leurs propres champs de compétence.

Dire des choses qui ne sont pas la réalité prouve que ce n'est pas le Bloc québécois qui dénigre le gouvernement, c'est lui qui n'agit pas. S'il agissait, on serait ici ensemble—on l'a fait en comité lors de l'étude article par article—et on travaillerait pour avoir enfin une loi juste et très équitable, qui soit un exemple à travers le monde.

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Madame la Présidente, je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur ce groupe d'amendements, mais compte tenu des déclarations faites par ma collègue de Jonquière, pour qui j'ai beaucoup d'estime et de respect pour son travail en comité, je dois l'avouer, je tiens à signaler que les chiffres que j'ai cités l'autre jour au sujet des pâtes et papier au Québec sont venus du rapport du commissaire de l'environnement lui-même, rapport qui a été déposé la semaine dernière ici au Parlement.

Ces chiffres sont éloquentes. Ils démontrent que dans les années 1995, 1996 et 1997, si ma mémoire est bonne, il y avait 14 usines déficientes ou problématiques en 1995, 15 usines problématiques en 1996, et 27, je pense, en 1997. Les chiffres peuvent varier d'une année à l'autre. Si on ajoute les problèmes de ces trois années, on arrive au chiffre 45. Une seule poursuite a été intentée pendant ces trois années; c'est ce que le commissaire disait.

• (1315)

Il disait aussi qu'à ce moment-là, le Québec avait dit: «Il y a des correctifs qui vont être apportés.» En fait, c'est un rapport qui s'adresse au gouvernement fédéral et qui lui disait: «Vous signez des ententes et passez des choses, mais si les autres qui ont signé ces ententes—dans ce cas, la province de Québec—ne s'arrangent pas pour faire quelque chose en vertu de ces ententes, que faites-vous?»

Le commissaire soulignait que le gouvernement fédéral n'avait pas pu produire les rapports correctifs qui étaient supposés avoir été faits à la suite des problèmes qu'ont rencontrés ces usines. C'est très clair dans le rapport du commissaire.

Ce ne sont pas mes citations à moi, ce sont les citations officielles du commissaire. Si le gouvernement du Québec n'est pas d'accord avec le commissaire, qu'il s'arrange avec lui.

Le commissaire a aussi dit qu'il ne s'agissait pas seulement du gouvernement du Québec, et je l'ai également souligné dans mon discours. Dans le cas des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta, il n'avait jamais produit des rapports sur la délégation de la Loi des pêcheries qui, comme vous le savez, sous l'article 36, est

Initiatives ministérielles

gérée par le ministère de l'Environnement. Il y a une délégation de pouvoirs là aussi, et le ministère de l'Environnement de l'Alberta et de la Saskatchewan ne sont même pas tenus de déposer des rapports qu'ils sont obligés de faire sous cette rubrique au gouvernement fédéral. Le commissaire mentionnait cela aussi.

Ce ne sont pas mes citations. Si les chiffres sont incorrects, que les gouvernements du Québec, de l'Alberta ou de la Saskatchewan s'en prennent au commissaire à l'environnement.

Pour ma part, je suis disposé à écouter et à accepter les chiffres et les statistiques que met de l'avant le commissaire à l'environnement, parce qu'il ne l'aurait jamais fait sans une enquête soutenue. Donc, les chiffres sont très clairs, et c'est ce qui se passe.

Ce que je voulais faire ressortir, c'est que, justement, beaucoup de ténors du Bloc québécois sont venus dire: «Tout est toujours merveilleux dans la province du Québec, tous les problèmes sont au fédéral.» Je reconnais qu'il y a des problèmes au fédéral. Il était clair, dans nos interventions au Comité de l'environnement, que nous n'essayions pas de cacher ce qu'il y a de mauvais avec le fédéral. Mais c'est cela que le commissaire a fait, et c'est ce que je soulignais. En même temps, il ne faut pas dire que tout est beau du côté des provinces et que tout est mauvais du côté du fédéral. C'est toujours la même rengaine qu'on entend.

Donc, le commissaire voulait dire et souligner très clairement que ce qui se passe avec ces délégations de pouvoirs, c'est que nous délèguons aux provinces ce qu'en même temps, elles, délèguent à tout le monde à la fois. On coupe le budget encore beaucoup plus que ce que le ministère de l'Environnement du Canada a fait, et en fin de compte, c'est l'environnement et la santé humaine qui en souffrent, parce que, justement, comme je le disais, le renard est en charge des poules du poulailler. C'est ce qui se passe avec cette délégation effrénée qu'on a faite à toute vitesse, et c'est ce que je voulais souligner, rien de plus.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 mai 1999, les motions du groupe 5 sont réputées avoir été mises aux voix et les votes par appel nominal avoir été demandés et reportés.

[Français]

La Chambre abordera maintenant le débat sur les motions du groupe n° 6.

Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 mai 1999, les motions du groupe n° 6 sont réputées avoir été proposées et appuyées.

[Traduction]

Ce groupe renferme les motions nos 36 à 38, 41, 70 et 73.

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, NPD) propose:

Motion n° 36

Que le projet de loi C-32, à l'article 43, soit modifié par adjonction, après la ligne 16, page 26, de ce qui suit:

Initiatives ministérielles

«lieux qui sont raisonnablement accessibles aux enfants» S'entend notamment du domicile, de l'école, de la garderie, des mails, des salles de cinéma, de la plage et des parcs.»

Motion n° 37

Que le projet de loi C-32, à l'article 43, soit modifié par adjonction, après la ligne 16, page 26, de ce qui suit:

««polluant du milieu» Substance qui met en danger la santé, la sécurité ou le bien-être des humains ou de la vie animale, ou qui dégrade ou altère, ou contribue à dégrader ou à altérer un écosystème au détriment de l'utilisation de celui-ci par les humains, les animaux ou les plantes.»

M. Bill Gilmour (Nanaïmo—Alberni, Réf.) propose:

Motion n° 38

Que le projet de loi C-32, à l'article 43, soit modifié par substitution, aux lignes 20 à 27, page 26, de ce qui suit:

«hormonal» Substance exogène pouvant entraîner des effets nocifs sur la santé d'un organisme par ailleurs normal ou de sa descendance, par suite d'un changement des fonctions endocrines.»

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, NPD) propose:

Motion n° 41

Que le projet de loi C-32, à l'article 44, soit modifié par adjonction, après la ligne 19, page 28, de ce qui suit:

«(5) Les ministres effectuent des recherches ou des études sur un environnement plus sûr pour les enfants et prennent les mesures suivantes: a) ils identifient les polluants du milieu généralement utilisés ou se trouvant dans les lieux qui sont raisonnablement accessibles aux enfants; b) ils dressent une liste—qui a été examinée par une équipe de scientifiques—des polluants du milieu visés à l'alinéa a) qui comportent des risques connus ou probables pour la santé des enfants ou dont on soupçonne l'existence; c) ils dressent une liste—qui a été examinée par une équipe de scientifiques—de substances ou de produits plus sûrs pour les enfants, dont ils recommandent l'utilisation dans les lieux qui sont raisonnablement accessibles aux enfants et qui le risque que pose pour les enfants le fait d'être exposés à des polluants du milieu; d) ils établissent des directives pour favoriser la réduction ou l'élimination de l'exposition des enfants aux polluants du milieu dans les lieux qui sont raisonnablement accessibles aux enfants, et donnent des conseils sur le mode d'établissement d'un programme complet visant la réduction des polluants du milieu; e) ils créent une trousse d'information conçue pour la famille qui comporte des renseignements succincts et utiles qui lui sont destinés, comprenant la liste prévue à l'alinéa c), les directives prévues à l'alinéa d), des renseignements sur les effets que peuvent avoir les polluants du milieu sur la santé, des conseils pratiques pour les parents sur la façon de réduire l'exposition de leurs enfants aux polluants du milieu et d'autres renseignements pertinents, selon ce qu'ils déterminent; f) ils donnent aux gouvernements et au public l'accès à tous les renseignements recueillis en vertu du présent paragraphe; g) ils révisent et mettent à jour les listes prévues aux alinéas b) et c) au moins tous les deux ans.»

Motion n° 70

Que le projet de loi C-32, à l'article 67, soit modifié par substitution, à la ligne 5, page 41, de ce qui suit:

«particularité; e) prévoyant les directives, les conditions et les procédures auxquelles il faut se conformer relativement à la propriété ou particularité de la substance dans les lieux qui sont raisonnablement accessibles aux enfants, afin d'assurer un environnement plus sûr pour les enfants.»

Motion n° 73

Que le projet de loi C-32, à l'article 68, soit modifié par substitution, à la ligne 28, page 42, de ce qui suit:

«ronnement; d) corréler et analyser les données recueillies ou produites pour permettre de mesurer et d'évaluer la sensibilité des enfants et d'autres groupes spécifiques de la population à l'exposition à la substance présente dans l'environnement ou rejetée dans celui-ci et à la bioaccumulation de celle-ci.»

● (1320)

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre à nouveau la parole pour faire état des motions du groupe n° 6. Ce groupe comprend les motions nos 36 à 38, 41, 70 et 73. Ces motions touchent les substances à effet de perturbation du système hormonal.

Lors de l'étude article par article en comité, le Bloc québécois a approuvé la redéfinition de cette substance. C'est pourquoi nous ne pouvons pas appuyer les motions nos 36, 37, 41, 70 et 73 proposées par le député de Rivière Churchill au nom du Nouveau Parti démocratique.

Si elles étaient approuvées, ces motions feraient en sorte de donner, en vertu des articles 43 et 45, des pouvoirs additionnels au gouvernement fédéral dans des champs de compétence qui ne relèvent pas de sa juridiction. Par exemple, tout ce qui touche les enfants est de compétence des provinces. Il pourrait avoir de l'influence sur le domicile, l'école, la garderie, et ainsi de suite. Également, ces compétences ne relèvent aucunement de la ministre fédérale de l'Environnement.

Voilà un autre exemple flagrant où plusieurs députés de cette Chambre voudraient diminuer le pouvoir des provinces par une implication dans ces champs de compétence seulement par le gouvernement fédéral. Encore la fâcheuse habitude de la centralisation des normes nationales pour mettre le grappin sur ce qui ne nous appartient pas.

Pour ce qui est de la motion n° 38 présentée par le député réformiste de Nanaïmo—Alberni, nous ne pouvons pas l'appuyer. Les députés du Bloc québécois n'acceptent pas la vision de cette motion, soit la définition réductrice de substance à effet de perturbation du système hormonal, qui le rapetisse en le redéfinissant dans une approche très vague et qui lui enlève sa spécificité.

Par cette motion, le Parti réformiste montre son vrai visage, à savoir qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une Loi sur l'environnement. S'il n'y avait pas de loi, ce serait encore mieux, comme le pensent les réformistes. Tout le monde pourrait faire ce qu'il veut et cela coûterait moins cher aux contribuables.

Tout au long du processus en comité, dès l'instant où il y avait des amendements essentiels pour donner un coup de barre et dire à ce gouvernement: «Vous avez assez coupé dans le budget de l'environnement. Vous n'avez plus assez d'inspecteurs pour assurer un suivi et pour faire appliquer la présente loi.» tout ce qui avait pour but de faire avancer, de faire en sorte qu'enfin on ait un cadre très bien

Initiatives ministérielles

spécifié, les députés réformistes étaient contre. Ils disaient toujours qu'il faut laisser le libre choix, le libre arbitre. Mais trop, c'est trop!

Comme je l'ai démontré par les 41 amendements que j'ai présentés dans le groupe n° 2, nous croyons fermement que les provinces, notamment le Québec, ont une connaissance plus approfondie des spécificités de leur milieu naturel. Que les provinces sont en mesure de susciter l'intérêt et la participation des populations locales, qu'elles sont plus accessibles aux revendications des groupes environnementaux, qu'elles sont à même de conclure des ententes significatives avec leurs partenaires nationaux et internationaux, et enfin, qu'elles ont démontré leur volonté de trouver des solutions aux défis environnementaux et de contribuer activement au développement durable.

Avant la réunion de Kyoto, on ne pouvait pas savoir quelle était la vision du gouvernement fédéral et quelle était sa proposition. En 1997, tous les ministres provinciaux de l'Environnement se sont réunis.

• (1325)

Ils sont arrivés avec une proposition globale qu'ils ont soumise au gouvernement fédéral. C'était cela, leur vision. Ils voulaient que le gouvernement fédéral présente cela à Kyoto.

On avait vraiment réussi un tour de force. Enfin, tous les ministres provinciaux de l'Environnement s'étaient assis ensemble et avaient réussi à s'entendre. C'était gros pour le gouvernement fédéral; on avait enfin un front commun. Les dix provinces étaient assises à la même table et elles disaient: «C'est cela.» Mais le gouvernement fédéral est chatouilleux, et particulièrement les députés libéraux.

Qu'ont-ils fait? Ils sont arrivés à Kyoto et ils ont pris une position complètement inverse. On aurait pu faire en sorte qu'enfin, le gouvernement du Canada ait un poids et qu'il puisse dire, sur la scène internationale: «Je prends une position, mais ce sont les dix provinces qui sont avec moi pour que cette position soit vraiment solide.» Mais il a encore été dans la même lignée: tout ce qui vient d'ailleurs n'est pas bon pour ce gouvernement.

Loin de moi l'idée de faire ici un procès d'intention, mais plus j'avance dans le dossier de l'environnement et plus je constate que le gouvernement agit dans le sens du Parti réformiste. Le député de Palliser mentionnait dans son discours, la semaine dernière, et je cite: «Durant les 23 heures 15 minutes qui restent après les 45 minutes à la période des questions où ce gouvernement et tous ses ministres se lèvent pour blâmer le Parti réformiste pour ce qui ne fonctionne pas dans ce pays, le Parti libéral fait le travail du Parti réformiste et produit plusieurs mauvaises mesures législatives.»

Je pense qu'on aurait pu faire une véritable loi progressiste. Nous étions prêts à le faire. Nous voulions enfin faire en sorte d'avoir une véritable loi collée aux problèmes urgents. Malheureusement, la vision centralisatrice de ce gouvernement a déçu par sa thèse du double filet de sécurité sociale en matière de protection de l'environnement.

C'est pourquoi nous allons voter contre les amendements du groupe 6.

[Traduction]

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Madame la Présidente, j'interviens pour exprimer mon intérêt et mon appui à l'égard des motions nos 41 et 70 du député de Rivière Churchill.

La motion n° 41 témoigne d'une pensée législative très perspicace car les ministres de l'Environnement et de la Santé seraient tenus de prendre des mesures précises, par exemple d'effectuer certaines recherches ou d'établir des directives sur les polluants environnementaux qui pourraient être nuisibles pour les enfants.

La motion n° 70 élargirait les pouvoirs en autorisant la prise de règlements sur les substances afin d'assurer un environnement plus sûr pour les enfants.

Dans ces deux motions, le député de Rivière Churchill reconnaît, avec raison, le fait établi dans le cas du plomb par exemple, soit que les enfants sont beaucoup plus près des polluants que les adultes lorsqu'il y a des polluants dans l'air et que, par conséquent, ils devraient profiter d'une protection spéciale étant donné leur sensibilité, leur nature plus délicate et le fait qu'ils sont en plein développement.

Il faut féliciter le député de Rivière Churchill de cette initiative.

J'espère que le gouvernement prêter attention et tiendra compte des propositions du député de Rivière Churchill qui a certainement exprimé une inquiétude qui se présente au moment opportun et s'inscrit bien dans le plan global du gouvernement qui semble accorder une importance particulière au bien-être des enfants.

• (1330)

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Madame la Présidente, je suis heureux d'aborder la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et les amendements du groupe n° 6. Quelques-uns de ces amendements sont proposés par mes collègues réformistes ainsi que par le député de Rivière Churchill et je voudrais les passer brièvement en revue.

Aux termes de la motion n° 38, le Parti réformiste tend à modifier la définition des perturbateurs du système endocrinien qui figure dans la partie de la mesure législative traitant de la collecte de l'information pour la rendre conforme à la définition de Weybridge.

Mme Paddy Torsney: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais simplement savoir si nous en sommes toujours au groupe de motions n° 5.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Non, nous étudions le groupe n° 6.

M. John Herron: Madame la Présidente, nous avons souvent eu l'occasion de constater pendant les travaux du comité que la secrétaire parlementaire semblait déphasée lors de l'examen de certains

Initiatives ministérielles

amendements et de l'étude article par article du projet de loi. Nous constatons cela assez couramment.

Nous voyons la même chose à propos des positions respectives du Parti réformiste et du gouvernement en ce qui concerne la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et les perturbateurs du système endocrinien. La définition de ces substances très nocives a fait l'objet de controverses. J'aimerais souligner que sans l'application des députés de Lac-Saint-Louis, York-Nord et Davenport ainsi que la collaboration du NPD, du Bloc québécois et du Parti conservateur, je ne crois pas qu'il y aurait eu suffisamment de pression politique pour que des amendements soient apportés au projet de loi au sujet des perturbateurs du système endocrinien.

Il s'agit d'une science nouvelle et il n'existe aucune définition reconnue au niveau international. Une définition a été proposée il y a plusieurs années à la conférence de Weybridge et bon nombre de scientifiques de la communauté internationale l'ont appuyée. La loi américaine sur la protection de l'environnement contient une définition.

La définition qui a été proposée par le NPD et appuyée par le Bloc québécois, les conservateurs et certains ministériels est essentiellement une combinaison de ces deux définitions. Pour reprendre les paroles des fonctionnaires de l'environnement, «c'est une définition très convenable».

Le Parti réformiste voudrait nous faire croire que la définition de Weybridge est acceptée partout au monde. Ce n'est toutefois pas le cas. Cette définition a été proposée au cours d'une rencontre de l'OCDE tenue à Weybridge au Royaume-Uni. C'est une combinaison de la définition de Weybridge et de celle de la loi américaine que l'on trouve dans la partie des renseignements de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Les fonctionnaires de l'environnement la considèrent comme étant très convenable.

Le Canada tient déjà une place de tête dans le monde pour l'étude des perturbateurs du système endocrinien. La définition que nous avons choisi d'utiliser devrait tenir compte de notre force et de nos connaissances dans ce domaine. Les motions du NPD forceront le gouvernement à mener des recherches sur la protection de l'environnement pour les enfants en identifiant les agents de pollution que l'on trouve en général dans les endroits accessibles aux enfants et à faire connaître les risques pour pouvoir informer le public des dangers possibles. On a pris là une bonne initiative pour le bien-être des enfants du Canada.

Les enfants grandissent plus vite que les adultes. Le développement permanent de leurs organes les rend particulièrement vulnérables aux toxines qui contaminent notre environnement. Leur système nerveux, notamment, peut être grandement affecté par l'exposition à certaines toxines. Nous devons faire davantage pour nous assurer que les enfants sont à l'abri de contaminants dangereux partout où ils vivent, jouent et grandissent.

Les mécanismes métaboliques des nouveau-nés ne sont pas aussi raffinés que ceux des adultes. Ils ne peuvent donc pas combattre les toxines environnementales aussi bien que les adultes. Ils sont da-

vantage exposés à ces toxines parce qu'ils consomment davantage d'eau, de fruits et de légumes et que, au repos, ils aspirent davantage d'air qu'un adulte moyen. Comme ils ont tendance à tout porter à leur bouche et à jouer sur le sol, les enfants sont aussi beaucoup plus exposés aux toxines environnementales.

• (1335)

Les parents, les médecins et les gouvernements doivent être informés des risques que les enfants courent chaque jour. Voilà pourquoi nous appuyons cette motion proposée par mon collègue néo-démocrate, le député de Rivière Churchill. Son amendement apporte une précieuse amélioration au projet de loi et j'encourage tous les députés à l'appuyer.

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, NPD): Madame la Présidente, cela ne pourrait pas mieux tomber que nous étudions le projet de loi C-32 en ce moment, au début de la semaine de l'environnement. L'environnement devrait être notre priorité numéro un.

Le groupe d'amendements dont nous sommes saisis renforcera la protection de l'environnement dans ce pays, et protégera également tous nos concitoyens et la biodiversité. Plus précisément, les motions qui constituent le groupe n° 6 portent sur les enfants. Le projet de loi C-32 a fait l'objet de grands débats au cours de l'année.

Les Canadiens s'aperçoivent des effets dramatiques de la pollution, des substances toxiques, des pesticides et de la biotechnologie sur leur environnement. L'expansion de la révolution industrielle et son incidence sur notre environnement, notre gagne-pain et notre santé en sont à un point tel que nous devons faire très attention à ce que nous allons faire à l'avenir. Sinon, ce sont nos enfants qui devront réparer les dégâts que nous laisserons derrière nous. Nous sommes en train de réparer les dégâts faits par la génération précédente, et nous ne voudrions pas que nos enfants aient à réparer nos dégâts.

Les motions du groupe 6 lancent un défi aux ministres fédéraux de la Santé et de l'Environnement. Cela va sans doute à l'encontre de la position de nos collègues du Bloc qui repose sur le partage des responsabilités entre le fédéral et les provinces. J'implore tous les députés de la Chambre de tenir en compte en premier lieu de la vulnérabilité de nos enfants. Mettons de côté les querelles fédérales-provinciales. Mettons de côté nos querelles partisans et tenons compte de la vulnérabilité de l'ensemble des enfants. Pensons à nos foyers, à nos enfants et à nos petits-enfants. Pensons au rôle que nous espérons jouer plus tard en tant que grands-parents.

Si nous ne précisons pas le caractère unique et vulnérable de nos enfants au Canada, nous aurons négligé la responsabilité qui nous incombe en tant que parlementaires et parents. Même avant leur naissance et pendant leur période de croissance, les enfants dépendent de leur mère qui est responsable de leur alimentation. À mesure que nos enfants grandissent et se développent, nous ignorons parfois les effets du grand nombre de toxines et de substances auxquelles ils sont exposés. Nous supposons que leur croissance et leur développement suivent leurs cours naturel.

Initiatives ministérielles

Si des adultes sont exposés aux mêmes toxines qui affectent leur santé neurologique ou modifient leur comportement ou leurs organes physiques, ils peuvent constater qu'il y a un changement subit et demander à subir un examen médical, parce qu'ils devinent qu'il y a un grave problème. Ils peuvent s'adresser à des cliniques, à des infirmières pour demander de l'aide et des conseils.

Tout cela, les enfants ne peuvent le faire. Nous ne pouvons savoir quelles substances ont pu causer des changements importants qui se traduisent par des troubles neurologiques et des troubles du comportement, un mauvais fonctionnement de leurs organes et une modification de leur mode de croissance. Les enfants ignorent s'il y a un problème. Nous acceptons naturellement qu'ils grandissent et se développent comme les autres enfants.

● (1340)

Comme le député de Fundy Royal l'a mentionné, proportionnellement à son poids, un enfant consomme plus d'eau, plus d'aliments et plus d'air qu'un adulte, de sorte qu'il faut en prendre un soin spécial. Nos amendements visent à accorder une attention spéciale aux endroits fréquentés par les enfants, notamment les terrains de jeux et les cours d'école. Ces endroits peuvent être voisins de grandes industries et d'installations de fabrication. Si les ministres fédéraux et provinciaux de la Santé et de l'Environnement dépêchent leurs agents de surveillance simplement pour prélever des échantillons dans toute la collectivité, des besoins particuliers passeront peut-être inaperçus.

Ces agents risquent d'oublier les piscines et les glissades d'eau qui seront très fréquentées en été, quand il fera aussi chaud qu'aujourd'hui. Les enfants ne pensent pas aux substances auxquelles ils sont exposés dans les piscines, au chalet, aux nombreuses plages et aux nombreux lacs que les gens recherchent afin de jouir d'un environnement propre et d'air pur. Certains cours d'eau sont pollués par des industries, et si cette pollution n'est pas détectée, les conséquences pourraient être très sérieuses.

Nous visons certains endroits et recommandons que l'on tienne compte de la vulnérabilité des enfants. Nous ne devons pas l'oublier. Nous devons prendre cette responsabilité très au sérieux pour ne pas faire courir de risques aux enfants.

Un autre point de désaccord que je voudrais souligner concerne le leadership du pays en matière d'environnement. Selon un rapport produit récemment par le commissaire de l'environnement, le gouvernement joue fort bien son rôle de guide en émettant des communiqués sur ses initiatives, mais quand vient le passer à l'action, c'est zéro. Le gouvernement émet des communiqués et fait des conférences de presse sur ses projets, mais quand vient le temps de présenter des budgets, d'affecter des ressources et du personnel à la réalisation des projets, le gouvernement libéral échoue lamentablement à la tâche. Telle est sa principale faiblesse.

C'est pourquoi je demande du temps pour réfléchir à cette question, pour veiller à renforcer les dispositions de la loi, pour veiller à ce que les enfants soient protégés et que les questions les intéressantes soient soulignées dans la loi.

Nous avons reçu cette semaine les faits saillants d'une grande conférence qui s'est tenue à New York. Cette conférence portait sur

les effets de l'environnement sur les enfants et les questions de santé les concernant d'une façon particulière. Il faut que le gouvernement du Canada fasse preuve de leadership et appelle les gouvernements provinciaux, les administrations municipales et les responsables de la santé à lancer une discussion sur les questions précises dont il faut parler au Canada.

Le projet de loi C-32 ira dans la bonne direction si aucun amendement n'en diminue la force des dispositions. Le bon sens l'a emporté au cours de l'étude en comité et le projet de loi a été renforcé. S'il survit à tout le processus d'examen, le projet de loi devrait être adopté. Il donnerait un modèle à la population, aux parents, aux enseignants, aux fournisseurs de soins et des services de santé et il leur donnerait la possibilité de voir quelle contribution ils peuvent apporter. Beaucoup pourrait être fondé sur les besoins des enfants. C'est ce qui est préconisé dans les motions du groupe n° 6.

Nous n'avons pas eu la possibilité de nous prononcer sur le groupe n° 5. Beaucoup d'amendements visaient à harmoniser les textes anglais et français de la loi. Nous reconnaissons cela, mais nous disons qu'il y a tout de même eu des modifications de fond. Nous attirons l'attention sur une préoccupation que nous avons au sujet de l'interprétation de la loi et des échappatoires, car il s'agit d'un document juridique.

Il faut être très prudents au sujet de certains des amendements proposés. Ils ont peut-être l'apparence d'amendements de pure forme, mais le bilan du gouvernement en matière d'environnement nous fait douter de lui. Nous essaierons de l'obliger à rendre des comptes jusqu'à la toute fin pour être certains que la santé et la sécurité des Canadiens, surtout de nos enfants, sont bien protégées par le projet de loi C-32.

● (1345)

M. Bill Gilmour (Nanaimo—Alberni, Réf.): Madame la Présidente, le groupe n° 6 comporte six amendements, dont cinq sont présentés par le Nouveau Parti démocratique et un par le Parti réformiste.

L'amendement réformiste, la motion n° 38, concerne la définition de substances à effet de perturbation des fonctions endocrines, à l'article 43. De nombreux Canadiens comprennent encore mal de quoi il s'agit, et cela pour une très bonne raison. Les substances perturbatrices des fonctions endocrines constituent un concept relativement nouveau, connu depuis quelques années seulement. La question fait encore l'objet d'études et de recherches intenses. M. Theo Colborn a été le premier à parler de ces substances dans son ouvrage intitulé *Our Stolen Future*, publié il y a environ trois ans.

Les hormones sont produites et libérées dans le système sanguin par diverses glandes. Les hormones sont indispensables au bon fonctionnement des processus biologiques. Elles déterminent les caractéristiques sexuelles, le développement des systèmes immunitaire et nerveux et celui du cerveau et les caractéristiques comportementales.

Les hormones et nos glandes constituent ensemble le système endocrinien. C'est ce dont il est ici question: le système endocrinien, nos hormones et nos glandes. Les substances perturbatrices

Initiatives ministérielles

des fonctions hormonales nuiraient apparemment au bon fonctionnement du système endocrinien et pourraient causer des malformations congénitales, le cancer, des dommages génétiques et même la mort. La question fait aujourd'hui l'objet d'études et de recherches sur la scène internationale.

Comme je l'ai dit quand j'ai pris la parole au sujet du groupe d'amendements n° 4, lorsque le projet de loi C-32 a initialement été déposé à la Chambre il contenait une définition des substances à effet de perturbation des fonctions endocrines qui correspondait à la définition internationale. Cette définition pratique a été adoptée par l'OCDE au Royaume-Uni, en décembre 1996.

Certains membres du comité permanent ont malheureusement voté en faveur d'une nouvelle définition des substances à effet de perturbation des fonctions hormonales. Cette nouvelle définition place le Canada dans une situation désavantageuse puisque nous ne suivons pas le reste du monde. Le Canada devrait agir à l'unisson avec le reste du monde, pour pouvoir mieux résoudre les nouvelles questions reliées au système endocrinien. Si, toutefois, notre définition ne correspond pas à la définition internationale, nous ne pourrions pas bénéficier des fruits de la recherche et des études effectuées ailleurs. D'autre part, la communauté internationale ne pourra non plus bénéficier des résultats de nos travaux et de notre expérience. En faisant bande à part, le Canada bénéficiera peu, sinon aucunement, des progrès réalisés dans cet important domaine.

S'il y a un amendement dans ce groupe dont nous devons tenir compte, c'est celui qui vise à faire en sorte que la définition canadienne des substances à effet de perturbation des fonctions endocrines corresponde à la définition internationale.

[Français]

M. Réginald Bélair (Timmins—Baie-James, Lib.): Madame la Présidente, à l'occasion de son examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement effectué en 1995, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable affirmait: «Le gouvernement ne peut, à lui seul, protéger l'environnement et l'on ne devrait pas s'attendre à ce qu'il le fasse. Chacun a intérêt à ce que l'environnement soit sain, propre et sécuritaire; chacun a un rôle à jouer en vue de protéger la qualité de notre environnement.»

Le projet de loi C-32 reflète la philosophie selon laquelle la protection de l'environnement est la responsabilité de chacun. Il met l'accent sur les partenariats à nouer avec les autres gouvernements à l'intérieur du Canada et à l'étranger dans le but de s'attaquer aux problèmes communs.

Toutefois, les gouvernements ne peuvent y parvenir en agissant seuls et, selon la mission du gouvernement fédéral énoncée dans le projet de loi C-32, celui-ci doit, tout d'abord, encourager la participation des Canadiens et des Canadiennes à la prise de décisions qui touchent l'environnement et, ensuite, faciliter la protection de l'environnement par les Canadiens et les Canadiennes.

Permettez-moi de décrire brièvement comment le projet de loi C-32 traduit ces obligations générales en occasions précises permettant la participation du public.

Nous tenons à ce que les Canadiens et les Canadiennes sachent ce qu'il en est à propos de leur environnement.

• (1350)

Aux termes du projet de loi C-32, le ministre peut continuer à publier des rapports sur l'état de l'environnement et est maintenant tenu juridiquement de publier l'inventaire national des rejets polluants. C'est ainsi que les Canadiens et les Canadiennes pourront compter sur les renseignements précis concernant les quantités de polluants qui sont rejetés dans leur propre milieu.

Toutefois, les renseignements ne servent à rien si les gens ne peuvent s'en servir ou y avoir facilement accès. Cette mesure législative oblige à établir un Registre de la protection de l'environnement permettant de faciliter l'accès à ces documents et à tous les autres documents relatifs au présent projet de loi, notamment les avis des périodes fixées pour recueillir des observations de la part du public et pour demander un permis; les accords intergouvernementaux; les objectifs, les directives et les codes de pratique; et, enfin, les règlements de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le gouvernement prévoit également ajouter le Registre à Internet pour en faciliter encore plus l'accès.

L'accès aux renseignements sur l'environnement ne fait pas qu'encourager le dialogue public sur les questions environnementales, mais il est indispensable également pour assurer une participation éclairée à la prise de décision.

Ce projet de loi facilite aussi la participation à la prise de décision en assurant toujours aux particuliers le droit de déposer un avis d'opposition à un règlement proposé et en multipliant les possibilités d'intervention pour qu'elles s'étendent, entre autres, au droit de formuler des observations sur le fondement scientifique des évaluations effectuées pour déterminer si une substance est toxique, et formuler des observations sur les projets d'accord d'équivalence et d'accord relatif à l'exécution de la loi entre le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements au Canada.

Il importe que les citoyens sachent que le gouvernement tient compte de leurs observations. C'est pourquoi le projet de loi C-32 énonce clairement l'obligation pour le ministre de faire rapport des mesures prises pour donner suite aux observations.

Le projet de loi C-32 reconnaît également qu'il y a des circonstances où le public devrait pouvoir réclamer des mesures directes. Il reconnaît toujours aux particuliers le droit de demander une enquête lorsque, selon eux, la LCPE a été violée. Cette loi obligera le ministre à rendre davantage de comptes, car il sera tenu de faire périodiquement le point sur l'état d'avancement de l'enquête.

Des mesures ont également été prises dans ce projet de loi pour s'assurer que les personnes qui signalent des violations de la LCPE puissent le faire sans crainte de représailles. Ces personnes peuvent demander que leur identité soit protégée, et quiconque divulgue l'identité d'un dénonciateur commet une infraction. Ce projet de loi étend également la protection des dénonciateurs au lieu de travail: «commet une infraction quiconque harcèle, soumet à des mesures disciplinaires ou congédie un employé qui a signalé une violation de la LCPE».

Le projet de loi C-32 prévoit un nouveau droit permettant à un particulier qui n'a pas subi personnellement un préjudice d'intenter

une action en justice contre quelqu'un qui aurait contrevenu à la LCPE.

Les dispositions accordant ce nouveau droit ont été conçues avec grand soin pour éviter les poursuites frivoles. Par exemple, le demandeur n'a le droit d'intenter une action en justice qu'après avoir demandé au ministre d'ouvrir une enquête sur l'infraction reprochée et que si les mesures que le ministre entend prendre à la suite de l'enquête pour faire respecter la LCPE ou ses règlements ne sont pas raisonnables et que l'infraction a causé une atteinte importante à l'environnement.

Pour éviter que de telles actions en justice ne soient intentées par des «chasseurs de primes» cherchant à s'enrichir, le projet de loi C-32 limite explicitement le recouvrement de dommages-intérêts. Ces dispositions empêchent donc le demandeur d'intenter une action en justice dans le but de garnir sa bourse. Celui-ci peut toutefois recouvrer les frais occasionnés pour toute enquête relative à l'affaire et par l'action.

• (1355)

Le projet de loi C-32 représente un effort sincère de répondre aux attentes du public qui veut jouer un plus grand rôle dans la protection de son environnement. Le projet de loi C-32 est une mesure avant-gardiste sur le plan des droits des citoyens et nous comptons bien que cette Chambre y accordera toute l'attention voulue et l'adoptera dans les plus brefs délais.

Le Président: Nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

FONDATION CANADIENNE DES MALADIES INFLAMMATOIRES DE L'INTESTIN

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, la Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin est une fondation bénévole de recherche médicale sans but lucratif qui cherche un remède à la maladie de Crohn, à la colite ulcéreuse et à la maladie intestinale inflammatoire. On ne connaît pas les causes de ces maladies ni les traitements pour y remédier et l'on évalue à 100 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes atteints de ces maladies. C'est le plus souvent entre 15 et 25 ans que les gens sont diagnostiqués comme souffrant de ces maladies.

La FCMII finance des programmes de sensibilisation à l'intention des professionnels de la santé, des personnes souffrant de maladies inflammatoires de l'intestin et de leur famille. Jusqu'à maintenant, la FCMII a investi plus de 21 millions de dollars dans d'importants projets de recherche.

Article 31 du Règlement

Pour la 11^e année d'affilée, 260 magasins M & M allument leurs barbecues dans diverses localités canadiennes, pour leur collecte de fonds annuelle. Cet événement organisé à l'échelle nationale a permis de recueillir 702 000 \$ cette année, ce qui porte le total des fonds amassés à la somme extraordinaire de quatre millions de dollars. Je félicite les magasins d'aliments M & M de partout au Canada de tous les efforts qu'ils déploient à ce chapitre.

* * *

CANCER DE LA PROSTATE

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, mercredi dernier, M. Jim Pattison, le chef d'entreprise peut-être le plus connu et le plus respecté de la Colombie-Britannique, a versé 20 millions de dollars pour aider à financer les travaux d'une équipe de recherche sur le cancer de la prostate que dirige, à Vancouver, le Dr Larry Goldenberg. L'équipe comprend aussi le Dr Martin Gleave, qui m'a aidé à organiser la journée de sensibilisation au cancer de la prostate qui a eu lieu sur la colline, en mars 1998, à l'intention des députés.

Grâce au dévouement de professionnels comme le Dr Goldenberg et à la générosité de M. Jim Pattison, des travaux visant à trouver un remède au cancer de la prostate peuvent maintenant être menés au Canada, des travaux d'une envergure dont on n'aurait jamais pu rêver auparavant.

Il reste que, en un après-midi, M. Pattison a accordé pour la recherche sur le cancer de la prostate un financement supérieur à celui que le ministre de la Santé promet depuis plus de cinq ans, et cela, même si le cancer de la prostate tue autant d'hommes que le cancer du sein fait de victimes chez les femmes.

Compte tenu de l'annonce faite mercredi dernier, j'exhorte le ministre à reconsidérer sa liste de priorités en matière de recherche médicale et à accroître considérablement le financement de la recherche sur le cancer de la prostate.

* * *

LE SERVICE CANADIEN D'ASSISTANCE AUX ORGANISMES

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, je souligne aujourd'hui le travail exceptionnel accompli par un de mes électeurs, M. Tom Gibson.

Il s'est rendu en Lituanie en compagnie de sa femme Betty dans le cadre d'une affectation auprès du Service canadien d'assistance aux organismes. Il a passé six semaines à Vilnius, où il a fourni des conseils à la municipalité au sujet de l'établissement d'un conseil consultatif du tourisme et a rédigé un plan d'affaires pour le service du tourisme.

Il a aussi établi pour le conseil un projet de règlement se fondant sur les règlements de l'Ontario et a proposé une liste des membres initiaux. Il a arrêté la composition, les fonctions et les responsabilités du conseil et communiqué avec des associations, des fournisseurs indirects et des organismes alliés.

M. Gibson estime que ses interventions se traduiront par une amélioration des relations de travail qu'entretiennent la municipalité et le secteur du tourisme. Je prie la Chambre de se joindre à moi pour féliciter M. Gibson de l'excellent travail qu'il accomplit depuis 31 ans comme bénévole du Service canadien d'assistance aux organismes.

*Article 31 du Règlement***L'ENVIRONNEMENT**

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de marquer aujourd'hui la Semaine canadienne de l'environnement dont le thème est cette année l'action des collectivités pour la qualité de l'air et contre les changements climatiques. Le 2 juin marquera la première Journée «Air pur Canada», qui sera dorénavant célébrée chaque année le mercredi de la Semaine de l'environnement.

J'encourage tous les Canadiens à accorder une attention particulière à deux des nombreuses priorités du gouvernement, soit améliorer la qualité de l'air que respirent les Canadiens et lutter contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Mercredi, nous aurons tous l'occasion d'unir nos voix avec celles des représentants des groupes environnementaux, de la santé et des transports pour encourager les activités auxquelles participent ces gens à long terme et particulièrement pendant les mois de mai et de juin.

Le Défi transport met en compétition Victoria, Vancouver, Calgary, London et la région de la capitale nationale, qui doivent chercher à réduire la pollution de l'air et l'émission de gaz à effet de serre en trouvant des moyens de transport plus sains. D'autres villes mèneront d'autres activités.

• (1400)

À l'occasion de la Semaine de l'environnement, je vous prie de vous joindre à moi pour encourager tous les Canadiens à participer à des activités destinées à améliorer la qualité de l'air; rendez-vous au travail à pied mercredi, prenez. . .

Le Président: Le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik a la parole.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, nous venons de recevoir le rapport sur le rendement du service de liaison de Postes Canada pour l'exercice se terminant en mars 1999.

Postes Canada a été la première administration postale au monde à faire vérifier la bonne exécution du service par une tierce partie et à en publier les résultats.

Les objectifs de rendement du service qui ont été fixés pour l'exercice 1998-1999 étaient plus élevés que ceux de l'année précédente. Pour la première fois, les vérificateurs ont permis de mesurer le rendement du service de Postes Canada, y compris les secteurs ruraux.

Malgré ces normes plus élevées, Postes Canada a obtenu un rendement de 97 p. 100 pour la livraison à temps du courrier à l'échelle locale, de 97 p. 100 à l'échelle régionale, et de 96 p. 100 à l'échelle nationale.

Bravo au président de Postes Canada, l'honorable André Ouellet, et à tous ces employés qui ont déployé beaucoup d'efforts en vue d'améliorer le service. Continuez votre excellent travail pour la population canadienne.

[Traduction]

LA CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

M. Richard M. Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, les conducteurs en état d'ébriété tuent plus de 1400 personnes chaque année et en blessent plus de 60 000 autres. C'est là une tragédie inexcusable.

Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a déposé la semaine dernière un rapport et un avant-projet de loi visant à combattre le fléau de la conduite en état d'ébriété. Tous les partis représentés au Comité ont reconnu que cette mesure législative serait efficace pour aider à combattre ce crime insensé et ils se sont mis d'accord pour l'adopter avant la relâche d'été.

Le Bloc menace maintenant de freiner le processus, de bloquer le mécanisme accéléré et même d'anéantir ce projet de loi. Les bloquistes devraient peut-être essayer de justifier leurs actions devant les familles des victimes de Silvain Bwah. C'est ce qu'ils devraient faire.

J'exhorte le gouvernement à déposer le projet de loi sur la conduite en état d'ébriété dès maintenant pour que l'on puisse espérer mettre en oeuvre cette mesure qui fera grandement avancer notre lutte contre la conduite en état d'ébriété avant la fin de la présente session.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui est la Journée mondiale sans tabac.

[Traduction]

Monsieur le Président, je voudrais souligner aujourd'hui la Journée mondiale sans tabac. Le nombre de jeunes fumeurs a augmenté de 25 p. 100 au Canada depuis 1991 et selon les données récentes, un demi-million d'adolescents canadiens fument chaque jour.

Le tabac tue environ 3,5 millions de personnes chaque année dans le monde, soit près de 10 000 par jour. Cet après-midi, la Société canadienne pour la santé internationale et l'Organisation panaméricaine pour la santé tiendront une tribune publique sur la colline du Parlement pour discuter des nouvelles approches face à la lutte contre le tabagisme.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous les membres du comité spécial, soit David Sweanor, le conseiller juridique principal de l'Association des droits des non-fumeurs, le Dr Andrew Pipe et le Dr Robert Reid de l'Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa et le Dr Mark Taylor, président de Médecins pour un Canada sans fumée. J'aimerais également remercier Janet Hatcher Roberts, directrice exécutive de la Société canadienne pour la santé internationale, et Maureen Johnson du même organisme pour toute l'aide qu'elle nous ont apportée.

Il ne s'agit pas d'une question libérale, gouvernementale ou même canadienne. C'est un problème qui frappe partout au monde et j'espère que tous nos collègues seront prêts à nous aider à le combattre.

[Français]

LES RESSOURCES GAZIÈRES

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, les ministres des Ressources naturelles du Québec et du Nouveau-Brunswick se sont entendus récemment pour entreprendre rapidement la négociation d'une entente prévoyant un accès élargi de leurs marchés aux ressources gazières de l'Île de Sable, mettant ainsi en place les conditions favorables à la réalisation d'une infrastructure gazière de 550 kilomètres.

Ce projet permettrait au Québec de renforcer sa sécurité d'approvisionnement et de bénéficier de retombées économiques majeures.

Lorsque le gouvernement fédéral a autorisé le tracé vers la Nouvelle-Angleterre, il a privé l'est du Québec et le nord du Nouveau-Brunswick d'un avantage concurrentiel important.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, c'est bien connu que l'argent est un argument convaincant et que les impôts élevés poussent les Canadiens vers l'exode. Or, nous avons maintenant la preuve que les politiques de réduction des impôts chères au gouvernement Harris en Ontario contribuent à l'unité nationale, bien plus que n'ont pu le faire l'amour intéressé, le geste de brandir le drapeau et la négligence du gouvernement libéral dont les politiques se résument à lever des impôts, à dépenser et à lever encore des impôts.

Même nos collègues du Bloc qui sont encouragés à vivre au Québec en guise de loyauté songent à remplir un camion de déménagement et à s'installer sur l'autre rive de l'Outaouais afin de pouvoir profiter des faibles taux d'impôt pratiqués en Ontario.

La leçon que le gouvernement devrait en tirer, c'est que la réduction des impôts est un bon moyen de maintenir un Canada fort et uni. Si des impôts moindres attirent les souverainistes en Ontario, quand le gouvernement va-t-il enfin se rendre compte qu'une politique de réduction des impôts aurait également pour effet de maintenir les Québécois au sein du Canada?

On devrait féliciter le gouvernement Harris d'avoir persisté dans sa politique de réduction des impôts en vue de stimuler l'économie de l'Ontario. C'est la preuve qu'en dépit des divergences régionales, une chose nous unit: des impôts faibles.

* * *

• (1405)

LE KOWEÏT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le Koweït entend marquer le nouveau millénaire à sa façon. Récemment, le cabinet et l'émir de ce pays ont en effet pris la décision

Article 31 du Règlement

historique d'accorder aux femmes, pour la première fois, le droit de voter et de se porter candidate à une charge publique.

Bien que bon nombre d'entre elles occupent déjà des postes importants dans les secteurs public et privé, les femmes n'avaient pas pu jusqu'ici participer pleinement au processus démocratique.

Au nom de mes collègues au Parlement et de tous les Canadiens, je tiens à féliciter l'ambassadeur Majdi Al-Dhafiri, son gouvernement et le peuple koweïtien à l'occasion de cette décision historique en faveur des droits de la personne.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, le premier ministre reçoit Andres Pastrana, président de la Colombie, tandis que des atrocités épouvantables se poursuivent dans ce pays et que la population est victime de violations horribles des droits de la personne, de meurtres et de disparitions.

Si on est chef syndicaliste ou activiste, on est en danger. Si on est en désaccord avec l'ordre établi, on risque de disparaître. Et si on se trouve au mauvais endroit au mauvais moment, on est menacé.

Le Nouveau parti démocratique est solidaire du peuple colombien et demande au premier ministre et au gouvernement canadien de mettre fin aux assassinats et de dire à Pastrana qu'il est scandaleux que 2 700 syndicalistes aient été tués depuis 1987. Il faut que justice soit faite.

Le tribunal du Conseil canadien des Églises et Amnistie internationale ont des preuves innombrables d'actes de brutalité et de meurtres. Aujourd'hui, le gouvernement canadien doit faire comprendre au président colombien que, en vertu du droit international, son gouvernement devra rendre des comptes.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE SANS FUMÉE

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée mondiale sans fumée.

Si nous devons tous nous réjouir de l'adoption de législations sévères afin de contrer les méfaits du tabac, encore faut-il être capable d'appliquer les lois que l'on adopte. En fin de semaine, Santé Canada reconnaissait avoir de la difficulté à faire respecter sa loi antitabac, notamment parce que les inspecteurs sont en nombre insuffisant. Ainsi, au Québec, un dépanneur sur deux respecte la loi en refusant de vendre des cigarettes aux mineurs.

Chez nous, comme dans le reste du Canada, la tâche n'est pas facile. Alors que le gouvernement fédéral est présentement en période de consultations au sujet des options possibles portant sur les réglementations relatives à la promotion des produits du tabac, celui-ci devrait s'assurer que les mesures soient réalistes et qu'il serait en mesure de les appliquer adéquatement. Sinon, les efforts du législateur afin de réduire les méfaits du tabac n'auront aucune incidence. Ils seront vains et sans effet.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LE PROGRAMME DE SÉCURITÉ POUR LES ÂÎNÉS DU COMTÉ D'ANNAPOLIS

M. Mark Muise (Ouest Nova, PC): Monsieur le Président, depuis trois ans, les personnes âgées du comté d'Annapolis se sentent davantage en sécurité grâce à un programme unique mis en place par le détachement de la GRC à Bridgetown.

Conçu à l'origine comme une initiative temporaire pour ouvrir les voies de communication entre les personnes âgées et la GRC, le programme a vite reçu l'appui du public. De nombreux dirigeants d'entreprises et des organisations locales, dont la Annapolis West Health Foundation et la Soldiers Memorial Hospital Foundation, ont contribué à fournir les ressources financières nécessaires pour que ce programme fonctionne toute l'année.

M^{me} Sharon Elliott, dynamique coordonnatrice du programme, a personnellement rendu visite à plus de 1 700 personnes âgées, leur donnant des renseignements sur la façon de se protéger contre les activités criminelles et de précieux conseils sur la manière d'entreposer leurs médicaments.

En cette Année internationale des personnes âgées, rendons hommage aux efforts remarquables du détachement de la GRC à Bridgetown.

* * *

LA STRATÉGIE CANADIENNE ANTIDROGUE

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Réf.): Monsieur le Président, jeudi dernier presque un millier de personnes se sont réunies à Abbotsford, en Colombie-Britannique, pour exprimer leurs inquiétudes concernant l'usage de drogues dures dans notre société et pour en discuter.

D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens reconnaissent qu'on ne lutte pas assez vigoureusement contre ce fléau. La stratégie canadienne antidrogue ne fonctionne pas. En pratique, elle est inefficace.

J'invite tous les députés à travailler avec sérieux et dans un esprit apolitique en vue de mettre en oeuvre les meilleurs programmes possibles au niveau local.

Il faut faire circuler plus d'information sur les effets néfastes des drogues illicites. Il faut mettre au point des initiatives de désintoxication nettement plus efficaces. Il faut considérer la toxicomanie comme une grave menace pour la santé. Il faut pénaliser sévèrement les vendeurs de drogues non toxicomanes. Il faut éliminer le problème des drogues qui circulent dans les prisons. Il faut coordonner les programmes fédéraux, provinciaux et municipaux. Mais avant toute chose, il faut que tous les députés participent à la lutte.

LA QUALITÉ DE L'EAU

M. Gordon Earle (Halifax-Ouest, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement continue à faire des déclarations sur le multiculturalisme et l'égalité raciale. Pendant ce temps, dans ma circonscription, une petite collectivité à prédominance noire n'a même pas accès à un approvisionnement sûr en eau potable.

● (1410)

Les familles de Hammonds Plains n'ont pas accès à un approvisionnement adéquat en eau, ce qui est abominable au Canada de nos jours. Le plus frappant est que cette communauté vit le long du lac qui alimente en eau potable Halifax et Dartmouth.

Ses habitants boivent l'eau de puits, jugée polluée et dangereuse. D'ailleurs, il arrive souvent que leurs puits se tarissent en été. Ils doivent alors demander au service des incendies de leur livrer de l'eau.

J'espère que, grâce à de nouvelles discussions sur le financement d'un programme d'infrastructures, le gouvernement actuel est pleinement engagé à faire tout ce qu'il peut pour fournir de l'eau potable aux habitants de Hammonds Plains.

En fait, c'est une question de priorités. J'ai porté la question au niveau fédéral. J'ai cherché à obtenir des fonds dans le cadre d'un des programmes fédéraux en matière de santé, d'environnement, de patrimoine ou autre. Mais, à ce jour, je n'en ai pas trouvé suffisamment pour aider à faire avancer le projet. Où sont donc les priorités du gouvernement fédéral?

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral est aux commandes depuis six ans, et il n'arrive toujours pas à s'empêcher d'imputer tous les échecs de son administration au gouvernement progressiste conservateur qui l'a précédé.

La semaine dernière, à la Chambre, le ministre des Finances a essayé de mettre au compte du gouvernement progressiste conservateur l'écart qui existe maintenant entre les revenus des Canadiens et ceux des Américains. Autant s'en prendre à son instituteur de sixième année lorsqu'on échoue dans ses études secondaires.

Il est temps que le ministre des Finances et le gouvernement fédéral réclament le crédit des réalisations libérales des six dernières années: le fiasco de l'aéroport Pearson, qui a coûté 1 milliard de dollars aux contribuables; l'annulation du marché des EH-101, qui a également coûté 1 milliard de dollars aux contribuables; le plus haut taux d'impôt sur le revenu des particuliers parmi les pays du G-7; 40 hausses des impôts depuis 1994; des compressions de 17 milliards de dollars dans le budget de la santé.

Voilà autant de réalisations à mettre à l'actif des libéraux, au cours des six dernières années. Il est temps qu'ils assument leurs responsabilités.

Questions orales

[Français]

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. Nick Discepola (Vaudreuil—Soulanges, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement canadien annonçait une bonne nouvelle pour la région de Québec et le monde scientifique en particulier. En effet, l'Université Laval sera en mesure de prendre la tête d'un Institut canadien pour les innovations en photonique. À cette fin, elle recevra du gouvernement canadien une aide de 13 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Cet institut devient le 15^e réseau de centres d'excellence financé par le gouvernement fédéral. Il réunira 64 chercheurs appartenant à 22 universités à travers le pays. C'est l'Université Laval qui assurera la coordination des activités à titre de tête du réseau.

Une telle annonce concrétise l'importance de la région dans ce secteur. Voilà un autre geste concret du gouvernement du Canada pour aider les régions du Québec.

* * *

[Traduction]

LES EMPLOIS D'ÉTÉ

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, au cours de ce mois-ci, j'ai assisté à l'inauguration de deux centres des ressources humaines à Brampton et à Malton. Dans ma circonscription, le gouvernement fédéral a débloqué 174 572 \$ pour un programme de placement qui aidera à créer 101 emplois d'été.

Au moins 50 entreprises et organisations locales participent au programme, dont une organisation du secteur public et dix organisations sans but lucratif.

Parmi les entreprises du secteur privé qui offrent des emplois d'été, je signale Allders International, Davroc Test Labs, Keyes Management, Par Pak, Thomson Terminals, Sommerville Package et West Pro Sales.

J'invite les Canadiens à profiter de l'énergie de la jeunesse en engageant un étudiant cet été.

* * *

[Français]

STATISTIQUE CANADA

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, lors de la comparution récente de Statistique Canada devant le Comité permanent de l'industrie, le statisticien en chef, M. Ivan Fellegi, a déclaré que lorsqu'un certain nombre de personnes affirment être d'une origine ethnique n'apparaissant pas sur la liste de cet organisme, cette ethnie y est alors ajoutée.

Or, en cédant au lobby politique «Call me Canadian» et en inscrivant l'option «Canadienne» comme origine ethnique, Statistique Canada a saboté l'utilité de la question sur l'origine ethnique et a gaspillé les deniers publics.

De nombreux scientifiques, dont l'Association des démographes du Québec, ont demandé à cet organisme de revenir à la proposition du recensement de 1991.

Statistique Canada doit réparer cette erreur. Il en va de sa réputation d'agence scientifique. Autrement, en transformant le recensement en opération politique, l'agence fédérale y perdra sa crédibilité.

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[Traduction]

LE KOSOVO

M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.): Monsieur le Président, comme nous le savons tous, les tensions au Kosovo s'intensifient chaque semaine. Nos alliés accroissent leur participation militaire dans la région, et les initiatives diplomatiques sont à un stade critique. Nous savons que la Chambre s'ajournera pour le congé estival d'ici quelques jours.

Quelles dispositions précises le premier ministre prendra-t-il pour veiller à ce que le Parlement soit consulté au sujet de tout changement à la participation du Canada aux opérations dans l'ancienne Yougoslavie?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons discuté de cette question à la Chambre. Chaque jour, l'opposition a l'occasion de poser des questions au gouvernement. Nous avons eu de nombreux débats sur la situation au Kosovo au cours des douze derniers mois. Lorsque la Chambre s'ajournera, il n'y aura rien de différent.

La Chambre des communes a déjà exprimé son appui à l'égard des activités de l'OTAN. Nous voulons que le président Milosevic mette fin à sa campagne d'épuration ethnique, aux meurtres et aux viols. Nous voulons nous assurer que les Kosovars peuvent rentrer chez eux en toute sécurité.

M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.): Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, le gouvernement a fait très peu, sinon rien du tout, pour donner à la Chambre voix au chapitre dans la prise de décisions concernant la participation du Canada aux opérations en Yougoslavie.

La plupart des députés obtiennent plus de renseignements à ce sujet à la télévision et dans les journaux que de la part du gouvernement. Ce dernier n'a pas encore présenté de motion devant être mise aux voix à la Chambre relativement à cette question.

Qu'est-ce que le gouvernement compte faire de plus pour consulter le Parlement de façon significative à ce sujet durant le congé estival?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je peux comprendre que le chef de l'opposition ne sache pas ce qui se passe dans son parti. Nous le savons très bien.

Questions orales

La réalité est que, deux fois par semaine, les députés de tous les partis représentés à la Chambre des communes reçoivent des séances d'information, et tous sont les bienvenus. Je crois que cela ne s'est jamais fait auparavant, et j'en suis très fier.

Apparemment, le chef de l'opposition n'a pas été informé de cela par quelqu'un de son propre parti.

M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.): Monsieur le Président, nous sommes rendus bien au-delà de la nécessité d'avoir des séances d'information.

Les États-Unis menacent d'envoyer 90 000 soldats dans l'ancienne Yougoslavie d'ici quelques semaines si aucun accord de paix n'est conclu. La Grande-Bretagne parle d'accroître son contingent à 50 000 soldats. Il est de plus en plus probable que l'OTAN envoie des troupes terrestres avant qu'un accord de paix ne soit conclu, et on s'attend à ce que des soldats canadiens fassent partie de ce contingent.

Compte tenu du fait qu'une force d'invasion pourrait être formée d'ici quelques semaines, pourquoi le gouvernement ne soumet-il pas dès maintenant au Parlement un plan et une motion à cet égard?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, on ne prévoit pas d'envoyer une force d'invasion là-bas. Il a été décidé que les soldats seraient là pour maintenir la paix et la sécurité pour les Kosovars lorsqu'un accord aura été conclu. C'est pourquoi environ 800 Canadiens s'en vont là-bas.

On ne nous a pas encore demandé d'envoyer d'autres soldats. Personne ne prévoit envahir le Kosovo dans le moment.

Quand le budget princial sera soumis à la Chambre des communes le 9 juin, l'opposition pourra soulever cette question à la Chambre.

* * *

LESSUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre esquivé depuis un mois les questions à propos de l'octroi d'une subvention de 600 000 \$ qu'il a annoncée dans sa circonscription à la veille des dernières élections.

Il a éludé la question quand on lui a demandé comment il pouvait être au courant de cette subvention avant même que les fonctionnaires aient pu voir un plan d'entreprise à cet égard. Il a évité de répondre aux questions en amenant son ministre du Développement des ressources humaines à prétendre que cela se produit tout le temps. Voici cependant les faits: le premier ministre a annoncé l'octroi d'une subvention de 600 000 \$ à la veille des élections dans sa propre circonscription avant même qu'elle ait été approuvée dans les règles par les fonctionnaires.

Pourquoi le premier ministre a-t-il annoncé cette subvention trois semaines avant que les fonctionnaires aient même pu prendre connaissance du plan d'entreprise?

Mme Bonnie Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, l'opposition persiste à confondre deux propositions du même promoteur soumises en vertu de deux programmes différents

offerts par le ministère du Développement des ressources humaines. Le promoteur a présenté une demande en vertu du programme de subventions salariales qui n'exige pas de présenter un plan d'entreprise.

Nos fonctionnaires ont jugé que la proposition cadrait mieux avec un autre programme qui exige bel et bien de soumettre un plan d'entreprise. Lorsque ce plan a été fourni, la proposition a été acceptée.

● (1420)

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.): Monsieur le Président, il est merveilleux de pouvoir obtenir des fonds de l'État sans même avoir un plan d'entreprise.

La réalité est que ce fonds transitoire pour la création d'emplois se prête lui-même aux abus. Un collecteur de fonds libéral s'est fait accuser de trafic d'influence dans le cadre de ce programme. Des individus reconnus coupables d'actes criminels et des escrocs de leur propre aveu ont reçu des subventions. Voici maintenant qu'un lobbyiste non inscrit, ayant des liens étroits avec le premier ministre et faisant l'objet d'une enquête de la GRC pour avoir aidé des entreprises dans la circonscription du premier ministre, a obtenu des fonds additionnels.

Le premier ministre a remporté son siège par une majorité de 1 600 voix. Pense-t-il que le fait d'avoir annoncé une subvention avant qu'elle ait été adoptée dans les règles l'a aidé ou lui a nui lors des dernières élections?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les gens de la circonscription de Saint-Maurice sont très heureux de voir que le député de Saint-Maurice fait bien son travail. À propos de ce programme, le député de Saint-Maurice a fait exactement la même chose que les députés du Parti réformiste ont fait pour leur propre circonscription. Le député devrait s'informer à ce sujet auprès de ses collègues.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, vendredi dernier, la ministre du Patrimoine a répondu à la Chambre que les Américains s'étaient engagés par écrit à ne pas réagir à son programme de subventions pour les éditeurs canadiens, eux, qui sont, on le sait, les grands perdants de l'entente intervenue dans le dossier du projet de loi C-55.

Ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine. Comment a-t-elle pu faire une telle déclaration, quand un porte-parole du ministère du Commerce international du gouvernement du Canada affirme que la promesse américaine ne s'applique qu'au projet de loi C-55, et non pas au futur programme de subventions des éditeurs canadiens?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, l'entente signée par les Américains faisait partie de l'entente de l'OMC signée, il y a dix ans.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, c'est une réponse plutôt obscure.

Questions orales

Pour tout le monde, ce qui est clair, c'est que la ministre s'est encore mis les pieds dans les plats. Les Américains n'ont pris aucun engagement face au programme de subventions, contrairement à ce qu'elle prétendait ici même vendredi. Dans le contexte de l'OMC, il ne doit pas y avoir de programme de subventions qui favorise les éditeurs d'un endroit.

Est-ce que la ministre du Patrimoine ne vient pas de trahir deux fois plutôt qu'une les éditeurs canadiens, en livrant aux Américains la moitié du marché de publicité, en plus de devoir partager avec les Américains le programme qu'elle dit mettre sur pied pour les aider?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député prétend qu'il n'y a pas de règle sur les subventions au sujet de l'OMC, alors qu'il y a tout un chapitre dans les documents de l'OMC, bel et bien signé par les Américains, il y a dix ans.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, la ministre du Patrimoine continue de dire que l'entente avec les Américains sur les magazines constitue une excellente entente culturelle, qui ne laisse aux Américains que 18 p. 100 du marché publicitaire canadien.

Or, on sait que 18 p. 100 de l'espace des magazines américains constitue 50 p. 100 du marché.

Par cette brèche faite au niveau de la culture, est-ce que le Canada n'est pas en train de se dissocier, dans les faits, de la position générale de plusieurs pays et du Québec qui réclament une clause large d'exemption culturelle lors de la prochaine négociation de l'OMC?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): En effet, monsieur le Président, la politique culturelle qui a été adoptée par les Américains suite à l'acceptation du projet de loi C-55 reconnaît, pour la première fois dans l'histoire des États-Unis, qu'on a le droit, justement, de traiter la culture différemment des autres secteurs.

Cela doit faire partie d'un grand stratège, ce que nous faisons actuellement avec la France et d'autres pays qui croient justement que la culture doit être traitée de façon spéciale et unique.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, au-delà des mots, quelle crédibilité va avoir le Canada à Seattle pour défendre l'idée d'une clause générale d'exemption culturelle, comme le demande le Québec, alors que dans les faits, il vient de négocier une brèche importante dans le domaine de l'édition avec les Américains?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je pense que la députée comprend à l'envers.

Actuellement, à la suite des décisions de l'OMC, il n'y avait aucune protection pour les magazines canadiens. Maintenant, suite au projet de loi C-55 qui sera adopté bientôt à la Chambre, je l'espère, on aura une protection avec 82 p. 100 du marché canadien des magazines.

Pourquoi? D'une part, parce que les Américains, pour la première fois dans leur histoire, ont accepté le fait que la culture n'est pas comme tout autre secteur. C'est la reconnaissance qui va commencer une bonne discussion à Seattle pour l'OMC.

• (1425)

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans une génération d'ici, les Canadiens se souviendront d'aujourd'hui comme de la journée où le Parlement aura eu l'occasion de corriger des années d'idées erronées sur l'environnement découlant notamment de la défense de ses intérêts personnels par le secteur industriel.

Le premier ministre sera-t-il le héros ou le traître de cette journée historique? Fera-t-il de cette journée un nouveau départ pour l'environnement ou sera-ce la même vieille histoire? Le premier ministre amènera-t-il son parti et son caucus à adopter l'idéal de l'élimination progressive des toxines persistantes et rejettera-t-il les amendements qui vont à l'encontre de l'élimination recommandée par le comité?

L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le premier jour de la Semaine de l'environnement et le gouvernement est très fier des activités par lesquelles il encouragera tous les Canadiens de toutes les régions du pays à se demander comment ils pourraient contribuer à assainir leur environnement.

Grâce à la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement, notre gouvernement pourra prendre des mesures très proactives pour assurer aux Canadiens un air et une eau vraiment propres dans l'intérêt de leur environnement et de leur santé.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, c'est encore plus scandaleux que cela se produise le premier jour de la Semaine de l'environnement.

J'en conjure le premier ministre. La ministre de l'Environnement a failli à toutes les promesses que le premier ministre a faites dans le livre rouge en ce qui a trait à l'élimination des toxines persistantes. Il incombe au premier ministre de tenir parole et de revenir à une élimination totale des toxines persistantes, non seulement dans son intérêt et dans celui du gouvernement, mais encore dans l'intérêt des générations futures. Le fera-t-il?

L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement est extrêmement importante. Elle forcera le gouvernement fédéral à analyser 23 000 substances qui sont utilisées à l'heure actuelle dans tout le Canada.

Le principe de la prévention de la pollution est au coeur de cette mesure législative. Le principe de l'élimination à toutes fins pratiques prévaudra pour les substances les plus toxiques.

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, c'est en invoquant l'attribution de temps à l'étape où il est fait rapport des amendements proposés à la Loi canadienne sur la

Questions orales

protection de l'environnement que le gouvernement libéral célèbre la Semaine de l'environnement.

Rares sont les députés du parti ministériel qui défendent des politiques environnementales valables et, lorsqu'ils le font, on les empêche de prendre des initiatives. Le député de Lac-Saint-Louis, un tenant de la ligne dure en matière de politique environnementale, s'est vu refuser, par ses propres collègues du parti ministériel, le droit de vote pendant l'examen de la LCPE au sein du comité.

Ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Quand les Canadiens peuvent-ils s'attendre à ce que la ministre mette un terme à son ambivalence et à ce qu'elle fasse vraiment preuve de leadership dans le dossier environnemental?

L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis beaucoup de l'important débat qui a lieu à la Chambre sur le projet de loi visant à protéger l'environnement. Les Canadiens attendent depuis plus d'un an la tenue à la Chambre d'un débat qui permettra de renouveler les dispositions législatives visant à protéger l'environnement.

Le projet de loi sur lequel nous nous prononcerons ce soir constitue une grande amélioration par rapport aux dispositions législatives actuelles.

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au premier ministre.

Selon le commissaire à l'environnement, parce que le gouvernement actuel se soucie peu de l'environnement, les Canadiens en paient le prix en matière de santé et par rapport à ce qu'ils légueront aux générations futures.

Ce qui fait défaut, c'est un leadership et une gestion véritables. Le gouvernement a pu compter sur trois ministres de l'Environnement, il a disposé de six ans pour faire adopter un projet de loi sur l'environnement, mais les Canadiens se retrouvent encore devant rien.

Quand le premier ministre reconnaîtra-t-il que, dans le dossier vert, un bilan inférieur au par est inacceptable lorsqu'il est question d'environnement et de santé humaine?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est justement pour cela que nous agissons comme nous le faisons. Il n'y aura plus de discussions. Il y aura un vote aujourd'hui sur un projet de loi qui a été négocié avec les provinces et débattu au comité. Il a fait l'objet de 240 amendements.

Ceux qui prétendent que nous n'avons pas passé suffisamment de temps à étudier la question n'ont tout simplement pas assisté aux séances du comité lorsqu'il le fallait.

* * *

LE FONDS TRANSITOIRE DE CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Réf.): Monsieur le Président, le Fonds transitoire de création d'emplois a été fort utile aux libéraux.

Durant les dernières élections, il a été utilisé pour obtenir des dons à la campagne du Parti libéral. Puis il a permis au premier ministre de verser une somme généreuse à son ancien partenaire commercial, qui a lui-même admis avoir détourné un million de dollars. Nous apprenons maintenant qu'un partisan libéral, qui représente le premier ministre à l'occasion de sorties officielles, a accès au fonds. Il peut maintenant obtenir encore plus d'argent pour des projets dans la circonscription du premier ministre.

Le premier ministre peut-il nous dire en quoi cela constitue du bon travail pour sa circonscription?

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la députée a dit qu'une subvention avait été versée à un de mes anciens associés, et c'est faux.

Aucune subvention quelle qu'elle soit n'a été versée à aucune de mes anciennes entreprises. La députée devrait retirer cela parce que ce n'est pas vrai.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Réf.): Monsieur le Président, n'est-il pas intéressant que le premier ministre s'arrête à un petit détail et néglige de mentionner que la personne en cause a acheté son hôtel, qui perdait de l'argent, et que le siège de la société à numéros du premier ministre est installé dans l'hôtel de son partenaire commercial? Tel est le petit détail que le premier ministre a oublié de mentionner.

Je demande au premier ministre d'expliquer à la population canadienne, qui veulent savoir d'où vient l'argent qu'il distribue de façon aussi inhabituelle, comment il justifie cela.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la circonscription de Saint-Maurice a droit aux mêmes programmes que ceux dont profitent les circonscriptions de Dauphin—Swan River, de Kootenay—Columbia, de Nanaimo—Alberni, de Prince George—Bulkley Valley et d'Okanagan—Shuswap.

La députée continue de faire des affirmations qui sont erronées, toutefois je sais qu'elle n'a pas le courage d'un député normal d'admettre ses erreurs.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, la semaine dernière, un haut fonctionnaire américain déclarait que les États-Unis pourraient s'adresser à l'OMC si les éditeurs américains n'avaient pas accès au programme canadien de subventions. Cette allégation a été confirmée vendredi dernier par un porte-parole du ministère du Commerce international.

Le ministre du Commerce international confirme-t-il qu'un programme de subventions réservé exclusivement aux éditeurs cana-

Questions orales

diens pourrait enfreindre les engagements internationaux du Canada en vertu de ce qu'on appelle le principe du traitement national?

[Traduction]

L'hon. Sergio Marchi (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous avons toujours dit que le projet de loi C-55 reposait sur le niveau de services. Le traitement national ne s'applique pas aux services, mais il s'applique aux produits.

En outre, il existe une grande différence entre les pays qui offrent une aide ou des subventions à des industries intérieures, pourvu que leurs produits ne soient pas destinés à l'exportation.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, nous n'avons aucun engagement du gouvernement américain quant au futur programme de subventions. On sait qu'un tel programme risquerait d'enfreindre nos engagements internationaux, quoi qu'en dise le ministre.

Est-ce que l'entente culturelle du siècle, dont est si fière la ministre du Patrimoine canadien, n'est pas plutôt une première brèche sérieuse dans la position de l'exemption culturelle générale que le gouvernement a toujours défendue lors des négociations commerciales internationales?

[Traduction]

L'hon. Sergio Marchi (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, la ministre du Patrimoine canadien vient de dire qu'il n'y avait pas de disposition sur l'exemption culturelle à l'OMC. Si nous avons été amenés d'abord devant le groupe spécial, c'est justement pour cette raison.

Les règles n'ont pas été suivies, et c'est précisément ce que disait la ministre du Patrimoine canadien. Nous avons obtenu un accord historique, qui fait passer la publicité américaine de 100 p. 100 à 18 p. 100 au maximum et qui, pour la première fois, nous donne un contenu et encourage à investir davantage dans l'industrie de l'édition au Canada. Je crois que, à tous les points de vue, il s'agit d'un accord plutôt bon.

* * *

LESSUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le premier ministre est devenu le roi du traitement de faveur et passé maître dans la politique de l'assiette au beurre. Toutefois, en versant à un de ses associés, juste avant les dernières élections fédérales, la somme de 600 000 \$ puisée à même les fonds publics, il a élevé son art à un niveau sans pareil.

Comment le premier ministre peut-il nier que, en agissant comme il l'a fait juste avant les dernières élections, il a tenté de façon flagrante d'acheter des voix avec l'argent des contribuables?

Le Président: Nous devons éviter absolument de prêter des intentions. Je remarque que le premier ministre se lève. J'allais juger la question irrégulière, mais, s'il le désire, il peut y répondre.

• (1435)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, on s'éloigne encore de la réalité. Je n'ai jamais été associé à qui que ce soit en rapport avec le célèbre hôtel. L'établissement a été acheté comptant. Le propriétaire avait repris le bail avant même que je devienne premier ministre et la transaction avait été réglée comptant. Le bail s'établissait à 1 \$ et le propriétaire a réuni l'argent nécessaire.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, les faits parlent d'eux-mêmes. En se rendant coupable de cette arnaque, le premier ministre a entaché sa charge publique. Il y a une énorme différence entre. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais au député de poser immédiatement sa question.

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, quand le premier ministre trouvera-t-il le courage de demander à Thibault de rembourser les sommes qui lui ont été versées?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, cette initiative a remporté beaucoup de succès. Non seulement elle a permis de créer des emplois, mais la personne responsable a étendu son projet, qui est réalisé dans la région du Canada affichant le taux de chômage le plus élevé.

S'il y a une chose dont je devrais me plaindre, c'est que ma propre circonscription est située dans une des régions affichant le plus haut taux de chômage au Canada. Je continuerai de lutter pour mes électeurs et de les servir.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, vendredi dernier, interrogée à la Chambre, la ministre du Patrimoine canadien confirmait que, pour elle, une télévision de qualité n'a rien à voir avec les revenus de publicité, laissant ainsi entendre que Radio-Canada pourrait fort bien se passer d'une partie des revenus autonomes ainsi générés.

Doit-on comprendre de la position de la ministre que, pour elle, une télévision de qualité doit être une télévision financée totalement par le gouvernement?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce qui a été suggéré par le Bloc la semaine dernière, c'est d'ignorer la politique du CRTC. Ce que nous avons dit ici à la Chambre, c'est qu'on a du respect pour les agences régulatrices et qu'on veut justement que le CRTC fasse son travail.

Si nous faisons comme le Québec a fait avec Télé-Québec, il n'y aurait plus de télévision.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, si la ministre du Patrimoine canadien veut tout

Questions orales

d'un coup d'une télévision d'État entièrement subventionnée, n'est-elle pas en train de faire la preuve que tout ce qu'elle veut, c'est d'asservir Radio-Canada en ayant comme devise: «Le Canada, mon pays, Radio-Canada, mon outil»?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, de voir les larmes de crocodile après ce que le gouvernement du Québec a fait à Télé-Québec, il ne reste plus rien à Télé-Québec.

* * *

[Traduction]

LE SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Réf.): Monsieur le Président, selon des renseignements obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, plus de 1 300 détenus font presque chaque jour usage de crack et de cocaïne dans des établissements carcéraux fédéraux. De plus, 1 300 autres détenus utilisent chaque jour de l'héroïne et 5 400 autres, de la marijuana.

Le gouvernement prétend appliquer une politique de tolérance zéro en ce qui concerne l'usage de drogues en prison. Le solliciteur général peut-il nous dire pourquoi il est tout aussi facile de se procurer des drogues à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs des prisons?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les drogues et la dépendance qu'elles entraînent constituent des problèmes graves au pays. Sept personnes sur dix aboutissent dans un des pénitenciers fédéraux à cause des drogues ou de l'alcool.

Mon collègue peut avoir l'assurance qu'une de mes principales priorités consiste à régler les problèmes des drogues et de l'alcool dans les établissements carcéraux.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Réf.): Monsieur le Président, est-ce la même priorité qu'il accorde aux laissez-passer d'autobus, au golf et à toutes les autres choses qu'il a données?

Je viens de la région du Pacifique, où 46 p. 100 des détenus font usage de drogues pendant leur incarcération. Les libéraux prétendent avoir une stratégie nationale de lutte contre les drogues qui donne des résultats. Ce n'est toutefois pas le cas dans les rues et les prisons du Canada.

Si 46 p. 100 des détenus font usage de drogues pendant leur incarcération, cette politique de tolérance zéro ne constitue-t-elle pas là une forme de mauvaise blague?

● (1440)

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à mon collègue, je suis bien conscient que les drogues et l'alcool représentent de graves problèmes au sein de notre population carcérale. Comme je l'ai mentionné, j'entends m'attaquer à ces problèmes.

* * *

[Français]

LE SANG CONTAMINÉ

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le conseiller en éthique du premier ministre a été saisi du comportement du ministre des Finances dans le cas du sang conta-

miné afin de vérifier si le ministre s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts.

Ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il prendre l'engagement de rendre public ce rapport dans son intégralité, dès qu'il sera déposé à son bureau, afin que les députés du Parlement puissent l'étudier?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'il n'y a aucun problème si le commissaire me fait parvenir son rapport. C'était à la requête du ministre des Finances lui-même, d'ailleurs, qui a demandé à ce qu'il regarde s'il y avait un conflit d'intérêts. Je suis certain qu'il n'y en a pas, et nous rendrons publics, avec plaisir, les commentaires que fera le commissaire.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, comme on l'a souligné durant la période des questions, nous entamons aujourd'hui la Semaine de l'environnement et nous savons tous que le smog et les polluants de l'air causent un grave problème, surtout lors de journées chaudes comme aujourd'hui.

La ministre de l'Environnement peut-elle dire à la Chambre quelles nouvelles mesures elle entend prendre pour garantir que les Canadiens respirent de l'air pur?

L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, en ce premier jour de la Semaine de l'environnement, je suis heureuse d'annoncer que je vais instaurer des règlements sur le débit de l'essence qui empêcheront quelque 1 500 tonnes de composés organiques volatiles et 15 tonnes de benzène, une substance toxique et cancérigène connue, de s'échapper dans l'air, et entraîneront une économie d'un million de dollars pour les Canadiens.

En outre, mercredi prochain, nous allons célébrer la première Journée de l'air pur Canada et j'invite tous les députés à la Chambre ainsi que tous les citoyens du Canada à trouver comment ils peuvent contribuer à assainir l'air non seulement ce jour-là, mais tous les jours.

* * *

L'ÉDITION

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, Réf.): Monsieur le Président, chaque fois que la ministre du Patrimoine canadien ouvre la bouche, c'est pour annoncer qu'elle ira chercher encore de l'argent dans les poches des contribuables du Canada. Selon certaines estimations, son accord sur les périodiques coûtera au moins 100 millions de dollars aux contribuables.

Ma question à la ministre du Patrimoine canadien est la question à laquelle elle refuse de répondre. Combien devront verser les contribuables en subventions et en allègements fiscaux pour payer ce nouvel accord?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il y a une chose que le Parti réformiste ne comprend pas et que le député devrait s'efforcer de comprendre: dans un pays comme le Canada, la conviction qu'il y a deux peuples fondateurs, deux langues officielles et des milliers de Canadiens de nombreuses cultures est bien ancrée.

Questions orales

Nous voulons utiliser le gouvernement fédéral pour renforcer ces cultures. C'est une des choses que nous faisons.

Le Parti réformiste propose que nous abolissions le ministère du Patrimoine canadien, ce qui couperait les liens qui nous ont aidés à édifier le Canada et à le renforcer.

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, Réf.): Monsieur le Président, je comprends ce qu'est la culture, mais je n'ai pas posé à la ministre une question sur la culture. Je lui ai parlé d'argent, d'impôts.

Je suis convaincu que tous les députés croient que les Canadiens méritent de savoir combien de leur argent la ministre du Patrimoine canadien a gaspillé cette fois-ci. Je pose à nouveau ma question. Combien l'accord sur les périodiques coûtera-t-il aux contribuables canadiens?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député parle de gaspillage. Le fonds canadien pour la télévision est un exemple de secteur culturel qui contribue à la croissance économique du Canada. Au cours des deux dernières années, ce fonds a généré 1,2 milliard de dollars en investissements dans la télévision au Canada, 2 000 heures de nouvelles émissions de télévision et, jusqu'à maintenant, 20 000 emplois, nombre qui augmente.

C'est là un investissement dans le Canada, dans la culture et dans la transmission de notre message d'un océan à l'autre.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Louise Hardy (Yukon, NPD): Monsieur le Président, bien que le rapport sur les contaminants dans l'Arctique ait mis en évidence les effets terribles des polluants organiques persistants sur les êtres humains et sur les animaux qui vivent dans le Nord, ce gouvernement a annulé les projets de recherche environnementaux pour l'Arctique. De plus, la ministre propose la modification de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement afin de restreindre, et en fait de limiter, son pouvoir de protéger l'environnement et les Canadiens.

Dans ces circonstances, la ministre peut-elle expliquer de quelle façon elle a l'intention de nettoyer et de protéger l'environnement dans le Nord?

L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce gouvernement a pris une initiative très importante l'année dernière en signant une convention et un protocole de l'ONU et de la CEE sur le transport intérieur et transfrontalier des substances toxiques; le Canada a été le premier pays au monde à les ratifier. C'est très important.

• (1445)

Vendredi, j'ai annoncé un budget de 62 millions de dollars pour nettoyer un site à Sidney. Nous nous engageons à nettoyer les sites contaminés dans tout le pays et d'autres annonces vont suivre. Aujourd'hui, j'introduis des règlements sur le débit de l'essence dans toutes les stations-service du pays qui empêcheront les substances toxiques de se diffuser dans l'air.

Le gouvernement prend des mesures significatives afin de . . .

Le Président: Le député de Rivière Churchill a la parole.

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En matière d'environnement, le gouvernement libéral parle beaucoup mais ne fait rien. Le commissaire à l'Environnement l'a reconnu la semaine dernière en intitulant son rapport «L'écart entre la parole et les actes».

Le projet de loi C-32 vise la prévention de la pollution. Les Canadiens réclament l'élimination graduelle des produits toxiques les plus dangereux. À cela, le gouvernement répond par une quasi-élimination. Ce n'est pas ce qui va arrêter la pollution. Le premier ministre va-t-il mettre fin à la pollution avant qu'on le considère un quasi-premier ministre?

L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est très fier de la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement qu'il propose. C'est une loi qui embrasse le principe de la prévention de la pollution. Elle permettra l'élimination quasi totale des substances les plus toxiques. Le Canada est le seul pays au monde à avoir pris une telle mesure.

Cette mesure législative sera bénéfique pour l'environnement et la santé de tous les Canadiens. J'espère qu'elle sera adoptée et promulguée dans les meilleurs délais.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, selon les données recueillies par le gouvernement lui-même, à la fin de mai, le nombre total d'armes à feu enregistrées dans le registre canadien des armes à feu atteignait les 50 000. Il semble que seulement 7 000 de ces armes appartiendraient à des particuliers, au nombre de 5 000. Les chiffres risibles présentés par les libéraux en novembre et selon lesquels les coûts d'enregistrement seraient de 133,9 millions de dollars signifient que cet exercice de relations publiques a coûté la somme exorbitante de 26 000 \$ par personne ou 19 000 \$ par arme. À ce rythme, il faudra environ 400 ans pour enregistrer toutes les armes à feu qui se trouvent au Canada.

Quand la ministre mettra-t-elle un terme à toute cette folie, fera-t-elle preuve d'un certain bon sens et annulera-t-elle tout le programme d'enregistrement des armes à feu?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il est intéressant de constater qu'il n'y a que quelques personnes, dont le député, qui pensent que notre programme de contrôle des armes à feu est insensé.

Plus de 80 p. 100 des personnes qui vivent au Canada appuient le contrôle des armes à feu. Elles sont également favorables à l'enregistrement des armes à feu.

À la lumière des événements tragiques survenus récemment au pays et ailleurs au monde, j'aimerais que ces gens emboîtent le pas des propriétaires d'armes à feu responsables et qu'ils appuient le programme de contrôle mis sur pied.

Questions orales

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, certains de ces gens sont des électeurs. À l'heure actuelle, l'incapacité du gouvernement à mettre en oeuvre une mesure législative efficace et opportune pour le contrôle des armes a causé la fermeture de 5 000 commerces. Ce projet de loi complexe et lourd exerce une discrimination contre les propriétaires responsables et ne fait rien pour arrêter les vrais criminels. L'Association des propriétaires d'armes à feu non enregistrés respectueux de la loi a affirmé que ses membres étaient prêts à aller en prison plutôt que de se soumettre.

Combien tout cela coûtera-t-il et combien de citoyens respectueux de la loi devront-ils être envoyés en prison avant que l'on mette un terme au projet d'enregistrement irréalisable et beaucoup trop coûteux mis sur pied par la ministre?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais faire part au député de certaines statistiques qui m'ont été transmises récemment dans le cadre de ce programme d'enregistrement. Au cours des six premiers mois de l'opération, 275 personnes se sont vu refuser un permis pour des raisons de sécurité publique. De plus, 191 permis ont été révoqués pour les mêmes raisons. Des 13 000 vérifications qui ont été effectuées dans le cadre de demandes d'acquisition, plus de 10 p. 100 ont été rejetées par suite des vérifications d'antécédents. Nous avons donc empêché plus de 1 300 ventes qui auraient pu avoir des conséquences dangereuses.

C'est ce que nous considérons comme un programme de protection. C'est ce que nous considérons comme une culture de sécurité et de responsabilité. Je demanderai. . .

Le Président: Je rappelle aux députés qu'il est interdit de brandir des papiers. Le député de Lanark—Carleton a la parole.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.

Le 3 mai, le député de Nanaimo—Alberni a suscité de vives inquiétudes à la Chambre au sujet des chantiers maritimes. Il a accusé le ministre d'avoir vendu à un pays étranger une technologie mise au point avec l'argent des contribuables canadiens et a prétendu que le gouvernement exportait des emplois canadiens. Le secrétaire parlementaire a-t-il fait enquête sur ces allégations et peut-il faire part à la Chambre de ses conclusions?

● (1450)

M. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie avait dit qu'il étudierait la question. J'ai le plaisir d'informer le député de Nanaimo—Alberni qu'aucun emploi n'est exporté et que le ministère de la Défense nationale, à qui appartient la technologie, n'a nullement l'intention de la vendre. Le pays en question, l'Australie, a visité un chantier naval en Colombie-Britannique et étudié la technologie mise au point par le MDN. Nous espérons que cela se

traduira par des contrats pour le Canada. Les accusations sont donc sans fondement.

Je félicite le député de Nanaimo—Alberni pour le beau travail accompli par cette entreprise. J'espère que nous pourrions travailler avec eux et appuyer tout futur contrat relatif à la technologie que nous avons mise au point.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

En visitant le sud-est de ma circonscription, on constatera que 50 p. 100 des terres cultivées sont inondées et que 25 p. 100 des autres terres qui ont été préparées pour les semences de cette année sont trop saturées. Toute cette région est plus vaste que la superficie totale de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le ministre va-t-il visiter cette région et rencontrer les agriculteurs et les administrations municipales qui sont aux prises avec une énorme crise financière?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis au courant de la situation déplorable que connaissent un certain nombre d'agriculteurs de cette région, une région qui est habituellement très sèche à cette période-ci de l'année. Mes collaborateurs et moi avons eu des discussions avec les représentants de la Saskatchewan et de l'Alberta. Nous estimons que la première chose que les agriculteurs doivent faire, c'est participer au programme d'assurance-récolte dans toute la mesure du possible. Nous chercherons aussi d'autres moyens de leur venir en aide au moyen de l'ACRA.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Un projet intitulé «Modèle rehaussé pour le leadership et le développement initial des officiers», Enhanced, en anglais, viserait, pour les années futures, à donner une formation commune à tous les officiers de l'armée canadienne.

Le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire si cela est bien le cas et que le gouvernement s'approprierait à ne pas renouveler le bail avec la Corporation du campus du Fort Saint-Jean afin de reprendre pleine possession des installations du Collège militaire royal de Saint-Jean?

[Traduction]

L'hon. Arthur C. Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous élaborons un modèle rehaussé pour le leadership, car nous voulons faire en sorte que les Forces canadiennes de l'avenir aient le leadership le plus efficace possible. Nous voulons nous assurer que l'éthique, les valeurs canadiennes et

Questions orales

tous les aspects importants pour le leadership militaire fassent partie intégrante de la formation de nos futurs leaders.

Il se trouve qu'un des établissements envisagé est celui de Saint-Jean-sur-Richelieu. Nous n'avons pris aucune décision au sujet des aspects définitifs du programme ni de l'établissement où il sera offert.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, dans un message publicitaire sur le gaz naturel paru dans le magazine *Atlantic Progress* de ce mois-ci, le ministre des Ressources naturelles déclarait, et je cite:

Les nombreux investissements signifieront pour les gens des provinces atlantiques et surtout pour les jeunes, qu'ils pourront se trouver un bon emploi sans avoir à déménager de leur région.

Est-ce que le ministre des Ressources naturelles va inclure le nord-est dans la construction du gazoduc au Nouveau-Brunswick et également la question de l'environnement, oui ou non?

[Traduction]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, la décision d'exploiter les ressources pétrolières et gazières au large de la côte est du Canada est excellente et je pense que tous les Canadiens se réjouiront de la mise en valeur de ces nouvelles ressources. Cette activité donnera lieu à la création de nouvelles entreprises et ouvrira des débouchés pour les Canadiens de la région atlantique.

Quant à la construction de gazoducs secondaires, elle doit se faire sur une base commerciale. S'il y a un marché pour le gaz dans une région donnée, ou s'il y a une possibilité d'implanter une entreprise commerciale à cette fin, de toute évidence, des gazoducs secondaires seront construits sur une base commerciale.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, pour l'attitude proactive qu'il a adoptée à l'égard de la catastrophe naturelle qui sévit au Manitoba et en Saskatchewan.

Au nom des agriculteurs qui ne pourront satisfaire aux critères de l'assurance-récolte, je voudrais toutefois demander au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire quel plan d'urgence est en place maintenant? Que pouvons-nous dire à ceux qui ne planteront pas cette année?

● (1455)

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, avant de répondre à la question, je rappelle qu'il y a un moment j'ai parlé des discussions

que j'ai eues en Alberta et en Saskatchewan. Je me suis trompé. C'est la Saskatchewan et le Manitoba qui sont aux prises avec des difficultés dues à la pluie.

À la fin de la semaine dernière, j'ai eu une excellente discussion avec le ministre du Manitoba. Comme je l'ai dit la semaine dernière et comme je viens de le dire, au cas où l'assurance-récolte ne suffit pas pour venir en aide à tous les agriculteurs, nous chercherons des moyens d'appliquer le Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole dans cette situation également.

* * *

LE COMMERCE ET LE TOURISME

M. Carmen Provenzano (Sault Ste. Marie, Lib.): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national a récemment rencontré de hauts fonctionnaires et des sénateurs américains pour discuter de questions touchant la suppression des barrières en matière de commerce et de tourisme. Le ministre pourrait-il informer la Chambre des résultats de ses efforts en vue de favoriser la circulation des biens et services à nos frontières?

L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'informer la Chambre qu'il y a deux semaines je suis allé à Washington, où j'ai eu l'occasion de rencontrer des fonctionnaires et de m'entretenir avec des représentants des milieux d'affaires des moyens à employer pour pousser l'accord Canada—États-Unis de partage de la frontière.

Animés d'une nouvelle vision de la frontière, nous avons décidé de réunir nos fonctionnaires afin qu'ils cherchent des moyens de faciliter la circulation des biens et des personnes à nos frontières et de pousser l'accord de partage de la frontière que le président et le premier ministre ont signé il y a quelques années déjà. Nous entretenons d'excellentes relations de travail et nous allons faire avancer davantage ce dossier.

Je tiens à remercier le député pour l'intérêt qu'il porte à cette question.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une autre question à l'intention du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Un sénateur libéral de la Saskatchewan a dit du programme ACRA que c'était une vraie honte en ce qui concerne l'ouest du Canada.

Le ministre n'accepterait-il pas de venir maintenant constater la situation dans l'Ouest pour déclarer ensuite la zone sinistrée et décider que les fonds destinés à aider les agriculteurs et les administrations locales à faire face aux dommages indirects constitueront deux programmes distincts? S'y engagera-t-il maintenant?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre la semaine dernière, le sénateur parle des agriculteurs de la Saskatchewan comme il l'entend. Ce n'est pas ainsi que je les

Affaires courantes

considère moi-même. Je respecte les agriculteurs de la Saskatchewan.

Je répète que nous allons utiliser tous les programmes actuellement à notre disposition pour aider les producteurs à se tirer de la triste situation où ils se trouvent. Nous allons continuer de travailler en coopération avec eux. Nous continuerons également de travailler en coopération avec nos homologues provinciaux dans nos efforts pour venir à bout de cette fâcheuse situation.

* * *

[Français]

LE BLANCHIMENT D'ARGENT

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai demandé au solliciteur général s'il appuyait mon projet de loi qui vise à retirer de la circulation les billets de 1 000 \$, afin de lutter contre le blanchiment d'argent. Comme réponse, j'ai eu droit à de la «procédurite» de la part du leader gouvernemental.

On sait, aujourd'hui, que le gouvernement déposera un projet de loi pour intensifier la lutte contre le blanchiment d'argent.

Ma question est très simple: ce projet de loi inclut-il le retrait du billet de 1 000 \$? Sinon, pourquoi? Et j'espère que cette fois-ci, j'obtiendrai une réponse à peu près intelligente.

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, pour commenter sur l'intelligence de la question, voir si un député ou un ministre peut commenter sur un projet de loi qui n'a pas encore été déposé à la Chambre!

Le député peut parler de «procédurite» tant qu'il veut, mais je pense qu'il est temps qu'il l'apprenne un petit peu.

* * *

[Traduction]

L'ÉQUITÉSALARIALE

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Des fonctionnaires ont entrepris aujourd'hui, sur les marches de la Cour suprême du Canada, une manifestation silencieuse en faveur de l'équité en matière d'emploi.

Le gouvernement libéral a dénaturé le système canadien de justice. Il a tort d'en appeler au sujet de l'équité en matière d'emploi. Il le fait uniquement pour gagner du temps. Tout ce gâchis n'est qu'un gaspillage des deniers publics et un simulacre de justice. Seuls les avocats y gagneront quelque chose.

En tant que femme et avocate, la ministre de la Justice conviendra-t-elle que le gouvernement libéral recourt aux tribunaux pour contourner la loi et priver les Canadiens d'un traitement équitable?

Le Président: Bien sûr, nous nous adressons toujours aux députés parce qu'ils sont députés et non en raison de leur sexe ou de toute autre considération.

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je crois malheureusement que l'opposition n'a pas bien compris.

Non seulement le gouvernement libéral appuie l'équité en matière d'emploi, mais c'est lui qui a adopté la loi. En fait, dans la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, nous avons versé plus de 1,1 milliard de dollars au cours des 15 dernières années. J'offre encore de régler cette affaire pour 1,3 milliard de dollars. Pourquoi le gouvernement ne traiterait-il pas équitablement tant les contribuables que ses employés?

* * *

• (1500)

WINDSOR—ST. CLAIR

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport du Directeur général des élections du Canada sur l'administration de l'élection complémentaire tenue le 12 avril 1999 dans Windsor—St. Clair.

[Français]

Ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 8 pétitions.

* * *

[Traduction]

COMITÉS DE LA CHAMBRE**INDUSTRIE**

Mme Susan Whelan (Essex, Lib.): Monsieur le Président, grâce à la coopération de tous les partis, de même qu'au savoir et à la réflexion de tous les députés qui nous ont aidés à comprendre le problème et les différentes avenues de solution du bogue de l'an 2000, j'ai aujourd'hui l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le dix-huitième rapport du Comité permanent de l'industrie intitulé «Bogue de l'an 2000—Le Canada sera-t-il prêt?»

TRANSPORTS

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le

sixième rapport du Comité permanent des transports concernant le projet de loi S-23, Loi modifiant la Loi sur le transport aérien.

* * *

LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

M. Jim Peterson (au nom du ministre des Finances, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-81, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, constituant le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LES ARMES À FEU

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première concerne la loi sur les armes à feu.

• (1505)

Les pétitionnaires soulignent qu'il n'a pas été démontré que cette loi permettra de sauver des vies et que, par ailleurs, elle coûtera des sommes qui seraient mieux dépensées si elles étaient consacrées à une meilleure exécution de la loi, aux soins de santé ou à toute une panoplie d'autres dossiers importants.

Ils prient le Parlement d'abroger la Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient d'électeurs de ma circonscription qui sont préoccupés par les crimes violents perpétrés par de jeunes contrevenants.

Les pétitionnaires estiment qu'il faut modifier la Loi sur les jeunes contrevenants de manière à ce que les jeunes assument la responsabilité de leur comportement criminel et que l'on augmente les périodes d'incarcération de manière à dissuader les jeunes de commettre des crimes.

Les pétitionnaires souhaitent que le gouvernement apporte un certain nombre de modifications dont il connaît parfaitement la portée pour renforcer la loi et réduire l'incidence de la criminalité chez les jeunes, cela, afin de protéger tous les Canadiens, jeunes et moins jeunes.

[Français]

LE LOGEMENT AU NUNAVIK

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, je dépose une pétition provenant de la communauté inuit de Tasiujaq au Nunavik.

Selon les pétitionnaires, 16 à 20 personnes habitent des logements de trois chambres à coucher en hiver. Les Inuits trouvent extrêmement troublantes les conditions du logement au Nunavik.

Affaires courantes

On considère la situation très intolérable; elle contribue à l'incidence élevée de la tuberculose, des maladies infectieuses et à des problèmes sociaux.

Le gouvernement fédéral doit assumer ses obligations en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois concernant le logement au Nunavik.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Mme Diane St-Jacques (Shefford, PC): Monsieur le Président, je suis heureuse de déposer une pétition qui a recueilli de nombreuses signatures de citoyens de ma circonscription.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à maintenir le poste de la Gendarmerie royale du Canada de Granby en opération, et le prient d'y affecter les effectifs nécessaires pour protéger nos foyers et nos droits.

[Traduction]

L'HÉPATITE

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, au nom de M. Fred Wornell, d'Edmonton, en Alberta, je suis très heureux de présenter une pétition.

Les pétitionnaires proviennent d'Edmonton, en Alberta, et de Kapuskasing, en Ontario. Ce sont les premiers de centaines de milliers et de millions d'autres signataires qui s'adresseront au Parlement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer le projet de loi C-508, une mesure législative que je parraine et qui vise à instituer le Mois de la sensibilisation à l'hépatite et à faire en sorte que, partout au Canada, le mois de mai de chaque année soit désormais connu comme celui de la sensibilisation à l'égard de l'hépatite.

LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. Leon E. Benoit (Lakeland, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom d'électeurs de la circonscription de Lakeland qui demandent que l'octroi de fonds publics à des particuliers ou à des groupes soit examiné de plus près. Les pétitionnaires songent notamment à la somme de 98 000 \$ que l'éditeur montréalais Edimag a reçue pour un recueil des 500 meilleures blagues sur les blondes idiotes. Les électeurs de ma circonscription estiment que l'argent des contribuables n'est pas utilisé à bon escient dans ce cas et ils demandent au gouvernement de retirer cette subvention et de ne pas en accorder d'autres semblables dans l'avenir.

LA RÉGLEMENTAION GOUVERNEMENTALE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, j'ai devant moi cet après-midi deux pétitions.

La première traite d'une question qui revêt beaucoup d'importance pour bon nombre de mes électeurs. Les pétitionnaires ne souhaitent pas que le gouvernement ou l'industrie des médicaments réglemente les herbes et les thés. À leur avis, lorsque ces produits seront réglementés, leur coût deviendra prohibitif. Ils estiment également que leur liberté de choix sera entravée. Ils demandent implicitement au gouvernement de leur rendre la liberté de choix qu'ils pensent être en voie de perdre dans le cadre de l'adoption de mesures de contrôle d'ordre législatif.

Affaires courantes

LES ARMES À FEU

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition a trait au contrôle des armes à feu.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger le projet de loi C-68 et d'utiliser l'argent gaspillé pour octroyer un permis aux propriétaires d'armes à feu responsables et pour créer un registre des armes détenues légalement à des programmes plus rentables pour réduire les crimes et accroître la sécurité publique en mettant en oeuvre des programmes de prévention de la criminalité. Selon eux, on pourrait augmenter les effectifs policiers qui patrouillent nos rues, accroître le nombre de programmes de prévention, de centres de prévention du suicide et de centres d'aide aux femmes, multiplier les campagnes anti-contrebande et affecter des ressources accrues à la lutte contre le crime organisé et les gangs.

LA FISCALITÉ

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter de nouveau une pétition au nom des électeurs de la circonscription d'Elk Island.

Les pétitionnaires se préoccupent beaucoup du fait que les familles qui décident de laisser à un des parents la tâche de demeurer à la maison pour élever les enfants au lieu de recourir à une personne de l'extérieur pour s'en occuper à leur place, sont victimes de discrimination fiscale. Ils demandent que la situation soit corrigée.

La pétition compte 87 signatures qui viennent s'ajouter aux centaines que j'ai déjà présentées à la Chambre.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, en conformité avec l'article 36 du Règlement, je présente un certain nombre de pétitions signées par des autochtones des milieux urbains de l'Ontario qui demandent au gouvernement de cesser de transférer ses responsabilités en matière de logement pour les autochtones.

● (1510)

Les pétitionnaires veulent que le gouvernement du Canada reconnaisse et exerce sa responsabilité de fiduciaire envers les autochtones vivant hors des réserves et que ces derniers échappent au préjudice que leur cause le gouvernement libéral.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 193 et 232.

[Texte]

Question n^o 193—**M. Jim Jones:**

Pour l'exercice 1997-1998, (i) quels étaient les critères d'admissibilité, (ii) les modalités de remboursement, (iii) la contribution moyenne faite dans les circonscriptions de Markham, Saint John, Calgary-Sud-Ouest, Halifax, Laurier—Sainte-Marie, Saint-Maurice, Ottawa-Sud et Lasalle—Énard, (iv) la contribution moyenne faite dans les provinces du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et (v) la contribution moyenne faite dans l'ensemble du pays pour chacune des initiatives suivantes de la Banque de développement du Canada: a) Techno-net (prêts à terme en mode commerce électronique); b) Programme micro-entreprises; c) capital patient; d) prêts à terme; e) prêts à redevances; f) Programme Fonds de croissance; g) Fonds de croissance à l'exportation; h) fonds de développement de l'industrie touristique-capitales destinés au développement du tourisme; i) Programme de financement pour jeunes entrepreneurs; j) Fonds de croissance pour entreprises autochtones?

M. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): (i) La Banque de développement du Canada (BDC) fournit du financement commercial aux petites et moyennes entreprises. L'étude des demandes de financement s'appuie sur les critères établis en matière de crédit commercial. En sa qualité de prêteur à terme et de fournisseur de capital de risque, la Banque évalue non seulement le projet, mais aussi la viabilité à long terme de l'entreprise. La Banque évalue avec soin la viabilité du projet en examinant la direction, les perspectives de profits, la mise de fonds des actionnaires et les garanties disponibles. Les instruments et/ou politiques utilisés pour analyser l'exactitude de l'information fournie par les personnes qui souhaitent obtenir une aide financière sont mentionnés ci-après.

La Banque s'est dotée d'un processus de diligence raisonnable complet pour évaluer l'admissibilité, l'environnement, la solvabilité et la viabilité du projet, de la soumission ou de l'entreprise. Ce processus comprend une vérification des besoins et/ou des renseignements fournis auprès de la principale banque à charte du demandeur, des autres institutions financières et/ou des organismes gouvernementaux qui font affaire avec celui-ci, des principaux clients et fournisseurs, de comptable agréés et de divers établissements de crédit. Dans certains cas, des spécialistes de l'extérieur sont appelés.

1. Des rapports du bureau de crédit sont obligatoires. Des rapports de Dun & Bradstreet sont exigés selon la taille de l'entreprise et la complexité des activités.

2. Des rapports sur chaque demandeur doivent obligatoirement être obtenus de la banque à charte ou de la caisse populaire au moment de la demande initiale. Une autre exigence veut que l'on communique avec les autres prêteurs, y compris les sociétés de crédit-bail, pour connaître les antécédents du demandeur et obtenir confirmation des renseignements fournis.

3. Une évaluation de la direction et une évaluation du marché doivent également être faites à partir d'une série de questions et de vérifications externes auprès des prêteurs commerciaux, des fournisseurs et de spécialistes du secteur.

4. Une analyse financière complète—aussi bien horizontale que verticale—, étayée par des discussions avec le comptable/vérificateur du demandeur, doit être faite. La Banque insiste pour qu'on lui fournisse des états financiers vérifiés. Des états financiers ayant fait l'objet d'une mission d'examen sont toutefois acceptables dans le cas des petits projets moins complexes.

Affaires courantes

5. L'état des terrains et des installations, sur le plan environnemental, doit obligatoirement être évalué.

6. Toute l'information pertinente est entrée dans une grille de risque et comparée aux normes de l'industrie afin de déterminer le risque global que présente le projet ou l'entreprise.

Un processus d'approbation de deuxième niveau s'applique en outre aux demandes d'envergure. Ce processus comprend un examen approfondi de tous les renseignements à l'appui recueillis par le bureau qui traite la demande dans le cadre du processus de diligence raisonnable. Notre façon de procéder est semblable à celle des autres institutions financières commerciales nord-américaines.

(ii) La BDC n'accorde pas de subventions. Elle offre du financement par emprunt et par actions qui doit être remboursé, capital et intérêts. La BDC emprunte sur les marchés financiers nationaux et internationaux la totalité des fonds qu'elle prête aux petites et moyennes entreprises. Pour répondre aux besoins opérationnels de ses clients emprunteurs, la Banque propose des modalités de remboursement souples, y compris des versements saisonniers le cas échéant.

(iii) La BDC prépare, à des fins administratives, des rapports d'activité portant sur chacune de ses succursales. Elle ne tient pas de statistiques selon la circonscription électorale et ne peut, pour cette raison, fournir la liste telle que demandée. La Banque compile cependant des statistiques sur ses activités de prêt selon la succursale. Les succursales servent parfois plus d'un comté. Voici donc les prêts et cautionnements autorisés durant l'exercice terminé le 31 mars 1998, pour chacune des succursales dont le territoire s'étend à l'un des comtés mentionnés:

La succursale de Scarborough, qui comprend le comté de Markham, a autorisé 53 prêts totalisant 25,1 millions de dollars; la succursale de Saint John (Nouveau-Brunswick), qui englobe le comté de Saint John, a autorisé 44 prêts totalisant 7,2 millions de dollars; la succursale de Calgary, qui comprend le comté de Calgary-Sud-Est, a autorisé 198 prêts pour un total de 36,5 millions de dollars; la succursale de Halifax, qui comprend le comté de Halifax, a autorisé 81 prêts pour un total de 22,6 millions de dollars; la succursale de Maisonneuve, qui comprend le comté de Laurier-Sainte-Marie, a autorisé 74 prêts totalisant 26,3 millions de dollars; la succursale de Trois-Rivières, qui comprend le comté de Saint-Maurice, a autorisé 68 prêts totalisant 16,1 millions de dollars; la succursale d'Ottawa, qui comprend le comté d'Ottawa-Sud, a autorisé 114 prêts totalisant 33,3 millions de dollars; et la succursale Place Ville-Marie (à Montréal), qui comprend le comté de LaSalle—Émard, a autorisé 221 prêts totalisant 55,1 millions de dollars.

(iv) Les prêts et cautionnements autorisés dans les provinces visées au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1998 s'établissent comme suit: dans la province de Québec, 1 807 prêts ont été autorisés, pour un total de 477,4 millions de dollars; en Ontario, 1 291 prêts, totalisant 388,3 millions de dollars, ont été autorisés; en Alberta, 693 prêts représentant un total de 98,2 millions de dollars ont été autorisés; en Nouvelle-Écosse, on compte 118 prêts autorisés pour un total de 29,4 millions de dollars; au Nouveau-

Brunswick enfin, il y a eu 227 prêts autorisés, pour un total de 47,4 millions de dollars.

(v) (a) Comme les prêts techno.net ont été lancés récemment, il est trop tôt pour faire un compte rendu de ces activités.

Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998: (b) 515 prêts totalisant 18 millions de dollars ont été autorisés au titre du Programme micro-entreprises; (c) 46 prêts de capital patient ont été autorisés, ce qui représente au total 9,4 millions de dollars; (d) les prêts à terme, qui comprennent des produits tels que le Programme micro-entreprises, le Programme de financement pour jeunes entrepreneurs et le Fonds de développement de l'industrie touristique, ont représenté 5 759 prêts, pour un total de 1,2 milliard de dollars pour l'exercice; (e) 215 prêts à redevances totalisant 77,6 millions de dollars ont été autorisés; (f) 231 prêts du Fonds de croissance ont été autorisés, soit un total de 18,5 millions de dollars; (g) 16 prêts ont été autorisés au titre du Fonds de croissance à l'exportation, pour un total de 3,3 millions de dollars; (h) 27 prêts, totalisant 31,8 millions de dollars, ont été autorisés au titre du Fonds de développement de l'industrie touristique; (i) 158 prêts, pour un total de 4,1 millions de dollars, ont été autorisés au titre du Programme de financement pour jeunes entrepreneurs; et (j) 59 prêts aux entrepreneurs autochtones, d'une valeur de 12,2 millions de dollars, ont été autorisés.

Question n° 232—M. John Duncan:

Le gouvernement pourrait-il fournir une liste complète de tous les ports régionaux et locaux de la Colombie-Britannique désignés aux termes de la politique maritime nationale de Transports Canada de décembre 1995, dont l'administration n'avait pas encore été cédée à des gouvernements provinciaux, des administrations municipales, des organismes communautaires, des intérêts privés ou d'autres groupes ou d'autres ministères fédéraux le 31 mars 1999?

M. Stan Dromisky (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): La liste complète des ports régionaux et locaux de la Colombie-Britannique qui restait au 31 mars 1999 est la suivante:

Ahousat	Gambier Island	Piers Island	Southbank (François Lake)
Alert Bay	Gold River	Port Clements	Stewart
Alice Arm	Grief Point	Port Graves	Sturdies Bay
Alliford Bay	Halfmoon Bay	Port Hardy	Swartz Bay
Billings Bay	Halkett Bay	Port Renfrew	Takla Landing
Blubber Bay	Harrison Hot Springs	Port Simpson	Telegraph Creek
Brentwood Bay	Hopkins Landing	Port Washington	Thetis Island
Campbell River	Horseshoe Bay	Powell River	Tofino
Chemainus	Keats Island	Saanichton Bay	Ucluelet
Coal Harbour	Kelsey Bay	Savary Island	Vananda Cove
Deep Cove	Kuper Island	Seymour Arm	Vaucroft Beach
Eastbourne	Masset	Sicamous	Victoria et Esquimalt
Esperanza	Miners Bay	Sidney	Whaletown
Fernwood Point	Montague Harbour	Snug Cove	
Friendly Cove	Nanose Bay	Sointula	

[Français]

M. Peter Adams: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Français]

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-32, Loi visant la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable, dont le comité a fait rapport avec des amendements, ainsi que du groupe de motions n° 6.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, je suis fier de l'opportunité qui m'est accordée d'intervenir sur le projet de loi C-32, et en particulier sur le groupe de motions n° 6. C'est avec un grand plaisir que j'accepte ce privilège de pouvoir discuter de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

D'entrée de jeu, je joins ma voix à celle de mes collègues du Bloc québécois pour féliciter notre porte-parole, la députée de Jonquière, qui a travaillé d'arrache-pied, depuis le mois d'octobre, à l'examen de ce projet de loi. Elle a fait preuve de patience et d'intérêt en écoutant les nombreux témoins et groupes de pression qui ont comparu devant le comité pour exprimer leurs points de vue sur ce projet de loi.

Cette Loi sur la protection de l'environnement est toujours en révision, car l'évolution de nos moyens de production, l'évolution technologique et l'évolution de ce qui nous entoure nécessitent l'examen permanent de ce projet de loi.

Je tiens donc à lever mon chapeau au travail accompli par la députée de Jonquière dans l'étude de ce projet de loi.

Comme mes collègues précédents l'ont exprimé de façon assez claire, nous ne pouvons acquiescer aux propositions faites par le parti gouvernemental sur le projet de loi C-32, parce que le fond de la pensée du gouvernement fédéral dans les questions environnementales, questions litigieuses s'il en est du fait que c'est une juridiction partagée entre le fédéral et les provinces, et la conception de base qui transpire de ce projet de loi présenté par nos amis du parti ministériel font en sorte que, pour eux, les provinces sont une quantité négligeable lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière environnementale.

J'ai déjà eu l'opportunité de siéger au Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Presque chaque jour, lorsque l'on entendait des témoins, dans les questions qui émanaient du gouvernement fédéral, on pouvait entendre le commentaire suivant: «Vous savez, l'environnement, c'est tellement important, qu'on ne peut pas mettre de frontières. Donc, on ne peut pas laisser aux provinces le soin de gérer l'environnement, parce que c'est trop important.»

Indirectement, ce qu'on dit, c'est ceci: laissons aux provinces les petites affaires sans importance, mais lorsque c'est important, c'est le fédéral qui doit s'en occuper.

Cette perception du gouvernement libéral de laisser aux provinces ce qui est moins important—l'environnement étant important, il

faut que ce soit géré par le fédéral—nous est totalement inacceptable.

En effet, l'environnement, c'est important, mais les gouvernements provinciaux—et je le prouverai plus tard—savent très bien s'acquitter de leur tâche de défenseur des normes environnementales et d'une pratique de développement durable lorsque l'on utilise ces biens non-renouvelables et renouvelables.

Si on va au bout de la perception du gouvernement libéral à l'effet que l'environnement n'ayant pas de frontières, les provinces ne peuvent s'en occuper et s'acquitter personnellement de leurs tâches dans leurs champs de juridiction, pourquoi le gouvernement fédéral voudrait-il s'en occuper?

● (1515)

Si l'environnement n'a pas de frontières,—on n'a qu'à penser aux pluies acides—laissons aux Américains le soin de s'occuper de nos normes environnementales. Si l'environnement n'a pas de frontières, demandons à un gouvernement ou à un organisme international de s'occuper des questions environnementales.

Oui, l'environnement n'a pas de frontières, mais les gouvernements nationaux, comme le gouvernement provincial du Québec, doivent s'acquitter de leurs tâches pour défendre et protéger les générations futures et assurer un environnement sain et durable.

Dans le projet de loi C-32, ce qu'on dit à la population, c'est que le gouvernement fédéral doit davantage légiférer sur l'ensemble des juridictions parce que lui, il sait faire. Mais, regardons le passé du gouvernement fédéral,—parce que, souvent, le passé est garant de l'avenir—et en particulier ce qu'il a fait à Kyoto. Il est arrivé avec une position improvisée à la dernière minute. Mon collègue de Rosemont, qui était porte-parole dans ce dossier à ce moment-là, demandait instamment à la ministre de donner sa position avant de partir. On a eu une réponse presque lors de la dernière journée avant son départ pour Kyoto. On a pu voir à ce moment-là l'improvisation du gouvernement fédéral.

Si on regarde maintenant tout ce qui a été fait suite à la rencontre de Rio de Janeiro par le gouvernement progressiste-conservateur de l'époque et, par la suite par le gouvernement libéral, le calendrier et l'agenda ont été enfreints et n'ont pas été respectés à peu près dans l'ensemble des engagements signés à Rio de Janeiro lors de ce fameux Sommet de la terre.

On a regardé, pendant l'étude en comité, le rôle de chacun des ministères du gouvernement fédéral comme protecteur de l'environnement. On a vu que le ménage doit, d'abord et avant tout, être fait dans sa cour, au sein même du gouvernement fédéral. On nous dit: «Les provinces ne peuvent s'acquitter dignement de leur tâche de protecteur de l'environnement». Toutefois, si on regarde ce qui se fait au ministère des Ressources naturelles, fréquemment, le ministère de l'Environnement n'est pas au courant.

Si on regarde ce qui se fait au ministère de l'Industrie ou même au ministère des Transports, par exemple ce qui se fait dans les aéroports avec l'utilisation de produits toxiques et l'épandage sur les sols par la suite, si on regarde ce qui se fait au ministère de l'Agriculture, où on a à peu près aucune législation sur les pesticides, chacun des ministères a sa ficelle à tirer. Mais ces ficelles sont enchevêtrées dans une boule de ficelles. La ministre de l'Environ-

Initiatives ministérielles

nement ne peut pas dessiner le début d'un soupçon de solution pour régler les problèmes environnementaux.

On entend d'un côté un bon discours mais, d'un autre côté, on voit des agissements qui sont tout à fait incohérents. Pour prouver ce que je dis, je citerai l'exemple d'une conférence internationale sur le mercure. À ce moment-là, le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement, devant la population et les experts présents, se contredisaient publiquement sur ce sujet.

Le ministre des Ressources naturelles et la ministre de l'Environnement sont arrivés à une conférence internationale, n'ayant même pas d'abord pensé à définir une position commune à défendre sur la scène internationale. Est-ce qu'on peut penser que la conception disant «Laissons au gouvernement fédéral l'ensemble des juridictions environnementales, parce que c'est important» est fondée lorsqu'on voit des agissements comme ceux-là lors d'une conférence internationale?

À la suite du rapport par le commissaire à l'environnement, M. Brian Emmett, les fonctionnaires fédéraux ont dit qu'après avoir examiné les rapports présentés par les entreprises, en vertu du protocole sur la réduction et l'élimination des substances toxiques, que plus de 75 p. 100 des réductions déclarées sont fausses et trompeuses. Soixante-quinze p. 100 de ce qu'on a déclaré dans les rapports sur l'élimination des substances toxiques est faux. Et après cela, le gouvernement fédéral dit: «Faites-nous confiance. Nous allons légiférer et réglementer au niveau environnemental de façon concluante.»

Au niveau de la protection des produits toxiques, le même commissaire à l'environnement, M. Emmett a accusé le gouvernement fédéral de se déresponsabiliser et de se délester de ses responsabilités pour ce qui est des produits toxiques. On peut voir comment on est à même de se poser des questions sur le fait de laisser au gouvernement fédéral des pans de juridiction provinciale au niveau environnemental.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement est une loi immense qui englobe l'ensemble de la protection environnementale et du développement durable au Canada.

• (1520)

Cette loi doit être amendée et améliorée de façon intelligente, de manière à respecter les juridictions provinciales et non pas de donner au gouvernement fédéral davantage de pouvoirs et davantage de juridictions.

Pour expliquer un peu les incohérences des lois fédérales et provinciales au plan environnemental, je voudrais citer un témoin. De mémoire, son nom est Pierre Béland. C'est un expert environnementaliste qui a siégé jusqu'à tout récemment à la Commission des Grands Lacs. Il nous disait: «Si une baleine a des problèmes au milieu du fleuve Saint-Laurent, c'est de juridiction fédérale. Si cette même baleine est blessée et s'échoue sur les berges, c'est de juridiction provinciale, parce que les berges sont de juridiction provinciale. Mais après avoir échoué et ayant été blessée, si elle meurt, en vertu de la Loi sur les espèces menacées, cela relève de nouveau de la juridiction fédérale.»

Comment peut-on prendre des décisions éclairées au plan environnemental, lorsque d'un côté ou de l'autre cela dépend de la minute, du vent, de la température et de l'eau?

Le parti ministériel doit faire ses devoirs, prendre en considération les amendements présentés par les partis d'opposition, dont le Bloc québécois, et améliorer le projet de loi C-32. Sinon, comme on l'a dit, nous allons devoir voter contre ce projet de loi.

[Traduction]

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur les amendements du groupe n° 6.

La motion n° 41 du NPD demande que des recherches soient effectuées sur la pollution et les enfants. Qu'il s'agisse de réduire la quantité de benzène dans l'essence, dont on sait que c'est un cancérigène, ou d'interdire les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la santé et le bien-être de nos enfants a toujours été une des principales considérations prises en compte dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Tous le but du projet de loi C-32 est de réduire la pollution due à des substances nuisibles à l'environnement et à la santé humaine, y compris la santé de nos enfants.

Le projet de loi exige que le gouvernement examine les 23 000 substances présentes au Canada. Dans son budget de 1998, le gouvernement a investi 40 millions de dollars dans la recherche sur les substances toxiques. Les enfants, les personnes âgées et les autochtones sont les plus vulnérables aux substances toxiques. Nous attendons de la recherche qu'elle nous fournisse des réponses, qu'elle nous dise quelles mesures nous devons prendre pour protéger ces groupes et l'ensemble à contre les risques posés par les substances toxiques.

Une fois que nous aurons ces réponses, le projet de loi C-32 et les 42 millions de dollars affectés dans le budget de 1999 au plan d'action en vue d'améliorer la gestion et le contrôle des substances toxiques, nous permettront de mieux protéger l'environnement et la santé de tous les Canadiens.

Les motions nos 36, 37 et 70 cherchent à rattacher les définitions dans la partie 3 aux lieux qui peuvent être touchés par la pollution. Nous ne sommes pas vraiment sûrs du but de la motion n° 36, proposée par le NPD. Cette motion semble suggérer que les définitions dans la partie 3, poissons et substances à effet de perturbation du système hormonal, devraient s'appliquer aux lieux qui sont accessibles aux enfants. Le NPD essaie de faire la même chose en ce qui concerne certains pouvoirs réglementaires. À notre avis, c'est inutile.

Le projet de loi C-32 est une mesure législative d'application générale, qui s'applique à tout le Canada. C'est un projet de loi qui touche tous les Canadiens. La proposition d'ajouter une définition sur les polluants du milieu est également déroutante et, à notre avis, elle limiterait les pouvoirs définis dans la partie 3.

Le gouvernement préfère avoir des pouvoirs lui permettant de recueillir des informations et de réaliser des études afin de couvrir le concept global de substance plutôt que la définition plus étroite de polluant du milieu. Nous préférons le projet de loi C-32 tel qu'il

Initiatives ministérielles

est plutôt que tel que proposent de le modifier le NPD et le Parti réformiste, avec des pouvoirs définis de façon étroite.

L'amendement proposé par les réformistes consiste à modifier la définition des substances perturbatrices d'hormones. Le gouvernement avait l'intention d'introduire une définition des substances perturbatrices d'hormones et du système endocrinien à l'étape du comité, mais il préférerait que ce soit la définition du comité qui apparaisse dans cette section. Nos chercheurs poursuivent activement leurs recherches sur les substances perturbatrices du système endocrinien et ils trouvent des solutions à ce sujet de préoccupation grandissant.

Le gouvernement fédéral agit rapidement pour s'acquitter de l'obligation que lui impose le projet de loi C-32 d'entreprendre des recherches. Les substances perturbatrices d'hormones sont une priorité de l'initiative de 40 millions de dollars du gouvernement sur les substances toxiques.

- (1525)

La semaine dernière encore, les ministres de la Santé et de l'Environnement annonçaient une série de projets financés par la première tranche de l'investissement consacré à la recherche. Quelque 10,94 millions de dollars ont été alloués pour 81 projets de recherche menés dans tout le Canada sur les substances toxiques dans cinq domaines prioritaires: les polluants organiques persistants, les formes spécifiques des métaux présents dans le milieu, les substances perturbatrices du système endocrinien, la qualité de l'air en milieu urbain et l'exposition des êtres humains aux polluants atmosphériques, ainsi que l'effet cumulatif des substances toxiques.

Plus de 360 chercheurs canadiens vont participer aux diverses études. Ils bénéficieront de partenariats solides avec le gouvernement, l'industrie, les professeurs et les secteurs non gouvernementaux. Toutes les provinces ont été couvertes dans l'annonce.

Des chercheurs de l'Université de Calgary feront une étude sur les effets néfastes pour la santé des bébés de l'exposition aux produits chimiques dans l'environnement dans le sein maternel. Les comités de gestion scientifique et d'examen technique de l'initiative des substances toxiques ont examiné un grand nombre d'applications. Ils ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'examen de ces applications et pour faire avancer les choses.

Une de ces annonces portait sur une subvention de 2,16 millions de dollars destinée à 17 projets liés aux substances causant des troubles endocriniens. Ces projets englobent un large éventail de questions liées aux effets sur la santé humaine aussi bien qu'aux effets sur l'environnement. Il y avait sept projets à Environnement Canada, huit, dans des universités d'un bout à l'autre du pays, un, à Santé Canada, et un, à Pêches et Océans.

Voici certains des projets en question: Michel Fournier, professeur à l'Institut Armand-Frappier, étudie les analyses de culture d'organes foetaux pour trouver des substances causant des troubles endocriniens, un projet de 70 000 \$; Robert Casper, de l'Université de Toronto, étudie les effets néfastes sur la reproduction de l'exposition à des produits chimiques qui perturbent le système endocrinien semblables à la dioxine, un projet de 80 000 \$; Donald Cole, de l'Université McMaster, à Hamilton, étudie, durant la grossesse, les niveaux de contaminants in vivo et les mécanismes biologiques de

bébés prématurés; Poh-Gek Forkhert, de l'Université Queen's, à Kingston, étudie la toxicité reproductive causée par la trichloroéthylène chez la souris et l'homme; Scott Brown, de l'Institut national de recherche sur les eaux d'Environnement Canada, à Burlington, en Ontario, étudie les effets des produits chimiques qui perturbent le système endocriniens sur l'adaptabilité à l'eau de mer, la croissance et la survie des saumoneaux.

Il y a d'autres projets à l'Université de Calgary, à l'Université de Guelph, à l'Université de Toronto, partout au Canada. Le gouvernement respecte ses engagements en matière de prévention de la pollution en établissant un cadre réglementaire solide et en adoptant une loi qui nous fera passer dans le prochain millénaire et qui fera les choses différemment. Nous avons tiré les enseignements des erreurs du passé. Le projet de loi mettra en oeuvre ces enseignements pour que nous ayons un solide régime de réglementation.

J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi et à veiller à ce qu'il soit adopté d'ici quelques jours.

M. Gordon Earle (Halifax-Ouest, NPD): Monsieur le Président, en ce premier jour de la Semaine de l'environnement, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi C-32, Loi canadienne sur la protection de l'environnement, notamment sur les motions du groupe n° 6.

Il s'agit d'une mesure législative d'une très grande importance. Elle comporte 227 pages, 12 parties et 8 sections, soit un total de 253 articles, et réglemente les substances chimiques, les exportations et les importations de déchets dangereux, la biotechnologie, l'immersion des déchets en mer, les émissions des véhicules, les carburants et les additifs des carburants, la pollution de l'air à l'échelle internationale, le contrôle d'application et d'autres questions concernant l'environnement. Ce projet de loi a donné lieu à un des plus longs examens de l'histoire récente du Parlement et a établi plusieurs records.

Je crois savoir que le comité a tenu 59 réunions dont 37 consacrées à l'étude article par article. Plus de 560 propositions d'amendement ont été élaborées. Avec les motions présentées aujourd'hui, c'est plus de 800 propositions d'amendement qui auront été soumises à l'étude. Pour sa part, le NPD a présenté plus de 100 propositions d'amendement à l'étape de l'étude en comité, soit plus que toutes celles présentées par tous les partis d'opposition réunis. Je suis très heureux de me prononcer sur ce projet de loi qui est peut-être la pierre angulaire de la protection de l'environnement au Canada.

- (1530)

Passons aux motions du groupe n° 6. Je vais esquisser certains points que nous aimerions porter à l'attention de la Chambre à propos de ce groupe. Il est très malheureux que le gouvernement libéral ait imposé des limites de temps pour restreindre le débat sur cet important projet de loi qui détermine le niveau de protection de l'environnement au nom des Canadiens.

Étant donné ces limites de temps, je vais résumer les efforts que nous avons déployés en vue d'assurer un environnement plus sûr aux enfants. C'est le grand thème qui préside les motions du groupe n° 6. Comme on l'a dit plus tôt aujourd'hui, les enfants sont particulièrement vulnérables aux contaminants de l'environnement

Initiatives ministérielles

et à la pollution qu'ils provoquent. L'environnement dans lequel un enfant vit peut être perturbé même avant sa naissance.

Je pense par exemple au syndrome d'alcoolisme foetal. Ce qu'une mère ingurgite peut avoir des répercussions sur le bien-être de son enfant et des conséquences permanentes et durables sur sa vie. L'environnement dans lequel il vit est donc très très important pour un enfant.

Certaines personnes se préoccupent par exemple des produits chimiques et des pesticides qui sont vaporisés sur les pelouses. Je me souviens d'avoir reçu une lettre d'une personne qui avait visité la ville de Bedford. Cet homme disait avoir été très impressionné par cette jolie ville de l'est du Canada, mais choqué de constater qu'on vaporisait de l'insecticide sur les pelouses.

L'environnement est un sujet qui préoccupe bon nombre de personnes. L'Institut canadien de la santé infantile a présenté une série de recommandations au Comité permanent de l'environnement et du développement durable au cours de ses travaux sur le projet de loi C-32. Les motions du groupe n° 6 visent à reconnaître la protection particulière dont les enfants ont besoin et à laquelle ils ont droit.

Nous avons suivi la suggestion de l'institut et étudié la mesure législative adoptée par l'Agence américaine de protection de l'environnement, l'EPA, pour la protection des enfants intitulée «A Safer Environment for Children». Le président des États-Unis a fait allusion à la demande spéciale de l'EPA afin de reconnaître la vulnérabilité et la susceptibilité des enfants face aux contaminants et à la pollution environnementale. Le Congrès s'est dit d'accord avec le président et a appuyé cette initiative historique.

Les fondements de l'amendement apporté à la Loi sur le contrôle des substances toxiques reconnaissent que la santé publique et les normes environnementales exigent certaines recommandations précises en ce qui a trait aux enfants. Cette disposition devrait se traduire par la prise de règlements qui régissent le risque d'exposition à des contaminants par les enfants.

Les directives énoncées par l'EPA sont reprises dans la motion no 41 qu'a présentée le Nouveau Parti démocratique. Nous avons choisi d'insérer cette motion dans la partie 3, qui porte sur la collecte de l'information, pour veiller à ce que les ministres et les législateurs tiennent compte des enfants chaque fois qu'ils prennent des décisions au sujet des questions environnementales. C'est très important.

Les enfants sont parfois les membres oubliés de notre société. Nous ne les prenons pas en considération lorsque nous prenons des décisions. Il est très important de tenir compte des enfants. Ainsi, on peut examiner les méthodes visant à quantifier ou à réglementer les substances toxiques. Les dispositions précises visent à assurer que les ministres effectuent des recherches ou des études sur le risque de susceptibilité accrue des enfants à ces substances.

La motion demande qu'on trouve des substances ou des produits de rechange qui soient «plus sûrs pour les enfants». Elle traite également de renseignements sur les effets que les polluants risquent d'avoir sur la santé des enfants. Les députés devraient juger cette motion acceptable. Il importe de reconnaître qu'il s'agit là d'une mesure de prudence. Nous devons examiner ce principe.

Pendant que nous discutons de l'importance d'un environnement sûr pour les enfants au Canada et que nous examinons aujourd'hui un projet de loi qui vise à protéger l'environnement canadien, nous ne saurions examiner la question en vase clos. Nous devons admettre que l'environnement devrait nous préoccuper à l'échelle planétaire.

Je trouve très paradoxal que nous puissions examiner la protection de l'environnement, alors que nous, Canadiens et partenaires de l'OTAN, participons à la destruction de l'environnement dans une autre région du monde. Nous larguons des bombes qui polluent les ressources en eau. Nous détruisons des usines de produits chimiques et quoi encore, et nous laissons la pollution s'échapper dans l'atmosphère. En tant que partenaires de l'OTAN, nous tolérons l'utilisation par les Américains d'armes qui contiennent de l'uranium appauvri.

• (1535)

Je voudrais entretenir brièvement la Chambre de l'uranium appauvri. On nous dit qu'il s'agit d'une substance très toxique pour les humains, tant sur le plan chimique sous forme de métal lourd, que sur le plan radiologique sous forme d'émetteur de particules alpha, une substance très dangereuse lorsqu'elle est absorbée. Au moment de l'impact, l'uranium appauvri prend feu. Il produit un aérosol céramique toxique et radioactif qui est beaucoup plus léger que la poussière d'uranium. Il peut voyager dans l'air et se déposer à des dizaines de kilomètres du point de dégagement en attendant d'être renué par le passage d'un animal ou d'un humain pour redevenir une poussière en suspens dans l'air. C'est une poussière d'infimes particules qui peuvent être inhalées par n'importe qui, les bébés et les femmes enceintes, les personnes âgées et les malades.

Cette poussière radioactive et toxique peut rester dans les poumons durant des années, irradiant les tissus environnants au moyen de puissantes particules alpha. Elle peut toucher les poumons, le système gastro-intestinal, le foie, les reins, les os et les autres tissus et le système rénal.

Nous croyons savoir que, dans le conflit actuel au Kosovo, le Warhog A-10 est capable de tirer 4 200 balles de cet alliage abominable à la minute. Le gouvernement américain a laissé entendre que près d'un million d'obus à douilles toxiques et radioactives ont été tirés en Irak pendant la guerre du Golfe. L'Irak a connu des taux explosif de cas d'enfants morts-nés, d'enfants nés avec des malformations, de leucémie chez les enfants et d'autres cancers, notamment dans la région où ces obus ont été tirés.

Quand nous parlons de protection de l'environnement, nous ne devons pas le considérer isolément et nous ne devons pas songer uniquement à notre environnement canadien. L'air ne connaît aucune frontière, pas plus que l'eau. Quand nous parlons de protéger les enfants, nous devons certainement songer aux enfants de partout dans le monde et de partout dans l'univers.

J'exhorte les députés à réfléchir très sérieusement à ce groupe de motions qui visent à faire prendre des mesures de prudence afin de protéger nos enfants et de protéger notre avenir.

Initiatives ministérielles

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat à l'étape du rapport concernant le projet de loi C-32, ayant pour objet de renouveler la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Les dix minutes dont je dispose à cette étape-ci ne me permettent pas de décrire complètement les nombreux avantages de ce projet de loi. Par contre, j'ai le temps d'expliquer les 20 façons dont ce projet de loi améliorera la loi actuelle, ou les 20 raisons qui expliquent comment il protégera mieux l'environnement et la santé des Canadiens.

Un, le projet de loi fait de la prévention de la pollution la pierre angulaire de la nouvelle loi et confère le pouvoir d'exiger des plans de prévention de la pollution à l'égard des substances toxiques.

Deux, aux termes de ce projet de loi, on examinera toutes les 23 000 substances au Canada pour déterminer si elles sont toxiques.

Trois, le projet de loi C-32 établit des délais pour la prise de mesures visant à prévenir la pollution causée par les substances toxiques.

Quatre, les substances toxiques les plus dangereuses seront pratiquement éliminées.

Cinq, le projet de loi confère au ministre de l'Environnement le pouvoir d'exiger que l'industrie élabore et mette en oeuvre des plans d'alerte et de préparation ayant trait aux substances toxiques.

Six, le projet de loi exige que le gouvernement effectue des recherches ou des études sur les substances hormonoperturbantes, mesure que les ministres de l'Environnement et de la Santé ont déjà prise la semaine dernière en annonçant les investissements dans le cadre de l'initiative de recherche sur les substances toxiques.

Sept, le projet de loi étend les pouvoirs du ministre en matière de collecte de l'information, afin de conforter la recherche scientifique sur les problèmes environnementaux.

Huit, il favorisera la participation du grand public, grâce à un registre de la protection de l'environnement misant sur Internet et renfermant des données concernant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Neuf, le projet de loi confère aux citoyens un nouveau droit, en vertu duquel ils pourront intentier des poursuites, si jamais le gouvernement n'applique pas la LCPE et qu'il en résulte un tort important pour l'environnement.

Dix, il exige l'établissement d'un inventaire national des rejets polluants et garantit que les Canadiens pourront obtenir des renseignements sur la pollution dans leurs collectivités.

Onze, reconnaissant l'autonomie gouvernementale des autochtones, le projet de loi prévoit que les gouvernements autochtones seront représentés au comité consultatif national, au même titre que les provinces et les territoires.

Douze, le projet de loi confère le pouvoir d'exiger des carburants plus propres, ce qui signifie de l'air plus propre dans les villes canadiennes.

Treize, le projet de loi transfère le pouvoir prévu aux termes de la Loi sur la sécurité automobile de fixer des normes concernant les émissions des moteurs des nouveaux véhicules automobile, et l'étend de manière à viser les autres types de moteur, comme ceux des véhicules tout-terrain et les tondeuses à gazon.

Quatorze, la protection environnementale est une question planétaire et il est donc essentiel que le Canada satisfasse à ses engagements internationaux à cet égard. Ce projet de loi accorde les pouvoirs nécessaires pour remplir nos obligations en vertu de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

• (1540)

Quinze, il permettra au Canada d'instaurer un régime plus sévère pour l'immersion en mer, conformément au protocole de 1996 afférent à la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets.

Seize, le projet de loi C-32 donne le pouvoir nécessaire pour la mise en oeuvre de la convention sur le consentement préalable pour le commerce international de produits chimiques dangereux et de pesticides.

Dix-sept, le projet de loi accorde aussi un nouveau pouvoir, celui d'exiger des plans de prévention de la pollution pour les sources canadiennes de pollution internationale de l'air et de l'eau lorsqu'un autre gouvernement canadien ne veut pas ou ne peut pas agir à l'égard de cette source de pollution.

Dix-huit, pour veiller à ce que la loi soit respectée, le projet de loi C-32 confère le statut d'agent de la paix à nos agents de l'autorité.

Dix-neuf, il confère aussi aux agents de l'autorité le pouvoir d'émettre sur le champ des ordres pour faire cesser les violations et prévenir la pollution.

Vingt, ce projet de loi renferme un mécanisme de rechange innovateur pour le règlement des différends, qui permet d'éviter les procédures judiciaires coûteuses.

Voilà donc vingt bonnes raisons d'appuyer le projet de loi C-32. Tous les députés devraient appuyer le projet de loi pour ces vingt raisons. Mais surtout, cette liste d'améliorations présente vingt moyens par lesquels l'environnement et la santé des Canadiens seront mieux protégés grâce au projet de loi C-32.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie, aujourd'hui, que je prends la parole sur le projet de loi C-32, plus particulièrement sur le groupe de motions n° 6.

Je suis d'autant plus heureux d'avoir accepté l'invitation de ma collègue de Jonquière qu'aujourd'hui, en cette première journée de la Semaine de l'environnement, le débat est des plus actuels.

D'entrée de jeu, il est important de mentionner que peu importe les amendements qui seront présentés, bien sûr, à ce stade-ci, nous

Initiatives ministérielles

sommes contre le projet de loi C-32. Mais jamais nous n'avons remis en question le principe fondamental du développement économique associé à la protection de l'environnement. Ce principe fondamental a été établi depuis de nombreuses années, entre autres, par la Commission des Nations Unies sur l'environnement, et par l'ex-premier ministre de Norvège, M^{me} Brundtland, ce qui a permis de développer un concept alliant le développement économique tout en protégeant l'environnement.

C'est encore plus fondamental lorsque nous regardons l'augmentation démographique des dernières années. L'augmentation des populations et le progrès technologique ont fait en sorte que depuis les années 1900, l'activité économique mondiale s'est multipliée par 20. Nous avons vu la croissance économique être directement reliée au développement technologique actuel et mondial.

Qu'on le veuille ou non, non seulement cela a eu un impact sur l'environnement, mais aussi sur notre vie de façon directe. Inévitablement, on n'a pas fini de voir surgir de nombreuses crises environnementales. C'est inévitable, cela fait partie de la réalité. C'est la raison pour laquelle il faut d'autant plus se protéger.

Naturellement, il faut se protéger par des lois, on l'a reconnu à maints égards. Entre autres, on l'a reconnu lors de la récente rencontre des ministres de l'Environnement, il y a quelques mois, alors que le ministre québécois de l'Environnement, Paul Bégin, a indiqué sa volonté claire de protéger l'environnement, tout en s'assurant cependant qu'un certain nombre de règles claires soient respectées. J'y reviendrai un peu plus tard, mais c'est important de le mentionner.

Tout à l'heure, j'écoutais la secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement mentionner une série d'annonces qu'elle a faites, ou que sa ministre a faites au cours des derniers mois en matière d'environnement. Il est important de regarder clairement les résultats nets de l'engagement gouvernemental.

J'ai relu mes notes de l'époque où j'étais porte-parole du Bloc en matière d'environnement. Et le 24 avril 1998, le gouvernement libéral lançait une vaste campagne publicitaire au Canada qui vantait le mérite et la force du gouvernement canadien, sur le plan international, de jouer un rôle déterminant dans la protection des changements climatiques. La publicité disait, et je cite: «Jouer un rôle de premier plan à l'échelle internationale en contribuant à réduire les causes des changements climatiques dans le monde».

• (1545)

Ce dont je me suis rapidement rendu compte quand je suis arrivé à la Chambre—je suis devenu porte-parole du dossier de l'environnement—c'est qu'il y avait beaucoup de slogans de l'autre côté de la Chambre mais très peu de résultats. Lorsque l'on regarde les résultats de ce gouvernement et du Canada en matière de réduction des gaz à effet de serre, on se rend compte très rapidement qu'il fait piètre figure parmi les pays de l'OCDE.

Je pense qu'il est important de le dire, parce qu'au cours des deux dernières années, en matière d'environnement, ce gouvernement n'avait pas d'objectif clair et il n'était même pas en mesure de respecter les engagements pris par le gouvernement précédent au Sommet de Rio en 1992.

Je pense qu'il est important de s'attarder aux changements climatiques. Pendant deux ans, ce gouvernement, par la ministre de l'Environnement, s'est vanté de vouloir jouer un rôle de premier plan, entre autres à Kyoto, lors des rencontres internationales. Ce dossier est fondamental, parce qu'au cours des dernières années, nous avons rejeté dans l'atmosphère des milliards de tonnes de dioxyde de carbone, ce qui crée le réchauffement planétaire.

C'est important de le dire parce que, en Amérique du Nord seulement, nous sommes responsables du quart des émissions. Compte tenu de cette réalité environnementale, il est important de prendre des engagements internationaux et d'adopter des lois qui en tiennent compte.

Au Sommet de Rio en 1992, le gouvernement fédéral a adhéré à cet objectif de stabilisation des gaz à effet de serre au niveau de 1990 dès l'an 2000. Le Canada y adhérerait, mais je rappelle que le Québec aussi y a adhéré par l'entremise d'une motion adoptée à l'Assemblée nationale. Comme le gouvernement fédéral s'engageait à agir en gouvernement responsable en mettant des mesures sur pied et en respectant les engagements internationaux qu'il avait signés, plus que jamais le Québec a tenu parole dans ce dossier sur le plan international. Les résultats sont là.

Je rappelle 1992, mais je rappelle aussi 1995, alors qu'à la Conférence internationale de Berlin, on a lancé un cri d'alarme au monde en disant que la simple stabilisation des gaz pour l'an 2000 ne serait pas suffisante, parce que ce n'est pas cette stabilisation qui permettrait de réduire le taux de mortalité et de réduire les maladies créées par le réchauffement de la planète et par l'émission de gaz dans l'atmosphère.

À ce moment-là, Berlin lance un signal clair au monde entier. Les gouvernements qui ont pris un engagement à Rio en 1992 doivent le respecter et, si possible, aller plus loin.

Une autre date importante, c'est la Conférence de Kyoto. Le Canada, qui se vantait un an plus tôt de jouer un rôle de vitrine internationale et de promoteur de réduction des gaz, tarde à livrer ses engagements, lesquels auraient pu être louables. Cette conférence aurait pu faire en sorte que le Canada influence l'avenir.

• (1550)

Au contraire, le gouvernement fédéral a tardé à faire part de ses engagements et de sa position de réduire de 3 p. 100 les émissions de gaz d'ici l'an 2010. Ce n'est pas assez. Le Québec l'a dit et redit. Le Québec était prêt à s'engager à aller deux fois plus loin que le Canada dans sa prise de position initiale.

Dans le dossier des changements climatiques, le Québec a respecté ses engagements. Le Québec était en mesure de tenir ses engagements parce qu'il a réajusté son tir. Il a réalisé un repositionnement énergétique qui permet, sur le plan international et environnemental, d'améliorer la situation.

Pendant que l'Ouest continuait à investir dans les combustibles fossiles, le Québec s'est repositionné sur le plan hydroélectrique et a pu arriver avec des politiques qui répondent à nos besoins de qualité de vie au plan économique et environnemental, ce qui inclut naturellement la croissance économique.

À ce stade-ci, nous nous opposons au projet de loi C-32, entre autres à cause des chevauchements et des dédoublements et, sur-

Initiatives ministérielles

tout, parce que le gouvernement fédéral ne respecte pas la prépondérance du Québec en la matière, qui lui est confiée par la Constitution.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je veux souligner la Semaine de l'environnement que nous célébrons cette semaine.

Je veux aussi mentionner qu'encore une fois, la ministre du Patrimoine canadien n'a rien compris. Dans une réponse à une question posée pendant la période des questions aujourd'hui, la ministre a parlé des «deux peuples fondateurs» de notre pays. Je rappelle à la ministre et au Parti libéral que notre pays compte trois peuples fondateurs, le premier d'entre eux étant celui formé par les autochtones de notre pays. Les Français et les Anglais sont arrivés plus tard. On pourrait s'attendre à ce que la ministre du Patrimoine canadien sache cela mieux que quiconque.

Nous sommes ici pour discuter de quelque chose de tout aussi important. C'est probablement la mesure législative la plus importante dont nous puissions discuter à titre de parlementaires, soit la LCPE ou Loi canadienne sur la protection de l'environnement. J'ai assisté à certaines audiences du comité qui ont été longues, interminables, mais qui étaient aussi très importantes. Les députés libéraux ont complètement dilué le projet de loi avec leurs homologues réformistes, si bien que la LCPE ne peut plus rien protéger du tout. Voilà à quoi se résume ce projet de loi, et je vais donner un exemple à l'appui.

Après avoir été étudié en comité, le projet de loi faisait mention, dans son préambule, de ce qui suit: «Attendu que le gouvernement du Canada reconnaît la nécessité d'éliminer progressivement la production et l'élimination des substances toxiques les plus persistantes et bioaccumulables». Le gouvernement libéral a maintenant éliminé le segment où il était question de l'élimination progressive, affaiblissant grandement la portée du projet de loi en agissant de la sorte.

Le projet de loi faisait mention de la «quasi-élimination», mais on sait qu'il est maintenant impossible de procéder à cette quasi-élimination. Le gouvernement a tellement édulcoré l'élimination virtuelle des substances toxiques que c'en est maintenant au point que le ministre décidera désormais de la quantité ou de la concentration dans laquelle ces substances seront libérées dans l'environnement. Il ne s'agit pas d'une élimination progressive des substances toxiques, mais de leur réduction. Il s'agit d'une élimination virtuelle et non totale.

Quand le gouvernement comprendra-t-il qu'il faut éliminer complètement et non virtuellement ces choses pour protéger les générations actuelles et futures de Canadiens. Rien ne dit au secteur industriel que c'est impératif et qu'il doit se conformer à la loi et au Règlement.

Le bilan en matière d'environnement du gouvernement libéral et des gouvernements antérieurs est tellement faible et laisse tellement à désirer qu'il frôle l'absolument terrible.

La décision du gouvernement libéral à l'égard du MMT a coûté 13 millions de dollars américains. Personne au Canada ne voulait

d'essence au manganèse si ce n'est le gouvernement libéral. Il nous coûte 13 millions de dollars américains pour garder cette essence ici, car personne d'autre n'en veut.

L'exportation en vrac d'eau canadienne suscite aussi des préoccupations à l'heure actuelle. Personne au Canada ne veut exporter de l'eau si ce n'est le gouvernement libéral. Si celui-ci avait voulu y mettre un frein, il aurait déjà présenté et fait adopter un projet de loi en ce sens. Mais non. Nous faisons encore l'objet d'une poursuite de 220 millions de dollars de la part des gouvernements américain et californien. Si le jugement à l'égard du MMT est le moins similaire à cela, nous perdrons aussi cette cause parce que, encore une fois, le gouvernement n'a ni volonté ni courage lorsqu'il s'agit de protéger notre environnement.

• (1555)

Il y a 25 ans, une Canadienne sur 20 recevait un diagnostic de cancer du sein et il y en a aujourd'hui une sur neuf. Les faits parlent d'eux-mêmes en ce qui concerne les femmes. Et on ne parle pas encore des enfants que cette disposition concerne. Il est absolument criminel de la part du gouvernement de ne pas protéger à tout prix les droits et le bien-être de nos enfants.

La secrétaire parlementaire a parlé tout à l'heure des fonds consacrés à la recherche et qui sont effectivement les bienvenus. La question est la suivante : que fait le gouvernement de ces informations? Le commissaire à l'environnement a dit qu'il n'en tenait aucunement compte. Le gouvernement les écarte complètement. Il s'en débarrasse, parle et parle, mais ne fait rien à ce sujet.

En avril 1998, j'ai demandé au sous-ministre de l'Environnement s'il disposait de fonds et de ressources suffisants pour faire le travail correctement. Sa réponse a été claire: non. En avril 1998, il a déclaré publiquement qu'il ne disposait ni des fonds, ni des ressources ou du personnel nécessaires pour effectuer ce travail de façon efficace. Or, je n'ai constaté jusqu'à présent aucun changement à cet égard.

Beaucoup de gens suivent aujourd'hui ce débat devant leur télévision. Il faut les féliciter pour leurs efforts et leur persévérance en matière de protection de l'environnement.

Je pense à M. Brian McHattie et à M. Don McLean de Red Hill Creek, à South Hamilton, qui tentent de protéger le parc de la ville du développement de la route express.

Je tiens à remercier M. Dennis Bicknell, M^{me} Marilyn Chalice et M. Walter Reagan de l'Association de Sackville River, dont je porte aujourd'hui fièrement l'épinglette, de protéger la rivière et les réseaux de sentiers de Lower Sackville et de Bedford et de penser à nos enfants en restaurant les criques pour abriter les saumons et tout le reste.

J'aimerais également remercier deux MAL du NPD de Nouvelle-Écosse, soit M. John Holm et M. Don Chard, pour leurs efforts et leur persévérance afin d'obtenir que 660 acres de terres soient protégées dans Lower Sackville. Cela vise à protéger l'héritage que nous laisserons à nos enfants et aux nombreuses générations à venir.

Je souhaite aussi remercier M. Paul Falvo et M^{me} Elizabeth May du Sierra Club, M. Dave Campbell, M. Paul Muldoon et, bien

Initiatives ministérielles

entendu, le plus grand écologiste que ce pays ait jamais connu, à savoir M. David Suzuki.

Ces gens passent leur vie à essayer de protéger l'environnement et à faire comprendre au gouvernement qu'il faut le faire, que c'est très important.

Je tiens aussi à remercier M. Mark Butler et l'Ecology Action Centre de la Nouvelle-Écosse pour avoir consacré plus de 27 ans à la protection de l'environnement de la Nouvelle-Écosse. Sans eux, je ne sais pas où nous serions aujourd'hui.

Que le gouvernement ne comprenne pas ce qui se passe, ce n'est pas étonnant. En revanche, je voudrais féliciter trois députés libéraux pour leurs efforts infatigables afin de protéger l'environnement : le député de Lac-Saint-Louis, le député de York-Nord et le député de Davenport. Eux au moins écoutent et comprennent les problèmes. Ils savent ce qui se passe. Malheureusement, les quelque 150 autres députés libéraux ne le savent pas et c'est une honte.

Le Parti réformiste du Canada appuie des mesures comme l'élimination quasi-totale. Cela montre bien que c'est l'industrie qui le finance. Quand le Parti réformiste va-t-il comprendre que tout ce qui compte pour l'industrie ce sont les profits et les actionnaires? Elle se moque de l'environnement. Si l'environnement comptait pour l'industrie, elle mettrait en oeuvre des programmes à long terme fondés sur le principe des sept générations grâce auquel les peuples autochtones survivent depuis des milliers et des milliers d'années.

Malheureusement, les députés libéraux et réformistes ne voient pas plus loin que le bout de leur nez, soit au-delà de quatre ans ou des élections. C'est clair.

Nous avons entendu récemment une annonce au sujet des étangs bitumineux de Sydney, probablement le site le plus pollué du monde, à l'exception de Tchernobyl. Le gouvernement a décidé maintenant d'affecter 62 millions de dollars pour déplacer certaines familles. Cette décision est certes louable, mais le gouvernement doit prendre un engagement maintenant, et non pas dans l'avenir.

La ministre de l'Environnement et le premier ministre doivent prendre la parole à la Chambre et dire qu'ils nettoieront les étangs bitumeux une fois pour toutes. Nous ne les avons jamais entendus dire une telle chose. Nous avons entendu le gouvernement dire qu'il allait consacrer des millions de dollars à ceci; qu'il allait faire ceci; qu'il allait faire des consultations pour ceci.

• (1600)

On parle depuis des années des étangs bitumeux. Le message que j'adresse aux libéraux à cet égard est sans équivoque: nettoyez-les maintenant. C'est simple. Je dirai une autre fois pour que les libéraux entendent: nettoyez les étangs bitumeux maintenant, pas demain. Les gens deviennent de plus en plus malades. Les taux de cancers dans la région de Sydney augmentent de façon exponentielle par rapport au reste du pays.

C'est incroyable que le gouvernement reste les bras croisés et perde un temps précieux. Le plus triste, c'est que les gens disent maintenant. . .

Mme Paddy Torsney: Vous venez tout juste de voter contre l'attribution de temps.

M. Peter Stoffer: Madame la secrétaire parlementaire, c'est une attribution de temps concernant une Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui a été diluée. Elle a été diluée après l'étape des travaux en comité.

J'ai une question qui s'adresse à la secrétaire parlementaire. Pourquoi avoir dilué le projet de loi après l'étape du comité? Pourquoi avoir agi de la sorte? C'est très simple. Je sais que la secrétaire parlementaire n'aura pas l'occasion de répondre. Peut-être pourrait-elle le faire après-coup autour d'un café.

La secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement est vraiment une personne bien. Toutefois, eu égard à la protection de l'environnement, elle se contente de lire ce que lui remettent les bureaucrates. J'aimerais qu'elle nous dise pour une fois ce qu'elle pense vraiment de la protection de l'environnement.

Je pourrais parler pendant des jours de cette question. Autrefois, il était possible d'agir de la sorte. On pouvait faire de l'obstruction systématique jusqu'à la nuit des temps. J'aimerais que ce soit encore possible.

Au nom des ailes fédérale et provinciale du Nouveau Parti démocratique, je signale que c'est une vraie honte que le gouvernement ait dilué le projet de loi après l'étape du comité. On verra maintenant la position des vrais libéraux au sujet de cette question au moment des votes à 18 h 30. C'est là qu'on séparera les libéraux des vrais protecteurs de l'environnement de ce côté-ci, y compris mes collègues du Bloc et certains conservateurs.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'interviens sur le projet de loi C-32 qui traite de la protection de l'environnement.

Dès le départ, je dirai que notre parti est très sensible à la question environnementale. Je veux profiter de l'occasion pour féliciter ma collègue, la députée de Jonquière, pour le travail qu'elle a accompli en comité. Quand je parle du travail fait en comité, je ne vous apprendrai rien en disant que l'accouchement a été très difficile. Cela a pris plus que des forceps pour faire en sorte que ce projet de loi arrive ici.

Juste pour vous donner une idée, ce projet de loi a été déposé en première lecture le 12 mars 1998. On se rappellera qu'il remplaçait le projet de loi C-74 qui était mort au *Feuilleton* en raison du déclenchement des élections du 2 juin 1997.

Ce projet de loi a été déposé le 12 mars 1998 en première lecture et son étude en comité a débuté à l'automne 1998 pour se terminer

Initiatives ministérielles

en avril 1999. On peut questionner la cohérence de ce projet de loi, lorsqu'il y a des amendements qui fument de toutes parts, présentés sans aucune connexité, sans aucun lien de relation. On peut se demander quelle sorte de projet de loi va régir les règles en société, quelle sorte de loi aura-t-on si elle est adoptée intégralement?

Il y a eu environ 60 séances de comité lors de l'étude article par article de ce projet de loi, et 580 amendements ont été rédigés. J'espère que les personnes qui nous écoutent ont bien compris: 580 amendements. C'est incroyable, c'est du jamais vu, ça va certainement être dans le Livre de record Guinness, sinon ça va être dans la liste des records internes de la Chambre.

Je pense qu'il aurait été préférable que le gouvernement retire, dès le départ, son projet de loi, et qu'il refasse ses devoirs, qu'il retourne à la table à dessin, qu'il fasse *tabula rasa* et dise: «Un instant, on va s'aligner». Quand un gouvernement dépose 580 amendements à son propre projet de loi, on peut se demander où est la cohérence.

Le Comité permanent de l'environnement, comme je le disais, a fracassé des records; il a adopté environ 160 amendements. Le résultat final est que maintenant nous avons un projet de loi qui démontre de grandes incohérences, et dans le peu de temps qui m'est imparti, je vais tenter d'en faire ressortir quelques-unes.

• (1605)

Premièrement, il y a toute la question de l'harmonisation avec les provinces. Alors que la version initiale du projet de loi C-32 prévoyait que le gouvernement fédéral agisse dans l'esprit des accords intergouvernementaux, la majorité libérale a assoupli cette exigence en ajoutant le mot «s'efforcer» avant le mot «agir».

On sait la portée juridique des termes comme «s'efforcer», «tenter», «essayer». Ensuite, on dit: «On a essayé, on s'est efforcé d'agir. Malheureusement, cela n'a pas été possible et on fait à notre tête.» En démocratie, c'est inquiétant quand un parti ministériel, comme le gouvernement libéral qui est devant nous, essaie de nous en passer des petites vites.

Heureusement, les collègues représentant le Bloc québécois qui ont siégé au Comité permanent de l'environnement ont été vigilants, ont été à l'affût. Ils étaient bien préparés et ont fait un travail de moines, jour et nuit, pour démasquer les amendements proposés par la majorité libérale. Il se trouve que celui-là est à peu près aussi gros qu'un éléphant dans un magasin de porcelaine. On l'a vu, celui-là, qui vise à ajouter le mot «s'efforcer» avant «agir».

Notre parti, le Bloc québécois, soutient donc que le gouvernement fédéral devrait toujours travailler dans une optique d'harmonisation avec les provinces, dans le but d'éviter les dédoublements et les chevauchements législatifs et de réglementation.

Contrairement à ce que certains pensent, lorsque la Chambre cessera ses travaux, les députés ne seront pas en vacances jusqu'au 19 septembre. On va continuer à travailler dans nos bureaux de circonscription, de rencontrer des gens. Quand on rencontre des

gens chez le dépanneur ou le nettoyeur, au centre commercial ou ailleurs, les gens disent: «On trouve qu'il y a beaucoup trop de chevauchements et de dédoublements.»

En bout de ligne, qui paie ces dédoublements et ces chevauchements? C'est une seule et même personne. Le dénominateur commun, que l'on parle de taxes imposées par le gouvernement fédéral, par celui des provinces, ou par un gouvernement municipal, il y a toujours un seul et même dénominateur commun, c'est le contribuable, le payeur de taxes. Celui-là, il est écoeuré de payer. Il nous demande d'éviter ces chevauchements et ces dédoublements.

Je regrette, mais ce projet de loi continue, encore une fois, à perpétuer des chevauchements et des dédoublements. Nous, du Bloc québécois, ne pouvons accepter cela. On considère que les citoyens que l'on représente sont suffisamment taxés. Ils en ont plein le casque des niveaux de taxation.

La banalisation des accords d'harmonisation entre le fédéral et les provinces démontre bien le manque de volonté de ce gouvernement libéral de respecter la compétence des provinces en matière d'environnement.

Dans un de ses amendements, le Bloc québécois propose la suppression du mot «s'efforcer». On dit: «Vous devez vous entendre, vous devez agir, au lieu de vous efforcer d'agir.»

Je vais essayer de me hâter pour couvrir tout ce que j'ai à dire. Le projet de loi prévoit, à l'article 9:

9.(1) Le ministre peut négocier avec un gouvernement [...] un accord relatif à l'exécution de la présente loi.

Toutefois, la majorité libérale au sein du comité a décidé de subordonner cet accord à un nouvel article, l'article 9.(9), qui banaliserait une éventuelle entente d'équivalence avec les provinces. Par le biais de cet article, le fédéral se donne les pouvoirs de passer au-dessus de la tête des provinces, même si le fédéral avait conclu un accord avec une province.

C'est tout à fait incompréhensible et inacceptable de la part d'un gouvernement qui dit vouloir travailler en partenariat avec les provinces. On se rend compte, de la part de ce gouvernement, que la main gauche ne se comporte pas comme la main droite le dit.

D'un côté, il y a le ministre des Affaires intergouvernementales qui n'arrête pas de dire qu'il recherche l'harmonie, la collaboration, le partenariat avec les provinces, et de l'autre, il y a le premier ministre n'arrête pas de dire que depuis qu'il est ici, il y a une plus grande collaboration avec les provinces. On me permettra d'en douter respectueusement. Ce gouvernement ne cherche que la confrontation avec les provinces, pas uniquement avec le Québec.

• (1610)

On pourrait parler des relations qui existent entre le Québec et Ottawa depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux en 1993, mais aussi de celles qui existent avec toutes les provinces. Il n'y a pas que le Québec qui manifeste des inquiétudes vis-à-vis le sentiment dominateur et centralisateur de ce gouvernement qui veut ramener les provinces au rang de succursales. Le fédéral est roi et maître. Les

Initiatives ministérielles

provinces sont les valets et les succursales. Cela est inacceptable pour nous et pour les citoyens que nous représentons.

Le Bloc québécois a suggéré certains amendements à l'étape du rapport, entre autres, au niveau du préambule même de la loi. Nous proposons de supprimer le paragraphe du préambule qui prévoit des normes nationales environnementales et des codes de pratique nationaux relatifs aux écosystèmes et à la qualité de l'environnement.

Nous considérons que l'environnement n'est pas une compétence exclusive du gouvernement fédéral. Donc, ce paragraphe est inacceptable à nos yeux.

Il ne me reste qu'une minute et je dois malheureusement amputer des parties importantes de mon discours, mais je vais tenter de résumer.

Les députés libéraux qui siègent au Comité permanent de l'environnement se sont souvent servis de leur majorité pour faire adopter des amendements, en mettant le couteau sur la gorge des députés de l'opposition. Nous considérons que ces amendements, particulièrement ceux adoptés par les députés libéraux qui sont majoritaires au sein du comité, sont inacceptables.

En conclusion, le Bloc québécois sera contre ce projet de loi à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture, à moins que le gouvernement ne décide d'entendre raison et propose des amendements qui seraient acceptables pour notre parti.

[Traduction]

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je félicite et remercie mon collègue, le député de Churchill River et porte-parole de notre parti en matière d'environnement, pour l'effort qu'il a déployé dans ce dossier et pour tout ce qu'il a fait afin que notre caucus soit constamment tenu au courant des changements au fur et à mesure qu'ils se produisaient. Il n'a eu de cesse de nous faire part de sa grande préoccupation face à la tentative d'édulcorer le projet de loi qui avait cours au comité, dominé qu'il était par la majorité libérale.

Bien entendu, les propositions d'amendement présentées par la suite visaient à contrecarrer les efforts déployés en vue de diluer ce projet de loi. Je tiens à le féliciter pour sa position raisonnée et pour sa détermination de tous les instants à améliorer le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis. Si par malheur les propositions d'amendement du gouvernement favorables à une approche édulcorée venaient à triompher, je suis persuadée qu'il n'en continuerait pas moins de poursuivre son combat pour une meilleure législation dans ce domaine.

Le groupe n° 6 constitue un élément-clé de cette mesure législative en ce sens qu'il se préoccupe d'abord et avant tout de la santé des enfants. Il reconnaît que les enfants sont différents, qu'ils réagissent différemment aux risques environnementaux qui les entourent.

J'ai pris bonne note que le député de Burlington a déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'adopter des motions distinctes pour tenir compte des particularités de certains groupes de personnes puisque le projet de loi visait à protéger tout le monde. L'ennui, c'est que le

projet de loi n'est pas à la hauteur des attentes. Il ne fait pas ce qu'il devrait faire. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on accorde aux enfants une chance de s'en tirer. Ils sont plus vulnérables que les autres groupes.

Nous savons tous que plus une personne est jeune, plus elle est vulnérable. Il est abondamment prouvé que des problèmes peuvent être causés chez un enfant à naître. On répète constamment qu'il faut faire très attention au cours du premier trimestre de grossesse pour éviter les problèmes. Si les médicaments peuvent faire du tort, imaginons un peu ce que font les substances toxiques qui s'attaquent à tous les Canadiens, et surtout aux enfants, qui sont plus vulnérables.

J'ai du mal à accepter qu'on ne parle pas d'élimination complète de certaines toxines de milieux où il y a des enfants, qui sont plus vulnérables. Nous ne laissons pas les pédophiles circuler dans les cours d'écoles. Par contre, les toxines peuvent s'attaquer librement aux enfants. Si le gouvernement ne voit pas la nécessité de traiter les enfants avec plus de soin, il y a vraiment un grave problème.

• (1615)

Nous devons veiller à ce que désormais les recherches et les études effectuées par les ministres de la Santé et de l'Environnement portent spécialement sur le tort fait aux enfants.

Je voudrais aussi faire quelques observations sur la relation entre le gouvernement fédéral et les provinces. Si nous avons ces deux ordres de gouvernement au Canada, c'est que les Canadiens veulent qu'ils interviennent à des niveaux différents. Même si le Bloc l'accepte mal, ils voient le gouvernement fédéral comme un lien qui nous unit en tant que Canadiens. Nous voulons que tous les Canadiens aient une protection égale.

Je ne m'embarrasse pas des questions fédérales-provinciales, car je crois que nous voulons par-dessus tout assurer la sécurité de tous les Canadiens, leur offrir des avantages et améliorer leurs conditions. Le problème fédéral-provincial qui perdure, c'est que les deux paliers de gouvernement finissent par invoquer le même argument. Un palier ne peut pas agir parce qu'il s'agit d'une compétence fédérale. L'autre ne peut pas le faire, car il s'agit d'une compétence provinciale. En fin de compte, les deux en viennent à se refiler la responsabilité, de sorte qu'il ne se passe rien. Il est temps de veiller à ce que des choses se réalisent pendant que nous sommes ici.

La série d'amendements proposés par notre groupe parlementaire et notre porte-parole en matière d'environnement, en vue d'assurer un environnement plus sûr à nos enfants, fera en sorte qu'il soit tenu compte, dans les futures initiatives de réglementation, de la vulnérabilité et de la susceptibilité particulières des enfants aux contaminants et aux polluants dans l'environnement. Aux États-Unis, des mises en garde sur les résidus de pesticides sont apposées sur les fruits et légumes. On recommande entre autres aux parents de prendre soin de laver les pommes et de les peler. Des mises en garde de la sorte n'existent pas au Canada.

Selon cette série de motions, les ministres doivent dresser une liste des substances qui comportent des risques particuliers pour les

Initiatives ministérielles

enfants pendant les stades de la conception et les premières années, lorsqu'ils sont le plus à risque. En somme, si les parents peuvent connaître les risques, je crois qu'ils décideront des produits que leurs enfants devraient consommer ou non. Ils prendront toutes les mesures de précaution nécessaires. Ne pas les informer des risques présents revient à agir comme les fabricants de tabac l'ont fait pendant des années. Ils ont augmenté la concentration de nicotine pour créer une dépendance. Ce n'est qu'après des années de pressions constantes que nous avons pu les amener à agir avec un peu d'honnêteté. Nous avons pris conscience du fait que non seulement l'industrie cherchait à faire des profits au détriment de la vie de tous les Canadiens, elle s'en prenait aussi aux enfants. Elle voulait les accoutumer aux toxines mortelles contenues dans les produits du tabac.

Le Nouveau Parti démocratique a attiré l'attention sur les phtalates utilisés dans les matières plastiques pour les ramollir, un an avant que Santé Canada ne prenne des mesures. Le ministre de la Santé disait qu'il n'y avait pas assez de preuves. Pourquoi avoir hésité à agir alors que d'autres pays en Europe interdisaient ce produit chimique? J'étais assise en face du ministre lorsqu'il a déclaré à la Chambre que c'était absolument inutile. La vie d'enfants canadiens a été mise en danger une année supplémentaire. Un an plus tard, le ministre a dit qu'il fallait interdire ce produit, que c'était dangereux.

J'avais enveloppé un cadeau contenant des phtalates, cadeau que je destinais à une amie qui attendait un bébé. Quand j'ai téléphoné à Santé Canada pour m'enquérir des produits qui étaient sans danger et de ceux qui ne l'étaient pas, la personne qui m'a répondu ne m'a pas mentionné les produits dangereux, elle m'a seulement mentionné ceux qui étaient sans danger. Il fallait que je sache, que j'essaie de le savoir car Santé Canada ne me le dirait pas. Santé Canada ne voulait pas irriter l'industrie en disant qu'un produit était dangereux. Heureusement, en tant que députée, j'ai pu savoir par plusieurs organisations que le cadeau en question était dangereux. Ces merveilleux doigts et orteils flexibles que j'allais offrir à ce bébé pour qu'il les mordille sont maintenant rangés dans un placard. Je peux peut-être les envoyer en cadeau au ministre de la Santé.

Bref, la vie d'enfants a été mise en danger une année de plus parce que le gouvernement n'a pas fait ce qui était absolument nécessaire. Pourquoi ne pas exiger dans la loi que l'on enquête sur tout risque potentiel pour les enfants?

Encore une fois, parlons du sang contaminé et des arguments entendus à ce sujet, selon lesquels il n'y avait pas de problème et le gouvernement faisait tout ce qu'il pouvait. Nous savions que d'autres pays procédaient autrement. Pourquoi courir le risque? Pourquoi prendre le risque de mettre la vie de quelqu'un en danger sinon parce qu'on est assez arrogant pour être convaincu qu'on a raison, comme le gouvernement l'a fait? Il a tout simplement fait comme bon lui semblait. Il n'a pas assuré la protection des Canadiens. Le problème est identique dans ce cas.

• (1620)

Pour en revenir à la question des jouets, le député d'Acadie—Bathurst a présenté une motion d'initiative parlementaire afin de protéger les enfants contre les produits chimiques contenus dans les

jouets, mais les libéraux ont voté contre notre motion. Le délai d'un an n'est pas attribuable au seul ministre de la Santé. Tous les députés libéraux qui ont voté sont responsables d'avoir mis la santé des enfants canadiens en péril pendant un an de plus.

Nos motions nos 41, 70 et 73 décrivent des modalités pour dresser une liste qui auraient évité au gouvernement libéral l'embarras et l'inaction.

Ces motions du groupe n° 6 aideront le gouvernement à réduire les effets négatifs potentiels sur les enfants de toute une variété de substances, y compris les pesticides. On peut exiger que les ministres tiennent compte de la vulnérabilité des enfants aux substances toxiques tout en recueillant l'information pour la recherche. Personne ne serait mis dans une situation dangereuse. Nous prendrions une mesure de plus pour les protéger.

Je sais que d'autres députés veulent intervenir à ce sujet car c'est très grave et l'attribution de temps a été ordonnée. Étant donné la place importante qu'ont occupée les soins de santé, l'environnement a été relégué au second plan depuis quelque temps.

Il est donc primordial d'assurer que ce projet de loi soit efficace, adéquat et solide. Il ne faut pas qu'elle contourne pas la question. J'exhorte tous les députés à appuyer nos amendements. Adoptons une mesure législative environnementale qui protégera vraiment les Canadiens.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, qu'il me soit permis au départ de joindre ma voix à celle de mes collègues pour remercier sincèrement la députée de Jonquière qui a fait un excellent travail. C'est une députée qui travaille beaucoup et qui considère aussi que le travail d'équipe est très important.

À plusieurs reprises, elle a demandé à ses collègues du Bloc québécois de venir lui porter assistance en comité lorsqu'il y avait des questions qui concernaient plus particulièrement leurs dossiers. Compte tenu que je suis le porte-parole de mon parti en matière d'affaires indiennes, je me suis rendu à quelques reprises rencontrer les groupes autochtones. L'Assemblée des premières nations, entre autres, a fait une présentation très remarquée. Je pense aussi que les Inuits Tapirisat ont comparu devant le comité.

Il y a donc eu plusieurs participations de groupes autochtones et cela justifie que je puisse intervenir aujourd'hui dans ce débat.

Je commencerai par lire une citation que je trouve très significative et que j'ai tirée du rapport de la Commission royale d'enquête. Cela concerne ce qui s'est passé au Yukon lors de la ruée vers l'or: «Quand Skookum Jim a trouvé de l'or, tout a changé. Les Blancs sont venus dans ce pays. Les Blancs ont tout pris des Indiens. Maintenant, ils veulent ce pays, cette terre. J'ai 64 petits-enfants au Yukon. Je m'inquiète pour eux. Que va-t-il se passer? Les Blancs, où sont leurs grands-parents? Les Indiens devraient avoir leurs propres terres». Pour le bénéfice du hansard, la source est Annie Ned, dans un entretien cité dans le livre de Julie Cruikshank, intitulé: «Life lived like a story», publié par les presses de l'Université de la Colombie-Britannique.

Initiatives ministérielles

Je trouvais que cela cadrerait bien dans le décor. Si on regarde l'évolution du dossier environnemental depuis l'arrivée des Européens, on n'a pas de récompense à se donner. Encore là, je peux citer des passages de la Commission royale d'enquête qui a dit qu'à l'époque de l'arrivée des Européens, il y a eu beaucoup de descriptions de l'environnement faites entre autres par les pères Jésuites.

On parlait de volées de canards et d'outardes tellement denses que c'était l'équivalent d'un nuage qui passe devant le soleil. On parlait aussi de pêches miraculeuses où les Européens n'avaient quelquefois qu'à plonger le bras dans la rivière pour saisir des poissons.

Évidemment, il y a une question symbolique dans cela. Il n'est pas certain que tous les faits soient absolument exacts. C'est toutefois pour démontrer qu'avant l'arrivée des Européens, les autochtones évoluaient dans un contexte environnemental inviolé et parfait. Ils ont toujours eu un énorme respect pour l'environnement. Que s'est-il passé avec l'arrivée des Blancs? Eh bien, les choses se sont détériorées.

• (1625)

À la suite des derniers développements des années 1960, 1970 et 1980, la situation est loin de s'améliorer. Au contraire, les choses empirent. Dans le Nord, les autochtones m'ont souvent manifesté leurs très grandes craintes pour, entre autres, les projets miniers.

Je parlais du Yukon plus tôt. Je m'y suis rendu, dans les premières années de mon mandat, en 1993, et j'ai constaté l'énorme gâchis laissé par cette ruée vers l'or où on a complètement bouleversé la nature et l'environnement. Cela fait en sorte que les autochtones sont pris aujourd'hui avec des terres qu'ils revendiquent où ils doivent sacrifier un peu la portée environnementale et l'énorme respect qu'ils ont à l'égard de la nature. C'est un peu bouleversant pour eux, et ce sont des choses qu'ils mentionnent souvent.

Dans le Grand Nord, par exemple, il y a toute la pollution au mercure laissée par les bases de l'armée américaine et de l'armée canadienne. Ces gens ont exploité des bases dans le Grand Nord et ont tout laissé sur place. La pollution y est si grande que les Inuits s'inquiètent énormément de la chaîne alimentaire qui est en train de se détériorer. On retrouve même des traces de mercure dans le lait maternel. Cela nous est rapporté souvent, et la chose est loin de s'améliorer.

On n'a pas de félicitations à se faire. On va me rétorquer: «Le Québec n'a rien à dire, parce que le Québec a participé à la détérioration de l'environnement.» On fait souvent référence à la Convention de la Baie-James, ce à quoi je réplique tout le temps: «Que penser de l'hydro-électricité au Manitoba, où on a abandonné les Cris du centre du pays à des projets hydro-électriques qui sont 10 fois pires que ce qui s'est passé de façon civile au Québec?»

Il est certain que nous avons aussi eu nos différends avec les autochtones, mais on a finalement réglé les problèmes et on continue à les régler d'ailleurs. Il y a des demandes pour des mises à jour de la Convention de la Baie-James, et il y a des composantes environnementales importantes que le gouvernement du Québec est prêt à regarder.

Je joins ma voix à mes collègues pour dire que ce projet de loi qui est devant nous va tout simplement, encore une fois, provoquer des chevauchements et des duplications. Ottawa, comme d'habitude, s'impose en grand frère qui veut gérer l'ensemble de l'environnement et qui passe complètement par-dessus les juridictions provinciales. C'est tout à fait déplorable.

Actuellement, le Québec, dans la Convention de la Baie-James, peut dire aux autochtones: «Nous sommes prêts à rouvrir certaines dispositions, à faire des mises à jour, et si vous avez des préoccupations sur l'environnement, nous sommes prêts à nous asseoir avec vous et à les corriger.»

Alors, on voit qu'au Québec, il y a une tradition de négociation avec les autochtones qui est contraire à ce qui s'est passé au Manitoba. Quand je dis 10 fois pire, c'est qu'ils ont détourné des rivières là-bas, et il y a des nations autochtones qui ont complètement perdu leur terrain dans les inondations.

Aujourd'hui, plusieurs décennies plus tard, ils sont encore en train de revendiquer des compensations, et on n'a même pas clos ces dossiers. Il y a d'ailleurs des projets de loi qui les concernent qui seront présentés à la Chambre sous peu, et qui vont traiter, justement, du terrible malheur de l'hydro-électricité au Manitoba.

Je suis aussi allé en Colombie-Britannique à plusieurs reprises, et c'est un scandale de voir les coupes à blanc qui s'y font. J'en ai même fait mention au ministre des Ressources naturelles fédéral et à celui de la Colombie-Britannique. La stratégie gouvernementale est très simple: lorsqu'il y a des terres qui sont revendiquées par les autochtones, c'est immédiatement la course aux ressources naturelles, c'est-à-dire qu'on veut sortir le plus de ressources naturelles possible de cet environnement, et après que les coupes à blanc sont terminées, le gouvernement dit: «Maintenant, on est prêts à céder ces terres.»

Cette stratégie est un peu croche. Sur la route, on voit passer des centaines de camions chargés de bois; les bûcherons procèdent à des coupes à blanc, chargent les camions et c'est la course pour sortir le plus de ressources naturelles possible des terres revendiquées par les autochtones.

• (1630)

J'ai vu cela avec les Nisga'as. Heureusement que cet automne, on va probablement procéder à l'adoption d'un projet de loi qui viendra confirmer la signature finale avec les Nisga'as.

Il y a d'autres communautés autochtones, comme les Chilkotins, comme les Carrier-Sekani, qui revendiquent des terres et qui sont en train d'assister, impuissants, à une coupe systématique de leurs forêts. Lorsque cette coupe sera terminée, on va dire aux autochtones: «Maintenant, on est prêts à s'asseoir et négocier vos revendications territoriales avec vous.» Ces gens vont se retrouver avec très peu de choses.

Je veux également féliciter ma collègue de Jonquière, parce qu'elle a réussi à inclure dans le préambule la notion des connaissances autochtones traditionnelles. C'est très important dans le contexte actuel.

Initiatives ministérielles

Il faut reconnaître aux autochtones une expertise du côté de l'environnement. Pour eux, c'est très important. Non seulement, c'est relié à leur culture, mais c'est aussi relié à leurs traditions de chasse, de pêche et de cueillette des fruits. Il faut donc s'attarder à la notion orale de ces traditions. La décision Delgamuukw de la Cour suprême reconnaît maintenant que de plus en plus d'importance sera accordée à la tradition orale. Je voulais féliciter ma collègue d'avoir réussi à l'inclure au moins dans le préambule.

Cependant, pour ce qui est de l'ensemble des chevauchements, pour ce qui est du grand frère d'Ottawa qui s'arroge le droit de passer par-dessus les provinces, si le gouvernement n'accepte pas les amendements soumis par mon parti, bien évidemment, le Bloc québécois sera obligé de voter contre le projet de loi C-32.

En terminant, je remercie ma collègue de Jonquière pour l'excellent travail qu'elle a fait.

[Traduction]

Mme Michelle Dockrill (Bras d'Or—Cape Breton, NPD): Monsieur le Président, le vérificateur général et le commissaire à l'environnement ont établi que les sites contaminés et pollués nuisent grandement aux Canadiens et à leurs enfants sur une base quotidienne.

Le problème soulève des préoccupations en matière de santé et aussi de finances, dans la mesure où il draine des millions de dollars venant des coffres du gouvernement pour faire face aux coûts de nettoyage et aux frais médicaux accrus des familles et de leurs enfants qui vivent dans une zone contaminée.

À l'île du Cap-Breton, d'où je viens, nous sommes bien au fait des coûts. Les étangs bitumeux de Sydney, le plus important lieu d'élimination de déchets toxiques au Canada, met en péril la santé de nos familles et de nos enfants et freine nos tentatives visant à relancer l'économie. Qui veut ouvrir une entreprise dans un lieu contaminé?

Le Nouveau Parti démocratique croit au Projet Verdir et estime que le nettoyage des lieux où l'on trouve des déchets industriels et d'autres produits toxiques constitue non seulement un défi à relever mais aussi une occasion à saisir sur le plan économique.

Pour les gens du Cap-Breton, la restauration des milliers d'acres contaminés par des siècles d'exploitation de la houille et d'industrie lourde offrent la perspective d'emplois stables et la possibilité que la région devienne un centre d'excellence dans le domaine des opérations de dépollution. La notion d'excellence est importante à retenir, car il est essentiel que tous les projets entrepris d'un océan à l'autre se déroulent selon des critères très élevés.

Je viens tout juste de souligner les avantages économiques qui peuvent découler d'un souci de l'environnement, mais il est indispensable que la volonté de créer des emplois ne nous fasse pas perdre de vue l'objectif principal, soit veiller à ce que les lieux toxiques soient nettoyés comme il convient, une fois pour toutes.

Trop souvent, la décontamination des sites s'est résumée à étendre une couche de terre végétale et à y planter des marguerites,

tandis que les contaminants restaient dans le sol, où ils constituent une menace pour les générations futures. L'assainissement doit commencer par une bonne évaluation de la situation de chaque site, et il doit suivre un processus clair et transparent du début à la fin.

Nombre de problèmes éprouvés au cours de la décontamination des sites sont causés par un manque de communication avec le public et avec les populations touchées. Par exemple, une décision louable prise récemment par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui veut déplacer les riverains de deux rues situées à proximité des étangs bitumeux de Sydney, n'a fait qu'aviver les tensions. Le déménagement semble avoir été décidé à cause des pressions de l'opinion, et non dans le cadre d'une stratégie globale.

Au Cap-Breton, il est essentiel d'adopter un plan clair, car toute erreur commise dans une région où la roche-mère est fracturée risque d'entraîner une nouvelle contamination durable de la nappe phréatique.

Tout comme nous avons combattu le déficit financier, nous devons aussi nous soucier du déficit environnemental. Nous ne pouvons laisser cette dette à nos petits-enfants, d'autant plus que le prix à payer, ce seront des anomalies congénitales, des maladies et des décès prématurés.

Les uns après les autres, les gouvernements ont refusé de tenir compte des recommandations du commissaire à l'environnement, tentant de faire oublier leur inaction par des propos melliflous. J'espère que le gouvernement libéral aura le cran de rompre ce cycle, et que les députés néo-démocrates auront l'occasion de travailler avec lui et avec tous les Canadiens de bonne volonté pour régler ce problème crucial.

• (1635)

La pollution présente des risques particuliers pour les enfants. Pour en revenir à ma région, une étude rendue publique récemment au Cap-Breton nous a appris que notre taux d'anomalies congénitales était beaucoup plus élevé que la moyenne nationale. Selon des sources indépendantes, la réalité serait bien pire.

Nous devons prendre envers nos enfants l'engagement de leur fournir ce que la loi américaine sur la protection de l'environnement définit comme des zones raisonnablement accessibles pour les enfants. Cela veut dire des rues propres, un sol sain et de l'eau pure.

Moi qui suis mère d'une fille de dix ans et d'un garçon de huit mois, je le dois à mes enfants, et le gouvernement le doit à tous les enfants canadiens.

[Français]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ): Monsieur le Président, dans le cadre du projet de loi C-32, les motions du groupe n° 6 contiennent des modifications majeures à la version originale du projet de loi.

Je ne voudrais pas reprendre tout ce que mes collègues ont dit, principalement mes collègues du Bloc québécois, inspirés par notre porte-parole dans le dossier environnemental, la députée de Jonquière.

Initiatives ministérielles

Je voudrais m'attarder sur le manque de sérieux de ce gouvernement depuis 1993 face à l'environnement et aborder la question du gaspillage.

En 1993, lorsque le premier ministre, le député de Saint-Maurice, a formé son cabinet, il a nommé la députée de Hamilton au poste de vice-première ministre et de ministre de l'Environnement. Nous sommes d'accord pour convenir que l'environnement est, surtout en période électorale, le ministère le plus important. Il faut respecter les non-vivants et, bien sûr, les vivants.

Quelques mois plus tard, elle a dû quitter son poste pour ne pas avoir respecté un engagement électoral sur la TPS. On a perdu notre ministre de l'Environnement puisqu'elle avait démissionné. Le premier ministre a nommé un autre ministre de l'Environnement et, selon mon évaluation et celle de l'ensemble des citoyens, on baisait toujours de qualité. Après l'élection de 1997, nous avons hérité d'une troisième ministre de l'Environnement. On voit bien qu'il y a un manque de sérieux.

Le député de Davenport, un environnementaliste et un écologiste de renom, a été ministre de l'Environnement sous la gouverne de John Turner. Il a été, avec Lucien Bouchard, un des meilleurs ministres de l'Environnement. Je voudrais le saluer à la Chambre. Le député de Davenport et président du Comité permanent de l'environnement est sûrement peu fier de son gouvernement.

Tout d'abord, comme le disait si bien le député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, il y a eu un record d'amendements. Il y a eu 580 amendements présentés. On a tenu 60 séances lors de l'étude article par article du projet de loi C-32. Finalement, le comité a réussi à adopter quelque 160 amendements.

Ce matin, dans le journal *Le Devoir*, il y a un article de Manon Cornéliier intitulé «Pour souffler un peu». Elle reprend à son compte la rébellion qui existe chez les députés d'arrière-ban du Parti libéral, notamment les six qui ont osé voter contre la ligne de leur parti la semaine dernière. Le parti ministériel, avec ses 156 députés, ne jouit pas d'une grosse majorité. Ainsi, lorsque six députés font bande à part, cela risque de mettre en péril le bon gouvernement libéral que nous avons devant nous.

• (1640)

Je voudrais citer ici un court paragraphe concernant les dissidents:

Les députés libéraux ont aussi ciblé certaines lois. La première, le projet de loi C-32, porte sur la prévention de la pollution par des produits toxiques. Le Comité permanent de l'environnement, y compris ses membres libéraux, a décidé de lui donner des moyens d'agir. Les ministres plus sensibles [...]

Écoutez bien cela. Quand je vous dis qu'il y a un manque de sérieux et qu'on n'est pas trop équipés en ministre de l'Environnement.

[...] les ministres plus sensibles aux doléances de l'industrie n'ont pas apprécié et ont forcé la ministre de l'Environnement [...] à contraindre le comité par une série d'amendements. Résultat: 233 modifications de tout acabit ont été déposées.

On a tordu le bras au député de Davenport, l'ancien ministre de l'Environnement.

Force est d'accepter et de se convaincre que pour le gouvernement du député de Saint-Maurice, l'environnement n'est pas une priorité. Pourtant, il y a quatre éléments non vivants: air, eau, sol et lumière. Lorsqu'on parle de nos enfants, dans le futur, il faut leur léguer au moins le privilège d'avoir de l'eau potable, un sol non contaminé, de l'air qui ne donnera pas le cancer à des enfants de cinq ou six ans, comme c'est parfois le cas dans certaines régions du pays.

Le sol, cela relève bien sûr des provinces. En matière d'environnement, le Québec a une bonne longueur d'avance, même sur le gouvernement fédéral, et bien sûr sur l'ensemble des autres provinces. C'est un leader dans le domaine de l'environnement.

À cet effet, le député de Lac-Saint-Louis, qui a dirigé le ministère de l'Environnement sous Robert Bourassa dans les années 1970 a fait un bon travail à l'époque, je dois le reconnaître, avec les moyens du bord, bien sûr, et les budgets qui lui étaient alloués. Il a fait un bon travail et on peut dire que le sol, au Québec, on s'en occupe, pas seulement des fosses septiques dira-t-on. On s'occupe de notre environnement.

Lorsque vient le temps de parler de l'air et de l'eau, on sait qu'on respire tous cet air. L'eau, on la boit. Il faut bien le savoir, l'eau coule en descendant et non en montant.

Si on pouvait avoir un gouvernement mondial sérieux qui pourrait s'occuper de la pollution de l'eau et de l'air, cela irait peut-être mieux. La lumière, c'est le soleil, on pourra en même temps régler le smog un peu plus tard.

Pour ce qui est de l'eau, prenons l'exemple le plus visuel, le fleuve Saint-Laurent. Il ne touche pas seulement deux provinces; c'est deux pays aussi, dont les États-Unis qui contribuent en grande partie à la pollution du fleuve Saint-Laurent. Il passe par Montréal, arrive en Gaspésie et on a des problèmes de plus en plus évidents de pollution, avec la chaîne alimentaire, comme le député de Saint-Jean l'a signalé. Parfois, on mange des poissons qui peuvent nous transmettre des maladies très sérieuses, avec les métaux lourds, notamment le mercure.

Le sérieux de ce gouvernement en matière environnementale est mis en doute. Arrivent maintenant les gros sabots du gouvernement fédéral, un peu comme ce fut le cas avec les bourses du millénaire pour les étudiants. Ce n'était pas de leur juridiction, mais ils ont enfoncé un pouvoir de dépenser. On voulait même forcer notre ministre de l'Éducation à aller négocier avec M. Jean Monty.

Nous avons dit à Jean Monty: «Occupe-toi donc de tes employés. Occupe-toi de ta compagnie, Bell Canada. S'il te reste du temps de libre, va jouer au golf, soigne tes relations publiques, ne va pas te mêler de choses qui ne te regardent pas, c'est-à-dire les bourses.» Comme vous le savez, cela relève de la compétence des provinces.

Ici, on est en train d'instaurer un dédoublement de structures en environnement. Lorsqu'on a signé les accords de la Constitution canadienne en 1867, l'environnement n'était pas une priorité. Dans la Constitution de 1867, il n'y a pas un traître mot sur la juridiction,

Initiatives ministérielles

sur le partage des pouvoirs environnementaux. Au fil des ans, on s'est mis d'accord.

Lorsque c'est un problème qui touche plus d'une province, ce pourrait être le gouvernement fédéral qui gère ces dossiers bien précis, bien particuliers. C'est un peu comme on le fait pour les permis de chasse.

• (1645)

Si vous allez à la chasse aux canards, comme ceux-ci doivent migrer, il faut un permis qu'on va se procurer au bureau de poste. Je sais que mes amis savent cela; puisque ce sont des oiseaux migrateurs, c'est de compétence fédérale. Si vous allez à la chasse à la perdrix, comme la perdrix est sédentaire, il faut un permis du Québec—si vous êtes au Québec, bien sûr—parce que la perdrix va rester dans un territoire très limité.

On se prépare, encore une fois, à un dédoublement de structure, et c'est toujours le pauvre contribuable qui regarde cela et qui paie souvent en double. C'est comme l'exemple que je citais la semaine dernière à la Chambre, où deux ministres de l'Agriculture sont responsables de la même vache laitière. Si le lait est de transformation ou de consommation locale, il y a deux juridictions, mais c'est la même vache et le même cultivateur. Ici, c'est à peu près la même chose.

Le vice-président: Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera au moment de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Halifax-Ouest, Le Kosovo.

[Traduction]

Mme Louise Hardy (Yukon, NPD): Monsieur le Président, le projet de loi de protection de l'environnement à l'étude est absolument essentiel. Souvent, en comité, nous nous occupons de court terme, mais le Comité de l'environnement s'est attaché à améliorer le projet de loi pour en faire une loi qui protégera véritablement notre environnement aujourd'hui et dans l'avenir.

Nos enfants et les enfants de nos enfants ainsi que toutes les générations qui les suivront sont notre avenir. Nous ne devons pas être aveugles au point de penser que les choses sont très bien comme elles sont et que ne rien changer à nos façons de faire n'aurait aucune conséquence. Toutes les décisions que nous prenons devraient être prises en fonction de la protection que nous voulons assurer à nos enfants et de la possibilité qu'ils puissent vivre pleinement leur vie.

En 1997 est paru un rapport sur les contaminants dans l'Arctique qui portait sur les polluants organiques persistants et sur les effets disproportionnés qu'ils ont dans le Nord par rapport aux autres régions. Ces polluants sont produits dans les zones industrielles du sud, où le climat est plus chaud, et ils ne s'évaporent pas dans l'atmosphère, mais sont transportés vers le nord. Ils pénètrent en très grande quantité dans l'environnement où ils causent des problèmes insidieux et très graves à la faune et à la population.

Après une étude de six ans, on a constaté que le niveau de polluants, y compris le DDT, était extrêmement élevé dans le lait maternel des femmes autochtones et des autres femmes qui avaient vécu dans le Nord. On a aussi dépisté un taux anormalement élevé

d'infections, de troubles de fatigue, de tumeurs et de dysfonctionnement de la thyroïde, ce qui ne semble pas trop alarmant tant que l'on n'en est pas soi-même victime, ainsi que de dépressions et de fausses couches.

On a découvert qu'il n'était pas nécessaire d'être exposé à un niveau particulièrement élevé de contaminant pour que tout le système endocrinien soit dérégulé et que le développement de la glande thyroïde soit perturbé, mais qu'il suffisait d'une exposition pendant une certaine période à un faible niveau.

Actuellement, le pourcentage d'enfants atteints d'un trouble déficitaire de l'attention qui étaient aussi atteints de problèmes thyroïdiens se rapprochait des 80 p. 100. Ces enfants peuvent aussi bien être atteints d'hyperthyroïdie, ce qui les rend hyperactifs, avec tous les problèmes que cela comporte, que d'hypothyroïdie, ce qui les rend léthargiques, apathiques, dépressifs et incapables de se concentrer. Ce ne sont là que différentes facettes du même problème. Leur organisme sera même réfractaire à l'absorption de toute hormone thyroïdienne visant à réguler leur métabolisme, de la température jusqu'à l'activité cérébrale, y compris la capacité de formuler une phrase.

Il est ici question du développement mental de nos enfants qui est affecté par de faibles quantités de toxines présentes en combinaison dans l'environnement. Il ne s'agit pas de toxines peu courantes qui se trouvent seulement en laboratoire ou dans des endroits très rares. Il s'agit de choses comme des nitrates, dont nous nous servons pour laver nos vêtements. Utilisées en faibles quantités à un moment donné, ces substances peuvent être catastrophiques pour un enfant ou un fœtus en développement.

• (1650)

Il y a tellement de choses que nous ne savons pas au sujet des substances dont nous sommes responsables. Il est de notre devoir, en tant que législateurs et en tant que députés d'obtenir les renseignements dont nous avons besoin pour prendre les décisions nécessaires pour protéger notre environnement. Ces dernières années, le gouvernement libéral a cessé de financer les recherches dans l'Arctique.

Aucune université n'a désormais de chambre froide. L'Université de l'Alberta est en train de remettre sa chambre froide en action. Les autres universités ont transformé leur chambre froide, qui servait à étudier les effets des toxines sous des climats froids, en entrepôt.

D'autres pays du cercle circumpolaire nous ont pris nos scientifiques parce que nous ne voulions pas financer les recherches nécessaires pour connaître l'incidence des toxines et des polluants dans l'Arctique. La Finlande nous a enlevé parmi nos meilleurs scientifiques dans le secteur de la recherche sur les climats froids. Le Nord forme une énorme partie du Canada, mais le Canada dans son ensemble est un pays froid. Nous avons besoin de cette recherche. Nous avons besoin des connaissances que nous fournirait le secteur de la recherche que nous avons abandonné.

Nos enfants sont exposés à des toxines qui nous viennent de l'étranger par l'air et le vent. L'effet de ces toxines est disproportionné dans le Nord. Nos enfants sont affectés par des toxines contenues dans les jouets, les vapeurs d'essence, les aliments et l'air que nous respirons. Ils n'ont pas la capacité de faire face à cela. Leur

Initiatives ministérielles

corps n'a pas encore la force nécessaire pour résister à l'attaque des toxines qui proviennent de nombreuses sources différentes.

Nous pouvons probablement tous résister à l'exposition à des substances toxiques en petites quantités et par périodes. Toutefois, personne ne peut résister à une exposition continue à des toxines de diverses origines lorsque son système immunitaire n'est pas suffisamment développé.

Le Nord est particulièrement vulnérable aux toxines, et ceci pour une raison politique, à savoir qu'il n'est pas bien représenté. Pour tout le Nord, qui est immense, il y a trois députés et deux sénateurs. Aucun de ces sénateurs n'a vécu dans le Nord depuis plus de vingt ans. Leur lien avec la vie dans le Nord est assez mince.

La plus importante question que nous devons traiter a trait aux toxines perturbatrices d'hormones, qui sont maintenant extrêmement présentes dans notre environnement. Personnellement, je ne laisse plus mes fils boire du lait commercialisé dans des contenants de plastique. Je ne veux pas courir de risque quant à leur avenir ou à leur capacité d'avoir des enfants lorsqu'ils seront adultes.

En tant que législateurs, nous ne pouvons pas négliger cette question et penser que d'autres s'en occuperont. Je trouve choquant que nous puissions nuire à la santé de nos enfants et que nous ne fassions pas tout ce que nous pouvons faire, en tant que législateurs, afin de garantir que notre environnement ne présente pas de danger pour nos enfants.

Pour terminer, je dirai que je trouve absolument honteux qu'on ait imposé la clôture pour cette mesure législative parce qu'elle est critique pour notre avenir et pour celui de nos enfants. Elle a été vidée de toute substance et on s'attend à ce que nous applaudissions une mesure inefficace qui n'est rien d'autre qu'une mesure de camouflage alors que ce que veulent les Canadiens, c'est une véritable protection de l'environnement, qui soit applicable, pour l'avenir et pour nos enfants.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, c'est à mon tour de prendre la parole sur le projet de loi C-32 qui est maintenant rendu à l'étape du rapport.

À voir le nombre d'amendements qu'il y a pour ce projet de loi, on peut se demander comment il se fait que le gouvernement tienne absolument à le faire adopter avant la fin des travaux parlementaires, prévue pour la mi-juin, alors qu'il y a beaucoup de critiques.

• (1655)

Il y a une certaine improvisation, malgré la lenteur du processus, puisque ce n'est pas d'hier que le gouvernement fédéral a envie d'étendre son intervention du côté de l'environnement.

À première vue, personne ne va contester le fait qu'il faille se préoccuper de ce qui se passe au niveau de l'environnement. Les conditions climatiques qui changent rapidement et le nombre d'événements dévastateurs liés à des conditions environnementales différentes nous amènent à nous interroger sur ce qui provoque ces

phénomènes et surtout le retard qu'on a à reprendre pour se mettre à jour avec tous les dommages que nous avons causés au cours des dernières années.

Je suis bien placé pour vous en parler. Dans mon comté, à Rouyn-Noranda, on a entrepris un virage majeur, et fort heureusement, parce que les conditions de vie se détérioraient de façon très rapide, jusqu'au jour où des gens ont décidé de se battre pour améliorer leur qualité de vie au niveau de l'environnement.

À cette époque, plusieurs intervenants sont venus dire: «Ah oui, mais la Noranda va fermer.» Aujourd'hui, au contraire, elle est là, très solide, et la qualité de vie à Rouyn-Noranda a changé dramatiquement en 10 ou 15 ans.

Nous pouvons donc réussir ce défi environnemental lorsque nous nous retrouvons les manches pour le faire. Nos entreprises ont aussi la capacité de s'y adapter et de développer une technologie environnementale avant les autres.

Dans les endroits où, à l'heure actuelle, certains employeurs ont tendance à abuser beaucoup de conditions d'opérations faciles avec des normes environnementales très basses, tôt ou tard, les citoyens de ces endroits vont aussi se prendre en charge et revendiquer des conditions de vie meilleures. Il y aura donc une pression à la hausse sur les standards environnementaux de façon évidente.

Comme ce débat préoccupe de plus en plus les citoyens, le gouvernement fédéral, prenant tout à coup un chapeau d'entreprise, y voit là une espèce d'opportunité gouvernementale d'étendre son action dans la vie des citoyens, faisant fi des autres acteurs qui sont déjà en place. Dans le cas qui nous préoccupe, les provinces ont un rôle important et crucial à jouer en environnement, ce que le gouvernement fédéral semble ignorer de plus en plus, et cela, fort probablement avec le consentement de bon nombre de provinces.

Ce n'est pas le cas de toutes les provinces, notamment le Québec, qui a des aspirations plus grandes que de rester une simple province. Plusieurs provinces abdiquent face à leurs responsabilités de province, mais ce n'est pas le cas du Québec qui aspire à beaucoup plus.

Dans ce projet de loi, comme dans beaucoup d'autres interventions, le gouvernement fédéral étend sa juridiction petit à petit. Il avait l'opportunité de le faire et il l'a déjà fait à de nombreuses reprises avec le Code criminel au niveau de l'environnement, mais on veut pousser cela encore un peu plus loin avec des normes, des objectifs et surtout le respect d'ententes internationales ou d'engagements internationaux pris par le Canada.

Cela illustre un problème qui a été d'actualité dans les derniers mois pour les provinces, notamment dans le cas du Québec. C'est extrêmement frustrant d'avoir quelqu'un d'autre qui parle en son nom sur la scène internationale, qui prend des engagements et qui revient les imposer par la suite, alors que dans plusieurs cas, le Québec et les autres provinces n'ont pas pu participer autant qu'elles l'auraient voulu à la définition des objectifs défendus par le Canada sur la scène internationale.

Elles n'ont pas pu participer activement à ces discussions ou à ces négociations et, par la suite, elles se trouvent à devoir, dans la

Initiatives ministérielles

pratique, devenir celles qui vont gérer mais qui ne fixeront pas des paramètres, des objectifs et une stratégie environnementale.

Dans ma région, il y a beaucoup de gens du secteur des pâtes et papier et des mines, des domaines où la réglementation environnementale est extrêmement importante. Le problème principal de ces gens n'est pas de rencontrer les objectifs. Ils ont deux types de problèmes. C'est que souvent, on leur fixe deux séries d'objectifs. Ce n'est pas toujours évident de savoir quelle réglementation, fédérale ou provinciale, aura la prépondérance.

Donc, c'un côté, ces gens doivent s'adapter à un contexte environnemental ou à des normes environnementales différentes d'un palier à l'autre, parce qu'elles finissent par se croiser, dépendamment des substances.

• (1700)

De l'autre côté, lorsqu'on leur dit comment atteindre ces normes, cela les agace énormément. On peut leur dire: «Atteignez tant de particules par millions d'un produit chimique quelconque», mais ils devraient avoir la marge de manoeuvre ou la souplesse pour adapter eux-mêmes les procédés d'une façon qui soit la plus concurrentielle possible.

Très souvent, maintenant, le ministère de l'Environnement ou d'autres ministères vont sur place leur dire comment faire cela, que ce serait mieux comme ceci ou comme cela, ce qui retarde beaucoup le processus.

Il y a un danger encore plus grand de ne pas s'occuper de l'environnement, mais il y a aussi un danger de bureaucratiser à l'extrême nos interventions en matière d'environnement, ce qui les rend souvent très lentes et inefficaces.

Le danger devient plus grand parce que, dans la plupart des provinces, il y aura deux bureaucraties qui auront tendance à vouloir étendre, de part et d'autre, leur rôle en environnement. On se retrouvera donc avec beaucoup de réglementations, de normes, de façons de les atteindre, de confusion, de difficultés pour les entreprises à les respecter et également de contestations judiciaires de tous ordres.

Cela ne semble pas préoccuper énormément le gouvernement fédéral. Le respect des compétences n'est plus une approche pour le gouvernement fédéral. Pour lui, l'important est de respecter les objectifs et les engagements qu'il va prendre et négocier lui-même sur la scène internationale.

Soit dit en passant, le Canada n'a pas été un leader extrêmement fort dans les dossiers environnementaux au cours des dernières années. Ce n'est pas lui qui a assumé un rôle de leadership. Même s'il a participé activement à ces négociations, on ne peut pas lui donner un rôle de grand leader dans le respect de normes environnementales. On pourrait faire le même constat dans le cas des droits humains.

Les intérêts commerciaux ont primé sur beaucoup de préoccupations de ce gouvernement qui disait tout à fait le contraire lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre et que c'était un gouvernement progressiste-conservateur qui était au pouvoir. Il est drôle de voir comme il y a une continuité remarquable sur certains points par rapport au commerce international où les positions de l'un sont devenues les positions de l'autre, une fois rendus au pouvoir.

Ce qui me préoccupe est le dossier dont je m'occupe, soit celui des relations fédérales-provinciales. Cela s'inscrit tout à fait dans une logique qu'on voit dans plusieurs dossiers. L'entente-cadre sur l'union sociale, qui a été signée récemment, allait dans ce sens où les provinces, en échange d'argent pour pouvoir gérer des programmes—qui n'ont rien à voir avec l'environnement dans ces cas-là, mais avec la santé ou d'autres secteurs—ont accepté de donner un rôle plus grand au gouvernement fédéral pour planifier ce qui se passe à la grandeur du Canada.

C'est vrai aussi dans le domaine de l'environnement. On le voit dans des dossiers comme celui-là. Plusieurs provinces sont très discrètes. Elles sont muettes sur ce sujet, souvent parce que leurs citoyens concèdent que, pour eux, le gouvernement national, c'est le gouvernement fédéral. C'est à ce gouvernement qu'incombe de jouer un rôle à cet égard. C'est une vision diamétralement opposée à ce qu'on voit au Québec.

Pour les gens du Québec, qu'ils soient fédéralistes ou souverainistes, le gouvernement le plus important est le gouvernement provincial. C'est celui qui est le plus près d'eux. C'est celui qu'ils surveillent davantage, avec les avantages et les inconvénients que cela apporte. C'est toutefois sain pour la démocratie que les gens surveillent leur gouvernement. Ils surveillent de près celui du Québec.

Il y a là une habitude et une capacité d'influencer des décisions probablement plus grandes que ce qui se passe ici. Pour les acteurs, c'est un encadrement qu'ils connaissent davantage. Ce gouvernement est beaucoup plus près des citoyens pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes en ce qui concerne l'environnement.

Avec cette tendance, le gouvernement fédéral va jouer un rôle encore beaucoup plus grand. Et ce n'est que le début. Le gouvernement fédéral a une grande qualité, il est extrêmement patient. Quand il envahit des compétences, il le fait de façon très progressive, mais de façon irréversible. À la fin, cela nous amène à nous apercevoir qu'il ne reste plus grand chose au niveau des compétences provinciales.

En environnement, la tendance est très grande pour que le gouvernement fédéral devienne de plus en plus le seul acteur, parce que c'est lui qui va sur la scène internationale, qui va faire appliquer ces ententes et ces engagements, et qui va définir la réglementation prise par le Cabinet. Elle ne sera pas nécessairement adoptée par les députés, mais par le Cabinet.

Pour toutes ces raisons, nous devons nous opposer à ce projet de loi, à moins de le modifier de façon substantielle, comme le propose ma collègue. Sinon, nous devons voter contre ce projet de loi.

• (1705)

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir, à mon tour, d'intervenir sur cet important projet de loi. Comme mes collègues, je veux féliciter la députée de Jonquière pour le travail qu'elle a fait et de la façon dont elle a associé, en effet, beaucoup de députés à cet important travail.

Les parlementaires de cette Chambre ne seront pas surpris de voir les députés du Bloc québécois s'en prendre à l'envahissement de compétences que représente ce projet de loi. Est-ce parce que la

Initiatives ministérielles

question constitutionnelle nous habite constamment? Non. Si, pour nous, il est aussi important que le Québec conserve les pouvoirs et la marge de manoeuvre qu'il a en matière gouvernementale, c'est pour des raisons d'efficacité.

On oublie trop souvent, ici à Ottawa, qu'une fois qu'on a rédigé un projet de loi ou qu'on a dit quelque chose en matière d'environnement, cela ne se traduit pas immédiatement de façon concrète, au contraire. On a toutes les raisons d'être craintifs quant aux conséquences de ce projet de loi sur l'environnement.

Disons-nous une chose: un projet de loi dont le pouvoir d'application, de détermination des règlements et d'application reviendrait au seul Cabinet, ce n'est pas une garantie pour les Québécois, les Québécoises et les Canadiens, et ce, pour une excellente raison. Je rappelle que dans une vie antérieure, j'étais vice-présidente d'une centrale syndicale et responsable de la santé et sécurité du travail. Je prends cette comparaison, parce qu'on peut, sans trop tirer les faits par les cheveux, comparer les deux domaines.

Or, en santé et sécurité du travail, qui a été associé au domaine du travail, si le Conseil privé de Londres n'avait pas confirmé la juridiction des provinces en 1925, cela aurait été le gouvernement fédéral qui en aurait eu la compétence. Je n'ose pas y penser, parce qu'en travaillant concrètement dans ce champ, j'ai compris à quel point il n'y a de changements de faits, qui touchent aussi bien l'environnement à l'intérieur de l'entreprise que l'environnement à l'extérieur, que s'il y a des entreprises qui veulent les faire, ou s'il y a un syndicat qui les force à le faire.

Bien sûr, il y a des inspecteurs qui vont venir examiner les lieux, c'est important, mais on ne peut pas du tout faire reposer l'application d'une loi semblable seulement sur des inspecteurs. On a besoin, au contraire—parce que s'agissant de l'environnement, c'est tout l'environnement des entreprises qui compte—d'une implication sociale. Adopter un texte ici, aussi fort soit-il, en pensant qu'en confiant cela au Cabinet fédéral, on va changer le réel, c'est se leurrer. Jusqu'à un certain point, c'est penser que les mots, fussent-ils gros, tiennent lieu de changements réels et concrets.

Pour faire des changements réels et concrets en environnement, il faut qu'il y ait des objectifs qui soient fixés. Il faut qu'il y ait la collaboration des entreprises, il faut qu'il y ait de la pression venant de la population, parce que sans pression de la population, les objectifs ne seront pas fixés et les choses ne bougeront pas dans les entreprises. On peut parler aussi de la collaboration des syndicats, des groupes populaires et des organismes sans but lucratif. Mais il y a tout un contexte social.

Où ce groupe, formé de ceux qui peuvent faire des pressions, peut-il le mieux exercer son influence? Ce n'est pas au niveau du gouvernement fédéral, et ce n'est pas en venant devant l'édifice ici crier ou je ne sais quoi qu'on va changer ce qui se passe à l'Alcan, à Chicoutimi. On l'a fait, les changements ont été importants.

• (1710)

Mais si on refait l'histoire, c'est le milieu, c'est-à-dire les organismes, les syndicats et les journalistes, qui fait ces changements. C'est au Québec que le milieu s'exerce avec le plus de force, d'une

façon suivie, pas seulement à un moment donné quand on adopte une loi. Je n'ai pas vu cela à la grandeur du Canada.

La meilleure preuve, c'est que ce gouvernement a été capable de couper de 42 p. 100 les budgets de l'environnement. A-t-on entendu des hauts cris partout à cause des dangers que cela représentait? Non, justement parce que plus on éloigne ce type de législation de celles et ceux qui peuvent être touchés, on libère, d'une certaine manière, celles et ceux qui vont pouvoir exercer des pressions et faire du lobbying.

La meilleure façon d'obtenir des changements en environnement, c'est que les gens se prennent en main et qu'ils exercent des pressions sur le gouvernement qui est le plus près d'eux. Je suis fière de ce que le gouvernement du Québec a fait dans plusieurs secteurs. Il y a en d'autres où il reste beaucoup à faire. Mais le gouvernement du Québec est incapable d'agir et de changer une façon de fonctionner du BAPE sans qu'il y ait des hauts cris. Il y a une vigilance qui ne s'exercerait pas autrement.

C'est se leurrer que de penser que d'adopter une loi, aussi forte soit-elle, assure des résultats et des changements. C'est pour cela que je regrette infiniment que ce projet de loi n'insiste pas sur l'harmonisation entre les gouvernements et ne laisse pas une vraie place à celles et ceux qui sont susceptibles d'inciter ces changements. Au lieu de cela, le gouvernement fédéral va jusqu'à dire qu'une fois qu'il y aurait une négociation avec le gouvernement d'une province, et je cite le paragraphe 9(9):

Les accords conclus en vertu du présent article ne peuvent limiter le ministre [. . .]

Il s'agit du ministre fédéral, il va sans dire. Je continue:

[. . .] dans l'accomplissement d'un acte qu'il estime nécessaire pour l'application et l'exécution de la présente loi, notamment lorsqu'il fait une inspection ou qu'il mène une enquête.

On voit la belle affaire. Le ministre vient dans une entreprise et trouve que les taux sont trop forts. Voyons donc.

Il est extrêmement regrettable que cette réforme de la Loi sur l'environnement ait donné lieu—et je suis certaine que ma collègue de Jonquière va trouver que le mot n'est pas trop fort—à une sorte de cirque. C'est une question extrêmement sérieuse que celle de l'environnement. On sait que le Canada est loin d'être un leader. On a vu qu'à Kyoto, au lieu d'avoir avancé, il a reculé. Personne n'est certain que les nouveaux objectifs qui ont été fixés vont être atteints. Ce projet de loi n'est pas une garantie d'aucune espèce de façon. La vraie garantie réside encore une fois dans le rapport de force au niveau social et, jusqu'à un certain point, dans celui économique qui va se mettre en oeuvre.

Cela se passe au Québec. Je regrette, mais c'est ainsi que cela se passe. De penser qu'en enlevant des pouvoirs au Québec, on va ajouter quoi que ce soit à la pression pour faire en sorte que les entreprises, les groupes et toutes les personnes responsables de la détérioration de l'environnement vont s'ajuster, c'est aller à l'envers du bon sens.

Je termine par une phrase générale. Dans ce Parlement, on a souvent l'impression que le seul fait de parler de quelque chose et d'adopter un texte aura un effet concret sur le réel. Or, il faut se demander comment, en effet, serons-nous en mesure d'entraîner de

Initiatives ministérielles

vrais changements. Ce n'est pas en retirant le pouvoir là où il peut être le mieux exercé sous la surveillance des citoyens.

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Madame la Présidente, je suis, à mon tour, très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-32, Loi visant la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable. Cela ne peut mieux tomber, mais c'est là une des raisons de mon intérêt.

• (1715)

Il y a une problématique importante dans mon comté, le comté de Trois-Rivières, concernant le lac Saint-Pierre et le Centre d'essais et d'expérimentations du ministère de la Défense nationale. On y fait là des essais en collaboration avec les technologies industrielles de SNC. Ce Centre d'essais et d'expérimentations y est établi depuis presque 50 ans, soit en 1947.

Dans ce contexte, je désire rendre hommage aux gens qui ont été le moteur et l'âme du mouvement qui s'appelle le Groupe d'action des riverains, situé à Pointe-du-Lac, notamment, M. Philippe Giroulet et Jacques Brouillard, pour leur ténacité et leur persévérance. Ces derniers, depuis huit ans, mènent le combat pour dénoncer les activités du ministère de la Défense nationale auprès du lac Saint-Pierre, faisant en sorte qu'il est question là, bien évidemment, de pollution et d'atteinte à l'écosystème qui est extraordinaire dans le lac Saint-Pierre.

Je veux simplement saluer ces gens qui ont fait preuve d'une grande ténacité. Ils ont multiplié les démarches et les opérations depuis huit ans, en sensibilisant les deux gouvernements, le fédéral comme le gouvernement du Québec.

Pour vous donner une idée, depuis huit ans, ils ont eu à côtoyer cinq ministres de la Défense du Canada et cinq ministres de l'Environnement. Déjà, cela donne une image de la persévérance dont ils ont fait preuve.

Quant à moi, j'ai eu à me mêler de cela. J'ai présenté avec fierté, le 12 juin 1996, une pétition signée par 3 000 personnes qui dénonçaient les activités du ministère de la Défense dans ce dossier. Je peux vous dire que la situation évolue.

Comme son nom l'indique, dans ce centre, on fait des expérimentations et des essais sur des obus, à l'intérieur et à l'extérieur. Ce sont les activités à l'extérieur qui sont problématiques. On lance littéralement toute espèce d'obus dans le lac Saint-Pierre. Bon nombre de ces obus sont vivants. On les lance, hiver comme été. L'été, ils tombent directement dans l'eau et s'en vont dans le fond. L'hiver, ils restent sur la glace. Soit qu'ils restent là et s'en vont dans le fond au printemps, ou encore, plus angoissant jusqu'à un certain point, cela peut se promener au fil du courant sur des centaines et des centaines de kilomètres. Cela complique d'autant le dossier, parce qu'il y a une prise de conscience qui s'effectue quant au nettoyage et à des mesures de sécurité qui doivent être prises.

Il y a d'ailleurs eu un événement dramatique en 1982. Il y a eu un mort et neuf blessés, quelqu'un ayant pris un obus pensant que

c'était une bûche pour le feu de la Saint-Jean. Il l'a envoyé dans le feu, tout a explosé et cela a eu les conséquences dramatiques que je viens de mentionner. Potentiellement, il peut y avoir d'autres événements comme cela. Il est urgent que le gouvernement prenne les choses en main.

En ce sens, je veux rendre hommage à ma collègue de Jonquière qui a oeuvré dans ce dossier très habilement, avec la collaboration de mon collègue de Joliette qui est membre du Comité de la défense nationale, pour faire en sorte que le gouvernement fédéral soit sensibilisé de façon officielle. C'est par le biais du Comité permanent de l'environnement que cela s'est fait.

D'ailleurs, le comité a adopté une résolution recommandant au gouvernement de mettre un moratoire qui s'appliquerait dès le 1^{er} janvier 2000. Personnellement, nous aurions souhaité que ce moratoire s'applique immédiatement. Ce sera intéressant à suivre, quant à la volonté réelle, sur le plan politique, de ce gouvernement de faire en sorte que cessent ces activités.

Il sera intéressant de voir le sort que réserve le politique à cette résolution qui est d'emblée très positive et qui se ferait dans l'intérêt public.

Donc, il faut que le ministère de la Défense nationale cesse de considérer le lac Saint-Pierre comme une poubelle. Au contraire, le lac Saint-Pierre est un écosystème extraordinaire. Il a d'ailleurs été reconnu par les Nations Unies, par le biais de l'UNESCO. C'est sous cet angle qu'il faut le regarder, non pas sous l'angle du ministère de la Défense, historiquement, comme on l'a fait jusqu'à maintenant.

• (1720)

Un autre angle par lequel je veux aborder la question très importante du projet de loi C-32 est celui constitutionnel.

Quant à moi, qui peut prétendre être un vieux souverainiste de longue date, je considère que le projet de loi C-32 s'inscrit dans une nouvelle initiative et dans un nouveau jalon posé par le gouvernement fédéral qui tisse sa toile afin que le Canada de demain, le Canada des années 2000, le Canada du siècle prochain, soit un Canada centralisé et unitaire où les gouvernements provinciaux vont devenir des succursales. Pour employer les termes de mon collègue d'en face, le secrétaire d'État responsable du développement régional, les gouvernements provinciaux seront des partenaires sans doute privilégiés, plus importants que les hôpitaux, les commissions scolaires et les chambres de commerce, mais quand même des partenaires.

C'est cela qui s'en vient pour les provinces canadiennes. Comme le soulignait tantôt mon collègue de Témiscamingue, le gouvernement fédéral agit de façon très efficace tout en étant lent. Lentement mais sûrement, le gouvernement fédéral tisse sa toile d'araignée pour faire en sorte que les décisions se prennent ici et non plus en Nouvelle-Écosse, à Vancouver, à Toronto et surtout pas à Québec, afin que le Canada puisse être efficace sur le plan international. Il n'a pas le choix.

C'est une nécessité pour le Canada de le faire. C'est une nécessité que doivent sans doute reconnaître les gouvernements provinciaux dans les officines provinciales. C'est toutefois un drame pour les Québécois, qui constitue un peuple, que de voir ainsi le gouvernement canadien tisser sa toile pour que les décisions se prennent ici.

Dans le cas du projet de loi C-32, ce n'est pas compliqué parce que le gouvernement est obligé d'afficher ses couleurs. On retrouve cette volonté politique bien affirmée à l'article 9(1) où on peut lire, et je cite:

Le ministre peut négocier avec un gouvernement ou un peuple autochtone un accord relatif à l'exécution de la présente loi.

La réserve qui est celle qui va faire en sorte que le Canada va s'administrer au goût du gouvernement fédéral se retrouve à l'article 9(9):

Les accords conclus en vertu du présent article ne peuvent limiter le ministre [. . .]

Le ministre fédéral, bien sûr.

[. . .] dans l'accomplissement d'un acte qu'il estime nécessaire pour l'application et l'exécution de la présente loi, notamment lorsqu'il fait une inspection ou qu'il mène une enquête.

Cela se fait systématiquement avec la complicité, la collaboration et la bienveillance des institutions canadiennes, de l'appareil canadien, notamment de la Cour suprême qui a rendu un jugement à l'encontre de cours québécoises qui reconnaissaient la prépondérance du gouvernement du Québec en matière d'environnement.

C'était, historiquement, une juridiction partagée reconnue par les cours québécoises et les cours d'appel. Avec la Cour suprême, on a appris que, dorénavant, cela va être une juridiction où le gouvernement fédéral aura la prépondérance.

On l'a eu également au niveau fédéral avec le commissaire à l'environnement qui a reconnu, dans la question des pâtes et papier, que le gouvernement fédéral avait une prépondérance au cas où il y aurait négligence de la part d'une province. Le fédéral a une prépondérance pour intervenir sur le dos des provinces. Pour les autres provinces, c'est peut-être une bonne chose. C'est une question canadienne. Cela les regarde. D'ailleurs, si j'étais fédéraliste, je serais centralisateur à la Trudeau. Mais pour le Québec, c'est un drame parce que nous sommes un peuple.

Ce n'est pas la première fois que cela se passe. Il faut en être conscient. C'est là où la machine gouvernementale est très efficace.

Cela s'est passé dans le domaine de l'éducation récemment avec les bourses du millénaire dans un champ reconnu de compétence provinciale.

Cela s'est produit récemment dans le domaine de la justice avec la Loi sur les jeunes contrevenants où le Québec excelle et où il se fait dire maintenant par le fédéral de se tasser et d'appliquer la politique fédérale qui est plus punitive que celle du Québec, alors qu'il y a une coalition québécoise dans le domaine.

Cela s'est vu dans le domaine du revenu où on a une Agence canadienne des douanes et du revenu qui va offrir bientôt de faire la collecte, pour les gouvernements, non seulement pour le gouvernement fédéral mais pour les gouvernements provinciaux, les municipi-

Initiatives ministérielles

palités et même les entreprises privées qui voudront se servir de cet instrument.

Donc, c'est encore le phénomène qui fait en sorte que c'est ici, à Ottawa, que cela se passe de façon centralisée.

Cela se voit régulièrement dans le domaine de la santé où le gouvernement du Québec a pris des mesures tout à fait innovatrices qui sont aujourd'hui copiées par le gouvernement fédéral en imposant des normes nationales «from coast to coast», sans respecter la juridiction primordiale du Québec.

• (1725)

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Madame la Présidente, je suis heureux, en cette fin d'après-midi, de prendre la parole sur ce projet de loi qui s'intitule Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

J'ai eu le privilège—je dis privilège, parce que cela a été toute une expérience, vous le comprendrez tantôt—d'être associé aux travaux du Comité permanent de l'environnement, par ma collègue, la députée de Jonquière. Comme elle était débordée de travail, elle m'a demandé si je pouvais la remplacer à quelques occasions.

Comme je suis membre du Comité permanent des ressources naturelles, vous comprendrez qu'il y a un certain lien entre les travaux de nos deux comités, eu égard à l'environnement. C'est avec plaisir que j'ai participé à certaines séances du comité.

D'entrée de jeu, j'aimerais dire que je perçois deux ordres de problème avec ce projet de loi: tout d'abord, un problème de centralisation à outrance de la part du gouvernement fédéral dans un domaine où les compétences sont partagées entre l'État fédéral, les provinces et l'État du Québec; deuxièmement, un problème au niveau de la qualité intrinsèque de ce projet de loi.

Bref, la question qu'on peut se poser, c'est si ce projet de loi est un bon projet de loi, fiable, solide, avec des conséquences prévisibles, à la fois sur l'environnement, sur l'entreprise, sur la société. Est-ce qu'on a vraiment pensé à bien harmoniser l'ensemble des mesures?

J'aimerais débiter mes réflexions sur cette question de qualité du projet de loi. Vous le savez, plusieurs de mes collègues l'ont mentionné, le comité a eu un travail ardu. En effet, des centaines d'amendements, au-delà de 500, ont été présentés devant le comité.

Je viens du milieu de l'informatique, je suis habitué à ce que l'on se penche sur les questions d'une manière structurée, que l'on analyse les conséquences avec soin, que l'on mette de l'ordre dans la manière dont on aborde les sujets. Je dois avouer, à mon grand désarroi, que nous sommes passés du coq à l'âne, d'un amendement à l'autre. C'était un genre de folie, non furieuse, je l'admets, mais de folie quand même.

L'expérience la plus loufoque—je le dis en souriant, mais il n'y a rien eu de drôle là-dedans—a été ces deux heures et demie ou trois heures que nous avons passées à sauter d'un amendement à l'autre. Vraisemblablement, les fonctionnaires, les spécialistes qui auraient pu ou dû nous éclairer, soit n'étaient pas prêts à nous donner les

Initiatives ministérielles

informations requises, ou encore quelqu'un, quelque part, n'était pas prêt vraiment à discuter de cet amendement. Donc, pendant deux heures et demie ou trois heures, nous avons simplement examiné les amendements les uns après les autres, sans vraiment les étudier, parce que nous n'étions pas prêts.

À la fin de ces trois heures, nous n'avions rien accompli. Je dirais pire, nous avons réussi à retirer un amendement sur lequel, dans une séance précédente, il y avait eu approbation. Donc, on avait régressé.

Je sais que ces sujets sont complexes. Ce projet de loi touche un grand nombre de domaines. Il touche à la terre, à l'eau et à l'air. Il touche aux polluants, qu'ils soient gazeux, liquides, solides, radioactifs, vivants ou inertes. Il touche aux questions énergétiques. Il touche au transport maritime, au transport routier. Ce projet de loi touche à tout.

Dans ce sens, on peut admirer l'étendue et l'envergure des préoccupations auxquelles ce projet de loi veut répondre. Croyez-moi, je ne peux pas dire de ce projet de loi qu'il ne soulève pas les questions importantes qu'on se doit de résoudre en matière de protection environnementale.

• (1730)

Le problème n'est pas là. Le problème, c'est qu'il s'y adresse mal. Je vais dire ici quelque chose d'assez gros, mais qui m'apparaît tout à fait exact.

Je ne crois pas qu'il y ait qui que ce soit, ni dans cette Chambre, ni dans aucun des ministères, ni dans aucune des firmes d'experts-conseils spécialisées sur ces questions, qui puisse nous dire hors de tout doute les tenants et les aboutissants de ce projet de loi, quelles en seront les conséquences et les effets bienfaiteurs et pervers.

Selon mes perceptions, c'est un projet de loi très complexe qui, malheureusement, n'a pas reçu en comité toute l'attention studieuse qu'il aurait mérité. Non pas que mes collègues députés n'étaient pas prêts à y mettre des efforts. C'est simplement que la manière dont les travaux ont été réalisés, dirigés, encadrés et perturbés n'a pas permis de faire un travail sain, fiable et correct.

Je crois l'avoir dit à un moment donné au comité, et je vais le répéter ici. Si on avait conçu les plans d'un avion de la manière que ce projet de loi a été fabriqué, il n'y a pas un député de cette Chambre et pas un fonctionnaire qui oserait mettre les pieds dans cet avion. Ce serait trop dangereux.

Voilà ma perception de l'état de la situation de ce projet de loi. Je répète que l'environnement est une chose précieuse. Ce projet de loi touche aux préoccupations importantes qui doivent être les nôtres. Il ne les résout pas, et c'est là le danger d'adopter ce projet de loi.

J'aimerais maintenant traiter de la deuxième question qui m'apparaît importante, soit celle de la centralisation à outrance que le gouvernement fédéral effectue par l'entremise de ce projet de loi.

Le ministre, le Cabinet, le gouvernement et les fonctionnaires ici, à Ottawa, auront des pouvoirs immenses. Ils sont aux commandes d'un avion dont nous ne sommes pas sûrs du comportement et ils en sont les seuls maîtres à bord. Le problème est qu'ils nous entraînent

avec eux dans la carlingue. Si on pouvait en débarquer, ce serait déjà un moindre mal.

Lorsque deux ordres de gouvernements, un gouvernement d'un État fédéral et un gouvernement provincial, nommément celui du Québec puisque c'est là où je vis, ont des responsabilités en matière d'environnement, il est bon qu'ils se coordonnent. Le projet de loi C-32 risque de jouer au rouleau compresseur.

En fait, tout est prévu dans ce projet de loi pour que le gouvernement fédéral ait le haut du pavé en matière d'environnement. Je comprends, dans un contexte de mondialisation, alors que le Canada en tant que pays se doit de ratifier un certain nombre d'accords sur le plan international et d'être partie prenante à des accords internationaux, qu'il doit se doter des pouvoirs d'application des arrangements auxquels il a consenti sur son propre territoire. Le Canada le fait envers et contre tous en s'assurant d'une législation qui va lui donner ces pouvoirs.

Bien sûr, dans un Canada tel que nous le connaissons, il y a des provinces plus petites et d'autres plus grosses, des provinces moins bien nanties et d'autres financièrement plus à l'aise, des provinces qui aimeraient qu'Ottawa assume un certain nombre de préoccupations en leur nom et d'autres qui préfèrent assumer elles-mêmes leurs responsabilités.

Ce projet de loi ne respecte pas ce principe. C'est pourquoi le Bloc québécois ne peut pas être en faveur de ce projet de loi. L'environnement serait bien mieux servi et bien mieux gardé par les personnes directement concernées et, par la suite, que des arrangements soient conclus avec nos voisins.

Bref, pour deux raisons, ce projet de loi doit être rejeté. D'abord, c'est un mauvais projet de loi. Deuxièmement, il ne respecte pas les modes de fonctionnement de la fédération telle que le prévoit la Constitution.

• (1735)

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Madame la Présidente, d'entrée de jeu, je tiens à remercier ma collègue de Jonquière, qui a mis tant d'efforts et de détermination à exercer son travail de législatrice à ce comité. Elle nous a donné une version très éclairée de ce qui se passe avec ce projet de loi. Je la remercie de nous avoir éclairés sur les effets pervers et négatifs de ce projet de loi.

J'aimerais intervenir sur les aspects du projet de loi C-32 qui portent sur la santé, plus particulièrement sur les substances toxiques.

Le 27 mai dernier, le gouvernement fédéral a annoncé en grande pompe des subventions de 10,9 millions de dollars dans le domaine de la recherche sur les substances toxiques dans le cadre de l'initiative de recherche sur les substances toxiques. Cet organisme est doté de 40 millions de dollars. C'est un programme qui vise à renforcer les moyens dont dispose le fédéral en matière de sciences de la santé et de l'environnement. Cela doit durer trois ans. Au cours de l'année financière 1999-2000, le gouvernement libéral financera enfin 81 projets de recherche s'inscrivant dans les secteurs de recherche prioritaires pour ce cadre d'initiative de recherche sur les substances toxiques.

Initiatives ministérielles

Je dois dire qu'il était temps. Je pense qu'il faut être cohérent quand on est un gouvernement qui veut le bien de ses citoyens. Ce gouvernement se traîne les pieds en ce qui a trait à la recherche en environnement, en ce qui concerne les substances toxiques qui se promènent dans l'eau, dans l'air et sur la terre.

On ne se pose pas la question de savoir ce qui se passe, pourquoi il y a de nouvelles maladies qui surgissent, pourquoi de plus en plus de gens ont des problèmes d'asthme et de plus en plus de jeunes ont des allergies. Il y a une augmentation du cancer du sein. Autrefois, on retrouvait le cancer du sein surtout chez les femmes plus âgées, dépassant la cinquantaine et qui étaient ménopausées. Aujourd'hui, même des jeunes femmes sont atteintes du cancer du sein. Il y a lieu de se poser des questions.

Je sais que dans certains laboratoires, certaines recherches privées sont faites pour examiner ces questions. Est-ce que c'est l'air que nous respirons, est-ce que c'est la nourriture que nous mangeons, est-ce que c'est dû aux substances toxiques qui sont présentes sur notre planète?

Et là, le gouvernement annonce en grande pompe qu'il accordera des subventions. Certes, je suis d'accord qu'on donne des subventions pour que les scientifiques fassent des recherches au niveau des substances toxiques, mais vous admettez avec moi qu'il est peut-être un peu tard. Vaut mieux tard que jamais, dira-t-on, mais ce gouvernement, qui se dit responsable, aurait dû le faire plus tôt.

On annonce ce genre de recherches et de subventions depuis 1993, et tout à coup, alors qu'on doit présenter le projet de loi C-32, le 27 mai dernier, on dit: «On va augmenter les subventions, on va donner 10 millions de dollars au Centre de recherche sur les substances toxiques.» C'est pour cela qu'on dit qu'il était temps.

Lors de la présentation du projet de loi C-32, on a annoncé une augmentation des subventions. Est-ce que ce ne serait pas plutôt pour être capables de nous dorer un peu la pilule ou pour faire taire certaines critiques qui se multiplient à l'endroit du gouvernement fédéral dans ce domaine?

• (1740)

Le fédéral fractionne ces 40 millions de dollars sur une période trois ans dans le but d'effectuer plusieurs annonces. Ce n'est pas gratuit, comme je le disais, pour ce bon gouvernement, la recherche nationale et le soutien des recherches cliniques pour nos scientifiques qui pourraient nous aider et prévenir aussi ces augmentations de la maladie.

Madame la Présidente, je suis certaine que dans votre entourage, ou ici au Parlement, vous connaissez quelqu'un qui a dans sa famille ou parmi ses amis une femme qui souffre actuellement du cancer du sein. Nous en avons parmi nos collègues. De plus en plus les scientifiques sont convaincus que cela vient de l'air que nous respirons ou de la consommation des aliments.

Tout à l'heure, mon collègue de Saint-Jean mentionnait que dans certaines études sur les Inuits du Grand Nord, on avait trouvé du mercure dans le lait maternel. Qu'est-ce que cela peut faire à la santé d'un enfant? D'où nous vient ce mercure? Il me semble qu'il ne faut pas être la tête à Papineau pour pouvoir répondre à cette question.

C'est pour cela que nous disons qu'il était temps. Pourquoi en faire une question politique, protéger ses arrières, parce qu'on n'a pas été capable de nous présenter un projet de loi qui ne soit pas farfelu? Ce projet de loi est incohérent. Pourquoi ne pas nous avoir présenté vraiment une politique afin de contrer les méfaits des substances toxiques? Cela fait plusieurs mois que ce projet de loi est à l'étude et il y a eu au-delà de 500 amendements.

Si un autre parti politique avait présenté un projet de loi comme celui-là, les libéraux auraient été scandalisés comme nous le sommes. Pourquoi ne pas avoir fait table rase de ce projet de loi? Il n'y a rien de mal à recommencer.

On peut en conclure, comme plusieurs de mes collègues l'ont fait, que le gouvernement cherche actuellement à se doter de pouvoirs. Dans le contexte de la mondialisation, nous savons qu'il a besoin de pouvoirs dont il ne bénéficie pas à l'heure actuelle. Pour s'assurer de ces pouvoirs, il nous présente des projets de loi qui ne tiennent pas compte des amendements que nous avons proposés. Il fait toujours cela, c'est ce qui est scandaleux, en bon gouvernement, pour la sécurité nationale.

De ce côté-ci de la Chambre, on n'est pas dupes. Quand on voit l'aspect très centralisateur de ce projet de loi, on peut se poser des questions.

Je vais faire un petit historique du projet de loi C-32. Il a été déposé en première lecture le 12 mars 1998 et voulait renouveler la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette manœuvre du gouvernement libéral est une autre tactique de centralisation excessive.

Fidèle au discours du Trône de septembre 1997, le gouvernement poursuit son intrusion dans des champs de compétence provinciale, démontrant ainsi son mépris du respect des compétences provinciales au niveau de l'environnement.

C'est inacceptable quand on joue avec la santé des gens. Nous avons besoin d'un projet de loi qui aurait pu enfin mettre un frein aux nouvelles maladies qui nous arrivent d'un peu partout. Comme je l'ai dit précédemment, on se réveille toujours, une semaine ou l'autre, avec quelque chose de nouveau. Ce sont actuellement nos enfants qui grandissent avec cela.

On comprendra que le Bloc québécois ne peut pas être d'accord avec ce projet de loi qui devrait être tout de suite retiré.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1745)

[Traduction]

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 mai, les motions du groupe n° 6 sont mises aux voix et le vote par appel nominal est demandé et reporté.

Initiatives ministérielles

La Chambre passe maintenant au débat sur les motions du groupe n° 7.

M. Bill Gilmour (Nanaïmo—Alberni, Réf.) propose:

Motion n° 53

Que le projet de loi C-32, à l'article 56, soit modifié par substitution, à la ligne 10, page 35, de ce qui suit:

«paragraphe 166(1) ou 176(1) s'appliquent, à la condition qu'il ait été autorisé par le gouverneur en conseil en vertu de l'alinéa 166(3)a) ou 176(3)a) à publier cet avis.»

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, NPD) propose:

Motion n° 151

Que le projet de loi C-32, à l'article 116, soit modifié par adjonction, après la ligne 28, page 87, de ce qui suit:

“hormone disrupting substance” ««substance à effet de perturbation du système hormonal» Substance ayant le pouvoir de perturber la synthèse, la sécrétion, le transport, la fixation, l'action ou l'élimination des hormones naturelles dans un organisme ou sa descendance, qui assurent le maintien de l'homéostasie, de la reproduction, du développement ou du comportement de l'organisme.»

M. Bill Gilmour (Nanaïmo—Alberni, Réf.) propose:

Motion n° 153

Que le projet de loi C-32, à l'article 118, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 1, page 88, de ce qui suit:

«118. (1) Sur recommandation du ministre, le»

b) par adjonction, après la ligne 36, page 88, de ce qui suit:

«(2) Le gouverneur en conseil ne peut prendre un règlement en vertu de la présente section à l'égard de substances nutritives, s'il est d'avis que le règlement régit un aspect de ces substances qui est régi sous le régime d'une autre loi fédérale de manière à protéger adéquatement, selon lui, l'environnement et la santé humaine.»

L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.) propose:

Motion n° 154

Que le projet de loi C-32, à l'article 118, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 1, page 88, de ce qui suit:

«118. (1) Sur recommandation du ministre, le»

b) par substitution, dans la version anglaise, à la ligne 8, page 88, de ce qui suit:

«of a process of degrading or altering, an»

c) par adjonction, après la ligne 36, page 88, de ce qui suit:

«(2) Le gouverneur en conseil ne peut prendre un règlement prévu au paragraphe (1) visant une substance nutritive, dans la mesure où cette substance ou un produit dans lequel se trouve cette substance est, selon lui, réglementé sous le régime d'une autre loi fédérale de manière à offrir une protection suffisante pour l'environnement.»

Motion n° 185

Que le projet de loi C-32, à l'article 166, soit modifié par substitution, aux lignes 17 à 21, page 121, de ce qui suit:

«pas, le ministre, selon le cas:

a) avec l'agrément du gouverneur en conseil, publie un avis en vertu du paragraphe 56(1);

b) recommande au gouverneur en conseil»

M. John Herron (Fundy—Royal, PC) propose:

Motion n° 186

Que le projet de loi C-32, à l'article 166, soit modifié par substitution, à la ligne 19, page 121, de ce qui suit:

«a) publier, avec l'agrément du gouverneur en conseil, un avis en vertu du paragraphe»

M. Bill Gilmour (Nanaïmo—Alberni, Réf.) propose:

Motion n° 187

Que le projet de loi C-32, à l'article 166, soit modifié par substitution, à la ligne 19, page 121, de ce qui suit:

«a) recommander au gouverneur en conseil qu'il soit donné au ministre le pouvoir de publier un avis en vertu du paragraphe»

Motion n° 191

Que le projet de loi C-32, à l'article 176, soit modifié par substitution, aux lignes 11 à 15, page 128, de ce qui suit:

«pas, le ministre recommande au gouverneur en conseil»

M. John Herron (Fundy—Royal, PC) propose:

Motion n° 192

Que le projet de loi C-32, à l'article 176, soit modifié par substitution, à la ligne 13, page 128, de ce qui suit:

«a) publier, avec l'agrément du gouverneur en conseil, un avis en vertu du paragraphe»

L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.) propose:

Motion n° 193

Que le projet de loi C-32, à l'article 176, soit modifié par substitution, aux lignes 11 à 15, page 128, de ce qui suit:

«pas, le ministre, selon le cas:

a) avec l'agrément du gouverneur en conseil, publie un avis en vertu du paragraphe 56(1);

b) recommande au gouverneur en conseil»

M. Bill Gilmour (Nanaïmo—Alberni, Réf.) propose:

Motion n° 194

Que le projet de loi C-32, à l'article 176, soit modifié par substitution, à la ligne 13, page 128, de ce qui suit:

«a) recommander au gouverneur en conseil qu'il soit donné au ministre le pouvoir de publier un avis en vertu du paragraphe»

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) propose:

Motion n° 198

Que le projet de loi C-32, à l'article 185, soit modifié par adjonction, après la ligne 31, page 134, de ce qui suit:

«(1.1) Le gouverneur en conseil doit, par décret, soustraire à l'application du paragraphe (1) toute personne qui importe ou fait le transit de substances visées au paragraphe (1) dans une province où est en vigueur une loi provinciale visant le contrôle des mouvements de ces substances ou toute personne qui exporte ces substances vers une telle province.»

M. John Herron (Fundy—Royal, PC) propose:

Initiatives ministérielles

Motion n° 200

Que le projet de loi C-32, à l'article 188, soit modifié par substitution, à la ligne 2, page 136, de ce qui suit:

«suppression des exportations—exception faite des exportations vers les États-Unis d'Amérique—de déchets dan-»

M. Bill Gilmour (Nanaimo—Alberni, Réf.) propose:

Motion n° 201

Que le projet de loi C-32, à l'article 188, soit modifié par substitution, aux lignes 3 et 4, page 136, de ce qui suit:

«gareux destinés à l'élimination définitive,»

Motion n° 202

Que le projet de loi C-32, à l'article 188, soit modifié par substitution, à la ligne 4, page 136, de ce qui suit:

«règlement destinés à l'élimination définitive—sauf aux États-Unis d'Amérique—,»

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, je vais aborder très brièvement les motions n^{os} 185 et 193, ainsi que la motion sur les substances nutritives, puis soumettre quelques réserves à votre attention.

Les amendements concernant la pollution atmosphérique internationale et la pollution internationale des eaux demandent que le ministère de l'Environnement consulte le Cabinet avant de prendre une décision concernant la pollution atmosphérique internationale et la pollution internationale des eaux ou encore lorsque que des activités se déroulant au Canada peuvent provoquer de la pollution dans un autre pays.

Ces motions demandent que le ministre de l'Environnement consulte le Cabinet avant d'obliger quelqu'un à préparer et à mettre en oeuvre un plan de prévention de la pollution, la prévention de la pollution figurant dans le titre de cette législation. Par conséquent, on s'attendrait à ce que ce projet de loi autorise les ministres de la Santé et de l'Environnement à demander une planification de la prévention de la pollution ou une planification d'urgence environnementale.

La prévention de la pollution à l'échelle internationale est une responsabilité du ministre fédéral de l'Environnement que l'industrie qui prétend être en faveur de la prévention de la pollution devrait appuyer. Pourquoi, dans ce cas, fait-elle pression pour obtenir un nouveau délai? Pourquoi l'industrie fait-elle pression pour retarder cette importante mesure?

L'explication officielle du gouvernement pour la décision de dernière minute de retirer ce pouvoir au ministre pour le confier au Cabinet est que ce changement est normal, étant donné la dimension internationale de ces questions. Selon le gouvernement, il est normal que ce pouvoir revienne au gouverneur en conseil, autrement dit le Cabinet.

Qui a soulevé la question? Ce sont les groupes de pression qui représentent les industries de fabrication de produits chimiques, du pétrole, de l'acier et autres. Nous avons plusieurs lettres venant de ces groupes et demandant cet amendement, presque mot à mot.

Deuxièmement, l'action de confier ce pouvoir au ministre fédéral de l'Environnement n'est pas unilatérale comme certains l'ont qualifiée, mais plutôt un pouvoir ministériel nécessaire.

Troisièmement, la participation du Cabinet à une nouvelle disposition prévue dans le projet de loi C-32, à savoir le pouvoir du ministre de l'Environnement de demander l'établissement et la mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution dans certaines circonstances ne peut être qualifiée de normale. Il appartient clairement au ministre de l'Environnement de prendre des mesures préventives. Quand il y a risque de rejet dans l'air ou dans l'eau, aux États-Unis, d'une substance à partir d'une source au Canada, les citoyens de l'autre pays s'attendent à ce qu'on prenne immédiatement des mesures pour empêcher cette pollution. Les motions n^{os} 185 et 193 élimineraient la possibilité d'une action immédiate de la part du ministre de l'Environnement et la décision serait renvoyée au Cabinet où d'autres ministres ne sont pas du même avis. Il est difficile de voir pourquoi ces discussions sont nécessaires, à moins qu'on ne veuille causer des retards et faire intervenir des considérations autres que la protection de l'environnement et de la santé humaine.

Il importe de noter, dans le contexte des motions n^{os} 185 et 193, que ces propositions n'ont pas été faites au cours de l'étude longue et détaillée en comité. Il convient également de noter que ces motions ont été demandées par des groupes de pression de l'industrie, dans les semaines qui ont suivi l'étude et les délibérations de notre comité. Enfin, il faudrait noter que le Parti réformiste a proposé des amendements analogues à ceux que contiennent les motions n^{os} 185 et 193.

• (1750)

Pour tous ces motifs, je devrai malheureusement voter contre ces deux motions.

En ce qui concerne les substances nutritives, la motion n° 154 arrive comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Elle est toute nouvelle. Elle n'a pas été mentionnée ni proposée en comité. Elle n'a été proposée par aucun témoin devant le comité ni durant l'étude du projet de loi article par article. Pourtant, elle a été inscrite au nom de la ministre de l'Environnement. Un amendement fort semblable a, comme par magie, également été inscrit au nom du Parti réformiste.

Si cet amendement était adopté, il aurait pour effet, par exemple, d'empêcher désormais la ministre de l'Environnement de prévenir la pollution de l'eau par certaines substances nutritives. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pourrait dire qu'il a le pouvoir de prévenir la pollution de l'eau par les éléments fertilisants. Le Cabinet déciderait alors si le pouvoir du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est «suffisant». Le ministre de l'Environnement n'aurait plus de rôle à jouer. La population ne comprendrait pas le processus menant à cette décision puisque, comme nous le savons tous, les discussions et les décisions du Cabinet sont secrètes.

Qui déciderait si les règlements du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire assurent une protection suffisante? En ce qui concerne ce ministre, par exemple, son mandat est au mieux diversifié et consiste à promouvoir la production alimentaire, l'intérêt des agriculteurs, la protection du sol et, en même temps, à promou-

Initiatives ministérielles

voir les industries qui produisent les pesticides, les engrais et les éléments fertilisants. De quel côté serait le ministre?

Autrement dit, ici et dans d'autres parties du projet de loi C-32 que le comité n'a pas réussi à amender, une tendance se dessine. Selon cette tendance, les ministres, qui n'ont pas pour première responsabilité de protéger l'environnement et la santé humaine, ont le pouvoir de décider d'une part, ce qu'est la protection suffisante de l'environnement et de la santé humaine, et ce qu'elle signifie; et d'autre part, si une norme inscrite dans les règlements d'un ministre, autre que le ministre de l'Environnement, est le facteur déterminant et final.

Malheureusement, cet amendement aura pour effet net de conférer le pouvoir à un ministre, autre que les ministres de l'Environnement et de la Santé, de décider de ce qu'est une protection suffisante.

C'est un exemple de la manière dont ce projet de loi a été affaibli à l'étape du rapport. C'est très regrettable parce qu'en définitive, c'est au détriment de la santé publique et de la qualité de l'eau et de l'air. J'espère que l'étape du rapport ne sera pas franchie ce soir.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole après le député de Davenport. Il y a 15 motions qui ont été présentées dans le groupe n° 7.

Je vais résumer la position du Bloc québécois en regard de ces motions. Nous sommes contre la motion n° 53 proposée par le député de Nanaimo—Alberni qui se rapporte à l'article 56 et qui traite des exigences sur le plan de la prévention de la pollution.

Par la motion n° 53, et également la motion n° 153 qui vise à modifier l'article 118, le Parti réformiste transfère au gouverneur en conseil la responsabilité d'agir de la ministre de l'Environnement pour la publication d'avis lors de l'exécution d'un plan de prévention à l'égard d'une substance ou d'un groupe de substances.

• (1755)

Encore une fois, par ces amendements, le Parti réformiste veut freiner l'action de la ministre de l'Environnement dans des dossiers qui touchent l'environnement.

Je vais maintenant parler de la motion n° 187, qui est également présentée par le Parti réformiste, et qui vise à modifier l'article 166 de l'actuel projet de loi portant sur la pollution atmosphérique internationale. Nous sommes contre cette motion, et nous sommes également contre la motion n° 191 qui se rapporte à l'article 176 sur la pollution internationale des eaux.

Avec ces motions, le Parti réformiste veut encore remettre la responsabilité qui incombe à la ministre de l'Environnement entre les mains du gouverneur en conseil. Je suis de l'avis du député de

Davenport qui s'élève contre cette pratique, quand on sait que les délibérations du Conseil des ministres sont tenues secrètes.

Quand on voudra demander à ce gouvernement, ou à d'autres gouvernements qui vont lui succéder, je l'espère, dans le futur, «Pourquoi?», il dira: «Nous ne pouvons pas vous répondre. Cela a été décidé à l'intérieur du Conseil des ministres et c'est confidentiel et secret.»

Cela me surprend de la part du Parti réformiste. Je n'aurais jamais pensé qu'il irait aussi loin pour contrer les pouvoirs qu'un ministre responsable d'un dossier doit avoir envers des pollutions qui touchent des domaines aussi importants.

Il y a aussi les motions n°s 201, 202 et 203 qui se rapportent à l'article 188 et qui sont aussi présentées par le Parti réformiste. Elles visent à enlever les mots «déchets non dangereux» à l'intérieur du plan de réduction des importations et qui excluent les déchets exportés des États-Unis. Pourtant, on sait que la très grande majorité des exportations se font avec les États-Unis.

Il est essentiel d'avoir un plan de conformité aux règlements et de le mettre en oeuvre. C'est quoi, cette histoire-là? On va faire ce qu'on va vouloir avec les déchets dangereux? On va les importer et les exporter et il n'y aura plus personne qui pourra avoir un plan et des règlements? Mais, ce sera l'anarchie. Est-ce que c'est ce que le député réformiste veut? Je m'objecte à cela et j'espère que tous les députés de la Chambre vont s'y opposer.

J'en viens maintenant à la motion n° 151 présentée par le député de Rivière Churchill du Nouveau Parti démocratique, qui vient amender l'article 116 qui touche les substances nutritives par l'ajout de la définition de «substance à effet de perturbation du système hormonal». À l'article 43, il existe déjà une définition des substance à effet de perturbation du système hormonal. Pourquoi faire de la redondance à l'intérieur de ce projet de loi? Il y a tellement de choses, qu'on ne sait plus où donner de la tête. Je comprends pourquoi cela va être payant pour les avocats, car Dieu sait qu'il va y avoir des poursuites en regard de ce projet de loi.

Je vais parler de la motion n° 154 en regard de l'article 118 et de la motion n° 185 en regard de l'article 116, présentées par la ministre de l'Environnement. Elles vont dans le même sens que les motions du député réformiste. Je ne comprends pas pourquoi la ministre de l'Environnement dépose des amendements qui vont restreindre ses pouvoirs. Par cet amendement, elle veut que lui soit enlevé son pouvoir d'agir en regard de la loi.

• (1800)

Elle met un bémol sur son intervention, et en plus, elle demande l'accord du gouverneur en conseil et recommande au gouverneur en conseil de lui donner la permission. Cette motion est plus que nébuleuse, elle est inacceptable.

Parlons également de la motion n° 186 qui se rapporte à l'article 166. Nous sommes également contre cette motion, parce qu'elle va dans le même sens que ce que j'ai mentionné tout à l'heure. Elle déplace la responsabilité de la ministre de l'Environnement vers le gouverneur en conseil.

Il y a aussi la motion n° 192 qui vise à modifier l'article 176. On veut, par cet amendement, assujettir la ministre au gouverneur en conseil. Cela va encore dans le même sens, alors, nous nous objectons à cette motion.

Nous avons présenté la motion n° 198 qui veut modifier l'article 185, qui se veut un ajout à la partie *Importation, exportation et transit* du mouvement des déchets dangereux et autres. Je veux qu'on rajoute le paragraphe (1.1) qui se lirait ainsi:

[...] soustraire à l'application du paragraphe (1) [...] dans une province où est en vigueur une loi provinciale visant le contrôle des mouvements de ces substances ou toute personne qui exporte ces substances vers une telle province.

Cette motion enlèverait le dédoublement dans l'application de cet article de la loi et empêcherait du cafouillage pour les gens. On ne sait pas si c'est la loi fédérale ou la loi provinciale qui s'applique. Les dédoublements, on en a assez. C'est assez, il faut agir d'une façon très positive.

[Traduction]

Mme Paddy Torsney (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, cet après-midi, un certain nombre de points ont été soulevés au sujet du groupe de motions à l'étude et de commentaires émis plus tôt.

J'attire l'attention des députés sur le fait que le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable a été créé par le gouvernement en 1995. Un député néo-démocrate a affirmé que les gouvernements les uns après les autres n'avaient tenu aucun compte des recommandations du commissaire. Ce poste a été créé par le gouvernement actuel.

On a tenu compte des critiques que le commissaire a formulées contre le gouvernement dans le projet de loi. Si c'est ce que le commissaire a demandé qui préoccupe les députés, ils devraient donc appuyer le projet de loi C-32. Vingt-trois mille substances doivent être étudiées. Le projet de loi contient des dispositions strictes. La prévention de la pollution est clairement prévue dans le projet de loi. C'est ce qu'avait réclamé le commissaire et c'est ce qui est dans le projet de loi.

Parlons un peu d'autres motions du groupe actuellement à l'étude. Le Bloc québécois voudrait que les dispositions sur les déchets contenues dans le projet de loi C-32 ne s'appliquent pas aux provinces qui ont des lois sur la question. Encore une fois, le Bloc québécois essaie de récrire la Constitution en enlevant au gouvernement fédéral la responsabilité du commerce international et interprovincial. Le Canada a pris des engagements internationaux en signant la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux. Le projet de loi C-32 est nécessaire pour garantir que le Canada respectera ses obligations.

Les motions du Parti progressiste conservateur et du Parti réformiste visent à exempter les déchets, y compris les déchets dangereux, destinés à être éliminés aux États-Unis des exigences concernant les plans de réduction des exportations. Comprenons-nous bien. Le projet de loi C-32 oblige les exportateurs de déchets destinés à l'élimination définitive à préparer et à mettre en oeuvre des plans de réduction de ces exportations. Le PC et le Parti réformiste veulent soustraire à ces exigences les déchets expédiés

Initiatives ministérielles

aux États-Unis. En réalité, depuis 1985, le Canada n'a pas exporté de déchets dangereux destinés à l'élimination définitive ailleurs qu'aux États-Unis. Les motions du PC et du Parti réformiste annuleraient donc les pouvoirs prévus à cette fin.

Cela empêcherait le Canada de respecter les obligations qu'il a contractées en vertu de la Convention de Bâle. Cela va aussi à l'encontre du principe fondamental sur lequel repose le projet de loi à l'étude, celui qui vise à prévenir la pollution. Nous voulons prévenir la pollution et la production de déchets, de manière à ce qu'il ne soit pas nécessaire d'exporter ceux-ci aux États-Unis.

Une des motions dont nous sommes saisis aujourd'hui, la motion no 233, permet de reconduire les règlements en vigueur. Il y a 24 règlements en vertu de la LCPE actuellement en vigueur. Ces règlements couvrent une vaste gamme de substances toxiques et de polluants. Ils ont permis d'éliminer l'utilisation de plomb dans l'essence. Ils ont permis d'interdire l'emploi de substances comme les CFC qui nuisent à la couche d'ozone de la Terre. Ils ont réduit de 99 p. 100 la quantité de dioxines et de furanes nocifs dans les effluents de l'industrie des pâtes et papiers. Ce sont de bonnes choses.

• (1805)

Pour que l'on puisse promulguer la nouvelle loi, il faudrait que tous ces règlements soient conformes aux dispositions du projet de loi C-32. Le gouvernement s'emploie actuellement à ce que le projet de loi puisse être promulgué sans tarder après la sanction royale.

Pour éviter les circonstances imprévues susceptibles de retarder la reconduction des règlements ou de créer un vide sur le plan de la réglementation, le gouvernement propose la motion n° 233, qui prévoit l'ajout d'une disposition permettant que tout règlement non compatible avec le projet de loi C-32 reste en vigueur pendant une période de deux ans commençant à la date de la sanction royale.

Abordons maintenant la motion n° 214 du Parti conservateur, qui vise à modifier un article de la partie 9. Il faut bien comprendre que les règlements sur l'environnement des provinces ne s'appliquent pas au gouvernement fédéral. En raison de cette situation, la LCPE comprend le pouvoir de réglementer les activités du gouvernement fédéral liées aux terres. Dans son rapport de 1995 intitulé «Notre santé en dépend! Vers la prévention de la pollution», le Comité permanent de l'environnement et du développement durable signale qu'une des lacunes de la loi en vigueur tient au fait que les règlements en matière de protection de l'environnement qui s'appliquent au gouvernement fédéral doivent être approuvés par le ministre intéressé.

En raison de cette exigence, l'activité en vertu de cette partie de la loi a été limitée. Le projet de loi C-32 fait tomber l'obligation d'obtenir cette approbation. La motion du Parti conservateur aurait pour effet de réinstaurer l'obligation d'obtenir une approbation, étant donné qu'il pourrait y avoir des cas où le ministre intéressé n'est pas d'avis que la LCPE constitue le meilleur moyen d'action. L'expérience nous a appris que cela pourrait se traduire par des retards et des impasses, situation que les députés de l'opposition

Initiatives ministérielles

disent vouloir éviter. Étant donné que la partie 9 s'applique à la totalité des ministères et des activités du gouvernement fédéral, le processus de prise de décision relève comme il se doit du gouverneur en conseil et non uniquement d'un petit groupe de ministres.

Ce sera probablement le dernier discours prononcé par un député du gouvernement au sujet des motions à l'étape du rapport concernant la mesure législative à l'étude. J'exhorte tous les députés, s'ils veulent que le projet de loi soit adopté, s'ils veulent qu'il pose le geste qui s'impose en faveur de l'environnement, s'ils veulent donner au gouvernement fédéral les outils qui lui permettront de faire une différence pour les générations actuelles et futures, à appuyer les changements proposés par le gouvernement. La LCPE peut contribuer à prévenir la pollution et nous permettre de réglementer l'utilisation des substances toxiques au pays et d'éliminer à toutes fins utiles les substances mortelles dont aucun d'entre nous ne souhaite la présence.

Dans neuf cas sur dix, des produits comme le DDT ont été éliminés au Canada. On en voit cependant encore les effets dans le lait maternel, dans l'Arctique et en d'autres endroits. Nous devons faire mieux. Le projet de loi nous permettra d'y arriver.

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, il nous reste quelques minutes avant l'appel du timbre pour un vote.

J'invoque le Règlement au sujet des motions nos 230 et 231, qui ont été jumelées pour le vote. Monsieur le Président, je suis d'avis que le jumelage de ces deux motions est complètement irrecevable et, par conséquent, qu'il devrait être examiné. Le vote devrait être tenu séparément sur chacune des motions. Si vous vous reportez aux articles 342 et 343 du projet de loi, vous constaterez que les motions nos 230 et 231 portent sur deux choses tout à fait différentes et qu'elles n'ont rien à voir l'une avec l'autre.

La motion n° 230, qui porte sur l'article 342 du projet de loi, propose un changement d'ordre technique. L'article en question prévoit que «au début de chaque exercice, le ministre établit dans les meilleurs délais un rapport [...] et le fait déposer devant le Parlement.» Le seul changement, c'est que le rapport est déposé «devant chaque Chambre du Parlement» plutôt que «devant le Parlement». C'est purement un changement d'ordre technique.

Par contre, la motion n° 231 propose un changement de fond très important qui, à mon avis, pourrait même constituer un précédent devant le Parlement. Je n'en suis pas sûr à cent pour cent, mais il ajoute la notion que l'examen que doit faire la Chambre peut être fait par un comité de la Chambre des communes ou des deux Chambres. On ajoute la notion nouvelle en vertu de laquelle ce pourrait être un comité des Communes ou un comité du Sénat. L'examen pourrait être fait par l'un ou l'autre comité. Il serait paradoxal qu'une loi du Parlement du Canada soit renvoyé pour examen à un comité du Sénat sans passer d'abord par un comité des Communes.

• (1810)

Par conséquent, je suis d'avis que les deux motions n'ont absolument rien à voir l'une avec l'autre. Il ne convient pas de les jumeler

pour un vote parce que si on vote oui sur la motion n° 230, ce que feront sans doute un grand nombre de députés—je dirais même que tous les députés le feront probablement, car il n'y a rien de mal à cela—, on votera d'office non sur la motion n° 231, qui apporte un changement très substantiel à l'article 343 du projet de loi tel que maintenant libellé.

Monsieur le Président, je voudrais que vous examiniez la question et que vous sépariez les deux motions pour que l'on puisse se prononcer séparément sur chacune d'elles.

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. J'aimerais exprimer mon soutien à l'argument présenté par le député de Lac-Saint-Louis et vous dire, monsieur le Président, que la séparation de ces deux motions qu'il prône serait dans l'intérêt de la Chambre et du processus parlementaire.

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, NPD): Monsieur le Président, mon intervention porte sur le même rappel au Règlement. À mon avis, l'intégrité du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et le travail consciencieux qu'il a fait concernant le projet de loi C-32 seraient mis en péril par un examen réalisé tous les cinq ans. Tout cela pourrait être laissé aux soins de l'autre endroit. À mon avis, la Chambre des Communes devrait conserver son intégrité et celle du comité permanent, car le travail qui en ressort est celui de parlementaires élus.

Le vice-président: Je prendrai la question en délibéré. La mise aux voix va débiter sous peu, comme nous le savons. Juste avant qu'elle ne commence, j'informerai la Chambre de la décision prise à cet égard. Je remercie les députés de leur intervention. Le député de Rivière Churchill a la parole.

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, NPD): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots avant que le débat ne prenne fin. On le sait, nous sommes limités. C'est la Semaine de l'environnement. Il aurait été bien de pouvoir consacrer au projet de loi C-32 un débat qui aurait durer toute la semaine. Mais il ne nous reste que deux minutes.

Je voudrais attirer l'attention du gouvernement et de la secrétaire parlementaire qui a osé dire que c'est le gouvernement libéral qui avait créé le poste de commissaire de l'environnement et que les mesures adoptées seront exécutées.

L'Ontario est la championne en ce qui concerne l'importation de déchets toxiques. Il convient d'en prendre bonne note. L'Ontario est une grande province industrielle chez nous, mais elle est également championne en Amérique du Nord, pas seulement au Canada, pour l'importation des déchets toxiques. Les Américains, par le truchement de leur Agence de protection de l'environnement, ont bataillé ferme pour renforcer leur système de réglementation en ce qui concerne l'environnement et les déchets. Toutes ces industries polluantes ont trouvé un refuge sûr en Ontario. C'est la faute au gouvernement de l'Ontario et au gouvernement fédéral. Dans le dossier des déchets toxiques, ils n'ont pas voulu prendre leurs responsabilités à l'égard de la province et du pays.

On a parlé d'harmonisation entre les provinces et de partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les provinces. On dénote de graves lacunes, alors que la ministre s'est préoccupée de chevauchements.

Je voudrais me pencher sur la portée réelle de tous ces amendements. Il n'est plus question de rentabilité ni d'élimination progressive des toxines dans le préambule.

Le projet de loi C-32 devrait porter un autre titre: Loi autorisant la pollution de l'environnement, sacrifiant la santé humaine sur l'autel du développement non durable, visant à permettre au ministre des Finances d'équilibrer son budget et autorisant les pollueurs à empoisonner nos organismes, nos enfants, notre avenir et nos richesses.

Le vice-président: Je suis désolé d'interrompre le député. Comme il est 18 h 15, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et, conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 mai, de considérer que les motions qui restent ont été dûment proposées et appuyées et les votes demandés et reportés.

M. John Herron (Fundy—Royal, PC) propose:

Motion n° 214

Que le projet de loi C-32, à l'article 210, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 12, page 152, de ce qui suit:

«quent pas lorsque les ministres et, s'il y a lieu, le ministre responsable de l'autre loi fédérale en question sont»

b) par substitution, à la ligne 13, page 152, de ce qui suit:

«d'avis—et qu'ils prennent un décret à cet»

L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.) propose:

Motion n° 230

Que le projet de loi C-32, à l'article 342, soit modifié par substitution, à la ligne 35, page 216, de ce qui suit:

«devant chaque chambre du Parlement.»

Motion n° 231

Que le projet de loi C-32, à l'article 343, soit modifié par substitution, aux lignes 40 à 44, page 216, et aux lignes 1 à 12, page 217, de ce qui suit:

«343. (1) Au début de la cinquième année suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, celle-ci est soumise à l'examen d'un comité, soit de la Chambre des communes, soit du Sénat, soit mixte, désigné ou constitué pour examiner son application.

(2) Le comité visé au paragraphe (1) examine à fond, dès que possible, les dispositions de la présente loi ainsi que les conséquences de son application en vue de la présentation, dans un délai d'un an à compter du début de l'examen ou tel délai plus long autorisé par la Chambre des communes, le Sénat ou les deux chambres, selon le cas, d'un rapport au Parlement où sont consignées ses conclusions ainsi que ses recommandations, s'il y a lieu, quant aux modifications de la présente loi ou des modalités d'application de celle-ci qui seraient souhaitables.»

Motion n° 233

Que le projet de loi C-32 soit modifié par adjonction, après la ligne 32, page 219, du nouvel article suivant: 355.1 (1) Tout règlement qui, à la fois, a été pris en vertu de la loi visée à l'article 355 et était en vigueur à la date de la sanction de la présente loi est réputé avoir été pris en vertu de la présente loi et reste en vigueur tant qu'il n'a pas été modifié ou abrogé sous le régime de celle-ci.

Initiatives ministérielles

(2) Le règlement cesse toutefois d'être en vigueur si, au terme de la période de deux ans qui commence à la date de la sanction de la présente loi, il n'est pas compatible avec celle-ci.»

Le vice-président: Convoquez les députés.

• (1835)

Après l'appel du timbre:

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. La présidence voudrait répondre à un rappel au Règlement soulevé par le député de Lac-Saint-Louis.

Les modalités du vote distribuées plus tôt aujourd'hui indiquent que les résultats du vote sur la motion n° 230 s'appliqueront à la motion n° 231.

Après avoir entendu les interventions des députés de Lac-Saint-Louis, de Churchill River et de Davenport, la présidence est convaincue que les motions n°s 230 et 231 sont suffisamment différentes pour justifier un vote distinct.

Par conséquent, après le vote sur la motion n° 230, on procédera à un vote par appel nominal sur la motion n° 231.

Le vote porte sur la motion n° 1. Si la motion n° 1 est rejetée, il faudra mettre aux voix les motions n°s 2 et 3.

• (1845)

(La motion n° 1, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 456)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Cadman
Casson	Chatters
Cummins	Epp
Forseth	Gilmour
Goldring	Gouk
Grewal	Harris
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Konrad	Lunn
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Obhrai	Penson
Ramsay	Reynolds
Ritz	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Stinson	Strahl
Vellacott	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)—45	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Beamier
Bélair	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Brien
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Dalphond-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Marceau
Marchand	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien

Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—191

Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 1 rejetée.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous constaterez que la Chambre est prête à appliquer les résultats du vote qui vient d'être tenu aux motions suivantes: les motions n^{os} 13, 71, 87, 130, 132, 206, 6, 137, 10, 18, 38, 53, 153, 191 et 201.

M. John Duncan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'étais pas présent lors du dernier vote. J'aimerais que l'on indique que je vote de façon affirmative pour cette motion.

Le vice-président: Il en est ainsi ordonné. Y a-t-il consentement pour que nous procédions de la façon proposée par le whip en chef du gouvernement?

Des voix: D'accord.

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, j'aimerais que l'on indique que je vote de façon négative pour cette série de motions.

Le vice-président: Il en est ainsi ordonné. Mis à part cette dernière exception et l'autre ajout, êtes-vous d'accord pour que nous procédions de la façon indiquée par le whip en chef du gouvernement?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 13, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 458)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casson
Cummins
Epp
Gilmour
Gouk
Harris
Hilstrom
Johnston
Kerpan
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Meredith
Morrison
Penson
Reynolds
Schmidt
Solberg
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

Ablonczy
Bailey
Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman
Chatters
Duncan
Forseth
Goldring
Grewal
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
Mark
McNally
Mills (Red Deer)
Obhrai
Ramsay
Ritz
Scott (Skeena)
Stinson
Vellacott
White (North Vancouver)—46

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brisson
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
De Villers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gagnon
Gauthier
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Herron
Ianno
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Casey
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Grose
Guimond
Hardy
Harvey
Hubbard
Iftody
Jennings
Jordan
Karygiannis
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McTeague
Mifflin
Muisse
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)

Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—191

St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 71, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 467)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casson
Cummins
Epp
Gilmour
Gouk
Harris
Hilstrom
Johnston
Kerpan
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Meredith
Morrison
Penson
Reynolds
Schmidt
Solberg
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

Ablonczy
Bailey
Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman
Chatters
Duncan
Furseath
Goldring
Grewal
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
Mark
McNally
Mills (Red Deer)
Ohrai
Ramsay
Ritz
Scott (Skeena)
Stinson
Vellacott
White (North Vancouver)—46

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brisson
Bryden

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte

Initiatives ministérielles

Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Dalphondu-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Marceau
Marchand	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
Stoffer	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Venne
Volpe	Wappel
Whelan	Willert
Wood—191	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon

Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

(La motion n° 87, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 471)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Cadman
Casson	Chatters
Cummins	Duncan
Epp	Forseth
Gilmour	Goldring
Gouk	Grewal
Harris	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lunn	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Obhrai
Penson	Ramsay
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
Strahl	Vellacott
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—46

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Brien
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Dalphondu-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney

Initiatives ministérielles

Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Énard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patri
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—191

Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McTeague
Mifflin
Muise
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

Bellehumeur
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brison
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
DeVillers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gagnon
Gauthier
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Herron
Ianno
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Énard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patri
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri

Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Casey
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Davies
Desjarlais
Dhalliwal
Discepolo
Doyle
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Grose
Guimond
Hardy
Harvey
Hubbard
Ifody
Jennings
Jordan
Karygiannis
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McTeague
Mifflin
Muise
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 130, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 481)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casson
Cummins
Epp
Gilmour
Gouk
Harris
Hilstrom
Johnston
Kerpan
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Meredith
Morrison
Penson
Reynolds
Schmidt
Solberg
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

Ablonczy
Bailey
Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman
Chatters
Duncan
Forseth
Goldring
Grewal
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
Mark
McNally
Mills (Red Deer)
Obhrai
Ramsay
Ritz
Scott (Skeena)
Stinson
Vellacott
White (North Vancouver)—46

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bélanger

Initiatives ministérielles

Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

Vautour
Volpe
Whelan
Wood—191

Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gagnon
Gauthier
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)

Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Guarnieri
Harb
Harvard
Herron
Ianno
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung

Guimond
Hardy
Harvey
Hubbard
Iftody
Jennings
Jordan
Karygiannis
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill

(La motion n^o 132, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 482)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casson
Cummins
Epp
Gilmour
Gouk
Harris
Hilstrom
Johnston
Kerpan
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Meredith
Morrison
Penson
Reynolds
Schmidt
Solberg
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

Ablonczy
Bailey
Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman
Chatters
Duncan
Forseth
Goldring
Grewal
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
Mark
McNally
Mills (Red Deer)
Obhrai
Ramsay
Ritz
Scott (Skeena)
Stinson
Vellacott
White (North Vancouver)—46

Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Émard)
Massé

Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews

McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Murray
Nault
Nyström
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patri
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)

McGuire
McTeague
Miffilin
Muise
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)

Power
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques

Pillitteri
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellehumeur
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brison
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
DeVillers
Dion
Dockrill

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beamier
Bélangier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Casey
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle

Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—191

Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n^o 206, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 483)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Cadman
Casson	Chatters
Cummins	Duncan
Epp	Forseth
Gilmour	Goldring
Gouk	Grewal
Harris	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lunn	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Obhrai
Penson	Ramsay
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
Strahl	Vellacott
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—46

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Brien
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Dalphond-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill

Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Marceau
Marchand	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
Stoffer	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Venne
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—191	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Brien	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 6, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 500)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Cadman
Casson	Chatters
Cummins	Duncan
Epp	Forseth
Gilmour	Goldring
Gouk	Grewal
Harris	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lunn	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Obhrai
Penson	Ramsay
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
Strahl	Vellacott
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—46

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brisson
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
De Villers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gagnon
Gauthier
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Herron
Ianno
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Énard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patri
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Telegdi
Torsney

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Casey
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Grose
Guimond
Hardy
Harvey
Hubbard
Iftody
Jennings
Jordan
Karyiannis
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McTeague
Mifflin
Muise
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur

Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—191

Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopoulos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 137, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 502)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casson
Cummins
Epp
Gilmour
Gouk
Harris
Hilstrom
Johnston
Kerpan
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Meredith
Morrison
Penson
Reynolds
Schmidt
Solberg
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

Abлонczy
Bailey
Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman
Chatters
Duncan
Forseth
Goldring
Grewal
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
Mark
McNally
Mills (Red Deer)
Obhrai
Ramsay
Ritz
Scott (Skeena)
Stinson
Vellacott
White (North Vancouver)—46

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brisson
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Casey
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen

Initiatives ministérielles

(La motion n° 10, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 506)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casson
Cummins
Epp
Gilmour
Gouk
Harris
Hilstrom
Johnston
Kerpan
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Meredith
Morrison
Penson
Reynolds
Schmidt
Solberg
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

CONTRE

Députés

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Casey
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppis
Cullen
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Gallaway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Grose
Guimond
Hardy
Harvey
Hubbard
Iftody
Jennings
Jordan
Karygiannis
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney

Dalphon-Duval
de Savoye
DeVillers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gagnon
Gauthier
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Herron
Ianno
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—191

Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Gallaway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Grose
Guimond
Hardy
Harvey
Hubbard
Iftody
Jennings
Jordan
Karygiannis
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McTeague
Mifflin
Muise
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Initiatives ministérielles

Mancini	Marceau
Marchand	Marleau
Martin (LaSalle—Énard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
Stoffer	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Venne
Volpe	Wappel
Whelan	Willfert
Wood—191	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 18, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 507)

POUR

Députés	
Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Cadman
Casson	Chatters
Cummins	Duncan
Epp	Forseth
Gilmour	Goldring
Gouk	Grewal
Harris	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lunn	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Ohrai
Penson	Ramsay
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
Strahl	Vellacott
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—46

CONTRE

Députés	
Alarie	Anderson
Augustine	Bachand (Saint-Jean)
Beaumont	Bélanger
Bertrand	Bellemare
Bigras	Blondin-Andrew
Bonwick	Boudria
Brown	Brien
Bulte	Brown
Caccia	Bulle
Canniss	Caccia
Casey	Canniss
Chamberlain	Casey
Charbonneau	Chamberlain
Clouthier	Charbonneau
Clouette	Clouthier
Copps	Clouette
Cullen	Copps
Davies	Cullen
Desjarlais	Davies
Dhaliwal	Desjarlais
Discepola	Dhaliwal
Doyle	Discepola
Drouin	Doyle
Earle	Drouin
Eggleton	Earle
Finlay	Eggleton
Fontana	Finlay
Gagliano	Fontana
Galloway	Gagliano
Girard-Bujold	Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)	Girard-Bujold
Graham	Godin (Acadie—Bathurst)
Grose	Graham
Guimond	Grose
Hardy	Guimond
Harvey	Hardy
Hubbard	Harvey
Iftody	Hubbard
Jennings	Iftody
Jordan	Jennings
Karygiannis	Jordan
Keyes	Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)	Keyes
Kraft Sloan	Kilgour (Edmonton Southeast)
Lalonde	Kraft Sloan
Lavigne	Lalonde
Lee	Lavigne
Lill	Lee
Lincoln	Lill
Loubier	Lincoln
Mahoney	Loubier
Maloney	Mahoney
Marceau	Maloney
Marleau	Marceau
Martin (Winnipeg Centre)	Marleau
Matthews	Martin (Winnipeg Centre)
McGuire	Matthews
McTeague	McGuire
Mifflin	McTeague
Muise	Mifflin
Myers	Muise
Normand	Myers
O'Brien (Labrador)	Normand
O'Reilly	O'Brien (Labrador)
Paradis	O'Reilly
Peric	Paradis
Pettigrew	Peric
Picard (Drummond)	Pettigrew
Pillitteri	Picard (Drummond)
Pratt	Pillitteri
Provenzano	Pratt
Reed	Provenzano
Rocheleau	Reed
Saada	Rocheleau
Scott (Fredericton)	Saada
Serré	Scott (Fredericton)
Solomon	Serré
St. Denis	Solomon
Stewart (Brant)	St. Denis
St-Hilaire	Stewart (Brant)
St-Julien	St-Hilaire
Szabo	St-Julien
Thibeault	Szabo
Ur	Thibeault
	Ur

Initiatives ministérielles

Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—191

Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gagnon
Gauthier
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)

Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Guarnieri
Harb
Harvard
Herron
Ianno
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)

Grose
Guimond
Hardy
Harvey
Hubbard
Iftody
Jennings
Jordan
Karygiannis
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)

(La motion n° 38, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 515)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casson
Cummins
Epp
Gilmour
Gouk
Harris
Hilstrom
Johnston
Kerpan
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Meredith
Morrison
Penson
Reynolds
Schmidt
Solberg
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

Ablonczy
Bailey
Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman
Chatters
Duncan
Forsyth
Goldring
Grewal
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
Mark
McNally
Mills (Red Deer)
Obhrai
Ramsay
Ritz
Scott (Skeena)
Stinson
Vellacott
White (North Vancouver)—46

Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Énard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Murray
Nault
Nyström
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—191

Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McTeague
Mifflin
Muise
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellehumeur
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brisson
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
De Villiers
Dion
Dockrill

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Casey
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepolo
Doyle

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)

Initiatives ministérielles

Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 53, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 516)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casson
Cummins
Epp
Gilmour
Gouk
Harris
Hilstrom
Johnston
Kerpan
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Meredith
Morrison
Penson
Reynolds
Schmidt
Solberg
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

Ablonczy
Bailey
Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman
Chatters
Duncan
Forseth
Goldring
Grewal
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
Mark
McNally
Mills (Red Deer)
Obhrai
Ramsay
Ritz
Scott (Skeena)
Stinson
Vellacott
White (North Vancouver)—46

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellehumeur
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brison
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
DeVillers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gagnon
Gauthier
Godfrey

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Casey
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)

Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Herron
Ianno
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—191

Graham
Grose
Guimond
Hardy
Harvey
Hubbard
Ifody
Jennings
Jordan
Karygiannis
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McTeague
Mifflin
Muisse
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 153, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 519)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Cadman
Casson	Chatters
Cummins	Duncan
Epp	Forseth
Gilmour	Goldring
Gouk	Grewal
Harris	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lunn	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Obhrai
Penson	Ramsay
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
Strahl	Vellacott
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—46

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Brien
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Dalphond-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill

Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Marceau
Marchand	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
Stoffer	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Venne
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—191	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Brien	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 191, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 521)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Cadman
Casson	Chatters
Cummins	Duncan
Epp	Forseth
Gilmour	Goldring
Gouk	Grewal
Harris	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lunn	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Obhrai
Penson	Ramsay
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
Strahl	Vellacott
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—46

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brisson
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
De Villers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gagnon
Gauthier
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Herron
Ianno
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Énard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patri
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Telegdi
Torsney

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Casey
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Grose
Guimond
Hardy
Harvey
Hubbard
Iftody
Jennings
Jordan
Karygiannis
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McTeague
Mifflin
Muise
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur

Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—191

Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopoulos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 201, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 526)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casson
Cummins
Epp
Gilmour
Gouk
Harris
Hilstrom
Johnston
Kerpan
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Meredith
Morrison
Penson
Reynolds
Schmidt
Solberg
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

Abлонczy
Bailey
Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman
Chatters
Duncan
Forseth
Goldring
Grewal
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
Mark
McNally
Mills (Red Deer)
Obhrai
Ramsay
Ritz
Scott (Skeena)
Stinson
Vellacott
White (North Vancouver)—46

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brisson
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Casey
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen

Initiatives ministérielles

Dalphon-Duval
de Savoie
De Villers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gagnon
Gauthier
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Herron
Ianno
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—191

Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Grose
Guimond
Hardy
Harvey
Hubbard
Iftody
Jennings
Jordan
Karygiannis
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McTeague
Mifflin
Muise
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Le vice-président: Je déclare les motions n^{os} 13, 71, 87, 130, 132, 206, 6, 137, 10, 18, 38, 53, 153, 191 et 201 rejetées. Par conséquent, les motions n^{os} 135, 16, 47 et 187 sont également rejetées.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 2. Le rejet de la motion n^o 2 exigera la tenue d'un vote sur la motion n^o 3.

• (1850)

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si la Chambre est d'accord, je propose que vous demandiez le consentement unanime afin que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur cette motion, les députés libéraux votant oui, sauf les députés de Davenport, de Lac-Saint-Louis et de York-Nord qui sont contre.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents voteront en faveur de cette motion, à moins d'avoir reçu des directives à l'effet contraire de leurs électeurs.

[Français]

Mme Madeleine Dalphon-Duval: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés du NPD présents à la Chambre ce soir voteront contre cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent non sur cette motion.

[Traduction]

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, pour éviter toute ambiguïté, je vous signale que je vote non.

Le vice-président: Trois personnes ont voté contre la motion: le député de Davenport, le député de Lac-Saint-Louis et le député de York-Nord, dont le nom figure sur la liste du gouvernement. La situation est donc claire.

(La motion n^o 2, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 457)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin

POUR

Députés

Abbott
Adams
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellemare
Benoit

Ablonczy
Alcock
Anderson
Augustine
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bertrand

Initiatives ministérielles

Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grose	Guarnieri
Harb	Harris
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Lunn	Mahoney
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Julien
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vellacott	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Wood —182

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Borotsik
Brien	Brisson
Caccia	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphon-DuGiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
Dockrill	Doyle
Earle	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Guimond
Hardy	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Lincoln	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Marchand
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Muisé	Nystrom
Picard (Drummond)	Power
Proctor	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
St-Hilaire	St-Jacques
Stoffer	Vautour
Venne —55	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 2 adoptée. Le prochain vote porte sur la motion n^o 14.

[*Français*]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui, à l'exception des députés de Davenport, Lac-Saint-Louis et York-Nord qui votent non.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste présents votent en faveur de cette motion.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphon-DuGiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[*Traduction*]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés du NPD présents votent contre cette motion.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent non sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n^o 14, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 459)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	De Villers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forsyth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grose	Guarnieri
Harb	Harris
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Lunn	Mahoney
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson

Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Julien
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vellacott	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Wood —182

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Borotsik
Brien	Brison
Caccia	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
Dockrill	Doyle
Earle	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Guimond
Hardy	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Lincoln	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Marchand
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Muise	Nystrom
Picard (Drummond)	Power
Proctor	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
St-Hilaire	St-Jacques
Stoffer	Vautour
Venne —55	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopoulos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 14 adoptée.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, qu'il y a un consentement unanime pour que les résultats du dernier vote s'appliquent aux motions n^{os} 7 et 8.

Le vice-président: Y a-t-il un consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

● (1855)

(La motion n° 7, mise aux voix, est adoptée.)

*(Vote n° 501)***POUR**

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forsyth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grose	Guarnieri
Harb	Harris
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Lunn	Mahoney
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	

Shepherd
 Speller
 Steckle
 Stewart (Northumberland)
 St-Julien
 Szabo
 Thiabeault
 Ur
 Vanclief
 Volpe
 Whelan
 White (North Vancouver)
 Wood —182

Solberg
 St. Denis
 Stewart (Brant)
 Stinson
 Strahl
 Telegdi
 Torsney
 Valeri
 Vellacott
 Wappel
 White (Langley—Abbotsford)
 Wilfert

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigas
Blaikie	Borotsik
Brien	Brison
Caccia	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphondu-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
Dockrill	Doyle
Earle	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Guimond
Hardy	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Lincoln	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Marchand
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Muise	Nystrom
Picard (Drummond)	Power
Proctor	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
St-Hilaire	St-Jacques
Stoffer	Vautour
Venne —55	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 8, mise aux voix, est adoptée.)

*(Vote n° 505)***POUR**

Députés

Abbott
 Adams
 Anders
 Assad
 Axworthy (Winnipeg South Centre)

Ablonczy
 Alcock
 Anderson
 Augustine
 Bailey

Initiatives ministérielles

Baker
Bélaïr
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown
Bulte
Cadman
Cannis
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cummins
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Duncan
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Gilmour
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Harb
Harvard
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Lee
Limoges (Windsor—St. Clair)
Lunn
Malhi
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Murray
Nault
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Ramsay
Reed
Ritz
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Véllacott
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Willfert

Beaumier
Bélaïr
Bennett
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chatters
Coderre
Comuzzi
Cullen
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Galloway
Godfrey
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Iftody
Jaffer
Johnston
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Lavigne
Leung
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pillitteri
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Saada
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —182

CONTRE

Députés

Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Borotsik
Brison
Casey
Crête
Davies
Desjarlais
Doyle
Gagnon
Girard-Bujold
Guimond
Harvey
Jones
Kraft Sloan
Lalonde
Lill
Loubier
Mancini
Marchand
Mathews
Nystrom
Power
Rocheleau
Solomon
St-Jacques
Vautour

Alarie
Bellehumeur
Blaikie
Brien
Caccia
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dalphond-Guiral
de Savoye
Dockrill
Earle
Gauthier
Godin (Acadie—Bathurst)
Hardy
Herron
Keddy (South Shore)
Laliberte
Lebel
Lincoln
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
Muisse
Picard (Drummond)
Proctor
Sauvageau
St-Hilaire
Stoffer
Venne —55

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Deuceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Le vice-président: Je déclare les motions n^{os} 7 et 8 adoptées.

[*Français*]

La mise aux voix porte sur la motion n^o 26. Le vote sur cette motion s'applique également à la motion n^o 83.

[*Traduction*]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si la Chambre y consent, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que le résultat du vote sur la motion précédente s'applique aussi à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant contre, à l'exception de la députée de York-Nord qui aimerait voter oui.

Le vice-président: La Chambre consent-elle à ce que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent contre cette motion.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent oui sur cette motion.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me prononce en faveur de cette motion.

M. Clifford Lincoln: Monsieur le Président, je me prononce en faveur de cette motion.

[Français]

(La motion n° 26, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 460)

POUR

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Borotsik
Brien	Brisson
Caccia	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
Dockrill	Doyle
Earle	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Guimond
Hardy	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Lincoln	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Marchand
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Muise	Nystrom
Picard (Drummond)	Power
Proctor	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
St-Hilaire	St-Jacques
Stoffer	Vautour
Venne —55	

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaire	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel

Duncan	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grose	Guarnieri
Harb	Harris
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Lunn	Mahoney
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Julien
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vellacott	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Wood —182

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 26 rejetée. Je déclare donc la motion n° 83 également rejetée.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 61.

Initiatives ministérielles

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si la Chambre en convient, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que le résultat du vote sur la motion précédente s'applique aussi à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant contre.

Le vice-président: La Chambre consent-elle à ce que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent contre cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 61, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 461)

POUR

Députés

Blaikie
Brison
Davies
Dockrill
Earle
Hardy
Herron
Keddy (South Shore)
Lill
Mancini
Matthews
Nystrom
Proctor
St-Jacques
Vautour—29

Borotsik
Casey
Desjarlais
Doyle
Godin (Acadie—Bathurst)
Harvey
Jones
Laliberte
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Martin (Winnipeg Centre)
Muisse
Power
Solomon
Stoffer

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Alcock
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Baker
Bélair
Bellehumeur
Bennett
Bertrand
Bigras
Bonin
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brien
Bryden
Byrne
Cadman
Cannis
Casson

Ablonczy
Alarie
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Caccia
Calder
Caplan
Catterall

Chamberlain
Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Cummins
de Savoye
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Duncan
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Galloway
Gilmour
Godfrey
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Harb
Harvard
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
Lebel
Leung
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marchand
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Ramsay
Reed
Ritz
Rocheleau
Saada
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Chan
Chatters
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dalphond-Guiral
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Gagnon
Gauthier
Girard-Bujold
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Guimond
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Iftody
Jaffer
Johnston
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Lalonde
Lavigne
Lee
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Lunn
Malhi
Marceau
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Murray
Nault
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Petry
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Rock
Sauvageau
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Speller
Steele
Stewart (Northumberland)
Stinson
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vellacott
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood—208

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 61 rejetée.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que les résultats du dernier vote s'appliquent aux motions suivantes: motions n^{os} 22, 23, 24, 36, 37 et 151.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion n^o 22, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 509)

POUR

Députés

Blaikie	Borotsik
Brison	Casey
Davies	Desjarlais
Dockrill	Doyle
Earle	Godin (Acadie—Bathurst)
Hardy	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Laliberte
Lill	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	Muise
Nystrom	Power
Proctor	Solomon
St-Jacques	Stoffer
Vautour—29	

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alarie
Alcock	Anders
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia

Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Cummins	Dalphond-Guiral
de Savoye	De Villers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Gagnon
Galloway	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Harris
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Loubier	Lunn
Mahoney	Malhi
Maloney	Marceau
Marchand	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Murray
Myers	Nault
Normand	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rocheleau	Rock
Saada	Sauvageau
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Hilaire	Stinson
St-Julien	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vellacott
Venne	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Wood—208

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien

Initiatives ministérielles

Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
Lebel
Leung
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marchand
Marleau
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Ramsay
Reed
Ritz
Rocheleau
Saada
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Lalonde
Lavigne
Lee
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Lunn
Malhi
Marceau
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McGuire
McNally
McWhinney
Miffilin
Mitchell
Murray
Nault
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parry
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Rock
Sauvageau
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Stinson
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vellacott
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood—208

(La motion n° 23, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 510)

POUR

Députés

Blaikie
Brison
Davies
Dockrill
Earle
Hardy
Herron
Keddy (South Shore)
Lill
Mancini
Matthews
Nystrom
Proctor
St-Jacques
Vautour—29

Borotsik
Casey
Desjarlais
Doyle
Godin (Acadie—Bathurst)
Harvey
Jones
Laliberte
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Martin (Winnipeg Centre)
Muise
Power
Solomon
Stoffer

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Alcock
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Baker
Bélair
Bellehumeur
Bennett
Bertrand
Bigras
Bonin
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brien
Bryden
Byrne
Cadman
Cannis
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Cummins
de Savoye
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Duncan
Eggleton
Finestone
Folco
Forsyth
Gagliano
Galloway
Gilmour
Godfrey
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Harb
Harvard
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jordan
Karygiannis

Ablonczy
Alarie
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Caccia
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chatters
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dalphond-Guiral
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Gagnon
Gauthier
Girard-Bujold
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Guimond
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Hfody
Jaffer
Johnston
Kareta-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 24, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 511)

POUR

Députés

Blaikie
Brison
Davies
Dockrill
Earle
Hardy
Herron
Keddy (South Shore)
Lill
Mancini
Matthews
Nystrom

Borotsik
Casey
Desjarlais
Doyle
Godin (Acadie—Bathurst)
Harvey
Jones
Laliberte
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Martin (Winnipeg Centre)
Muise
Power

Initiatives ministérielles

Proctor
St-Jacques
Vautour—29

Solomon
Stoffer

Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Stinson
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vellacott
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood—208

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Alcock
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Baker
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bertrand
Bigras
Bonin
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brien
Bryden
Byrne
Cadman
Cannis
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Cummins
de Savoye
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Duncan
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Galloway
Gilmour
Godfrey
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Harb
Harvard
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
Lebel
Leung
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marchand
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Ramsay
Reed
Ritz
Rocheleau
Saada

Ablonczy
Alarie
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Caccia
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chatters
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dalphond-Guiral
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Gagnon
Gauthier
Girard-Bujold
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Guimond
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Ifody
Jaffer
Johnston
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Lalonde
Lavigne
Lee
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Lunn
Malhi
Marceau
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Murray
Nault
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Rock
Sauvageau

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 36, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 513)

POUR

Députés

Blaikie
Brisson
Davies
Dockrill
Earle
Hardy
Herron
Keddy (South Shore)
Lill
Mancini
Matthews
Nystrom
Proctor
St-Jacques
Vautour—29

Borotsik
Casey
Desjarlais
Doyle
Godin (Acadie—Bathurst)
Harvey
Jones
Laliberte
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Martin (Winnipeg Centre)
Muisse
Power
Solomon
Stoffer

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Alcock
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Baker
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bertrand
Bigras
Bonin
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brien
Bryden
Byrne

Ablonczy
Alarie
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Caccia

Cadman
Cannis
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Cummins
de Savoye
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Duncan
Eggleton
Finestone
Folco
Forsyth
Gagliano
Galloway
Gilmour
Godfrey
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Harb
Harvard
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
Lebel
Leung
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marchand
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Ramsay
Reed
Ritz
Rocheleau
Saada
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Willfert

Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chatters
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Dalphond-Guiral
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Gagnon
Gauthier
Girard-Bujold
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Guimond
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Iftody
Jaffer
Johnston
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Lalonde
Lavigne
Lee
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Lunn
Malhi
Marceau
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Murray
Nault
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Rock
Sauvageau
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Stinson
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vellacott
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood—208

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 37, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 514)

POUR

Députés

Blaikie	Borotsik
Brison	Casey
Davies	Desjarlais
Dockrill	Doyle
Earle	Godin (Acadie—Bathurst)
Hardy	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Laliberte
Lill	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	Muise
Nystrom	Power
Proctor	Solomon
St-Jacques	Stoffer
Vautour—29	

CONTRE

Députés

Abbott	Abлонczy
Adams	Alarie
Alcock	Anders
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copp
Crête	Cullen
Cummins	Dalphond-Guiral
de Savoye	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forsyth	Fry
Gagliano	Gagnon
Galloway	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Guimond

Initiatives ministérielles

Harb	Harris
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Loubier	Lunn
Mahoney	Malhi
Maloney	Marceau
Marchand	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Murray
Myers	Nault
Normand	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rocheleau	Rock
Saada	Sauvageau
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Hilaire	Stinson
St-Julien	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vellacott
Venne	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Wood—208

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 151, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 518)

POUR

Députés

Blaikie	Borotsik
Brison	Casey
Davies	Desjarlais
Dockrill	Doyle
Earle	Godin (Acadie—Bathurst)
Hardy	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Laliberte
Lill	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	Muise
Nystrom	Power
Proctor	Solomon
St-Jacques	Stoffer
Vautour—29	

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alarie
Alcock	Anders
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Cummins	Dalphond-Guiral
de Savoye	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Eastar
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Gagnon
Galloway	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Harris
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Loubier	Lunn
Mahoney	Malhi
Maloney	Marceau
Marchand	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally

Initiatives ministérielles

McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Ramsay
Reed
Ritz
Rocheleau
Saada
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Willfert

McWhinney
Mifflin
Mitchell
Murray
Nault
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Rock
Sauvageau
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Stinson
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vellacott
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood—208

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, le gouvernement a tort dans ce cas-ci. Les députés réformistes présents votent oui.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront oui.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents voteront contre la motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 62, mise aux voix est rejetée.)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

(Vote n° 462)

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

● (1900)

Le vice-président: Je déclare les motions n^{os} 22, 23, 24, 36, 37 et 151 rejetées. En conséquence, les motions n^{os} 41, 70 et 73 sont aussi rejetées.

Le vote suivant porte sur la motion n° 62. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions n^{os} 63 et 68. Si la motion n° 62 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre les motions n^{os} 64 à 67 aux voix. Si la motion n° 62 est rejetée, il faudra mettre aux voix les motions n^{os} 64 à 67.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté non.

POUR

Députés

Abbott
Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bigras
Breitkreuz (Yellowhead)
Brien
Cadman
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
de Savoye
Duncan
Forseth
Gauthier
Girard-Bujold
Gouk
Guimond
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
Lebel
Lunn
Marceau
Mark
Matthews
Meredith
Morrison
Obhrai
Picard (Drummond)
Ramsay
Ritz
Sauvageau
Scott (Skeena)
St-Hilaire
St-Jacques
Vellacott
White (Langley—Abbotsford)

Ablonczy
Anders
Bailey
Benoit
Borotsik
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
Doyle
Epp
Gagnon
Gilmour
Goldring
Grewal
Harris
Herron
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Kerpan
Lalonde
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Mills (Red Deer)
Muisse
Penson
Power
Reynolds
Rocheleau
Schmidt
Solberg
Stinson
Strahl
Venne
White (North Vancouver)—82

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams
Anderson
Augustine
Baker
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blaikie
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Catterall
Chan
Clouthier
Collenette
Coppes
Davies
DeVillers
Dion
Dockrill
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Hardy
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lill
Lincoln
Mahoney
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Provenzano
Reed
Rock
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Volpe
Whelan
Wood—155

Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Chamberlain
Charbonneau
Coderre
Comuzzi
Cullen
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gallaway
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Grose
Harb
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lavigne
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Malhi
Mancini
Martin (LaSalle—Émaré)
Massé
McGuire
McTeague
Mifflin
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proctor
Redman
Robillard
Saada
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 62 rejetée. Je déclare par conséquent les motions n^{os} 63 et 68 rejetées.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je crois qu'il y a unanimité pour appliquer le résultat du vote que nous venons de prendre à la motion n^o 115.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion n^o 115, mise aux voix est rejetée.)

(Vote n^o 477)

POUR

Députés

Abbott
Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bigras
Breitkreuz (Yellowhead)
Brien
Cadman
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
de Savoye
Duncan
Forseth
Gauthier
Girard-Bujold
Gouk
Guimond
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
Lebel
Lunn
Marceau
Mark
Matthews
Meredith
Morrison
Obhrai
Picard (Drummond)
Ramsay
Ritz
Sauvageau
Scott (Skeena)
St-Hilaire
St-Jacques
Vellacott
White (Langley—Abbotsford)

Ablonczy
Anders
Bailey
Benoit
Borotsik
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
Doyle
Epp
Gagnon
Gilmour
Goldring
Grewal
Harris
Herron
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Kerpan
Lalonde
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Mills (Red Deer)
Muise
Penson
Power
Reynolds
Rocheleau
Schmidt
Solberg
Stinson
Strahl
Venne
White (North Vancouver)—82

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams
Anderson
Augustine
Baker
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blaikie
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Catterall
Chan
Clouthier
Collenette
Coppes
Davies
De Villers
Dion
Dockrill
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Hardy
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lill
Lincoln
Mahoney
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Provenzano
Reed
Rock
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Volpe
Whelan
Wood—155

Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Chamberlain
Charbonneau
Coderre
Comuzzi
Cullen
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gallaway
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Grose
Harb
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lavigne
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Malhi
Mancini
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McGuire
McTeague
Mifflin
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phimney
Pillitteri
Proctor
Redman
Robillard
Saada
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)

Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Plamondon
Richardson
Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 115 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 64.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

[Traduction]

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de la motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent oui.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, dans un esprit de collaboration, les députés du Nouveau Parti démocratique présents ce soir votent en faveur de la motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n^o 64, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 463)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Alcock
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Baker
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick

Ablonczy
Alarie
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Borotsik

Initiatives ministérielles

Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dockrill
Doyle	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Earle
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Gilmour
Girard-Bujold	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Hardy
Harris	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Marceau	Marchand
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Proctor
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Robillard	Rocheleau

Rock	Saada
Sauvageau	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Solomon	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Hilaire	Stinson
St-Jacques	St-Julien
Stoffer	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Vellacott	Venne
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood—237	

CONTRE

Députés

*Nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 64 adoptée.

[Français]

La mise aux voix porte sur la motion n° 65. Si la motion n° 65 est rejetée, il faudra mettre aux voix les motions n°s 66 et 67.

● (1905)

[Traduction]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que le résultat du vote sur la motion précédente s'applique aussi à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant contre.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de la motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent contre la motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 65, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 464)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison	Cadman
Casey	Casson
Chatters	Cummins
Doyle	Duncan
Epp	Forseth
Gilmour	Goldring
Gouk	Grewal
Harris	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Muise
Obhrai	Penson
Power	Ramsay
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
St-Jacques	Strahl
Vellacott	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver) —59	

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brien	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dockrill
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jennings

Initiatives ministérielles

Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Marceau	Marchand
Marleau	Martin (LaSalle—Énard)
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mitchell	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proctor	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
St-Julien	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Venne	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood—178

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 65 rejetée.**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement pour que les résultats du dernier vote s'appliquent aux motions suivantes: motions n°s 66, 84, 85, 89, 90, 117, 192 et 202.**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour procéder comme l'a demandé le whip en chef du gouvernement?**Des voix:** D'accord.

(La motion n° 66, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 465)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Borotsik

Initiatives ministérielles

Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Marleau	Martin (LaSalle—Énard)
Brisson	Cadman	Martin (Winnipeg Centre)	Massé
Casey	Casson	McCormick	McGuire
Chatters	Cummins	McKay (Scarborough East)	McTeague
Doyle	Duncan	McWhinney	Miffin
Epp	Forseth	Mitchell	Murray
Gilmour	Goldring	Myers	Nault
Gouk	Grewal	Normand	Nystrom
Harris	Harvey	O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
Herron	Hill (Prince George—Peace River)	O'Reilly	Pagtakhan
Hilstrom	Jaffer	Paradis	Patry
Johnston	Jones	Peric	Peterson
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)	Pettigrew	Phinney
Kerpan	Konrad	Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Pillitteri	Pratt
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Proctor	Provenzano
Matthews	McNally	Redman	Reed
Meredith	Mills (Red Deer)	Robillard	Rocheleau
Morrison	Muise	Rock	Saada
Obhrai	Penson	Sauvageau	Scott (Fredericton)
Power	Ramsay	Sekora	Serré
Reynolds	Ritz	Shepherd	Solomon
Schmidt	Scott (Skeena)	Speller	St. Denis
Solberg	Stinson	Steckle	Stewart (Brant)
St-Jacques	Strahl	Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
Vellacott	White (Langley—Abbotsford)	St-Julien	Stoffer
White (North Vancouver) —59		Szabo	Telegdi
		Thibeault	Torsney
		Ur	Valeri
		Vanclief	Vautour
		Venne	Volpe
		Wappel	Whelan
		Wilfert	Wood—178

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brien	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dockrill
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Marceau	Marchand

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n^o 84, mise aux voix, est rejetée.)(Vote n^o 468)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson	Cadman
Casey	Casson
Chatters	Cummins
Doyle	Duncan
Epp	Forseth
Gilmour	Goldring
Gouk	Grewal
Harris	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Muise
Obhrai	Penson
Power	Ramsay
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
St-Jacques	Strahl
Vellacott	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver) —59	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés	Venne Wappel Wilfert
Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brien	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dockrill
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarmieri	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberté	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Marceau	Marchand
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mitchell	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proctor	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
St-Julien	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour

Venne
Wappel
Wilfert

Volpe
Whelan
Wood—178

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 85, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 469)

POUR

Députés	Députés
Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson	Cadman
Casey	Casson
Chatters	Cummins
Doyle	Duncan
Epp	Forseth
Gilmour	Goldring
Gouk	Grewal
Harris	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Muise
Obhrai	Penson
Power	Ramsay
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
St-Jacques	Strahl
Vellacott	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver) —59	

CONTRE

Députés	Députés
Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew

Initiatives ministérielles

Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brien	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dockrill
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guamieri	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Marceau	Marchand
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mitchell	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proctor	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
St-Julien	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Venne	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood—178

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

ssadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 89, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 473)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison	Cadman
Casey	Casson
Chatters	Cummins
Doyle	Duncan
Epp	Forseth
Gilmour	Goldring
Gouk	Grewal
Harris	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Muise
Obhrai	Penson
Power	Ramsay
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
St-Jacques	Strahl
Vellaocott	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver) —59	

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brien	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dockrill
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guamieri	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde

Initiatives ministérielles

Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McGuire
McTeague
Mifflin
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—178

Morrison
Obhrai
Power
Reynolds
Schmidt
Solberg
St-Jacques
Vellacott
White (North Vancouver) —59

Muise
Penson
Ramsay
Ritz
Scott (Skeena)
Stinson
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Boudria
Brien
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepolo
Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gagnon
Gauthier
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Catterall
Chan
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
De Villers
Dion
Dockrill
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Grose
Guimond
Hardy
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McGuire
McTeague
Mifflin
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n^o 90, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 474)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Benoit
Breitkreuz (Yellowhead)
Brisson
Casey
Chatters
Doyle
Epp
Gilmour
Gouk
Harris
Herron
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Kerpan
Lunn
Mark
Matthews
Meredith

Ablonczy
Bailey
Borotsik
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cadman
Casson
Cummins
Duncan
Forsyth
Goldring
Grewal
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Mills (Red Deer)

Initiatives ministérielles

Pillitteri
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—178

Brien
Bryden
Byrne
Calder
Catterall
han
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
DeVillers
Dion
Dockrill
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Grose
Guimond
Hardy
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Énard)
Massé
McGuire
McTeague
Mifflin
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—178

Brown
Bulte
Caccia
Cannis Caplan
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collette
Copp
Cullen
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepolo
Dromisky
Duhamel
Easter
Finestone
Folco
Fry
Gagnon
Gauthier
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Proctor
Redman
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre) Assadourian
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 117, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 478)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Benoit
Breitkreuz (Yellowhead)
Brisson
Casey
Chatters
Doyle
Epp
Gilmour
Gouk
Harris
Herron
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Kerpan
Lunn
Mark
Matthews
Meredith
Morrison
Obhrai
Power
Reynolds
Schmidt
Solberg
St-Jacques
Vellacott
White (North Vancouver) —59

Ablonczy
Bailey
Borotsik
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cadman
Casson
Cummins
Duncan
Forseth
Goldring
Grewal
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Konrad
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Mills (Red Deer)
Muise
Penson
Ramsay
Ritz
Scott (Skeena)
Stinson
Strahl
White (Langley—Abbotsford)

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellehumeur
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Boudria

Alarie
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw

Brien
Bryden
Byrne
Calder
Catterall
han
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
DeVillers
Dion
Dockrill
Drouin
Earle
Eggleton
Finlay
Fontana
Gagliano
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Grose
Guimond
Hardy
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Malhi
Mancini
Marchand
Martin (LaSalle—Énard)
Massé
McGuire
McTeague
Mifflin
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Provenzano
Reed
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
Stoffer
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
Wood—178

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre) Assadourian
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers 3Duceppe	Dumas
Laurin	MacAulay
Marchi	McLellan (Edmonton West)
Ménard	Mercier
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Plamondon	Proud
Richardson	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	

(La motion n° 192, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 522)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson	Cadman
Casey	Casson
Chatters	Cummins
Doyle	Duncan
Epp	Forseth
Gilmour	Goldring
Gouk	Grewal
Harris	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Muise
Obhrai	Penson
Power	Ramsay
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
St-Jacques	Strahl
Vellacott	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver) —59	

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brien	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis

Caplan	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dockrill
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Marceau	Marchand
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mitchell	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proctor	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
St-Julien	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Venne	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood—178

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre) Assadourian
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 202, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 527)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison	Cadman
Casey	Casson
Chatters	Cummins
Doyle	Duncan
Epp	Forsyth
Gilmour	Goldring
Gouk	Grewal
Harris	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Muise
Obhrai	Penson
Power	Ramsay
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
St-Jacques	Strahl
Vellacott	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver) —59	

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brien	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dockrill
Dromisky	Drouin
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)

Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Marceau	Marchand
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mitchell	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proctor	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
St-Julien	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Venne	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood—178

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopoulos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

[Français]

Le vice-président: Je déclare les motions n^{os} 66, 84, 85, 89, 90, 117, 192 et 202 rejetées. En conséquence, les motions n^{os} 93, 96, 108, 111, 94, 97, 109 et 112 sont également rejetées.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n^o 67.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que le résultat du vote sur la motion précédente s'applique aussi à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant oui, à l'exception des députés de Davenport, Lac-Saint-Louis et York-Nord, qui votent contre.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de la motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalfond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront oui sur cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent contre la motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 67, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 466)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Alcock
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Baker
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bertrand
Bigras
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Cummins
de Savoye
Dhaliwal
Discepolo
Dromisky
Duhamel
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Gagnon
Gauthier
Girard-Bujold
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Iftody
Jaffer
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad

Ablonczy
Alarie
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brien
Brown
Bulte
Cadman
Cannis
Casey
Catterall
Chan
Chatters
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dalfond-Guiral
DeVillers
Dion
Doyle
Drouin
Duncan
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Galloway
Gilmour
Godfrey
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Harb
Harvard
Herron
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lalonde

Lastewka
Lebel
Leung
Longfield
Lunn
Mahoney
Maloney
Marchand
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Matthews
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Muisse
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Rock
Sauvageau
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Stinson
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Blaikie
Davies
Dockrill
Godin (Acadie—Bathurst)
Kraft Sloan
Lill
Mancini
Nyström
Solomon
Vautour—19

Initiatives ministérielles

Lavigne
Lee
Limoges (Windsor—St. Clair)
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Marceau
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Murray
Nault
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Ramsay
Reed
Ritz
Rocheleau
Saada
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Jacques
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Véllacott
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood—218

CONTRE

Députés

Caccia
Desjarlais
Earle
Hardy
Laliberte
Lincoln
Martin (Winnipeg Centre)
Proctor
Stoffer

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 67 adoptée.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que les résultats du dernier vote s'appliquent aux motions n°s 86 et 91, mais le député d'Oxford vote contre.

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour reprendre les résultats du dernier vote comme le whip en chef du gouvernement l'a expliqué?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Mais la voix du député d'Oxford sera comptée avec les voix négatives.

(La motion n° 86, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 470)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alarie
Alcock	Anders
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brien
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Cummins	Dalphondu-Guiral
de Savoye	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Gagnon
Galloway	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Harris
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Lalonde	Lastewka
Lavigne	Lebel
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Loubier	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Marceau	Marchand
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)

Massé	Mathews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rocheleau	Rock
Saada	Sauvageau
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Hilaire	Stinson
St-Jacques	St-Julien
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vellacott	Venne
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood—217	

CONTRE

Députés

Blaikie	Caccia
Davies	Desjarlais
Dockrill	Earle
Finlay	Godin (Acadie—Bathurst)
Hardy	Kraft Sloan
Laliberte	Lill
Lincoln	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	Nystrom
Proctor	Solomon
Stoffer	Vautour—20

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 91, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 475)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alarie
Alcock	Anders
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Benoit

Initiatives ministérielles

Bertrand
 Bigras
 Bonin
 Borotsik
 Bradshaw
 Breikreuz (Yorkton—Melville)
 Brison
 Bryden
 Byrne
 Calder
 Caplan
 Casson
 Chamberlain
 Charbonneau
 Chrétien (Frontenac—Mégantic)
 Coderre
 Comuzzi
 Crête
 Cummins
 de Savoye
 Dhaliwal
 Discepola
 Dromisky
 Duhamel
 Easter
 Epp
 Folco
 Forseth
 Gagliano
 Gallaway
 Gilmour
 Godfrey
 Goodale
 Graham
 Grewal
 Guarnieri
 Harb
 Harvard
 Herron
 Hilstrom
 Ianno
 Jackson
 Jennings
 Jones
 Karetak-Lindell
 Keddy (South Shore)
 Kerpan
 Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
 Knutson
 Lalonde
 Lavigne
 Lee
 Limoges (Windsor—St. Clair)
 Loubier
 MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
 Malhi
 Marceau
 Mark
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 Massé
 McCormick
 McKay (Scarborough East)
 McTeague
 Meredith
 Mills (Red Deer)
 Morrison
 Murray
 Nault
 Obhrai
 O'Brien (London—Fanshawe)
 Pagtakhan
 Patry
 Peric
 Pettigrew
 Picard (Drummond)
 Pillitteri
 Pratt
 Ramsay
 Reed
 Ritz
 Rocheleau
 Saada
 Schmidt
 Scott (Skeena)
 Serré
 Solberg
 St. Denis
 Stewart (Brant)
 St-Hilaire
 St-Jacques

Bevilacqua
 Blondin-Andrew
 Bonwick
 Boudria
 Breikreuz (Yellowhead)
 Brien
 Brown
 Bulte
 Cadman
 Cannis
 Casey
 Catterall
 Chan
 Chatters
 Clouthier
 Collette
 Copps
 Cullen
 Dalphond-Guiral
 De Villers
 Dion
 Doyle
 Drouin
 Duncan
 Eggleton
 Finestone
 Fontana
 Fry
 Gagnon
 Gauthier
 Girard-Bujold
 Goldring
 Gouk
 Gray (Windsor West)
 Grose
 Guimond
 Harris
 Harvey
 Hill (Prince George—Peace River)
 Hubbard
 Ifody
 Jaffer
 Johnston
 Jordan
 Karygiannis
 Kenney (Calgary Southeast)
 Keyes
 Kilgour (Edmonton Southeast)
 Konrad
 Lastewka
 Lebel
 Leung
 Longfield
 Lunn
 Mahoney
 Maloney
 Marchand
 Marleau
 Martin (LaSalle—Émard)
 Matthews
 McGuire
 McNally
 McWhinney
 Mifflin
 Mitchell
 Muise
 Myers
 Normand
 O'Brien (Labrador)
 O'Reilly
 Paradis
 Penson
 Peterson
 Phinney
 Pickard (Chatham—Kent Essex)
 Power
 Provenzano
 Redman
 Reynolds
 Robillard
 Rock
 Sauvageau
 Scott (Fredericton)
 Sekora
 Shepherd
 Speller
 Steckle
 Stewart (Northumberland)
 Stinson
 St-Julien

Strahl
 Telegdi
 Torsney
 Valeri
 Vellacott
 Volpe
 Whelan
 White (North Vancouver)
 Wood—217

Szabo
 Thibeault
 Ur
 Vanclief
 Venne
 Wappel
 White (Langley—Abbotsford)
 Wilfert

CONTRE

Députés

Blaikie
 Davies
 Dockrill
 Finlay
 Hardy
 Laliberte
 Lincoln
 Martin (Winnipeg Centre)
 Proctor
 Stoffer

Caccia
 Desjarlais
 Earle
 Godin (Acadie—Bathurst)
 Kraft Sloan
 Lill
 Mancini
 Nystrom
 Solomon
 Vautour—20

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
 Bakopanos
 Bergeron
 Carroll
 Desrochers
 Dumas
 MacAulay
 McLellan (Edmonton West)
 Mercier
 Minna
 Proud
 Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
 Barnes
 Cardin
 Debien
 Duceppe
 Laurin
 Marchi
 Ménard
 Mills (Broadview—Greenwood)
 Plamondon
 Richardson
 Turp

Le vice-président: Je déclare les motions n^{os} 86 et 91 adoptées.

• (1910)

Le vote porte maintenant sur la motion n^o 88.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, si la Chambre est d'accord, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient considérés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie. Les députés libéraux votent pour la motion, à l'exception des députés de Davenport, de Lac-Saint-Louis, de York-Nord et d'Oxford, qui votent contre.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Je vais entendre les autres rappels au Règlement.

M. John Godfrey: Monsieur le Président, je demande qu'on ajoute mon nom à la liste des députés qui votent contre.

Mme Bonnie Brown: Monsieur le Président, je demande qu'on ajoute mon nom à la liste des députés qui votent contre.

Mme Jean Augustine: Monsieur le Président, je demande qu'on ajoute mon nom à la liste des députés qui votent contre.

Mme Carolyn Bennett: Monsieur le Président, je m'abstiens de voter sur cette motion.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, comme il faut bien que quelqu'un appuie le gouvernement, le Parti réformiste va voter en faveur de la motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent oui.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates votent contre la motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent non sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 88, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 472)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alarie
Alcock	Anders
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brien
Bryden	Bulte
Byrne	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Cummins
Dalphoné-Guiral	de Savoye
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Folco	Fontana
Forseth	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Gilmour
Girard-Bujold	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Harris
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Lalonde	Lastewka
Lavigne	Lebel
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Loubier	Lunn
Mahoney	

Malhi	Maloney
Marceau	Marchand
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Hilaire
Stinson	St-Julien
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vellacott	Venne
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood—200	

CONTRE

Députés

Blaikie	Borotsik
Brisson	Brown
Caccia	Casey
Davies	Desjarlais
Dockrill	Doyle
Earle	Finlay
Fry	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Hardy
Harvey	Herron
Jones	Keddy (South Shore)
Kraft Sloan	Laliberte
Lill	Lincoln
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Muise	Nystrom
Power	Proctor
Solomon	St-Jacques
Stoffer	Vautour—36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopoulos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 88 adoptée.

Le vote porte maintenant sur la motion n° 101.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté non.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste présents à la Chambre votent contre la motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non.

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique votent non.

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n^o 101, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 476)

POUR

Députés

Borotsik	Brison
Casey	Doyle
Harvey	Herron
Jones	Keddy (South Shore)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Matthews
Muise	Power
St-Jacques—13	

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alarie
Alcock	Anders
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brien
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Cummins
Dalphond-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepolo

Dockrill	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Earle
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Gilmour
Girard-Bujold	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Guimond
Harb	Hardy
Harris	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kenny (Calgary Southeast)	Kerpan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
Lunn	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Marceau
Marchand	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
Nyström	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Proctor
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Solomon	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Hilaire	Stinson
St-Julien	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Venne	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Wood —224

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopoulos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin

Initiatives ministérielles

MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 101 rejetée.

• (1915)

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, qu'il y a unanimité pour que le résultat du vote précédent s'applique aux motions n^{os} 200 et 214.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 200, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 525)

POUR

Députés

Borotsik	Brison
Casey	Doyle
Harvey	Herron
Jones	Keddy (South Shore)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Matthews
Muise	Power
St-Jacques—13	

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alarie
Alcock	Anders
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brien
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Cummins
Dalphond-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dockrill	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Earle
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Gauthier	Gilmour
Girard-Bujold	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose

Guarnieri	Guimond
Harb	Hardy
Harris	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Loubier
Lunn	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Marceau
Marchand	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Proctor
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Robillard	Rocheleau
Rock	Sada
Sauvageau	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Solomon	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Hilaire	Stinson
St-Julien	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Venne	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Wood —224

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 214, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 528)

POUR

Députés

Borotsik
Casey
Harvey
Jones
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Muisse
St-Jacques—13

Brison
Doyle
Herron
Keddy (South Shore)
Matthews
Power

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Alcock
Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Baker
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Caccia
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chatters
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dalphond-Guiral
de Savoye
DeVillers
Dion
Dockrill
Drouin
Duncan
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Gagnon
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Harb
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Ifody
Jaffer
Johnston
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Lunn
Malhi
Mancini

Ablonczy
Alarie
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blaikie
Bonin
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brien
Bryden
Byrne
Cadman
Cannis
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Cummins
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepolo
Dromisky
Duhamel
Earle
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Galloway
Gilmour
Godfrey
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Guimond
Hardy
Harvard
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marceau

Marchand
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Rock
Sauvageau
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Venne
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Myers
Normand
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patri
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Proctor
Ramsay
Reed
Ritz
Rocheleau
Saada
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Stinson
Stoffer
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Vellacott
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —224

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopoulos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turr

Le vice-président: Je déclare les motions n°s 200 et 214 rejetées.

Le prochain vote porte sur la motion n° 122. Un vote négatif sur la motion n° 122 exigera la mise aux voix de la motion n° 123.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant oui.

Le vice-président: La Chambre est-elle d'accord pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes voteront oui sur cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non.

Initiatives ministérielles

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique votent non.

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent non sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n^o 122, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 479)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Fry	Gagliano
Galloway	Gilmour
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Harris	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Lunn
Mahoney	Malhi
Maloney	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Murray
Myers	Nault
Normand	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew

Phinney
Pillitteri
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Saada
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —185

Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Ramsay
Reed
Ritz
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vellacott
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Willfert

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Borotsik
Brien	Brisson
Casey	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	Dockrill
Doyle	Earle
Gagnon	Gauthier
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Guimond	Hardy
Harvey	Herron
Jones	Keddy (South Shore)
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Loubier	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Marceau
Marchand	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	Muise
Nystrom	Picard (Drummond)
Power	Proctor
Rocheleau	Sauvageau
Solomon	St-Hilaire
St-Jacques	Stoffer
Vautour	Venne —52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Deceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 122 adoptée.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, qu'il y a unanimité pour que le résultat du vote précédent s'applique aux motions n^{os} 138 et 148.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne vous ai peut-être pas entendu appeler trois importantes motions, et j'aimerais que vous m'en donniez confirmation. Le cas échéant, je désire être enregistré comme ayant voté contre les motions n^{os} 110, 113 et 95.

Le vice-président: Avant de statuer sur ce recours au Règlement, je voudrais m'occuper des deux motions auxquelles nous appliquons les résultats du vote précédent, soit les motions n^{os} 138 et 148. Il a été convenu d'appliquer les résultats du vote précédent à ces deux motions.

(La motion n^o 138, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 503)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Fry	Gagliano
Galloway	Gilmour
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Harris	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Lunn
Mahoney	Malhi
Maloney	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Murray
Myers	Nault
Normand	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt

Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Saada
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —185

Initiatives ministérielles

Ramsay
Reed
Ritz
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vellacott
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Borotsik
Brien	Brison
Casey	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	Dockrill
Doyle	Earle
Gagnon	Gauthier
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Guimond	Hardy
Harvey	Herron
Jones	Keddy (South Shore)
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Loubier	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Marceau
Marchand	Martin (Winnipeg Centre)
Mathews	Muise
Nystrom	Picard (Drummond)
Power	Proctor
Rocheleau	Sauvageau
Solomon	St-Hilaire
St-Jacques	Stoffer
Vautour	Venne —52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n^o 148, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 504)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)

Initiatives ministérielles

Brown
Bulte
Caccia
Calder
Caplan
Catterall
Chan
Chatters
Coderre
Comuzzi
Cullen
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Galloway
Godfrey
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Iftody
Jaffer
Johnston
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Lastewka
Lee
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pillitteri
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Saada
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Julien
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —185

Bryden
Byrne
Cadman
Cannis
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cummins
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Duncan
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Gilmour
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Harb
Harvard
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lavigne
Leung
Lincoln
Lunn
Malhi
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Murray
Nault
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Ramsay
Reed
Ritz
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vellacott
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Casey
Crête
Davies
Desjarlais
Doyle
Gagnon
Girard-Bujold
Guimond
Harvey
Jones
Laliberte
Lebel
Loubier
Mancini
Marchand
Matthews
Nystrom
Power
Rocheleau
Solomon
St-Jacques
Vautour

Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dalphond-Guiral
de Savoye
Dockrill
Earle
Gauthier
Godin (Acadie—Bathurst)
Hardy
Herron
Keddy (South Shore)
Lalonde
Lill
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
Muisé
Picard (Drummond)
Proctor
Sauvageau
St-Hilaire
Stoffer
Venne —52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopoulos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Le vice-président: Je déclare les motions n^{os} 138 et 148 adoptées.

● (1920)

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des motions n^{os} 95, 110 et 113. Il s'agit de trois importants amendements. Je ne crois pas qu'ils aient fait l'objet d'une mise aux voix.

Le vice-président: Je signale au député de Davenport que le résultat du vote de la motion n^o 67 a été appliqué, avec le consentement de la Chambre, aux motions n^{os} 95, 110 et 113. Je crois savoir, d'après ce que m'a dit le greffier, que le député de Davenport a voté contre chacune de ces motions.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 128.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder de cette façon?

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, après l'échange qui vient d'avoir lieu, pourrais-je savoir sur quelle motion porte le vote?

CONTRE

Députés

Alarie
Bellehumeur
Blaikie
Brien

Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Borotsik
Brisson

Initiatives ministérielles

Le vice-président: La motion n° 128. Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions comme l'a dit le whip en chef du gouvernement au sujet de la motion n° 128?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Les députés du Parti réformiste qui sont présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés ici présents du NPD votent non sur la motion.

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, je désire être enregistré comme ayant voté contre la motion.

Mme Karen Kraft Sloan: Monsieur le Président, je désire voter contre la motion.

M. Clifford Lincoln: Monsieur le Président, je désire voter contre la motion.

Mme Bonnie Brown: Monsieur le Président, je vote contre la motion.

(La motion n° 128, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 480)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brisson
Bryden	Bulte
Byrne	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Fry	Gagliano

Galloway	Gilmour
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Harris	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knudson
Konrad	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Robillard	Rock
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Jacques	St-Julien
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vellacott	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Wood —194

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Brien
Brown	Caccia
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
Dockrill	Earle
Gagnon	Gauthier
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Guimond	Hardy
Kraft Sloan	Laliberte
Lalonde	Lebel

Initiatives ministérielles

Lill
Loubier
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
Picard (Drummond)
Rocheleau
Solomon
Stoffer
Venne—43

Lincoln
Mancini
Marchand
Nystrom
Proctor
Sauvageau
St-Hilaire
Vautour

(Vote n° 484)

POUR

Députés

Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dalphond-Guiral
Gagnon
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Rocheleau
St-Hilaire

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Alarie
Bellehumeur
Brien
Crête
de Savoye
Gauthier
Guimond
Lebel
Marceau
Picard (Drummond)
Sauvageau
Venne—23

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brisson
Bryden
Byrne
Cadman
Cannis
Casey
Catterall
Chan
Chatters
Coderre
Comuzzi
Cullen
Davies
DeVillers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Earle
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Hardy
Harvard
Herron
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lill
Lincoln
Lunn

Ablonczy
Alcock
Anderson
Augustine
Bailey
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bertrand
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Caccia
Calder
Caplan
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cummins
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Duncan
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Galloway
Godfrey
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Harb
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Iftody
Jaffer
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Laliberte
Lavigne
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield

Le vice-président: Je déclare la motion n° 128 adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 4.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté non.

[Traduction]

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste présents voteront contre cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent en faveur de la motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir voteront contre cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent non sur cette motion.

● (1925)

(La motion n° 4, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 485)

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Énard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Proctor
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Robillard	Rock
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Solomon	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Jacques
St-Julien	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood —214	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 4 rejetée.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je crois qu'il y a consentement pour appliquer le résultat du dernier vote aux motions n°s 5, 11, 12, 25, 30, 33, 39 et 216.

[Traduction]

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de la façon suggérée par le whip en chef du gouvernement?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 5, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Brien	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
de Savoye	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Guimond	Lalonde
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Picard (Drummond)	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
Venne—23	

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Earle	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Hardy	Harris
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield

Initiatives ministérielles

Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Énard)
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Jacques
St-Julien	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood —214	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 11, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 486)

POUR

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Brien	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
de Savoye	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Guimond	Lalonde
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Picard (Drummond)	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
Venne—23	

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumur
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepolo
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Earle	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Hardy	Harris
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Énard)
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)

Initiatives ministérielles

Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Jacques	St-Julien
Stoffer	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Vellacott	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Wood —214

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(La motion n° 12, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 487)

POUR

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Brien	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
de Savoye	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Guimond	Lalonde
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Picard (Drummond)	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
Venne—23	

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau

Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepolo
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Earle	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Hardy	Harris
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Énard)
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	

Initiatives ministérielles

Stinson
St-Julien
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —214

St-Jacques
Stoffer
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Vellacott
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Gagliano
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Hardy
Harvard
Herron
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lill
Lincoln
Lunn
Mahoney
Maloney
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Muise
Myers
Normand
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Petry
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Ramsay
Reed
Ritz
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Vellacott
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Galloway
Godfrey
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Harb
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Ifody
Jaffer
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Laliberte
Lavigne
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marleau
Martin (LaSalle—Énard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Murray
Nault
Nyström
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Saada
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
St-Julien
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —214

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 25, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 489)

POUR

Députés

Alarie
Belhumeur
Brien
Crête
de Savoye
Gauthier
Guimond
Lebel
Marceau
Picard (Drummond)
Sauvageau
Venne—23

Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dalphond-Guiral
Gagnon
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Rocheleau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brisson
Bryden
Byrne
Cadman
Cannis
Casey
Catterall
Chan
Chatters
Coderre
Comuzzi
Cullen
Davies
DeVillers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Earle
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth

Ablonczy
Alcock
Anderson
Augustine
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bertrand
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Caccia
Calder
Caplan
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cummins
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Duncan
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 30, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 490)

POUR

Députés

Alarie
Bellehumeur
Brien
Crête
de Savoye
Gauthier
Guimond
Lebel
Marceau
Picard (Drummond)
Sauvageau
Venne—23

Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dalphond-Guiral
Gagnon
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Rocheleau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brison
Bryden
Byrne
Cadman
Cannis
Casey
Catterall
Chan
Chatters
Coderre
Comuzzi
Cullen
Davies
DeVillers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Earle
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Hardy
Harvard
Herron
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lill
Lincoln
Lunn
Mahoney
Maloney
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews

Ablonczy
Alcock
Anderson
Augustine
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bertrand
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Caccia
Calder
Caplan
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cummins
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Duncan
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Galloway
Godfrey
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Harb
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Iftody
Jaffer
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Laliberte
Lavigne
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McCormick

McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Muise
Myers
Normand
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Petry
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Ramsay
Reed
Ritz
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Vellacott
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Saada
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
St-Julien
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —214

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 33, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 492)

POUR

Députés

Alarie
Bellehumeur
Brien
Crête
de Savoye
Gauthier
Guimond
Lebel
Marceau
Picard (Drummond)
Sauvageau
Venne—23

Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dalphond-Guiral
Gagnon
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Rocheleau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew

Ablonczy
Alcock
Anderson
Augustine
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bertrand
Blaikie
Bonin

Initiatives ministérielles

Bonwick
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brison
Bryden
Byrne
Cadman
Cannis
Casey
Catterall
Chan
Chatters
Coderre
Comuzzi
Cullen
Davies
DeVillers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Earle
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Hardy
Harvard
Herron
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lill
Lincoln
Lunn
Mahoney
Maloney
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Muisse
Myers
Normand
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Ramsay
Reed
Ritz
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Szabo

Borotsik
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Caccia
Calder
Caplan
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cummins
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Duncan
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Galloway
Godfrey
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Harb
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Ifody
Jaffer
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Laliberte
Lavigne
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marleau
Martin (LaSalle—Énard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Saada
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
St-Julien
Strahl

Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —214

Thibeault
Ur
Vanclief
Vellacott
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 39, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 493)

POUR

Députés

Alarie
Bellehumeur
Brien
Crête
de Savoye
Gauthier
Guimond
Lebel
Marceau
Picard (Drummond)
Sauvageau
Venne—23

Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dalphond-Guiral
Gagnon
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Rocheleau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brison
Bryden
Byrne
Cadman
Cannis
Casey
Catterall
Chan
Chatters
Coderre
Comuzzi
Cullen

Ablonczy
Alcock
Anderson
Augustine
Bailey
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bertrand
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Caccia
Calder
Caplan
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cummins

Initiatives ministérielles

Davies
DeVillers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Earle
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Hardy
Harvard
Herron
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lill
Lincoln
Lunn
Mahoney
Maloney
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Muise
Myers
Normand
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patri
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Ramsay
Reed
Ritz
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Vellacott
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Duncan
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Galloway
Godfrey
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Harb
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Ifody
Jaffer
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Laliberte
Lavigne
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marleau
Martin (LaSalle—Énard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Saada
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
St-Julien
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —214

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)

Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

(La motion n° 216, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 499)

POUR

Députés

Alarie
Bellehumeur
Brien
Crête
de Savoye
Gauthier
Guimond
Lebel
Marceau
Picard (Drummond)
Sauvageau
Venne—23

Plamondon
Richardson
Turp

Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dalphond-Guiral
Gagnon
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Rocheleau
St-Hilaire

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brison
Bryden
Byrne
Cadman
Cannis
Casey
Catterall
Chan
Chatters
Coderre
Comuzzi
Cullen
Davies
DeVillers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Earle
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Hardy
Harvard
Herron
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lill
Lincoln
Lunn
Mahoney
Maloney
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)

Ablonczy
Alcock
Anderson
Augustine
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bertrand
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Caccia
Calder
Caplan
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cummins
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Duncan
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Galloway
Godfrey
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Harb
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Ifody
Jaffer
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Laliberte
Lavigne
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marleau
Martin (LaSalle—Énard)
Massé

Initiatives ministérielles

Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Jacques	St-Julien
Stoffer	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Véllacott	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wlfiert	Wood —214

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare les motions n^{os} 5, 11, 12, 25, 30, 33, 39 et 216 rejetées. Par conséquent, je déclare que les motions suivantes sont également rejetées: les motions n^{os} 42, 43, 46, 49, 50, 52, 59, 60, 69, 74, 81, 105 à 107, 116, 119 à 121, 125, 129, 133, 146, 147, 155, 156, 159, 167, 169, 171, 172, 174, 181, 183, 189, 195, 197, 203, 207, 208 et 211.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 15.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté non.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste présents voteront contre cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent en faveur de la motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir voteront contre.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n^o 15, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 488)

POUR

Députés	
Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Borotsik	Brien
Brison	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	de Savoye
Doyle	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Guimond	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Lalonde
Lebel	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Marceau
Marchand	Matthews
Muise	Picard (Drummond)
Power	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
St-Jacques	Venne—36

CONTRE

Députés	
Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	Davies
Desjarlais	De Villers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dockrill
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Earle	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Hardy	Harris
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jaffer

Initiatives ministérielles

Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lunn	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proctor	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Julien	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood —201	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 15 rejetée.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je crois qu'il y a consentement pour appliquer le résultat du dernier vote à la motion 198.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

(La motion n^o 198, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 524)

POUR

Députés	
Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Borotsik	Brien
Brisson	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	de Savoye
Doyle	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Guimond	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Lalonde
Lebel	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Marceau
Marchand	Matthews
Muise	Picard (Drummond)
Power	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
St-Jacques	Venne—36

CONTRE

Députés	
Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dockrill
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Earle	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Hardy	Harris
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lunn	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)

Initiatives ministérielles

Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proctor	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Julien	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valéri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood —201	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 198 rejetée.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 31. Le rejet de la motion n° 31 exigera de mettre aux voix la motion n° 32.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre, je propose que vous demandiez s'il y a consentement unanime pour considérer que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

● (1930)

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés du NPD présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent oui sur cette motion.

(La motion n° 31, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 491)

POUR

Députés	Députés
Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copp
Cullen	Cummins
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepolo
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Earle	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Hardy	Harris
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini

Initiatives ministérielles

Mark
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 Martin (Winnipeg Centre)
 Matthews
 McGuire
 McNally
 McWhinney
 Mifflin
 Mitchell
 Muise
 Myers
 Normand
 Obhrai
 O'Brien (London—Fanshawe)
 Pagtakhan
 Patry
 Peric
 Pettigrew
 Pickard (Chatham—Kent Essex)
 Power
 Proctor
 Ramsay
 Reed
 Ritz
 Rock
 Schmidt
 Scott (Skeena)
 Serré
 Solberg
 Speller
 Steckle
 Stewart (Northumberland)
 St-Jacques
 Stoffer
 Szabo
 Thibeault
 Ur
 Vanclief
 Vellacott
 Wappel
 White (Langley—Abbotsford)
 Wilfert

Marleau
 Martin (LaSalle—Émard)
 Massé
 McCormick
 McKay (Scarborough East)
 McTeague
 Meredith
 Mills (Red Deer)
 Morrison
 Murray
 Nault
 Nystrom
 O'Brien (Labrador)
 O'Reilly
 Paradis
 Penson
 Peterson
 Phinney
 Pillitteri
 Pratt
 Provenzano
 Redman
 Reynolds
 Robillard
 Saada
 Scott (Fredericton)
 Sekora
 Shepherd
 Solomon
 St. Denis
 Stewart (Brant)
 Stinson
 St-Julien
 Strahl
 Telegdi
 Torsney
 Valeri
 Vautour
 Volpe
 Whelan
 White (North Vancouver)
 Wood —214

CONTRE

Députés

Alarie
 Bellehumeur
 Brien
 Crête
 de Savoye
 Gauthier
 Guimond
 Lebel
 Marceau
 Picard (Drummond)
 Sauvageau
 Venne—23

Bachand (Saint-Jean)
 Bigras
 Chrétien (Frontenac—Mégantic)
 Dalphond-Guiral
 Gagnon
 Girard-Bujold
 Lalonde
 Loubier
 Marchand
 Rocheleau
 St-Hilaire

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
 Bakopanos
 Bergeron
 Carroll
 Desrochers
 Dumas
 MacAulay
 McLellan (Edmonton West)
 Mercier
 Minna
 Proud
 Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
 Barnes
 Cardin
 Debien
 Duceppe
 Laurin
 Marchi
 Ménard
 Mills (Broadview—Greenwood)
 Plamondon
 Richardson
 Turp

[Traduction]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour que les résultats du vote précédent soient appliqués aux motions n^{os} 48, 56 et 17.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

(La motion n^o 48, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 494)

POUR

Députés

Abbott
 Adams
 Anders
 Assad
 Axworthy (Winnipeg South Centre)
 Baker
 Bélair
 Bellemare
 Benoit
 Bevilacqua
 Blondin-Andrew
 Bonwick
 Boudria
 Breitreuz (Yellowhead)
 Brison
 Bryden
 Byrne
 Cadman
 Cannis
 Casey
 Catterall
 Chan
 Chatters
 Coderre
 Comuzzi
 Cullen
 Davies
 DeVillers
 Dion
 Dockrill
 Dromisky
 Duhamel
 Earle
 Eggleton
 Finestone
 Folco
 Forseth
 Gagliano
 Gilmour
 Godin (Acadie—Bathurst)
 Goodale
 Graham
 Grewal
 Guamieri
 Hardy
 Harvard
 Herron
 Hilstrom
 Ianno
 Jackson
 Jennings
 Jones
 Karetak-Lindell
 Keddy (South Shore)
 Kerpan
 Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
 Knutson
 Kraft Sloan
 Lastewka
 Lee
 Lill
 Lincoln
 Lunn
 Mahoney

Ablonczy
 Alcock
 Anderson
 Augustine
 Bailey
 Beaumier
 Bélanger
 Bennett
 Bertrand
 Blaikie
 Bonin
 Borotsik
 Bradshaw
 Breitreuz (Yorkton—Melville)
 Brown
 Bulte
 Caccia
 Calder
 Caplan
 Casson
 Chamberlain
 Charbonneau
 Clouthier
 Collenette
 Copps
 Cummins
 Desjarlais
 Dhaliwal
 Discepola
 Doyle
 Drouin
 Duncan
 Easter
 Epp
 Finlay
 Fontana
 Fry
 Gallaway
 Godfrey
 Goldring
 Gouk
 Gray (Windsor West)
 Grose
 Harb
 Harris
 Harvey
 Hill (Prince George—Peace River)
 Hubbard
 Ifody
 Jaffer
 Johnston
 Jordan
 Karygiannis
 Kenney (Calgary Southeast)
 Keyes
 Kilgour (Edmonton Southeast)
 Konrad
 Laliberte
 Lavigne
 Letung
 Limoges (Windsor—St. Clair)
 Longfield
 MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 31 adoptée.

Initiatives ministérielles

Malhi	Maloney
Mancini	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Énard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Proctor
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Robillard	Rock
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Solomon	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Jacques
St-Julien	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood —214	

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Brien	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
de Savoye	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Guimond	Lalonde
Lebel	Loubier
Marceau	Marchand
Picard (Drummond)	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
Venne—23	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

(Vote n° 495)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumur
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Caldier
Cannis	Caplan
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Cloutier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Coppes
Cullen	Cummins
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Earle	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Gallaway
Gilmour	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Hardy	Harris
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Énard)
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard

(La motion n° 56, mise aux voix, est adoptée.)

Initiatives ministérielles

Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Vellacott
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Saada
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
St-Julien
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —214

Earle
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Hardy
Harvard
Herron
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lill
Lincoln
Lunn
Mahoney
Maloney
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Muisse
Myers
Normand
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patri
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Ramsay
Reed
Ritz
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Jacques
Stoffer
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Vellacott
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Galloway
Godfrey
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Harb
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Ifody
Jaffer
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Laliberte
Lavigne
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Saada
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
St-Julien
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —214

CONTRE

Députés

Alarie
Bellehumeur
Brien
Crête
de Savoye
Gauthier
Guimond
Lebel
Marceau
Picard (Drummond)
Sauvageau
Venne—23

Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dalphond-Guiral
Gagnon
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Rocheleau
St-Hilaire

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

(La motion n° 17, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 512)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Anders
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)
Brison
Bryden
Byrne
Cadman
Cannis
Casey
Catterall
Chan
Chatters
Coderre
Comuzzi
Cullen
Davies
De Villiers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel

Ablonczy
Alcock
Anderson
Augustine
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bertrand
Blaikie
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Caccia
Calder
Caplan
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cummins
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Duncan

CONTRE

Députés

Alarie
Bellehumeur
Brien
Crête
de Savoye
Gauthier
Guimond
Lebel
Marceau
Picard (Drummond)
Sauvageau
Venne—23

Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dalphond-Guiral
Gagnon
Girard-Bujold
Lalonde
Loubier
Marchand
Rocheleau
St-Hilaire

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare les motions n^{os} 48, 56 et 17 adoptées. Par conséquent, je déclare aussi adoptées les motions suivantes: motions n^{os} 51, 58, 80, 161, 173, 176, 204, 210, 213, 225, 20, 21, 27 à 29, 34, 35, 40, 44, 45, 54, 55, 72, 75 à 79, 82, 92, 98 à 100, 102 à 104, 114, 124, 126, 127, 131, 134, 136, 140 à 145, 152, 157, 158, 162 à 166, 168, 170, 175, 177 à 180, 182, 184, 188, 190, 196, 199, 217 à 224, 226 à 229, 232 et 234 à 236.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 160. Le vote sur cette motion s'appliquera aussi à la motion n^o 205.

M. Randy White: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si on enregistre le vote d'un député qui dort à la Chambre. Le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, là-bas. . .

Le vice-président: La Présidence a bien du mal à imaginer comment un député pourrait dormir en des circonstances si excitantes.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 160. Le vote sur cette motion s'appliquera aussi à la motion n^o 205.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté non.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste présents votent en faveur de cette motion.

• (1935)

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent oui sur cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés du NPD présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent non sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n^o 160, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 496)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bigras	Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Cadman
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral de Savoye
Davies	Dockrill
Desjarlais	Earle
Duncan	Forseth
Epp	Gauthier
Gagnon	Girard-Bujold
Gilmour	Goldring
Godin (Acadie—Bathurst)	Grewal
Gouk	Hardy
Guimond	Hill (Prince George—Peace River)
Harris	Jaffer
Hilstrom	Kenney (Calgary Southeast)
Johnston	Konrad
Kerpan	Lalonde
Laliberte	Lill
Lebel	Lunn
Loubier	Marceau
Mancini	Mark
Marchand	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Meredith
McNally	Morrison
Mills (Red Deer)	Obhrai
Nystrom	Picard (Drummond)
Penson	Ramsay
Proctor	Ritz
Reynolds	Sauvageau
Rocheleau	Scott (Skeena)
Schmidt	Solomon
Solberg	Stinson
St-Hilaire	Strahl
Stoffer	Vellacott
Vautour	White (Langley—Abbotsford)
Venne	
White (North Vancouver)—85	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Beaumier
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Bryson	Brown
Bryden	Bulte

Initiatives ministérielles

Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karyiannis
Keddy (South Shore)	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Mitchell
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Jacques	St-Julien
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood—152

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 160 rejetée. Par conséquent, la motion n° 205 est rejetée.

Le vote porte maintenant sur la motion n° 209. Le résultat de ce vote s'appliquera aussi à la motion n° 212.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, je propose que vous sollicitiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les libéraux votant en faveur.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette manière?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes conservateurs votent non sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 209, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 497)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dockrill
Dromisky	Drouin

Initiatives ministérielles

Duhamel	Duncan
Earle	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forsyth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Hardy	Harris
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lunn	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proctor	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Julien	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood —201	

CONTRE

Députés	
Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Borotsik	Brien
Brison	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphon-Duval	de Savoye
Doyle	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Guimond	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Lalonde
Lebel	Loubier
MacKay (Picou—Antigonish—Guysborough)	Marceau
Marchand	Matthews
Muise	Picard (Drummond)
Power	Rocheleau

Sauvageau
St-JacquesSt-Hilaire
Venne—36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 209 adoptée. Je déclare donc la motion n° 212 adoptée.

Le vote porte maintenant sur la motion n° 215.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, je propose que vous sollicitiez le consentement unanime pour que les députés ayant voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant en faveur.

[Français]

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de la motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphon-Duval: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent en faveur de cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates ici présents ce soir votent en faveur de cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes conservateurs votent non sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 215, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 498)

POUR

Députés	
Abbott	Ablonczy
Adams	Alarie
Alcock	Anders
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélair	Bélanger
Bellehumeur	Bellemeur
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brien
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre

Collenette
Coppes
Cullen
Dalphond-Guiral
de Savoye
DeVillers
Dion
Dockrill
Drouin
Duncan
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Gagnon
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Harb
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Iftody
Jaffer
Johnston
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Lunn
Malhi
Mancini
Marchand
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Murray
Nault
Nyström
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Rock
Sauvageau
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Julien
Strahl
Telegdi
Torsney

Comuzzi
Crête
Cummins
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Dromisky
Duhamel
Earle
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Galloway
Gilmour
Godfrey
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Guimond
Hardy
Harvard
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marceau
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Myers
Normand
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Proctor
Ramsay
Reed
Ritz
Rocheleau
Saada
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Stinson
Stoffer
Szabo
Thibeault
Ur

Valeri
Vautour
Venne
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Vanclief
Vellacott
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood —224

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Borotsik	Brisson
Casey	Doyle
Harvey	Herron
Jones	Keddy (South Shore)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Matthews
Muise	Power
St-Jacques—13	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 215 adoptée.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n^o 19.

[*Traduction*]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, si la Chambre accepte, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient considérés comme ayant voté sur la motion à l'étude, les députés libéraux votant non.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

● (1940)

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent non sur cette motion.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent oui sur cette motion.

[*Traduction*]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates appuient la motion avec enthousiasme.

[*Français*]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent oui sur cette motion.

[*Traduction*]

(La motion n^o 19, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 508)

POUR

Députés

Alarie	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bigras	Blaikie
Borotsik	Brien
Brison	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
Dockrill	Doyle
Earle	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Guimond
Hardy	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Laliberte
Lalonde	Lebel
Lill	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Marchand
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Muise	Nystrom
Picard (Drummond)	Power
Proctor	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
St-Hilaire	St-Jacques
Stoffer	Vautour
Venne —53	

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaire	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Fry	Gagliano
Galloway	Gilmour
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Harris	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis

Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Lunn
Mahoney	Malhi
Maloney	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Miffin
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Murray
Myers	Nault
Normand	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Robillard	Rock
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Julien	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood —185	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Bakopanos
Barnes	Bergeron
Cardin	Carroll
Debien	Desrochers
Duceppe	Dumas
Laurin	MacAulay
Marchi	McLellan (Edmonton West)
Ménard	Mercier
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Plamondon	Proud
Richardson	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	

Le vice-président: Je déclare la motion n° 19 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 185. Si cette motion est rejetée, nous devons voter sur la motion n° 186.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, si la Chambre accepte, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient considérés comme ayant voté sur la motion qui nous est soumise, les députés libéraux votant oui, à l'exception des députés de Davenport, Lac-Saint-Louis et York-Nord, qui désirent voter non.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent oui.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents votent non.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 185, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 517)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brison
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
De Villers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grose	Guarnieri
Harb	Harris
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi

Maloney	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Énard)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Jacques
St-Julien	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood —195	

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Brien
Caccia	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	Dockrill
Earle	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Guimond
Hardy	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Lincoln	Loubier
Mancini	Marceau
Marchand	Martin (Winnipeg Centre)
Nystrom	Picard (Drummond)
Proctor	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
St-Hilaire	Stoffer
Vautour	Venne —42

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 185 adoptée.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a un consentement unanime pour que l'on applique le résultat du vote précédent à la motion n° 193.

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 193, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 523)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brison
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grose	Guarnieri
Harb	Harris
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power

Pratt	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Jacques
St-Julien	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vancielief	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood —195	

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Brien
Caccia	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoie
Desjarlais	Dockrill
Earle	Gagnon
Gauthier	Giard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Guimond
Hardy	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Lincoln	Loubier
Mancini	Marceau
Marchand	Martin (Winnipeg Centre)
Nystrom	Picard (Drummond)
Sauvageau	Rocheleau
St-Hilaire	Stoffon
Vautour	Venne —42

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopoulos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 193 adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 154.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui, à l'exception des députés de Davenport, Lac-Saint-Louis et York-Nord qui votent non.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de cette motion.

Initiatives ministérielles

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates votent contre cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent non sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 154, mise au voix, est adoptée.)

(Vote n° 520)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Coppes	Cullen
Cummins	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grose	Guarnieri
Harb	Harris
Harvard	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Lunn	Mahoney
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers

Nault	Normand
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Julien
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vellacott	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Wood —182

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Borotsik
Brien	Brisson
Caccia	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
Dockrill	Doyle
Earle	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Guimond
Hardy	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Lincoln	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Marchand
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Muise	Nystrom
Picard (Drummond)	Power
Proctor	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
St-Hilaire	St-Jacques
Stoffer	Vautour
Venne —55	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 154 adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 230.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant oui.

Initiatives ministérielles

● (1945)

Le vice-président: Les députés acceptent-ils cette façon de procéder?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes votent contre cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent en faveur de la motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 230, mise aux voix, est adoptée.)

Keddy (South Shore)	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (LaSalle—Énard)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Mitchell
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Jacques	St-Julien
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanlief	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood—152

(Vote n° 529)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepolo
Doyle	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bigras	Blaikie
Breitreuz (Yellowhead)	Breitreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Cadman
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	Dockrill
Duncan	Earle
Epp	Forseth
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Gouk	Grewal
Guimond	Hardy
Harris	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Loubier	Lunn
Mancini	Marceau
Marchand	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Nystrom	Obhrai
Penson	Picard (Drummond)
Proctor	Ramsay

Initiatives ministérielles

(Vote n° 530)

Reynolds	Ritz
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Vautour	Vellacott
Venne	White (Langley—Abbotsford)

White (North Vancouver)—85

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 230 adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 231.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste présents votent contre cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents votent contre cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais que l'on indique que je vote contre la motion.

M. Clifford Lincoln: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais voter contre la motion.

Mme Karen Kraft Sloan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais voter contre la motion.

[Français]

(La motion n° 231, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Easter
Eggleton	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Fry
Gagliano	Galloway
Godfrey	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Grose	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey	Herron
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (LaSalle—Énard)
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Provenzano	Redman
Reed	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Serré	Shepherd
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Jacques
St-Julien	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bigras	Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Caccia
Cadman	Casson
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Cummins
Dalphondu-Guiral	Davies
de Savoie	Desjarlais
Dockrill	Duncan
Earle	Epp
Forsyth	Gagnon
Gauthier	Gilmour
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Gouk
Grewal	Guimond
Hardy	Harris
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Kennedy (Calgary Southeast)	Kerpan
Konrad	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Lincoln	Loubier
Lunn	Mancini
Marceau	Marchand
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Nystrom
Obhrai	Penson
Picard (Drummond)	Proctor
Ramsay	Reynolds
Ritz	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Vautour
Véllacott	Venne
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—88

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopoulos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 231 adoptée.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 233.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, j'aimerais demander des éclaircissements à la présidence. Cette motion n'a-t-elle pas déjà été mise aux voix? Je veux parler de la motion n° 128.

Le vice-président: On m'indique qu'elle n'a pas été réglée. Si le whip en chef du gouvernement a une suggestion à proposer, peut-être pourrions-nous obtenir le consentement pour procéder ainsi.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je demande le consentement pour que le résultat du vote sur la motion n° 128 soit appliqué à la motion dont nous sommes saisis, à savoir la motion n° 233.

Le vice-président: Y a-t-il consentement pour que le vote sur la motion n° 128 soit appliqué à la motion n° 233?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je signale que je vote contre cette motion.

Le vice-président: C'est déjà fait.

(La motion n° 233, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 531)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beauquier
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brisson
Bryden	Bulte
Byrne	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Forsyth
Fry	Gagliano
Galloway	Gilmour
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guamieri	Harb
Harris	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kennedy (Calgary Southeast)	Kerpan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson

Initiatives ministérielles

Konrad	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Robillard	Rock
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Jacques	St-Julien
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vellacott	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Wood —194

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Brien
Brown	Caccia
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	Davies
de Savoye	Desjarlais
Dockrill	Earle
Gagnon	Gauthier
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Guimond	Hardy
Kraft Sloan	Laliberte
Lalonde	Lebel
Lill	Lincoln
Loubier	Mancini
Marceau	Marchand
Martin (Winnipeg Centre)	Nystrom
Picard (Drummond)	Proctor
Rocheleau	Sauvageau
Solomon	St-Hilaire
Stoffer	Vautour
Venne —43	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)

Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: En conséquence, je déclare la motion n° 233 adoptée.

L'hon. Christine Stewart (ministre de l'Environnement, Lib.) propose: Que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, si la Chambre le veut bien, je propose que vous demandiez le consentement unanime afin que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est saisie, les députés libéraux votant en faveur de la motion.

• (1950)

Le vice-président: Y a-t-il consentement pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent contre cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

Mme Karen Kraft Sloan: Monsieur le Président, je vote contre.

M. Clifford Lincoln: Monsieur le Président, je vote contre.

L'hon. Charles Caccia: Non, monsieur le Président.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 532)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brisson
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain

Initiatives ministérielles

Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grose	Guarnieri
Harb	Harris
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Jacques
St-Julien	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood —195	

Davies	de Savoye
Desjarlais	Dockrill
Earle	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Guimond
Hardy	Kraft Sloan
Laberte	Lalonde
Lebel	Lill
Lincoln	Loubier
Mancini	Marceau
Marchand	Martin (Winnipeg Centre)
Nystrom	Picard (Drummond)
Proctor	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
St-Hilaire	Stoffer
Vautour	Venne —42

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 mai, de la motion: Que le projet de loi C-67, Loi modifiant la Loi sur les banques, la Loi sur les liquidations et les restructurations et d'autres lois relatives aux institutions financières et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu une troisième fois et adopté.

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 26 mai 1999, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-67.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, je propose que vous sollicitiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant en faveur de la motion.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Brien
Caccia	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents votent contre la motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 533)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brison
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	De Villers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Fry	Gagliano
Galloway	Gilmour
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grose
Guarnieri	Harb
Harris	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kenny (Calgary Southeast)	Kerpan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney

Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Énard)
Massé	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Robillard	Rock
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Jacques	St-Julien
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vellacott	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Wood —198

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Brien
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphon-Duval	Davies
de Savoye	Desjarlais
Dockrill	Earle
Gagnon	Gauthier
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Guimond	Hardy
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Loubier	Mancini
Marceau	Marchand
Martin (Winnipeg Centre)	Nystrom
Picard (Drummond)	Proctor
Rocheleau	Sauvageau
Solomon	St-Hilaire
Stoffer	Vautour
Venne—39	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Vote n° 534)

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

[Français]

LOI SUR L'INDEMNISATION AU CANADA EN MATIÈRE D'EXPOSITIONS ITINÉRANTES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 mai, du projet de loi C-64, Loi instaurant un programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes, dont le comité a fait rapport avec des amendements.

Le vice-président: La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape du rapport du projet de loi C-64.

La mise aux voix porte sur l'amendement à la motion n° 1.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté non.

[Traduction]

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, il s'agit d'un bon amendement. Nous votons donc en sa faveur.

[Français]

Mme Madeleine Dalfond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent en faveur de cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents votent en faveur de la motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent non sur cette motion.

[Traduction]

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bigras	Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Cadman
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalfond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	Dockrill
Duncan	Earle
Epp	Forseth
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Gouk	Grewal
Guimond	Hardy
Harris	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Loubier	Lunn
Mancini	Marceau
Marchand	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Nystrom	Obhrai
Penson	Picard (Drummond)
Proctor	Ramsay
Reynolds	Ritz
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Vautour	Vellacott
Venne	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)—85	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham

Initiatives ministérielles

Gray (Windsor West)	Grose
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Mitchell
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Jacques	St-Julien
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood—152

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare l'amendement à la motion n° 1 rejeté. Le vote porte, par conséquent, sur la motion n° 1.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, je propose que vous sollicitiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant en faveur de la motion.

• (1955)

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions ainsi?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents voteront contre la motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents voteront contre la motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 1, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 535)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Beaumier
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Mitchell

Initiatives ministérielles

Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Provenzano
Redman	Reed
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Jacques	St-Julien
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Vanclicf	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood—152

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bigras	Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Cadman
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	Dockrill
Duncan	Earle
Epp	Forseth
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Gouk	Grewal
Guimond	Hardy
Harris	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Loubier	Lunn
Mancini	Marceau
Marchand	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Nystrom	Obhrai
Penson	Picard (Drummond)
Proctor	Ramsay
Reynolds	Ritz
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Vautour	Vellacott
Venne	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)—85	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 1 adoptée.

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.) propose que le projet de loi, tel qu'amendé, soit adopté.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avec la permission de la Chambre, je proposerais que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents voteront en faveur de la motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphondu-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent oui sur cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates voteront en faveur de la motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 536)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alarie
Alcock	Anders
Anderson	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Cummins	Dalphondu-Guiral

Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Doyle
Drouin
Duncan
Easter
Epp
Finlay
Fontana
Fry
Gagnon
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Graham
Grewal
Guarnieri
Harb
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Iftody
Jaffer
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Laliberte
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Lunn
Mahoney
Maloney
Marceau
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McGuire
McNally
McWhinney
Mifflin
Mitchell
Muise
Myers
Normand
Obhrai
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Provenzano
Redman
Reynolds
Robillard
Rock
Sauvageau
Scott (Fredericton)
Sekora
Shepherd
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Hilaire
St-Jacques
Stoffer
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Vellacott

de Savoye
DeVillers
Dion
Dockrill
Dromisky
Duhamel
Earle
Eggleton
Finestone
Folco
Forseth
Gagliano
Gallaway
Gilmour
Godfrey
Goldring
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Guimond
Hardy
Harvard
Herron
Hillstrom
Ianno
Jackson
Jennings
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lalonde
Lavigne
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marchand
Marleau
Martin (LaSalle—Énard)
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Penson
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Power
Proctor
Ramsay
Reed
Ritz
Rocheleau
Saada
Schmidt
Scott (Skeena)
Serré
Solberg
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Stinson
St-Julien
Strahl
Telegdi
Torsney
Valeri
Vautour
Venne

Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood—237

Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wilfert

Initiatives parlementaires

CONTRE

Députés

*Nil/aucun

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

Assadourian
Bakopanos
Bergeron
Carroll
Desrochers
Dumas
MacAulay
McLellan (Edmonton West)
Mercier
Minna
Proud
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Cardin
Debien
Duceppe
Laurin
Marchi
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Plamondon
Richardson
Turp

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Sheila Copps propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée, le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 mai, du projet de loi C-251, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (peines consécutives), dont le Comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le vice-président: La Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi d'initiative parlementaire C-251.

[Français]

La mise aux voix porte sur la motion n^o 1.

[Traduction]

Le vote par appel nominal sera pris rangée par rangée, en commençant par le motionnaire. Je demanderai ensuite aux autres députés qui sont en faveur de la motion, en commençant par ceux de la dernière rangée du même côté de la Chambre que le motionnaire, de bien vouloir se lever. Après qu'on aura fait toutes les rangées de ce premier côté de la Chambre, les députés qui sont de l'autre côté de la Chambre voteront à leur tour, en commençant toujours par la dernière rangée. Ceux qui sont contre la motion seront appelés dans le même ordre.

Initiatives parlementaires

● (2005)

(La motion n° 1, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

*(Vote n° 537)***POUR**

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Borotsik	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison	Bryden
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Dion	Discepola
Doyle	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Folco
Fontana	Forseth
Gagliano	Gagnon
Galloway	Gilmour
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Grewal	Guarnieri
Harb	Harris
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hubbard
Ianno	Ifody
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Lastewka
Lebel	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Marchand
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McCormick	McGuire
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Muise
Murray	Myers
Nault	Nystrom
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Penson
Peric	Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds

Ritz
 Scott (Skeena)
 Serré
 Solberg
 Speller
 Stewart (Northumberland)
 St-Jacques
 Strahl
 Telegdi
 Ur
 Vanclief
 Vellacott
 Volpe
 Whelan
 White (North Vancouver)
 Wood—171

Schmidt
 Sekora
 Shepherd
 Solomon
 Steckle
 Stinson
 Stoffer
 Szabo
 Thibeault
 Valeri
 Vautour
 Venne
 Wappel
 White (Langley—Abbotsford)
 Wilfert

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Brien	Brown
Byrne	Caccia
Carroll	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	DeVillers
Dockrill	Dromisky
Earle	Finestone
Finlay	Gauthier
Grose	Guimond
Hardy	Harvard
Hilstrom	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lill	Loubier
Mancini	Marceau
McKay (Scarborough East)	Paradis
Patry	Phinney
Picard (Drummond)	Rocheleau
Saada	Sauvageau
Scott (Fredericton)	St-Hilaire
St-Julien	Torsney—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 1 adoptée.

Le prochain vote porte sur l'amendement à la motion n° 2.

M. Lynn Myers: Monsieur le Président, j'aimerais que vous demandiez le consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique au cinq prochains.**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion à l'étude?**Des voix:** D'accord.**Des voix:** Non.**Le vice-président:** Nous procéderons donc de la façon habituelle.

● (2015)

Avant le vote:

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voulais faire enregistrer mon vote en faveur de l'amendement, mais on m'a oublié. Je ne sais pas au juste comment on a pu m'oublier.

Le vice-président: Personne ne peut imaginer comment cela a pu se produire, mais je suis sûr que le vote du député sera compté.

(L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote suivant:)

(Vote n° 538)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Anders
Augustine
Bailey
Bélair
Bellemare
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Borotsik
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Cadman
Cannis
Casey
Catterall
Chan
Chatters
Coderre
Comuzzi
Cullen
Dion
Dromisky
Duhamel
Easter
Epp
Fontana
Gagliano
Gilmour
Goldring
Gouk
Grewal
Harb
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Ianno
Jaffer
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lastewka
Leung
Lunn
Mahoney
Maloney
Marleau
Martin (LaSalle—Énard)
Matthews
McGuire
McTeague
Meredith
Mitchell
Muise
Myers
Normand
Obhrai

Ablonczy
Alcock
Anderson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélangier
Bertrand
Blaikie
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Brisson
Bryden
Calder
Caplan
Casson
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cummins
Doyle
Drouin
Duncan
Eggleton
Folco
Forseth
Gagnon
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Graham
Guarnieri
Harris
Herron
Hubbard
Iftody
Jennings
Jones
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Konrad
Lebel
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McNally
McWhinney
Mills (Red Deer)
Morrison
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (Labrador)

Initiatives parlementaires

O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Penson
Peric	Pinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Sekora	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	Steckle
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Jacques	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Vellacott	Venne
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood—163	

CONTRE

Députés

Alarie	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bigras
Brien	Caccia
Carroll	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Desjarlais	De Villers
Dockrill	Earle
Finestone	Finlay
Gauthier	Grose
Guimond	Harvard
Hilstrom	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lill	Loubier
Mancini	Marceau
McKay (Scarborough East)	Paradis
Patry	Picard (Drummond)
Rocheleau	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
St-Hilaire	St-Julien
Torsney—41	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare l'amendement à la motion n° 2 adopté.

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, je demande encore une fois le consentement unanime pour que les résultats du vote précédent s'appliquent aux quatre votes qui restent.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 2 modifiée.

Initiatives parlementaires

M. Lynn Myers: Monsieur le Président, par souci de collaboration, j'invoque le Règlement pour demander le consentement unanime pour que les résultats du vote précédent s'appliquent aux quatre votes qui restent.

Le vice-président: La présidence n'est pas disposée à continuer ainsi. Je poserai la question une dernière fois, puis nous poursuivrons. Y a-t-il consentement unanime pour que les résultats du vote précédent s'appliquent comme on l'a demandé?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion n° 2 modifiée.

• (2025)

[Français]

(La motion 2, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 539)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alcock	Anders
Anderson	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélanger	Bellemare
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson	Bryden
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Casson
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Cullen	Cummins
Dion	Discepola
Doyle	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Folco
Fontana	Forseth
Gagliano	Gagnon
Gilmour	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Grewal	Guarnieri
Harb	Harris
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hubbard
Ianno	Iftody
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Konrad
Lastewka	Lebel

Leung	Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McCormick	McGuire
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Penson	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Proctor
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Schmidt
Scott (Skeena)	Sekora
Shepherd	Solberg
Solomon	Speller
Steckle	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Jacques
Stoffer	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert—156

CONTRE

Députés

Adams	Bachand (Saint-Jean)
Benoit	Brien
Caccia	Carroll
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphon-Duval	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dockrill	Dromisky
Earle	Finestone
Finlay	Gauthier
Grose	Guimond
Hilstrom	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lill	Loubier
Mancini	McKay (Scarborough East)
Paradis	Patry
Picard (Drummond)	Rocheleau
Saada	Scott (Fredericton)
St-Julien	Torsney —36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopoulos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 2, telle que modifiée, adoptée.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur l'amendement à la motion n° 3.

Initiatives parlementaires

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du dernier vote soit appliqué au vote concernant l'amendement à la motion n° 3 inscrit au nom du député de Leeds—Grenville ainsi que la motion n° 3 inscrite au nom de la députée de Mississauga-Est. De cette manière, le vote sur la motion d'approbation à l'étape du rapport pourrait avoir lieu ultérieurement, de façon distincte.

Je pense qu'il y a consentement pour que le résultat du dernier vote soit appliqué aux deux prochains votes, et seulement à ceux-ci.

Le vice-président: La Chambre consent-elle à procéder comme vient de le décrire le whip en chef du gouvernement?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On porte à mon attention le fait que je n'aurais pas été enregistré comme votant en faveur de la motion lors du dernier vote. Je veux m'assurer que ce soit bien fait.

Le vice-président: Nous pouvons assurer l'honorable député que son nom sera inclus dans la liste pour la motion n° 3 et l'amendement comme ayant voté oui.

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, j'étais présent lors du dernier vote, sauf que je crois qu'on ne m'a pas reconnu.

Le vice-président: Le nom de l'honorable député est maintenant enregistré.

[Traduction]

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

(Vote n° 540)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alcock	Anders
Anderson	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélangier	Bellemare
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson	Bryden
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Casson
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters

Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Cullen	Cummins
Dion	Discepola
Doyle	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Folco
Fontana	Forseth
Gagliano	Gagnon
Gilmour	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Grewal	Guarnieri
Harb	Harris
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hubbard
Ianno	Iftody
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Konrad
Lastewka	Lebel
Leung	Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McCormick	McGuire
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Muise
Murray	Myers
Nault	Normand
Nystrom	Obhrai
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Penson	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Proctor
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Ritz	Schmidt
Scott (Skeena)	Sekora
Shepherd	Solberg
Solomon	Speller
Steckle	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Jacques
Stoffer	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert—156

CONTRE

Députés

Adams	Bachand (Saint-Jean)
Benoit	Brien
Caccia	Carroll
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphondu-Guiral	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dockrill	Dromisky
Earle	Finestone
Finlay	Gauthier
Grose	Guimond
Hilstrom	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lill	Loubier
Mancini	McKay (Scarborough East)
Paradis	Patry
Picard (Drummond)	Rocheleau
Saada	Scott (Fredericton)
St-Julien	Torsney —36

Initiatives parlementaires

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare l'amendement à la motion n° 3 adopté. Le vote suivant porte sur la motion n° 3.

M. John Solomon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans le vote sur la motion n° 3 modifiée par le député de Leeds—Grenville et sur la motion n° 3 inscrite au nom de la députée de Mississauga—Est, il ne faut pas compter la voix de la députée de Churchill parmi celles exprimées par notre caucus. Elle a dû partir.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, je voudrais que vous enregistriez mon vote sur la motion n° 3 comme ayant voté en faveur de cette motion.

Le vice-président: Et aussi pour l'amendement à la motion n° 3? Tous les deux?

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Oui, monsieur le Président.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder ainsi, avec les changements qu'on a indiqués?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

(La motion n° 3, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 541)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alcock	Anders
Anderson	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélanger	Bellemare
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison	Bryden
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Casson
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Cullen	Cummins
Dion	Discepolo
Doyle	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton

Epp	Folco
Fontana	Forseth
Gagliano	Gagnon
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Grewal
Guarnieri	Harb
Harris	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard	Ianno
Iftody	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad	Lastewka
Lebel	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	McCormick
McGuire	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Penson
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Sekora	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	Steckle
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Jacques	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Vellacott	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert—157	

CONTRE

Députés

Adams	Bachand (Saint-Jean)
Benoit	Brien
Caccia	Carroll
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	Davies
DeVillers	Dockrill
Dromisky	Earle
Finestone	Finlay
Gauthier	Grose
Guimond	Hilstrom
Kraft Sloan	Laliberte
Lalonde	Lill
Loubier	Mancini
McKay (Scarborough East)	Paradis
Patry	Picard (Drummond)
Rocheleau	Saada
Scott (Fredericton)	St-Julien
Torsney —35	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Le vice-président: Je déclare la motion n° 3 modifiée adoptée.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est, Lib.) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2035)

M. Ivan Grose: Monsieur le Président, à cause d'une inattention, mon vote n'a pas été inscrit lors du dernier vote. J'aimerais faire inscrire que j'ai voté non.

Le vice-président: Le vote du député sera ainsi inscrit.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que n'éclate le chahut indescriptible qui se produira ici à l'annonce du dernier vote, j'aimerais vous remercier d'avoir remarquablement bien dirigé le vote ce soir.

Le vice-président: Nous attendrons le chahut, merci beaucoup.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Initiatives parlementaires

(Vote n° 542)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alcock	Anders
Anderson	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bailey
Baker	Beaumier
Bélangier	Bellemare
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Borotsik	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brison
Bryden	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Casson	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Dion	Discepola
Doyle	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Folco
Fontana	Forseth
Gagliano	Gagnon
Galloway	Gilmour
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Goodale
Gouk	Grewal
Guarnieri	Harb
Harris	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard	Ianno
Iftody	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad	Lastewka
Lebel	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Longfield
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	McCormick
McGuire	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
Obhrai	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Penson
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Proctor	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Sekora	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	Steckle
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Jacques	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Vellacott	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert—159	

Ajournement

CONTRE

Députés

Adams	Bachand (Saint-Jean)
Brien	Brown
Caccia	Carroll
Crête	Dalphondu-Guiral
Davies	DeVillers
Dockrill	Dromisky
Earle	Finestone
Finlay	Gauthier
Grose	Hilstrom
Kraft Sloan	Laliberte
Lalonde	Lill
Loubier	Mancini
McKay (Scarborough East)	Paradis
Patry	Phinney
Picard (Drummond)	Rocheleau
Saada	Scott (Fredericton)
St-Julien	Torsney —34

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos	Barnes
Bergeron	Cardin
Carroll	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Laurin
MacAulay	Marchi
McLellan (Edmonton West)	Ménard
Mercier	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Plamondon
Proud	Richardson
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

M. Randy White: Monsieur le Président, étant donné que les amendements précédents au projet de loi C-251 constituent maintenant un projet de loi complet à l'étape du rapport, je demande le consentement unanime de la Chambre pour voter en troisième lecture sur le projet de loi C-251.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE KOSOVO

M. Gordon Earle (Halifax-Ouest, NPD): Monsieur le Président, il semble que les jets américains A-10 Warthog utilisent des obus d'uranium appauvri au Kosovo. Comme cela se fait sous l'égide de l'OTAN, dont nous sommes membres, nous sommes responsables de ces atrocités.

Il est non seulement inacceptable, mais aussi impardonnable de fermer les yeux sur l'utilisation d'uranium appauvri au Kosovo.

L'uranium appauvri est 7,7 fois plus dense que le plomb. C'est pourquoi il est utilisé dans des obus lancés par le canon Avenger du Warthog. À cause de leur poids, ces munitions peuvent pénétrer profondément dans le béton comme celui des bunkers et dans le métal des chars d'assaut. Le Jane's Information Group décrit également les «effets incendiaires» de l'uranium appauvri. Il s'agit d'un agent naturel qui prend feu au contact de l'air.

La célèbre épidémiologiste Rosalie Bertell dit ceci, à propos de l'uranium appauvri:

L'uranium appauvri est hautement toxique pour les humains, à la fois chimiquement, puisqu'il s'agit d'un métal lourd, et du point de vue radiologique, car cette substance émet des particules alpha, ce qui la rend très dangereuse lorsqu'elle est ingérée.

● (2040)

Au moment de l'impact, l'uranium appauvri s'enflamme. Il produit un aérosol céramique toxique et radioactif beaucoup plus léger que la poussière d'uranium. Il peut se propager dans l'air sur des dizaines de kilomètres, ou rester sur place jusqu'à ce que le mouvement d'une personne ou d'un animal le soulève dans l'air sous forme de poussière.

Les particules d'uranium appauvri, qui sont minuscules, peuvent être respirées par n'importe qui, des bébés, des femmes enceintes, des personnes âgées et des malades. Cette céramique radioactive et toxique peut rester dans les poumons pendant des années et provoquer l'irradiation de puissantes particules alpha dans les tissus environnants. Elle peut affecter les poumons, le système gastro-intestinal, le foie, les reins, les os et d'autres tissus ainsi que le système rénal.

Le A-10 Warthog peut tirer 4 200 de ces abominables projectiles à la minute. Le gouvernement américain a indiqué que près d'un million de ces douilles toxiques radioactives ont été tirées en Iraq durant la guerre du Golfe. On a constaté en Iraq un nombre astronomique de mortinaissances, de malformations congénitales, de cas de leucémie infantile et d'autres formes de cancer, en particulier dans la région de Basara où ces projectiles ont été tirés.

Le docteur Bertell affirme ce qui suit au sujet de l'uranium appauvri:

Il constitue fort probablement l'une des causes du syndrome de la guerre du Golfe qui s'est manifesté chez les anciens combattants et dans la population iraquienne.

Je crois savoir que le porte-parole du Pentagone, le major-général Chuck Wald, a reconnu sur les ondes de la BBC, le 7 mai dernier, que les A-10 Warthogs utilisaient cette arme au Kosovo.

L'OTAN a déjà lancé des offensives qui pourraient avoir des effets dévastateurs sur l'environnement au Kosovo. L'OTAN a bombardé la plus importante usine de médicaments de Yougoslavie, le complexe pharmaceutique Galenika, ce qui a provoqué la fuite de fumée hautement toxique. Le 15 avril, le bombardement du complexe pétrochimique de Pancevo a provoqué la fuite de quantités énormes de chlore, de dichloroéthane et de monomère de chlorure

Ajournement

de vinyle. Le même jour, l'OTAN bombardait une usine d'ammoniaque.

L'OTAN n'est pas une puissance étrangère. Nous en faisons partie. Les députés qui siègent dans cette Chambre en font partie. Le gouvernement libéral a non seulement le pouvoir mais également l'obligation morale et humaine de prendre fermement position. L'utilisation d'uranium appauvri est une abomination. On peut y mettre un terme. Le gouvernement libéral peut faire quelque chose pour y arriver.

Les Canadiens, les Yougoslaves et en particulier les femmes enceintes et les enfants de la région qui a été bombardée ont le droit de savoir que ce gouvernement n'aura de cesse qu'il puisse donner à tous l'assurance que l'uranium appauvri n'est plus utilisé.

[Français]

M. Robert Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, notre engagement continu au Kosovo est important pour ce gouvernement et pour tous les Canadiens, non seulement parce que nous sommes membres d'une alliance, mais aussi en raison des enjeux moraux qui sont en jeu.

Notre contribution a été reconnue comme étant significative et louable. Au moment où nous parlons, des membres et des avions des Forces canadiennes participent aux opérations aériennes de l'OTAN au-dessus de la Yougoslavie.

Nous envoyons approximativement 800 membres des Forces canadiennes en ancienne République yougoslave de Macédoine, dans le cadre de notre engagement envers une force internationale qui aidera à mettre en place un accord de paix.

Les membres des Forces canadiennes méritent notre reconnaissance et notre appui pour la tâche de première importance qu'ils assument au nom de tous les citoyens canadiens.

[Traduction]

Il n'y a pas de munitions contenant de l'uranium appauvri dans le stock des forces canadiennes. Il n'y a pas de plans pour acheter ni utiliser pareilles munitions dans l'avenir. Le Canada n'autorise pas les essais étrangers sur les munitions contenant de l'uranium appauvri ni leur utilisation en terre canadienne.

Certains de nos alliés de l'OTAN utilisent ce genre de munitions. L'utilisation d'uranium appauvri ne fait l'objet d'aucune restriction dans quelque convention ou traité international de contrôle des armes que ce soit.

L'exposition à l'uranium appauvri a fait l'objet d'études comme cause possible de maladies, notamment chez les anciens combattants de la guerre du Golfe. Aucune étude scientifique publiée à ce jour n'appuie l'idée d'un lien entre l'exposition à l'uranium appauvri et les maladies contractées par les anciens combattants de la guerre du Golfe, y compris le cancer et les malformations congénitales. Les chercheurs américains ont fait un suivi des anciens combattants de la guerre du Golfe ayant eu des éclats d'uranium dans leur corps et n'ont constaté aucune maladie liée à l'empoisonnement dû au métal lourd ou aux radiations.

[Français]

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 44.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 31 mai 1999

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

M. Godfrey	15475
Motion	15475
Adoption de la motion	15475

Loi concernant l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada

Projet de loi S-18. Deuxième lecture	15475
M. Godfrey	15475
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi; étude en comité plénier; rapport; approbation du projet de loi; troisième lecture et adoption du projet de loi.	15475

Les Forces armées canadiennes

Motion	15475
M. Bertrand	15475
M. Grewal	15476
M. Harb	15478
M. Benoit	15479
Mme Desjarlais	15480
M. Borotsik	15480
M. Clouthier	15481

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Projet de loi C-32—Motion d'attribution de temps	
M. Boudria	15483
Adoption de la motion	15484

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Projet de loi C-32. Étape du rapport	15484
M. Gilmour	15484
Demande et report d'office du vote	15486
Mme Stewart (Northumberland)	15486
Motions nos 17, 20, 21, 27 à 29, 34, 35, 40, 44, 45, 54, 55, 72, 75 à 79, 82, 92, 98 à 100, 102 à 104, 114, 124, 126, 127, 131, 134, 136, 140 à 145, 152, 157, 158, 162 à 166, 168, 226 à 229, 232, 234 à 236	15486
Mme Torsney	15489
Mme Girard-Bujold	15490
M. Lincoln	15491
Demande et report d'office des votes	15491
M. Laliberte	15491
Motions nos 36 et 37	15492
M. Gilmour	15492
Motion no 38	15492
M. Laliberte	15492
Motions nos 41, 70 et 73	15492
Mme Girard-Bujold	15492
M. Caccia	15493
M. Herron	15493
Mme Torsney	15493
M. Herron	15493
M. Laliberte	15494
M. Gilmour	15495
M. Bélair	15496
M. Sauvageau	15497

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin

M. Myers	15497
----------------	-------

Cancer de la prostate

M. White (North Vancouver)	15497
----------------------------------	-------

Le Service canadien d'assistance aux organismes

M. Wilfert	15497
------------------	-------

L'environnement

Mme Torsney	15498
-------------------	-------

La Société canadienne des postes

M. St-Julien	15498
--------------------	-------

La conduite en état d'ébriété

M. Harris	15498
-----------------	-------

La Journée mondiale sans tabac

Mme Bennett	15498
-------------------	-------

Les ressources gazières

M. Crête	15499
----------------	-------

La fiscalité

M. Solberg	15499
------------------	-------

Le Koweït

M. Harb	15499
---------------	-------

Les droits de la personne

Mme Davies	15499
------------------	-------

La Journée mondiale sans fumée

Mme Picard	15499
------------------	-------

Le programme de sécurité pour les aînés du comté d'Annapolis

M. Muise	15500
----------------	-------

La stratégie canadienne antidrogue

M. White (Langley—Abbotsford)	15500
-------------------------------------	-------

La qualité de l'eau

M. Earle	15500
----------------	-------

Le gouvernement du Canada

M. Borotsik	15500
-------------------	-------

La recherche scientifique

M. Discepola	15501
--------------------	-------

Les emplois d'été

M. Malhi	15501
----------------	-------

Statistique Canada

M. de Savoye	15501
--------------------	-------

QUESTIONS ORALES

Le Kosovo

M. Manning	15501
M. Chrétien (Saint-Maurice)	15501
M. Manning	15501
M. Chrétien (Saint-Maurice)	15501
M. Manning	15502

M. Chrétien (Saint-Maurice)	15502
Les subventions gouvernementales	
M. Strahl	15502
Mme Brown	15502
M. Strahl	15502
M. Chrétien (Saint-Maurice)	15502
L'industrie de l'édition	
M. Gauthier	15502
Mme Copps	15502
M. Gauthier	15502
Mme Copps	15503
Mme Lalonde	15503
Mme Copps	15503
Mme Lalonde	15503
Mme Copps	15503
L'environnement	
M. Blaikie	15503
Mme Stewart (Northumberland)	15503
M. Blaikie	15503
Mme Stewart (Northumberland)	15503
M. Herron	15503
Mme Stewart (Northumberland)	15504
M. Herron	15504
M. Chrétien (Saint-Maurice)	15504
Le Fonds transitoire de création d'emplois	
Mme Ablonczy	15504
M. Chrétien (Saint-Maurice)	15504
Mme Ablonczy	15504
M. Chrétien (Saint-Maurice)	15504
L'industrie de l'édition	
M. Sauvageau	15504
M. Marchi	15505
M. Sauvageau	15505
M. Marchi	15505
Les subventions gouvernementales	
M. Solberg	15505
M. Chrétien (Saint-Maurice)	15505
M. Solberg	15505
M. Solberg	15505
M. Chrétien (Saint-Maurice)	15505
La Société Radio-Canada	
Mme Dalphond-Guiral	15505
Mme Copps	15505
Mme Dalphond-Guiral	15505
M. Chrétien (Saint-Maurice)	15506
Le Service correctionnel Canada	
M. White (Langley—Abbotsford)	15506
M. MacAulay	15506
M. White (Langley—Abbotsford)	15506
M. MacAulay	15506
Le sang contaminé	
M. Loubier	15506
M. Chrétien (Saint-Maurice)	15506
L'environnement	
M. Harvard	15506
Mme Stewart (Northumberland)	15506
L'édition	
M. Mark	15506

Mme Copps	15506
M. Mark	15507
Mme Copps	15507
L'environnement	
Mme Hardy	15507
Mme Stewart (Northumberland)	15507
M. Laliberte	15507
Mme Stewart (Northumberland)	15507
Le contrôle des armes à feu	
M. MacKay	15507
Mme McLellan	15507
M. MacKay	15508
Mme McLellan	15508
La construction navale	
M. Murray	15508
M. Lastewka	15508
L'agriculture	
M. Bailey	15508
M. Vanclief	15508
La Défense nationale	
M. Bachand (Saint-Jean)	15508
M. Eggleton	15508
Les ressources naturelles	
M. Godin (Acadie—Bathurst)	15509
M. Goodale	15509
L'agriculture	
M. Borotsik	15509
M. Vanclief	15509
Le commerce et le tourisme	
M. Provenzano	15509
M. Dhaliwal	15509
L'agriculture	
M. Bailey	15509
M. Vanclief	15509
Le blanchiment d'argent	
M. Marceau	15510
M. Boudria	15510
L'équité salariale	
Mme Desjarlais	15510
M. Massé	15510
Windsor—St. Clair	
Le président	15510

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Adams	15510
Comités de la Chambre	
Industrie	
Mme Whelan	15510
Transports	
M. Bonin	15510
Loi sur le recyclage des produits de la criminalité	
Projet de loi C-81. Présentation et première lecture	15511
M. Peterson	15511
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	15511
Pétitions	
Les armes à feu	
M. Gouk	15511

La Loi sur les jeunes contrevenants	
M. Gouk	15511
Le logement au Nunavik	
M. St-Julien	15511
La Gendarmerie royale du Canada	
Mme St-Jacques	15511
L'hépatite	
M. Stoffer	15511
Les subventions gouvernementales	
M. Benoit	15511
La réglementation gouvernementale	
M. Steckle	15511
Les armes à feu	
M. Steckle	15512
La fiscalité	
M. Epp	15512
Les affaires autochtones	
Mme Desjarlais	15512
Questions au Feuilleton	
M. Adams	15512

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Projet de loi C-32. Étape du rapport	15514
M. Sauvageau	15514
Mme Torsney	15515
M. Earle	15516
M. Murray	15518
M. Bigras	15518
M. Stoffer	15520
Mme Torsney	15521
M. Stoffer	15521
M. Guimond	15521
Mme Desjarlais	15523
M. Bachand (Saint-Jean)	15524
Mme Dockrill	15526
M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	15526
Mme Hardy	15528
M. Brien	15529
Mme Lalonde	15530
M. Rocheleau	15532
M. de Savoye	15533
Mme Picard	15534
Demande et report du vote par appel nominal sur les motions	15535
M. Gilmour	15536
Motion no 53	15536
M. Laliberte	15536
Motion no 151	15536
M. Gilmour	15536
Motion no 153	15536
Mme Stewart (Northumberland)	15536
Motions nos 154 et 185	15536
M. Herron	15536
Motion no 186	15536
M. Gilmour	15536
Motions nos 187 et 191	15536
M. Herron	15536
Motion no 192	15536
Mme Stewart (Northumberland)	15536
Motion no 193	15536
M. Gilmour	15536

Motion no 194	15536
Mme Girard-Bujold	15536
Motion no 198	15536
M. Herron	15536
Motion no 200	15537
M. Gilmour	15537
Motions nos 201 et 202	15537
M. Caccia	15537
Mme Girard-Bujold	15538
Mme Torsney	15539
M. Lincoln	15540
M. Caccia	15540
M. Laliberte	15540
Le vice-président	15540
M. Laliberte	15540
M. Herron	15541
Motion no 214	15541
Mme Stewart (Northumberland)	15541
Motions nos 230, 231 et 233	15541
Demande et report du vote par appel nominal	15541
Le vice-président	15541
Rejet de la motion no 1	15542
M. Kilger	15542
M. Duncan	15542
M. Hilstrom	15542
Motions nos 13, 71, 87, 130, 132, 206, 6, 137, 10, 18, 38, 53, 153, 191 et 201	15555
M. Kilger	15555
M. Strahl	15555
Mme Dalphond-Guiral	15555
M. Solomon	15555
M. Harvey	15555
M. Caccia	15555
Adoption de la motion no 2	15556
M. Kilger	15556
M. Strahl	15556
Mme Dalphond-Guiral	15556
M. Solomon	15556
M. Harvey	15557
Adoption de la motion no 14	15557
M. Kilger	15557
Adoption des nos 7 et 8	15559
M. Kilger	15559
M. Strahl	15559
Mme Dalphond-Guiral	15559
M. Solomon	15560
M. Harvey	15560
M. Caccia	15560
M. Lincoln	15560
Rejet de la motion no 26	15560
M. Kilger	15561
M. Strahl	15561
Mme Dalphond-Guiral	15561
M. Solomon	15561
M. Harvey	15561
Rejet de la motion no 61	15562
M. Kilger	15562
Rejet des motions nos 22, 23, 24, 36, 37 et 151	15567
M. Kilger	15567
M. Strahl	15567
Mme Dalphond-Guiral	15567
M. Solomon	15567
M. Harvey	15567
Rejet de la motion no 62	15568

M. Kilger	15568
Rejet de la motion no 115	15569
M. Kilger	15569
M. Strahl	15569
Mme Dalphond–Guiral	15569
M. Solomon	15569
M. Harvey	15569
Adoption de la motion no 64	15570
M. Kilger	15570
M. Strahl	15570
Mme Dalphond–Guiral	15570
M. Solomon	15570
M. Harvey	15570
Rejet de la motion no 65	15571
M. Kilger	15571
Rejet des motions nos 66, 84, 85, 89, 90, 117, 192, 202 ...	15578
M. Kilger	15578
M. Strahl	15578
Mme Dalphond–Guiral	15579
M. Solomon	15579
M. Harvey	15579
Adoption de la motion no 67	15579
M. Kilger	15579
Adoption des motions nos 86 et 91	15581
M. Kilger	15581
M. Godfrey	15581
Mme Brown	15581
Mme Augustine	15581
Mme Bennett	15581
M. Strahl	15581
Mme Dalphond–Guiral	15581
M. Solomon	15582
M. Harvey	15582
Adoption de la motion no 88	15582
M. Kilger	15582
M. Strahl	15583
Mme Dalphond–Guiral	15583
M. Solomon	15583
M. Harvey	15583
Rejet de la motion no 101	15584
M. Kilger	15584
Rejet des motions nos 200 et 214	15585
M. Kilger	15585
M. Strahl	15585
Mme Dalphond–Guiral	15585
M. Solomon	15586
M. Harvey	15586
Adoption de la motion no 122	15586
M. Kilger	15586
M. Caccia	15586
Adoption des motions nos 138 et 148	15588
M. Caccia	15588
M. Kilger	15588
M. Strahl	15588
M. Strahl	15589
Mme Dalphond–Guiral	15589
M. Solomon	15589
M. Harvey	15589
M. Caccia	15589
Mme Kraft Sloan	15589
M. Lincoln	15589
Mme Brown	15589
Adoption de la motion no 128	15590

M. Kilger	15590
M. Strahl	15590
Mme Dalphond–Guiral	15590
M. Solomon	15590
M. Harvey	15590
Rejet de la motion no 4	15591
M. Kilger	15591
Rejet des motions nos 5, 11, 12, 25, 30, 33, 39 et 216	15598
M. Kilger	15598
M. Strahl	15598
Mme Dalphond–Guiral	15598
M. Solomon	15598
M. Harvey	15598
Rejet de la motion no 15	15599
M. Kilger	15599
Rejet de la motion no 198	15600
M. Kilger	15600
M. Strahl	15600
Mme Dalphond–Guiral	15600
M. Solomon	15600
M. Harvey	15600
Adoption de la motion no 31	15601
M. Kilger	15601
Adoption des motions nos 48, 56 et 17.	15604
M. White (Langley—Abbotsford)	15604
M. Kilger	15604
M. Strahl	15604
Mme Dalphond–Guiral	15604
M. Solomon	15604
M. Harvey	15604
Rejet de la motion no 160	15605
M. Kilger	15605
M. Strahl	15605
Mme Dalphond–Guiral	15605
M. Solomon	15605
M. Harvey	15605
Adoption de la motion no 209	15606
M. Kilger	15606
M. Strahl	15606
Mme Dalphond–Guiral	15606
M. Solomon	15606
M. Harvey	15606
Adoption de la motion no 215	15607
M. Kilger	15607
M. Strahl	15607
Mme Dalphond–Guiral	15607
M. Solomon	15607
M. Harvey	15607
Rejet de la motion no 19	15608
M. Kilger	15608
M. Strahl	15608
Mme Dalphond–Guiral	15609
M. Solomon	15609
M. Harvey	15609
Adoption de la motion no 185	15609
M. Kilger	15609
Adoption de la motion no 193	15610
M. Kilger	15610
M. Strahl	15610
Mme Dalphond–Guiral	15611
M. Solomon	15611
M. Harvey	15611
Adoption de la motion no 154	15611
M. Kilger	15611

M. Strahl	15612
Mme Dalphond–Guiral	15612
M. Solomon	15612
M. Harvey	15612
Adoption de la motion no 230	15613
M. Kilger	15613
M. Strahl	15613
Mme Dalphond–Guiral	15613
M. Solomon	15613
M. Harvey	15613
M. Caccia	15613
M. Lincoln	15613
Mme Kraft Sloan	15613
Adoption de la motion no 231	15614
M. Kilger	15614
M. Caccia	15614
Adoption de la motion no 233	15615
Motion d’approbation	15615
Mme Stewart (Northumberland)	15615
M. Kilger	15615
M. Strahl	15615
Mme Dalphond–Guiral	15615
M. Solomon	15615
M. Harvey	15615
Mme Kraft Sloan	15615
M. Lincoln	15615
M. Caccia	15615
Adoption de la motion	15616
La Loi sur les banques	
Projet de loi C–67. Troisième lecture	15616
M. Kilger	15616
M. Strahl	15616
Mme Dalphond–Guiral	15616
M. Solomon	15617
M. Harvey	15617
Adoption de la motion	15618
Troisième lecture et adoption du projet de loi	15618
Loi sur l’indemnisation au Canada en matière d’expositions itinérantes	
Projet de loi C–64. Étape du rapport	15618
M. Kilger	15618
M. Strahl	15618
Mme Dalphond–Guiral	15618
M. Solomon	15618
M. Harvey	15618
Rejet de l’amendement	15619

M. Kilger	15619
M. Strahl	15619
Mme Dalphond–Guiral	15619
M. Solomon	15619
M. Harvey	15619
Adoption de la motion no 1	15620
Motion d’adoption	15620
Mme Copps	15620
M. Kilger	15620
M. Strahl	15620
Mme Dalphond–Guiral	15620
M. Solomon	15620
M. Harvey	15620
Adoption de la motion	15621
Troisième lecture	15621
Mme Copps	15621
Adoption de la motion	15621
Troisième lecture et adoption du projet de loi	15621

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel

Projet de loi C–251. Étape du rapport	15621
Adoption de la motion no 1	15622
M. Myers	15622
M. Lunn	15623
Adoption de l’amendement	15623
M. MacKay	15623
M. Myers	15624
Adoption de la motion no 2 telle que modifiée	15624
M. Kilger	15625
M. Lebel	15625
Adoption de l’amendement	15626
M. Solomon	15626
Mme Girard–Bujold	15626
Adoption de la motion no 3 modifiée	15627
Motion d’approbation	15627
Mme Guarnieri	15627
M. Grose	15627
M. Epp	15627
Adoption de la motion	15627
M. White (Langley—Abbotsford)	15628

MOTION D’AJOURNEMENT

Le Kosovo

M. Earle	15628
M. Bertrand	15629

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste – lettre

Lettermail

03159442

Ottawa

*En cas de non – livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Les Éditions du gouvernement du Canada,
45 boulevard Sacré – Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to:

Canadian Government Publishing,
45 Sacré – Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9.**